

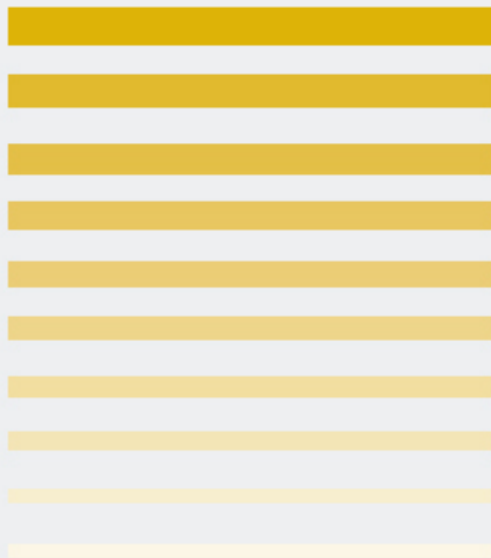


Bulletin

de l'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Volume 13 - Numéro 39

29 septembre 2016



AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Bulletin de l'Autorité des marchés financiers

Autorité des marchés financiers

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2016

ISSN 1710-4149

Table des matières

1. Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers	6
1.1 Avis et communiqués	
1.2 Réglementation	
1.3 Autres décisions	
2. Tribunal administratif des marchés financiers	10
2.1 Rôle d'audiences	
2.2 Décisions	
3. Distribution de produits et services financiers	45
3.1 Avis et communiqués	
3.2 Réglementation	
3.3 Autres consultations	
3.4 Retraits aux registres des représentants	
3.5 Modifications aux registres des inscrits	
3.6 Avis d'audiences	
3.7 Décisions administratives et disciplinaires	
3.8 Autres décisions	
4. Indemnisation	83
4.1 Avis et communiqués	
4.2 Réglementation	
4.3 Autres consultations	
4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers	
4.5 Fonds d'assurance-dépôts	

4.6 Autres décisions	
5. Institutions financières	90
5.1 Avis et communiqués	
5.2 Réglementation et lignes directrices	
5.3 Autres consultations	
5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers	
5.5 Sanctions administratives	
5.6 Autres décisions	
6. Marchés de valeurs et des instruments dérivés	97
6.1 Avis et communiqués	
6.2 Réglementation et instructions générales	
6.3 Autres consultations	
6.4 Sanctions administratives pécuniaires	
6.5 Interdictions	
6.6 Placements	
6.7 Agréments et autorisations de mise en marché de dérivés	
6.8 Offres publiques	
6.9 Information sur les valeurs en circulation	
6.10 Autres décisions	
6.11 Annexes et autres renseignements	
7. Bourses, chambres de compensation, organismes d'autorégulation et autres entités réglementées	238
7.1 Avis et communiqués	
7.2 Réglementation de l'Autorité	
7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées	
7.4 Autres consultations	
7.5 Autres décisions	
8. Entreprises de services monétaires et Contrats publics	256
8.1 Avis et communiqués	
8.2 Réglementation	
8.3 Permis d'exploitation d'entreprises de services monétaires	
8.4 Autorisation de contracter / sous-contracter avec un organisme public	
8.5 Autres décisions	
9. Régimes volontaires d'épargne-retraite	262
9.1 Avis et communiqués	
9.2 Réglementation	

- 9.3 Autorisation d'agir comme administrateur d'un régime volontaire d'épargne-retraite
- 9.4 Autres décisions

Liste des acronymes et abréviation :

- Autorité : Autorité des marchés financiers
instituée en vertu de la LAMF
- TMF : Tribunal administratif des marchés financiers
- CSF : Chambre de la sécurité financière
- ChAD : Chambre de l'assurance de dommages
instituée en vertu de la LDPSF
- OAR : Organismes d'autoréglementation et
organismes dispensés de reconnaissance
à titre d'OAR mais qui sont assujettis à la
surveillance de l'Autorité
- OCRCVM : Organisme canadien de réglementation
du commerce des valeurs mobilières

1.

Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers

- 1.1 Avis et communiqués
 - 1.2 Réglementation
 - 1.3 Autres décisions
-

1.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

1.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

1.3 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

2.

Tribunal administratif des marchés financiers

2.1 Rôle d'audiences

2.2 Décisions

2.1 RÔLE D'AUDIENCES



RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
29 septembre 2016 – 9 h 30					
2010-024	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Carol McKeown, Daniel F. Ryan et Downshire Capital Inc., Meadow Vista Financial Corp., McKeown Baboon Building Family Trust, Herbert Baboon Building Family Trust, McKeown Baboon business Family Trust et McKeown/Ryan Principal Residence Trust Parties intimées</p> <p>Richardson GMP Limited Partie mise en cause</p> <p>FIN-XO Valeurs mobilières et Patrimoine Hollis, Desjardins Valeurs Mobilières, TD Canada Trust et Canaccord Capital Corporation Parties mises en cause</p> <p>Procureur général du Canada pour Agence du revenu du Canada Partie requérante</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Legal Logik inc.</p> <p>LCM avocats inc.</p> <p>Ministère de la Justice du Canada</p>	Claude St Pierre	Requête en levée partielle d'une ordonnance de blocage	Audience pro forma

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
29 septembre 2016 – 14 h 00					
2016-017	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Christopher Minkoff, et 6337741 Canada Inc. Parties intimées Groupe Financier Fort Inc. Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Lex Operandi Services Juridiques Inc. Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative, conditions à l'inscription, interdiction d'agir à titre de dirigeant et mesure de redressement.	Audience pro forma
2014-033	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Justin Maisonneuve-Strasbourg, Justin Jonathan Service Financier (Justin Maisonneuve-Strasbourg, f.a.s.l.r.s. « Justin Jonathan Service Financier ») Parties intimées Banque Alterna Partie mise en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard	Demande de prolongation de l'ordonnance de blocage	Audience pro forma
2016-018	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Gilles Fiset Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Daoust, Boulianne, Parayre Avocats inc.	Lise Girard	Demande d'imposition d'une pénalité administrative	Audience pro forma

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
29 septembre 2016 – 14 h 00					
2016-024	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Vincenzo Pettinicchio, NPFB Europe SRL et Wide World of Tickets Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard	Demande pour mode spécial de signification	Audience pro forma

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
5 octobre 2016 – 9 h 30					
2016-011	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Contestation d'une décision rendue ex parte	Audience au fond
	Josh Baazov Partie intimée	Boro, Polnicky, Lighter Avocats			
	Earl Levett Partie intimée	M ^e Gary Martin			
	Feras Antoon et Mark Wael Antoon Parties intimées	Stikeman Elliott s.e.n.c.r.l., s.r.l.			
	Alain Anawati Partie intimée	Tétreault Renaud Dell'Aquila Markarian			
	John Chatzidakis et Eleni Psicharis Parties intimées	Poupart, Dadour, Touma et Associés			
	Allie Mansour Partie intimée	Lauzon Ménard Avocats			
	Isam Mansour et Mona Kassfy Parties intimées	M ^e Isabelle Lamarche			
	Karl Fallenbaum Partie intimée	M ^e Louis Belleau			
	Craig Levett et Nathalie Bensmihan Parties intimées	Fishman Flanz Meland Paquin s.e.n.c.r.l.			

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
5 octobre 2016 – 9 h 30					
2016-011 SUITE	Amaya Gaming Group inc. Partie mise en cause	Osler, Hoskin & Harcourt	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Contestation d'une décision rendue ex parte	Audience au fond
	David Baazov Partie mise en cause	Norton Rose Fulbright Canada s.e.n.c.r.l.,s.r.l.			
	Dundee Securities Ltd. Partie mise en cause	Fasken Martineau DuMoulin s.e.n.c.r.l.,s.r.l.			
	Industrielle Alliance Partie mise en cause	Waite &Associés			
	Banque Toronto-Dominion, Financière Banque Nationale, TD Waterhouse Canada Inc., Rbc Direct Investing Inc., Bmo Ligne D'action Inc., La Banque De Nouvelle-Écosse et Echelon Wealth Partners inc. Parties mises en cause				

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
6 octobre 2016 – 9 h 30					
2016-011	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Contestation d'une décision rendue ex parte	Audience au fond
	Josh Baazov Partie intimée	Boro, Polnicky, Lighter Avocats			
	Earl Levett Partie intimée	M ^e Gary Martin			
	Feras Antoon et Mark Wael Antoon Parties intimées	Stikeman Elliott s.e.n.c.r.l., s.r.l.			
	Alain Anawati Partie intimée	Tétreault Renaud Dell'Aquila Markarian			
	John Chatzidakis et Eleni Psicharis Parties intimées	Poupart, Dadour, Touma et Associés			
	Allie Mansour Partie intimée	Lauzon Ménard Avocats			
	Isam Mansour et Mona Kassfy Parties intimées	M ^e Isabelle Lamarche			
	Karl Fallenbaum Partie intimée	M ^e Louis Belleau			
	Craig Levett et Nathalie Bensmihan Parties intimées	Fishman Flanz Meland Paquin s.e.n.c.r.l.			

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
6 octobre 2016 – 9 h 30					
2016-011 SUITE	Amaya Gaming Group inc. Partie mise en cause	Osler, Hoskin & Harcourt	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Contestation d'une décision rendue ex parte	Audience au fond
	David Baazov Partie mise en cause	Norton Rose Fulbright Canada s.e.n.c.r.l.,s.r.l.			
	Dundee Securities Ltd. Partie mise en cause	Fasken Martineau DuMoulin s.e.n.c.r.l.,s.r.l.			
	Industrielle Alliance Partie mise en cause	Waite &Associés			
	Banque Toronto-Dominion, Financière Banque Nationale, TD Waterhouse Canada Inc., Rbc Direct Investing Inc., Bmo Ligne D'action Inc., La Banque De Nouvelle-Écosse et Echelon Wealth Partners inc. Parties mises en cause				

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCTEURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
6 octobre 2016 – 14 h 00					
2016-006	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Succession de Luc Roberge, Raymond Chabot inc., Revenu Québec, - Direction principale des biens non réclamés, Jean-Paul Gagnon et Daniel Kaufmann Parties intimées</p> <p>Nicolas De Smet Partie intimée</p> <p>Carl Jobin, Georges-Henri Boutin Jr et Jacques Poulin Parties intimées</p> <p>Claude Nobert et Gestion Claude Nobert inc. Parties intimées</p> <p>Industrielle Alliance, Assurance et Services Financiers inc. Partie mise en cause</p> <p>L'Empire, compagnie d'Assurance- Vie Partie mise en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Me Michel Pelletier</p> <p>De Chantal, D'Amour, Fortier, s.e.n.c.r.l.</p> <p>Cabinet de services juridiques inc.</p> <p>Waite & Associés</p> <p>LCM Avocats Inc</p>	Lise Girard	Demande de prolongation de l'ordonnance de blocage	Audience pro forma

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
6 octobre 2016 – 14 h 00					
2015-005	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Alain Véronneau Partie intimée</p> <p>Lorraine St-Martin, Renée Fugère (Marie-Renée Fugère / Renée- Marie Fugère), Banque Nationale du Canada, Banque Royale du Canada, Financière Banque Nationale, Courtage Direct Banque Nationale et Sun Life du Canada Parties mises en cause</p>	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard	Demande de prolongation de l'ordonnance de blocage	Audience pro forma

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCTEURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
6 octobre 2016 – 14 h 00					
2009-017	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Fondation Fer de Lance, Paul. M. Gélinas, Michel Hamel, et George E. Fleury Parties intimées</p> <p>Lapointe Rosenstein Marchand Melançon s.e.n.c.r. Partie intimée</p> <p>Jean-Pierre Demarais Partie intimée</p> <p>Fondation Fer de Lance Turks and Caicos Partie intimée</p> <p>2849-1801 Québec inc. et Ghyslain Lemay, Michel Roy, Pierre Forget, 9177-8977 Québec inc., Mario Lavoie, Gilles Bédard, Éric Lambert, France Côté, Gérard Doiron, Ivan Nadeau, Daniel Blanchette, Gérard Bourquet, Pascal Bousquet, Claude Martel, 9151-0628 Québec inc., Hervé Martin, Jacques Preschoux, Yves Carrier, Régis Loisel, Solutions Chemco inc., Sylvain Auger Parties intervenantes</p> <p>Les Investissements Denise Verreault inc. Les Entreprises Richard Beaupré inc. Parties intervenantes</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>M^e Daniel Ovadia</p> <p>Gilbert Simard Tremblay</p> <p>M^e Jean-Pierre Demarais</p> <p>O'Brien Avocats, s.e.n.c.r.l.</p>	Lise Girard	Demande de prolongation de l'ordonnance de blocage	Audience pro forma

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
6 octobre 2016 – 14 h 00					
2010-024	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Carol McKeown, Daniel F. Ryan et Downshire Capital Inc., Meadow Vista Financial Corp., McKeown Baboon Building Family Trust, Herbert Baboon Building Family Trust, McKeown Baboon business Family Trust et McKeown/Ryan Principal Residence Trust Parties intimées</p> <p>Richardson GMP Limited Partie mise en cause</p> <p>FIN-XO Valeurs mobilières et Patrimoine Hollis, Desjardins Valeurs Mobilières, TD Canada Trust et Canaccord Capital Corporation Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Legal Logik inc.</p> <p>LCM avocats inc.</p>	Lise Girard	Demande de prolongation de l'ordonnance de blocage	Audience pro forma

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
6 octobre 2016 – 14 h 00					
2011-007	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Alain Péloquin et Évaluation Apex inc. Parties intimées Isabelle Cantin Partie intimée Jean-Luc Flipo Partie intimée Jean-Marc Lavallée, Banque de Montréal et Caisse Desjardins de Contrecoeur Parties mises en cause Banque Toronto Dominion Partie mise en cause Caisse d'Économie Desjardins Marie-Victorin Partie mise en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers François Beauvais Avocat inc. Caza Marceau + Soucy Boudreau Avocats Savoie & Savoie Gilbert Séguin Guilbault Avocats	Lise Girard	Demande de prolongation de l'ordonnance de blocage	Audience pro forma

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCTEURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
11 octobre 2016 – 9 h 30					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Létourneau Gagné sencrl</p> <p>Létourneau, Gangné, sencrl</p>	Lise Girard	<p>Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription</p>	Conférence préparatoire
12 octobre 2016 – 9 h 30					
2016-001	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Invico Investissements et Retraite Inc. et Marc St-Onge Parties intimées</p> <p>Groupe Financier Invico Inc. Partie mise en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>De Chantal, D'Amour, Fortier, s.e.n.c.r.l.</p> <p>De Chantal, D'Amour, Fortier, s.e.n.c.r.l.</p>	Lise Girard	<p>Demande de pénalité administrative, interdiction d'agir à titre de dirigeant responsable, conditions à l'inscription, changement de dirigeant responsable, mesure propre au respect de la loi et suspension d'inscription</p>	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCTEURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
13 octobre 2016 – 9 h 30					
2016-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard	Demande de pénalité administrative, interdiction d'agir à titre de dirigeant responsable, conditions à l'inscription, changement de dirigeant responsable, mesure propre au respect de la loi et suspension d'inscription	Audience au fond
	Invico Investissements et Retraite Inc. et Marc St-Onge Parties intimées	De Chantal, D'Amour, Fortier, s.e.n.c.r.l.			
	Groupe Financier Invico Inc. Partie mise en cause	De Chantal, D'Amour, Fortier, s.e.n.c.r.l.			
13 octobre 2016 – 14 h 00					
2010-005	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Lepage Carette, s.n.a.	Lise Girard	Demande de prolongation de l'ordonnance de blocage	Audience pro forma
	Aquablue International, Aquablue Spring Water International inc. et Manuel Da Silva Partie intimée				
	Banque CIBC Partie mise en cause				

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
13 octobre 2016 – 14 h 00					
2014-031	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Jean-Patrice Nadeau, 9206-2629 Québec inc., 9296-1465 Québec inc. et 9254-5011 Québec inc. Parties intimées</p> <p>Caisse Desjardins du Mont-Saint-Bruno, Banque Laurentienne du Canada, Banque Nationale du Canada et Belhumeur Syndics inc. Parties mise en cause</p>	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard	Demande de prolongation de l'ordonnance de blocage	Audience pro forma
14 octobre 2016 – 9 h 30					
2016-001	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Invico Investissements et Retraite Inc. et Marc St-Onge Parties intimées</p> <p>Groupe Financier Invico Inc. Partie mise en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>De Chantal, D'Amour, Fortier, s.e.n.c.r.l.</p> <p>De Chantal, D'Amour, Fortier, s.e.n.c.r.l.</p>	Lise Girard	Demande de pénalité administrative, interdiction d'agir à titre de dirigeant responsable, conditions à l'inscription, changement de dirigeant responsable, mesure propre au respect de la loi et suspension d'inscription	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
20 octobre 2016 – 9 h 30					
2009-041	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Mario Dumais, Mario Paquin, Gérald Parkin, Bartelomeo Torino, Richard Tremblay, Serge Belval et 9175-9704 Québec inc. Parties intimées</p> <p>Thinh Tuong Quan (aussi connu sous le nom de Jackie Quan) Partie intimée</p> <p>TD Waterhouse et Banque Toronto Dominion Parties mises en cause</p> <p>BMO Ligne D'action Inc., RBC Direct Investing, Royal Bank Plaza, Banque Royale Du Canada, Caisse Populaire Desjardins Pierre-Boucher et Courtage Direct Banque Nationale Parties mises en cause</p> <p>Gendarmerie Royale du Canada Partie intervenante</p> <p>Procureur général du Canada pour Agence du revenu du Canada Partie intervenante</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>M^e Roland Roy</p> <p>Kaufman Laramée, s.e.n.c.r.l.</p> <p>M^e Hans Gervais</p> <p>Ministère de la Justice du Canada</p>	Claude St Pierre	<p>Demande de levée partielle de blocage et de mesures de redressement</p> <p>Demande en levée partielle du Procureur général du Canada pour Agence du revenu du Canada</p>	Audience pro forma

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCTEURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
20 octobre 2016 – 14 h 00					
2015-032	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Alliance pour la santé étudiante au Québec Inc., Lev Bukhman et Patrice Allard Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers McCarthy Tétrault, s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, mesure propre au respect de la loi, pénalité administrative, suspension d'inscription et nomination d'un dirigeant responsable	Audience pro forma
2016-009	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Mario Langlais, 9183-6643 Québec inc. et Gestion Finance Langlais inc. Parties intimées Banque de Montréal et Officier du bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard	Contestation d'une décision rendue ex parte	Audience pro forma

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCTEURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
24 octobre 2016 – 9 h 30					
2014-052	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et d'interdiction d'opérations sur valeurs	Audience au fond
	Pierre Gévry Partie intimée	Borden Ladner Gervais, s.e.n.c.r.l., s.r.l.			
	Jean-Claude Vachon Partie intimée				
	Alain Valiquette Partie intimée	Brière et Lebeuf inc.			
	Michel Drolet Partie intimée	Delegatus services juridiques inc.			
25 octobre 2016 – 9 h 30					
2014-052	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et d'interdiction d'opérations sur valeurs	Audience au fond
	Pierre Gévry Partie intimée	Borden Ladner Gervais, s.e.n.c.r.l., s.r.l.			
	Jean-Claude Vachon Partie intimée				
	Alain Valiquette Partie intimée	Brière et Lebeuf inc.			
	Michel Drolet Partie intimée	Borden Ladner Gervais, s.e.n.c.r.l., s.r.l.			

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCTEURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
26 octobre 2016 – 9 h 30					
2014-052	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et d'interdiction d'opérations sur valeurs	Audience au fond
	Pierre Gévry Partie intimée	Borden Ladner Gervais, s.e.n.c.r.l., s.r.l.			
	Jean-Claude Vachon Partie intimée				
	Alain Valiquette Partie intimée	Brière et Lebeuf inc.			
	Michel Drolet Partie intimée	Borden Ladner Gervais, s.e.n.c.r.l., s.r.l.			
27 octobre 2016 – 9 h 30					
2014-052	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et d'interdiction d'opérations sur valeurs	Audience au fond
	Pierre Gévry Partie intimée	Borden Ladner Gervais, s.e.n.c.r.l., s.r.l.			
	Jean-Claude Vachon Partie intimée				
	Alain Valiquette Partie intimée	Brière et Lebeuf inc.			
	Michel Drolet Partie intimée	Borden Ladner Gervais, s.e.n.c.r.l., s.r.l.			

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
28 octobre 2016 – 9 h 30					
2014-052	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Pierre Gévry Partie intimée Jean-Claude Vachon Partie intimée Alain Valiquette Partie intimée Michel Drolet Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Borden Ladner Gervais, s.e.n.c.r.l., s.r.l. Brière et Lebeuf inc. Borden Ladner Gervais, s.e.n.c.r.l., s.r.l.	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et d'interdiction d'opérations sur valeurs	Audience au fond
1 ^{er} novembre 2016 – 14 h 00					
2016-009	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Mario Langlais, 9183-6643 Québec inc. et Gestion Finance Langlais inc. Parties intimées Stéphane Desjardins Partie requérante Banque de Montréal et Officier du bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Deveau avocats	Claude St Pierre	Demande de levée partielle de blocage	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCTEURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
2 novembre 2016 – 14 h 00					
2016-019	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Lyl Assurances Inc., Louis-Yves Lucien et Charles Tshitundu Mbuyi Parties intimées Maxan Samuel André Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative, conditions à l'inscription, interdiction d'agir à titre de dirigeant responsable, radiation d'inscription, suspension d'inscription, mesure de redressement et mesure propre au respect de la loi.	Conférence préparatoire
3 novembre 2016 – 14 h 00					
2016-004	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Francesco Candido Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Woods, s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Conférence de gestion	Audience pro forma
10 novembre 2016 – 14 h 00					
2015-019	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Partners Indemnity Insurance Brokers Ltd. et Barry Downs Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Dunton Rainville, Avocats	Lise Girard	Demande de pénalité administrative, de conditions à l'inscription, d'interdiction d'agir à titre de dirigeant, de mesure de redressement, de mesure propre au respect de la loi	Audience pro forma
21 novembre 2016 – 9 h 30					
2015-031	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Marc Vaillancourt et Stable Capital Advisors Inc. Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Thibault, Roy Avocats	Lise Girard	Demande de mesure de redressement, pénalité administrative, de retrait des droits d'inscription, de refus de dispense et de mesure propre au respect de la loi.	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCTEURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
22 novembre 2016 – 9 h 30					
2015-031	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Marc Vaillancourt et Stable Capital Advisors Inc. Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Thibault, Roy Avocats	Lise Girard	Demande de mesure de redressement, pénalité administrative, de retrait des droits d'inscription, de refus de dispense et de mesure propre au respect de la loi.	Audience au fond
23 novembre 2016 – 9 h 30					
2015-031	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Marc Vaillancourt et Stable Capital Advisors Inc. Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Thibault, Roy Avocats	Lise Girard	Demande de mesure de redressement, pénalité administrative, de retrait des droits d'inscription, de refus de dispense et de mesure propre au respect de la loi.	Audience au fond
24 novembre 2016 – 9 h 30					
2015-031	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Marc Vaillancourt et Stable Capital Advisors Inc. Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Thibault, Roy Avocats	Lise Girard	Demande de mesure de redressement, pénalité administrative, de retrait des droits d'inscription, de refus de dispense et de mesure propre au respect de la loi.	Audience au fond
28 novembre 2016 – 9 h 30					
2016-019	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Lyl Assurances Inc., Louis-Yves Lucien et Charles Tshitundu Mbuyi Parties intimées Maxan Samuel André Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.	Claude St Pierre	Demande de pénalité administrative, conditions à l'inscription, interdiction d'agir à titre de dirigeant responsable, radiation d'inscription, suspension d'inscription, mesure de redressement et mesure propre au respect de la loi.	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCTEURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
29 novembre 2016 – 9 h 30					
2016-019	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Lyl Assurances Inc., Louis-Yves Lucien et Charles Tshitundu Mbuyi Parties intimées Maxan Samuel André Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.	Claude St Pierre	Demande de pénalité administrative, conditions à l'inscription, interdiction d'agir à titre de dirigeant responsable, radiation d'inscription, suspension d'inscription, mesure de redressement et mesure propre au respect de la loi.	Audience au fond
30 novembre 2016 – 9 h 30					
2016-019	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Lyl Assurances Inc., Louis-Yves Lucien et Charles Tshitundu Mbuyi Parties intimées Maxan Samuel André Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.	Claude St Pierre	Demande de pénalité administrative, conditions à l'inscription, interdiction d'agir à titre de dirigeant responsable, radiation d'inscription, suspension d'inscription, mesure de redressement et mesure propre au respect de la loi.	Audience au fond
1 ^{er} décembre 2016 – 9 h 30					
2016-019	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Lyl Assurances Inc., Louis-Yves Lucien et Charles Tshitundu Mbuyi Parties intimées Maxan Samuel André Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.	Claude St Pierre	Demande de pénalité administrative, conditions à l'inscription, interdiction d'agir à titre de dirigeant responsable, radiation d'inscription, suspension d'inscription, mesure de redressement et mesure propre au respect de la loi.	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCTEURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
12 janvier 2017 – 14 h 00					
2016-016	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Pouya Hajjani Partie intimée Mahsa Sotoudeh et Bahador Bakhtiari Parties intimées RBC Direct Investing Inc. Partie mise en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Me Daniel M. Kochenburger	Lise Girard	Contestation d'une décision rendue ex parte et demande	Audience pro forma
17 janvier 2017 – 9 h 30					
2016-013	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Michel Gauthier et Les Assurances Michel Gauthier Inc. Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.	Claude St Pierre	Demande de pénalités administratives, nomination d'un dirigeant responsable, mesure de redressement, suspension d'inscription, mesure propre au respect de la loi, interdiction d'agir à titre de dirigeant responsable, conditions à l'inscription et suspension de certificat	Audience au fond
18 janvier 2017 – 9 h 30					
2016-013	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Michel Gauthier et Les Assurances Michel Gauthier Inc. Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.	Claude St Pierre	Demande de pénalités administratives, nomination d'un dirigeant responsable, mesure de redressement, suspension d'inscription, mesure propre au respect de la loi, interdiction d'agir à titre de dirigeant responsable, conditions à l'inscription et suspension de certificat	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCTEURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
19 janvier 2017 – 9 h 30					
2016-013	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Michel Gauthier et Les Assurances Michel Gauthier Inc. Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.	Claude St Pierre	Demande de pénalités administratives, nomination d'un dirigeant responsable, mesure de redressement, suspension d'inscription, mesure propre au respect de la loi, interdiction d'agir à titre de dirigeant responsable, conditions à l'inscription et suspension de certificat	Audience au fond
23 janvier 2017 – 9 h 30					
2015-025	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Désyrhée Ostiguy et Daniel Dumont Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Jurilis, Cabinet d'avocats	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives et d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou de dirigeant	Audience au fond
24 janvier 2017 – 9 h 30					
2015-025	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Désyrhée Ostiguy et Daniel Dumont Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Jurilis, Cabinet d'avocats	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives et d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou de dirigeant	Audience au fond
25 janvier 2017 – 9 h 30					
2015-025	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Désyrhée Ostiguy et Daniel Dumont Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Jurilis, Cabinet d'avocats	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives et d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou de dirigeant	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
26 janvier 2017 – 9 h 30					
2015-025	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Désyrhée Ostiguy et Daniel Dumont Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Jurilis, Cabinet d'avocats	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives et d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou de dirigeant	Audience au fond
27 janvier 2017 – 9 h 30					
2015-025	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Désyrhée Ostiguy et Daniel Dumont Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Jurilis, Cabinet d'avocats	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives et d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou de dirigeant	Audience au fond

28 septembre 2016

2.2 DÉCISIONS**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DES MARCHÉS FINANCIERS**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2014-031

DÉCISION N° : 2014-031-009

DATE : Le 19 septembre 2016

EN PRÉSENCE DE : M^e JEAN-PIERRE CRISTEL

JEAN-PATRICE NADEAU
PARTIE REQUÉRANTE / intimée

c.
AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS
PARTIE INTIMÉE / demanderesse

et
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE

et
BELHUMEUR SYNDICS INC.
Parties mises en cause

DÉCISION

ORDONNANCES DE LEVÉE PARTIELLE DE BLOCAGE

[art. 249 et 250, *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 et art. 93, *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, RLRQ, c. A-33.2]

[1] Veuillez prendre note que le 18 juillet 2016, certaines dispositions législatives¹ sont entrées en vigueur faisant en sorte de changer le nom du Bureau de décision et de

¹ *Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 26 mars 2015*, L.Q. 2016, c.7, art. 171 à 180 par le truchement de l'article 225, al. 1, par. 3.

2014-031-009

PAGE : 2

révision pour le Tribunal administratif des marchés financiers (ci-après le « Tribunal »)².
La présente décision est rendue sous cette nouvelle appellation.

² Dans les paragraphes subséquents, l'expression « Tribunal » est substituée à l'expression « Bureau », et ce, même lorsque l'on réfère à un fait survenu antérieurement au 18 juillet 2016.

2014-031-009

PAGE : 3

HISTORIQUE DU DOSSIER

[2] L'Autorité des marchés financiers (l'« *Autorité* ») a, le 3 juillet 2014, saisi le Tribunal d'une demande d'audience *ex parte* visant à obtenir des ordonnances d'interdiction et de blocage à l'encontre des parties intimées et des mises en cause au présent dossier.

[3] Le 11 juillet 2014³, le Tribunal a rendu une décision *ex parte* par laquelle il accueillait cette demande de l'Autorité des marchés financiers. Le 16 juillet 2014, la décision du Tribunal du 11 juillet 2014 était signifiée aux parties intimées et aux mises en cause au présent dossier.

[4] Le 29 juillet 2014, l'intimé Jean-Patrice Nadeau (l'« *intimé Nadeau* ») a déposé au Tribunal une demande de levée partielle des ordonnances de blocage rendues à son encontre. Une audience *pro forma* s'est tenue le 11 août 2014 et sa demande a été entendue le 22 août 2014. Le 2 septembre 2014⁴, le Tribunal a levé partiellement et à certaines conditions les ordonnances de blocage susmentionnées afin de permettre à l'intimé Jean-Patrice Nadeau d'utiliser un compte bancaire pour y déposer ses honoraires professionnels et d'y effectuer toutes les opérations financières nécessaires pour assurer sa subsistance.

[5] Le Tribunal a prolongé les ordonnances de blocage en vigueur au présent dossier pour des périodes de 120 jours, aux dates suivantes :

- le 5 novembre 2014⁵;
- le 2 mars 2015⁶;
- le 23 juin 2015⁷;
- le 16 octobre 2015⁸;
- le 15 février 2016⁹; et
- 10 juin 2016¹⁰.

[6] Lors de la décision de prolongation des ordonnances de blocage du 2 mars 2015, des conditions supplémentaires à la levée partielle de l'ordonnance de blocage furent imposées par le Tribunal à la suite d'une demande de l'Autorité¹¹.

³ *Autorité des marchés financiers c. Nadeau*, 2014 QCBDR 72.

⁴ *Nadeau c. Autorité des marchés financiers*, 2014 QCBDR 97.

⁵ *Autorité des marchés financiers c. Nadeau*, 2014 QCBDR 124.

⁶ *Autorité des marchés financiers c. Nadeau*, 2015 QCBDR 40.

⁷ *Autorité des marchés financiers c. Nadeau*, 2015 QCBDR 91.

⁸ *Autorité des marchés financiers c. Nadeau*, 2015 QCBDR 144.

⁹ *Autorité des marchés financiers c. Nadeau*, 2016 QCBDR 25.

¹⁰ *Autorité des marchés financiers c. Nadeau*, 2016 QCBDR 69.

2014-031-009

PAGE : 4

[7] Le 23 août 2016, le requérant-intimé Jean-Patrice Nadeau a déposé auprès du Tribunal une « Demande de modification de conditions de levée partielle de blocage » ainsi qu'un avis de présentation *pro forma* de cette demande à la chambre de pratique du Tribunal du 25 août 2016. La date du 9 septembre 2016 fut par la suite retenue pour procéder à l'audition au mérite de cette demande de l'intimé Jean-Patrice Nadeau.

AUDIENCE

[8] L'audience du 9 septembre 2016 s'est déroulée au siège du Tribunal en présence du requérant-intimé Jean-Patrice Nadeau et de la procureure de l'Autorité.

[9] Le requérant-intimé Jean-Patrice Nadeau a indiqué au Tribunal qu'il avait été informé le 3 juin 2016 que la mise en cause Banque Impériale de Commerce avait décidé de fermer le 29 août 2016 le compte bancaire numéro [...] qu'il avait été autorisé par le Tribunal à utiliser pour effectuer, à certaines conditions, des opérations bancaires dans le but d'assurer sa subsistance.

[10] Il a, par conséquent, demandé au Tribunal de l'autoriser à ouvrir un compte bancaire auprès d'une autre institution financière, et ce, à des conditions similaires de supervision par l'Autorité.

[11] L'intimé Jean-Patrice Nadeau a par la suite accepté de témoigner et a répondu à toutes les questions posées par la procureure de l'Autorité. Il a, en particulier, indiqué son intention de déposer le solde de 49\$ du compte bancaire numéro [...] dans un nouveau compte bancaire, et ce, après avoir reçu l'autorisation du Tribunal.

[12] La procureure de l'Autorité a subséquemment indiqué que l'Autorité n'avait pas d'objection à la demande du requérant-intimé l'intimé.

[13] Les parties ont finalement présenté, de consentement, un ensemble de conditions reliées à cette demande de substitution de compte bancaire et ont respectueusement demandé au Tribunal d'acquiescer à la demande du requérant-intimé tout en lui imposant ces conditions de supervision par l'Autorité.

ANALYSE

[1] Une ordonnance de blocage est une mesure conservatoire destinée à protéger des sommes d'argent recueillies chez des épargnants d'une manière potentiellement illégale et qu'on estime mieux protégées si elles sont mises hors de la portée de ceux qui les ont réunies.

[2] Dans le présent dossier - à la suite d'une enquête - l'Autorité a requis pour des motifs impérieux l'émission d'une série d'ordonnances d'interdiction et de blocage à l'encontre du requérant-intimé Jean-Patrice Nadeau. À la suite d'une audience, *ex parte*, le Tribunal a émis dans l'intérêt public ces ordonnances d'interdiction et de blocage dans sa décision du 11 juillet 2014.

¹¹ Précitée, note 6.

2014-031-009

PAGE : 5

[3] Le requérant-intimé n'a pas contesté cette décision du Tribunal et il fait actuellement l'objet de recours de nature pénale devant la Division des affaires criminelles et pénales de la Cour du Québec.

[4] Par ailleurs, le requérant-intimé a demandé au Tribunal - uniquement dans le but d'assurer sa subsistance - une levée partielle des ordonnances de blocage émises à son encontre. Le Tribunal a accueilli cette demande mais lui a toutefois imposé un régime de supervision étroite de ses activités bancaires par l'Autorité, et ce, dans le but d'assurer la protection du public.

[5] Dans la présente affaire, le requérant-intimé demande essentiellement au Tribunal la permission de remplacer le compte bancaire supervisé qu'il a utilisé jusqu'au 29 août 2016 - date de sa fermeture par la CIBC - par un seul autre compte bancaire qu'il ouvrirait auprès d'une autre institution financière, et ce, tout en maintenant un régime de supervision similaire.

[6] L'Autorité n'a pas formulé d'objection à cette demande du requérant-intimé et les parties ont conjointement suggéré au Tribunal la mise en œuvre d'un ensemble de conditions strictes qui permettraient à l'Autorité de superviser cette substitution de compte bancaire par le requérant-intimé et la poursuite subséquente de ses activités bancaires.

[7] Tel qu'expliqué dans sa décision du 31 mars 2014 dans le dossier *Hélios Capital*, la discrétion du Tribunal en matière de levée de blocage doit être exercée dans l'intérêt public et en tenant compte de la protection des épargnants :

« [48] Lors d'une demande de levée partielle de blocage, il est important que le Bureau reste dans ce qu'il a déjà appelé le périmètre d'action à l'intérieur duquel il peut évoluer¹². Si le Bureau lève un blocage, il perd le contrôle sur les fonds ou les biens en question qui « seraient alors situés en aval du pouvoir du Bureau qui ne pourrait certainement plus en vertu de cet article exercer la moindre action sur le processus de vente des actions »¹³.

[49] Le Bureau entend bien exercer pleinement la discrétion qui lui est conférée par l'intérêt public en matière de blocage, pour la protection des intérêts des investisseurs et le maintien de la confiance du public dans les marchés de capitaux. »¹⁴

[14] Le Tribunal a pris connaissance de la demande du requérant-intimé Jean-Patrice Nadeau. Il a considéré son témoignage ainsi que le contre-interrogatoire de ce dernier par la procureure de l'Autorité. Il a également pris connaissance de la preuve déposée au dossier ainsi que des représentations faites par le requérant-intimé et par la procureure de l'Autorité.

¹² *Nechi Investments inc. c. Autorité des marchés financiers*, précitée, note 8.

¹³ *Id.*

¹⁴ *Léo Montmarquet c. Henri Lemieux et als.*, QCBDR (Montréal), 31 mars 2014, M^e Claude St Pierre.

2014-031-009

PAGE : 6

[15] Après avoir considéré le tout, le Tribunal est d'avis que la demande du requérant-intimé peut, sans mettre en péril l'intérêt public, être accueillie, et ce, essentiellement aux conditions qui lui ont été suggérées conjointement par l'Autorité et le requérant-intimé.

DISPOSITIF

POUR CES MOTIFS, le Tribunal, en vertu de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*¹⁵ et des articles 249 et 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*¹⁶:

ACCUEILLE la demande du requérant-intimé Jean-Patrice Nadeau de la manière et aux conditions suivantes :

LÈVE partiellement l'ordonnance de blocage n° 2014-031-001¹⁷ qu'il a prononcée le 11 juillet 2014 à l'encontre de Jean-Patrice Nadeau afin de lui permettre d'ouvrir et d'utiliser un nouveau compte bancaire, et ce, en vue d'y déposer ses honoraires professionnels, d'y effectuer toutes les opérations financières nécessaires pour assurer sa subsistance et d'y déposer le solde du compte bancaire portant le numéro [...] à la succursale de la Banque Canadienne Impériale de Commerce située 9050 boulevard Leduc, suite 10, Brossard, Québec, J4Y OE6, lequel sera subséquemment fermé et ne devra plus être utilisé par Jean-Patrice Nadeau;

ORDONNE à Jean-Patrice Nadeau, aussi connu sous le nom de Patrice Nadeau et exploitant aussi une entreprise individuelle sous les noms J. Patrice Nadeau et JPN Service Conseil, de transmettre par courriel à l'Autorité des marchés financiers, à l'adresse courriel suivante : frederic.laforge@lautorite.qc.ca, le nom de l'institution financière auprès de laquelle un nouveau compte bancaire sera ouvert à son nom, les coordonnées complètes de celle-ci de même que le numéro de ce compte et ce, dans les 48 heures de l'ouverture de ce compte;

ORDONNE à Jean-Patrice Nadeau, aussi connu sous le nom de Patrice Nadeau et exploitant aussi une entreprise individuelle sous les noms J. Patrice Nadeau et JPN Service Conseil, de transmettre par courriel à l'Autorité des marchés financiers, à l'adresse courriel suivante : frederic.laforge@lautorite.qc.ca, une copie du relevé du compte bancaire à être ouvert, faisant état des transactions effectuées au courant de la semaine précédente, à tous les lundis, au plus tard à 17h00;

ORDONNE à Jean-Patrice Nadeau, aussi connu sous le nom de Patrice Nadeau et exploitant aussi une entreprise individuelle sous les noms J. Patrice Nadeau et JPN Service Conseil, de transmettre par courriel à l'Autorité des marchés financiers, à l'adresse courriel suivante : frederic.laforge@lautorite.qc.ca, une copie du relevé

¹⁵ *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, RLRQ, c. A-33.2.

¹⁶ Préc., note 8.

¹⁷ *Autorité des marchés financiers c. Nadeau*, préc., note 1.

2014-031-009

PAGE : 7

mensuel du compte bancaire à être ouvert, de chacune des pièces justificatives (dépôts et retraits) et de chacune des factures transmises à ses clients pendant la période visée par ce relevé et ce, dans les 48 heures de la réception de ce relevé;

ORDONNE à Jean-Patrice Nadeau, aussi connu sous le nom de Patrice Nadeau et exploitant aussi une entreprise individuelle sous les noms J. Patrice Nadeau et JPN Service Conseil, d'aviser l'Autorité des marchés financiers, par courriel, à l'adresse courriel suivante : frederic.laforge@lautorite.qc.ca, de tous changements quant à ses sources de revenus et entrées de fonds actuelles, dont notamment l'ajout ou le retrait de sources de revenus ou d'entrées de fonds, l'ajout ou le retrait de clients, la modification des honoraires, du mode de facturation ou des services offerts aux clients, et ce dans les 48 heures de la survenance du changement en question;

ORDONNE à Jean-Patrice Nadeau, aussi connu sous le nom de Patrice Nadeau et exploitant aussi une entreprise individuelle sous les noms J. Patrice Nadeau et JPN Service Conseil, de transmettre par courriel à l'Autorité des marchés financiers, à l'adresse courriel suivante : frederic.laforge@lautorite.qc.ca, une copie des relevés mensuels des cartes de crédit dont il est, ou pourrait être, le détenteur ou qu'il utilise, ou pourrait utiliser, et ce, dans les 48 heures de la réception de ce relevé ou toutes les informations contenues dans les relevés mensuels des cartes de crédit qu'il utilise, ou pourrait utiliser, et ce, dans l'éventualité où il ne recevrait pas ces relevés.

ORDONNE à Jean-Patrice Nadeau, aussi connu sous le nom de Patrice Nadeau, en sa qualité de dirigeant des sociétés 9206-2629 Québec inc., 9296-1465 Québec inc. et 9254-5011 Québec inc., de transmettre par courriel à l'Autorité des marchés financiers, à l'adresse courriel suivante : frederic.laforge@lautorite.qc.ca, une copie des relevés mensuels des cartes de crédit dont ces sociétés sont, ou pourraient être, détentrices et ce, dans les 48 heures de la réception de ces relevés;

ORDONNE à Jean-Patrice Nadeau, aussi connu sous le nom de Patrice Nadeau et exploitant aussi une entreprise individuelle sous les noms J. Patrice Nadeau et JPN Service Conseil, de transmettre à l'Autorité des marchés financiers, par courriel, à l'adresse courriel suivante : frederic.laforge@lautorite.qc.ca, toutes les informations concernant les sommes qu'il reçoit, ou pourrait recevoir, en argent comptant, dont notamment les noms des individus ou sociétés ayant versé ces sommes, leurs coordonnées, les motifs de la remise de ces sommes et la manière dont ces sommes ont été utilisées, et toutes les pièces justificatives, le cas échéant, et ce dans les 48 heures de la réception d'une telle somme.

La présente décision doit être interprétée comme remplaçant les décisions du 2 septembre 2014¹⁸ et du 2 mars 2015¹⁹ accordant une levée partielle de blocage à l'intimé Jean-Patrice Nadeau sous certaines conditions.

¹⁸ *Nadeau c. Autorité des marchés financiers*, 2014 QCBDR 97.

¹⁹ *Autorité des marchés financiers c. Nadeau*, 2015 QCBDR 40.

2014-031-009

PAGE : 8

M^e Jean-Pierre Cristel, vice-président

M^e Mélanie Béland
(Contentieux de l'Autorité des marchés financiers)
Procureure de l'Autorité des marchés financiers

Date d'audience : 9 septembre 2016

3.

Distribution de produits et services financiers

- 3.1 Avis et communiqués
 - 3.2 Réglementation
 - 3.3 Autres consultations
 - 3.4 Retraits aux registres des représentants
 - 3.5 Modifications aux registres des inscrits
 - 3.6 Avis d'audiences
 - 3.7 Décisions administratives et disciplinaires
 - 3.8 Autres décisions
-

3.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

3.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

3.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

3.4 RETRAITS AUX REGISTRES DES REPRÉSENTANTS

Courtiers

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
AMAGBO FRU	ROLAND	TD WATERHOUSE CANADA INC.	2016-09-15
CORREA	PAUL DOMINIQUE	COURTAGE DIRECT BANQUE NATIONALE INC.	2016-09-16
DJEBBARI	FAROUK	BEAUDOIN, RIGOLT & ASSOCIÉS INC.	2016-09-15
GOODMAN	MICHAEL	RICHARDSON GMP LIMITÉE	2016-09-02
GRIGNON	NATHALIE	RBC DOMINION VALEURS MOBILIÈRES INC.	2016-09-20
LAFORTUNE	FRANCE	FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	2016-08-05
LAREAU	JEAN-CLAUDE	SERVICES INVESTISSEURS CIBC INC.	2016-09-14
LARUE	PHILIPPE-ANTOINE	RBC DOMINION VALEURS MOBILIÈRES INC.	2016-09-02
LATERREUR	PATRICK	VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.	2016-09-19
PATEL	ANITA	SERVICES INVESTISSEURS CIBC INC.	2016-09-12
PICARD-HOOPER	ALEXANDRE	FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	2016-09-16

Cabinets de services financiers

Sans mode d'exercice

Liste des représentants qui ne sont plus autorisés à agir dans une ou plusieurs disciplines

Vous trouverez ci-dessous la liste des représentants dont au moins l'une des disciplines mentionnées à leur certificat de l'Autorité est sans mode d'exercice. Par conséquent, ces individus ne sont plus autorisés à exercer leurs activités dans la ou les disciplines mentionnées dans cette liste et ce, depuis la date qui y est indiquée.

Représentants ayant régularisé leur situation

Il se peut que certains représentants figurant sur cette liste aient régularisé leur situation depuis la date de sans mode d'exercice de leur droit de pratique pour la ou les disciplines mentionnées. En effet, certains pourraient avoir procédé à une demande de rattachement et avoir récupéré leur droit de pratique dans l'une ou l'autre de ces disciplines. Dans de tels cas, il est possible de vérifier ces renseignements auprès du agent du centre de renseignements au :

Québec : (418) 525-0337
 Montréal : (514) 395-0337
 Sans frais : 1 877 525-0337.

Veuillez-vous référer à la légende suivante pour consulter la liste de représentants. Cette légende indique les disciplines et catégories identifiées de 1a à 6a, et les mentions spéciales, de C et E.

Disciplines et catégories de disciplines

Mentions spéciales

1a Assurance de personnes	C Courtage spécial
1b Assurance contre les accidents ou la maladie	E Expertise en règlement de sinistre à l'égard des polices souscrites par l'entremise du cabinet auquel il rattaché
2a Assurance collective de personnes	
2b Régime d'assurance collective	
2c Régime de rentes collectives	
3a Assurance de dommages (Agent)	
3b Assurance de dommages des particuliers (Agent)	
3c Assurance de dommages des entreprises (Agent)	
4a Assurance de dommages (Courtier)	
4b Assurance de dommages des particuliers (Courtier)	
4c Assurance de dommages des entreprises (Courtier)	
5a Expertise en règlement de sinistres	
5b Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des particuliers	
5c Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des entreprises	
6a Planification financière	

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
101970	BÉLAND, MAJELLA	1a, 2a	2016-09-27
102226	BÉLISLE, RAYMONDE	3a	2016-09-21
104171	BOUCHARD, JEAN-DENYS	1a	2016-09-26
105501	BRUNET, YVES	4b	2016-09-26
106251	CASSISTA, LAURENT	1a	2016-09-23
106360	CAZEMIRO, MICHAEL	1a	2016-09-26
111403	DUNSMORE, JOHN HOGUE	1a	2016-09-26
112219	FILLION, DAVE	3a	2016-09-27
113037	FRIGON, LINE	4a	2016-09-26
116213	HARVEY, RODRIGUE	1a	2016-09-26
116402	HERVIEUX, RACHEL	6a	2016-09-23
116430	HIGGINS, CARL	4a	2016-09-23

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
120102	LAVOIE, JEAN-LEON	1a	2016-09-26
120262	LEBEAU MARRONI, HÉLÈNE	4b	2016-09-26
122091	LOYER, JEAN-PIERRE	6a	2016-09-22
125665	PAQUET, DENIS	4a	2016-09-21
127252	PLANTE, MARIE-LOUISE	3b	2016-09-23
129884	ROY, PIERRE	1a	2016-09-21
130681	SÉGUIN, ROBERT	1a, 2b	2016-09-22
132159	TÉTREULT, BERTRAND	1a	2016-09-26
134436	VORDING, WOLFGANG GEORGE	5a	2016-09-26
138798	DUPUIS, MARTINE	6a	2016-09-27
139780	BÉLAND, DANIELLE	4b	2016-09-26
141585	THIBERT, SYLVIE	4b	2016-09-23
143190	TESSIER, GHYSLAIN	3b	2016-09-27
143349	LESSARD, DOMINIQUE	1a	2016-09-26
148565	BÉNARD, MANON	4a	2016-09-23
156054	TOUPIN, MANON	3b	2016-09-22
160285	SALAWI, PAUL	6a	2016-09-22
165285	PARADIS, DOMINIQUE	3b	2016-09-21
167647	FRADETTE, CINDY	3a	2016-09-21
168986	GRIGNON, NATHALIE	1a	2016-09-21
170250	SMIDI, ABDELLAH	1a, 4b	2016-09-21
171999	RICOT, DOMINIQUE	4b	2016-09-23
174086	ST-LAURENT, JULIE	1a	2016-09-26
174331	BOYLE, ANNIE	4b	2016-09-23
176601	LONGPRÉ, JOCELYNE	3b	2016-09-26
184467	HOULE, CHRISTIAN	3b	2016-09-21
185407	DE BEAUMONT, PHILIPPE	6a	2016-09-26
185844	PRUNEAU, DAVE	1a, 2a	2016-09-21
186018	SONEXAYNARATH, RENARD	4a	2016-09-23
186164	LANDRY CÔTÉ, MATHIEU	6a	2016-09-23
193004	MARCHAND, PATRICE	6a	2016-09-21
193382	VALIQUETTE, JADE	4b	2016-09-22
193953	DAIGLE, CHARLES	1a	2016-09-26
194309	BERNATCHEZ, DAN	4b	2016-09-23
197870	BOUDREAU, STÉPHANYE	4b	2016-09-22

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
199462	NEZERWE, DERRICK	4b	2016-09-22
200392	LY, ANNE	1a	2016-09-22
201556	THÉBERGE, MICHEL	1a, 2a	2016-09-27
203412	PÉPIN, CINDY	1a	2016-09-22
204360	BEAUPRÉ, DORIANNE AIDI	4b	2016-09-26
206643	DAIGNEAULT, MYLÈNE	4b	2016-09-22
206656	QUIRION, MARIE-CATHERINE	1a	2016-09-27
208008	DA SILVA, WENDY	4a	2016-09-27
208565	MENHOUK, JONATHAN	1a	2016-09-26
208776	WHITTAKER, DAVID	4b	2016-09-27
210521	ABDULNOUR, LAWRENCE	3b	2016-09-26
211260	VINCENT, AUDREY	4b	2016-09-22
211659	MARTINEAU, LINE	1b	2016-09-22
211695	CLOUTIER, YVES	1a	2016-09-23
212439	GUTIERREZ, SOLANGE	1a	2016-09-21
212446	DUFOUR, PIERRE-LUC	1a	2016-09-22
212563	DESTINOBLE, RUTH DANIELLE	1b	2016-09-22
212612	POIRIER, MARJORIE	1b	2016-09-22
212884	BADRAN, NABIL	1a	2016-09-23
212955	DEMANINS, RIMA	3b	2016-09-26
213376	VADNAIS, VICKY	3b	2016-09-21
213377	BRUNET, MARIO	1b	2016-09-22
213499	CYR, JOËLE	1a	2016-09-23
213504	FOURNIER, ANNABELLE	1a	2016-09-27
213698	IREDALE, ADRIEN	3b	2016-09-26
213723	RHEAUME, AUDREY	1b	2016-09-22
214211	PINEAULT, JEAN-PHILIPPE	1a	2016-09-23
214469	AIT TALEB, ABDELILAH	3b	2016-09-22
214524	ROBICHAUD, JOHANNE	4b	2016-09-27
215039	HARBOUR-BEDARD, ROXANNE	3b	2016-09-21
215479	DUFRESNE, SONNY	1a	2016-09-23
215570	TALBOT, NATACHA	3b	2016-09-23

3.5 MODIFICATION AUX REGISTRES DES INSCRITS

3.5.1 Les cessations de fonctions d'une personne physique autorisée, d'une personne désignée responsable, d'un chef de la conformité ou d'un dirigeant responsable

Aucune information.

3.5.2 Les cessations d'activités

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Disciplines	Date de cessation
500039	LA FORTUNE & ASSOCIÉS INC.	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2016-09-21
500091	FAVREAU & GENDRON ASSURANCE ET SERVICES FINANCIERS INC.	Assurance de dommages	2016-09-26
502221	GESTION LAURENT CASSISTA INC.	Assurance de personnes	2016-09-26
502391	CAROL MIGNEAULT	Assurance de dommages	2016-09-23
502891	BERTRAND TÉTREAULT	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2016-09-26
503550	LES AGENCES DUNSMORE INC. / DUNSMORE AGENCIES INC.	Assurance de personnes	2016-09-26
505289	9075-8038 QUÉBEC INC.	Assurance de personnes	2016-09-26
505679	MICHAEL CAZEMIRO	Assurance de personnes	2016-09-26
507897	KAMAL LUTFI	Assurance de personnes Planification financière	2016-09-26
511908	CONSTANTINOS MARAGOS	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2016-09-23
515154	CLAIRE SARDA	Assurance de personnes	2016-09-23
515768	CHARLES DAIGLE	Assurance de personnes	2016-09-26
600399	CINDY PÉPIN	Assurance de personnes	2016-09-22
601066	CORNERSTONE INSURANCE BROKERS LIMITED	Assurance de dommages	2016-09-27
601308	GAÉTAN DOUCET	Assurance de personnes	2016-09-26
601380	FELIX DESCHATELETS	Assurance de personnes Planification financière	2016-09-26
602005	JEAN-DENYS BOUCHARD	Assurance de personnes	2016-09-26

3.5.3 Les ajouts concernant les personnes physiques autorisées, les personnes désignées responsables, d'un chef de la conformité ou d'un dirigeant responsable

Courtiers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
B2B BANK INTERMEDIARY SERVICES INC.	Desjardins	Francois	2016-09-07
BMO ASSET MANAGEMENT INC./BMO GESTION D'ACTIFS INC.	Mohammed	Joan	2016-09-20
LBC FINANCIAL SERVICES INC./BLC SERVICES FINANCIERS INC.	Desjardins	Francois	2016-09-21
NATIONAL BANK TRUST INC./TRUST BANQUE NATIONALE INC.	Bertrand	Maryse	2016-09-20

Conseillers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
BMO ASSET MANAGEMENT INC./BMO GESTION D'ACTIFS INC.	Mohammed	Joan	2016-09-20
MONEGY, INC.	Avila	Nelson	2016-09-19
NATIONAL BANK TRUST INC./TRUST BANQUE NATIONALE INC.	Bertrand	Maryse	2016-09-20
RBC PHILLIPS, HAGER & NORTH INVESTMENT COUNSEL INC./RBC PHILLIPS, HAGER & NORTH SERVICES-CONSEILS EN PLACEMENTS INC.	Wong	David	2016-09-12

Gestionnaires

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
BMO ASSET MANAGEMENT INC./BMO GESTION D'ACTIFS INC.	Mohammed	Joan	2016-09-20
BULLION MANAGEMENT SERVICES INC.	Anganu	Hema	2016-09-20

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
GRATICULE ASIA MACRO ADVISORS LLC	Levinson	Adam	2016-09-13
NATIONAL BANK TRUST INC./TRUST BANQUE NATIONALE INC.	Bertrand	Maryse	2016-09-20

3.5.4 Les nouvelles inscriptions

Erratum

N15 INC.

Veillez prendre note qu'une erreur s'est glissée lors de la publication de la nouvelle inscription concernant la société N15 INC. qui a été publiée dans la section 3.5.4 du bulletin du 15 septembre 2016 (vol. 13, n° 37).

L'inscription de cette société est effective en date du 26 septembre 2016 au lieu du 13 septembre 2016.

Le 29 septembre 2016

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet	Nom du dirigeant responsable	Disciplines	Date d'émission
602130	GCF PRO INC.	Sébastien Desjardins	Assurance de personnes	2016-09-26
602128	HUGO NEVEU, GESTION FINANCIÈRE INC.	Hugo Neveu	Assurance de personnes	2016-09-22
602129	N15 INC.	Felix Deschatelets	Assurance de personnes Planification financière	2016-09-26
602131	PLANTAXFREE SERVICES FINANCIERS INC. / PLANTAXFREE FINANCIAL SERVICES INC.	Kamal Lutfi	Assurance de personnes Planification financière	2016-09-26
602126	SERVICES TINMAR INC. / TINMAR SERVICES INC.	Martin Taylor	Assurance de personnes Assurance collective de personnes Planification financière	2016-09-21

3.6 AVIS D'AUDIENCES

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) OCTOBRE 2016

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Lucie Plourde, expert en sinistre en assurance de dommages des particuliers (5B) Certificat n° 139464 Et Anna-Maria Bilinski, expert en sinistre en assurance de dommages des particuliers (5B) Certificat n° 171339	Plaintes n ^{os} 2016-03-02(E) 2016-03-03(E)	M ^o Patrick de Niverville, président M. Norman Dickenson, membre M ^{me} Valérie Mastrocola, membre	3 et 4 octobre 2016 09h30	Chambre de l'assurance de dommages – Montréal	Lucie Plourde 6 chefs pour avoir exercé de façon négligente ses activités de supervision d'un expert en sinistre (article 16 de la <i>Loi sur la distribution de produits et services financiers</i> et articles 2, 10, 27, 58(1) et 58(3) du <i>Code de déontologie des experts en sinistre</i>); Anna-Maria Bilinski 6 chefs pour avoir exercé ses activités de façon négligente et pour avoir fait preuve d'un manque de contrôle d'une réclamation présentée par un assuré (article 16 de la <i>Loi sur la distribution de produits et services financiers</i> et articles 10, 27, 45 et 58(1) du <i>Code de déontologie des experts en sinistre</i>); 6 chefs pour avoir exercé ses activités de façon négligente et pour avoir fait défaut de fournir à un assuré les explications nécessaires à la bonne compréhension du règlement de la réclamation présentée à la suite d'un sinistre (article 16 de la <i>Loi sur la distribution de produits et services financiers</i> et articles 10, 14, 21 et 58(1) du <i>Code de déontologie des experts en sinistre</i>);	Audition sur culpabilité

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) OCTOBRE 2016

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
David Kanath, expert en sinistre en assurance de dommages de particuliers (5B)	Plainte n ^{os} 2016-04-01(E) 2016-04-02(E)	M ^e Patrick de Niverville, président M ^{me} Karine S. Correia, membre	13, 14 et 17 octobre 2016	Chambre de l'assurance de dommages - Montréal	David Kanath 5 chefs pour avoir agi à titre d'expert en sinistre en assurance des entreprises dans divers dossiers de réclamation alors qu'il ne lui était pas permis d'agir dans cette catégorie de discipline (articles 13 et 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers, article 10 al. 1 du Règlement relatif à la délivrance et au renouvellement du certificat de représentant [c. D-9.2, r.7] et articles 2, 20, 26 et 58(1) du Code de déontologie des experts en sinistre [c. D-9.2, r. 4]).	Audition sur culpabilité
Certificat n° 169873						
Claude Lachance, inactif et sans mode d'exercice comme expert en sinistre (5A)		M. Claude Gingras, membre				
Certificat n° 139344					5 chefs pour avoir permis à David Kanath d'agir comme réviseur dans divers dossiers de réclamation alors qu'il était le superviseur immédiat de ce dernier (articles 13, 16, 84 et 85 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers, article 10 du Règlement relatif à la délivrance et au renouvellement du certificat de représentant [c. D-9.2, r.7] articles 2, 58(1) et 58(14) du Code de déontologie des experts en sinistre [c. D-9.2, r. 4]).	

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF) – Octobre 2016

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
ATTILA-ZOLTAN SZABO 148939	CD00-1104	M ^e Alain Gélinas, Président M. Serge Lafrenière, Pl. Fin. M. Bruno Therrien, Pl. Fin.	4 octobre 2016 à 9h30	Tribunal administratif du travail (CLP) 500, boul. René- Lévesque Ouest Montréal (Québec) H2Z 1W7	Conflits d'intérêts Fournir de faux renseignements à l'assureur	Sanctions
MICHEL CAISSE 181054	CD00-1156	M ^e Claude Mageau, Président M. Stéphane Prévost, A.V.C. M. Réal Veilleux, A.V.A., Pl. Fin.	4 octobre 2016 à 09h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo- Pariseau, Montréal (Québec) H2X 4B8	Préavis de remplacement incomplet et/ou erroné Absence ABF ou analyse de besoins financiers non conforme Remplacement non justifié	Culpabilité
ÉRIC BOUCHER 104315	CD00-1173	M ^e François Folot, Président M ^{me} Suzanne	5 octobre 2016 à 09h30	Tribunal administratif du travail (CLP) 500, boul. René- Lévesque Ouest Montréal	Conflits d'intérêts	Sanctions

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF) – Octobre 2016

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
		Côté, Pl. Fin. M. Sylvain Jutras, A.V.C., Pl. Fin.		(Québec) H2Z 1W7		
TAHEREH ZARAYAN 134783	CD00-1091	M ^e Alain Gélinas, Président M ^{me} Dyan Chevrier, A.V.A., Pl. Fin. M. François Faucher, Pl. Fin.	11 octobre 2016 à 09h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, Montréal (Québec) H2X 4B8	Absence ABF ou analyse de besoins financiers Autre non conforme Conflits d'intérêts	
CLAUDE HUET 116684	CD00-1181	M ^e Janine Kean, Présidente M. Stéphane Côté, A.V.C. M. B. Gilles Lacroix, A.V.C., Pl. Fin.	12 octobre 2016 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, Montréal (Québec) H2X 4B8	Conflits d'intérêts	Culpabilité

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF) – Octobre 2016

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
FRANCIS NDALAMBA 184421	CD00-1106	M ^{re} François Folot Président	19 octobre 2016 à 9h30	Tribunal administratif du travail (CLP) 500, boul. René- Lévesque Ouest Montréal (Québec) H2Z 1W7	Défaut d'exercer ses activités avec intégrité, honnêteté, loyauté, compétence, professionnalisme, bonne foi et équité	Culpabilité
		M. André Noreau M. Stéphane Prévost, A.V.C.	20 octobre 2016 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo- Pariseau, Montréal (Québec) H2X 4B8		
MICHEL MARCOUX 122786	CD00-1008	M ^{re} Claude Mageau, Président	24 octobre 2016 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo- Pariseau, Montréal (Québec) H2X 4B8	Inexécution ou mauvaise exécution du mandat Informations incomplètes, fausses, trompeuses ou susceptibles d'induire en erreur (explications, déclarations, représentations ou renseignements) Défaut d'exercer ses activités avec intégrité, honnêteté, loyauté, compétence, professionnalisme, bonne foi et équité Entrave au travail des organismes	Rejet de plainte (intimé)
		M. Marc Binette, Pl. Fin.	25 octobre 2016 à 9h30			
		M. Antonio Tiberio	26 octobre 2016 à 9h30			
			27 octobre 2016 à 9h30			
			28 octobre			

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF) – Octobre 2016

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
			2016 à 9h30		d'autoréglementation	
PIERRE ROY 129884	CD00-1167	M ^o Sylvain Généreux, Président	25 octobre 2016 à 9h30	Tribunal administratif du Québec	Informations incomplètes, fausses, trompeuses ou susceptibles d'induire en erreur (explications, déclarations, représentations ou renseignements)	Culpabilité
		M ^{me} Gisèle Balthazard, A.V.A.	26 octobre 2016 à 9h30	500, boul. René- Lévesque Ouest Montréal (Québec)		
		M. Frédérick Scheidler		H2Z 1W7		

3.7 DÉCISIONS ADMINISTRATIVES ET DISCIPLINAIRES

Aucune information.

3.7.1 Autorité

Veillez noter que les décisions administratives rendues par l'Autorité des marchés financiers à l'égard d'un cabinet, représentant autonome ou société autonome sont publiées sous forme de tableau à la section 3.8.4 de ce Bulletin.

3.7.2 TMF

Les décisions prononcées par le Tribunal administratif des marchés financiers (anciennement « Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières » et « Bureau de décision et de révision ») sont publiées à la section 2.2 du Bulletin.

3.7.3 OAR

Veillez noter que les décisions rapportées ci-dessous peuvent faire l'objet d'un appel, selon les règles qui leur sont applicables.

3.7.3.1 Comité de discipline de la CSF

COMITÉ DE DISCIPLINE

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

N° : CD00-1037

DATE : 12 septembre 2016

LE COMITÉ : M ^e Janine Kean	Présidente
M. Felice Torre, A.V.A., Pl. Fin.	Membre
M. Antonio Tiberio	Membre

CAROLINE CHAMPAGNE, ès qualités de syndique de la Chambre de la sécurité financière

Partie plaignante

c.

JOCELYN DESCHÊNES (certificat n° 109641)

Partie intimée

DÉCISION SUR SANCTION

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 142 DU CODE DES PROFESSIONS, LE COMITÉ A RÉITÉRÉ PRONONCER L'ORDONNANCE SUIVANTE :

- **Ordonnance de non-divulgence, de non-publication et de non-diffusion du nom de la consommatrice impliquée dans la présente plainte ou de tout renseignement permettant de l'identifier, afin d'assurer la protection de sa vie privée.**

[1] À la demande de la procureure de la plaignante, l'ordonnance de non-divulgence, de non-publication et de non-diffusion déjà rendue dans la décision sur culpabilité a été reconduite.

[2] À la suite de la décision sur culpabilité rendue contre l'intimé le 7 mars 2016, le comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière (le comité) s'est réuni le 6 juillet 2016, pour procéder à l'audition sur sanction.

CD00-1037

PAGE : 2

[3] La plaignante était représentée par M^e Valérie Déziel, alors que l'intimé était représenté par M^e Pierre-Richard Deshommès. L'intimé était absent bien qu'il ait avisé son procureur qu'il serait présent à cette audience et qu'il en avait été dûment avisé.

[4] Toutefois, le procureur de l'intimé a indiqué être prêt à procéder ayant discuté avec son client qui était d'accord avec la sanction de radiation proposée par la plaignante. Toutefois, ignorant la durée réclamée, il n'avait pas pu en discuter davantage avec l'intimé.

[5] Sauf pour ce qui est du dépôt par la plaignante de l'attestation du droit de pratique de l'intimé datée du 13 juin 2016 (SP-1), indiquant que l'intimé est toujours inactif depuis août 2009, les parties ont déclaré n'avoir que des représentations à faire sur sanction, et consentir à procéder.

REPRÉSENTATIONS DE LA PLAIGNANTE

[6] Après un bref rappel des faits entourant la commission de l'infraction, la plaignante a recommandé :

- a) La radiation temporaire de l'intimé pour une période de six mois sous l'unique chef contenu à la plainte;
- b) La publication de la décision;
- c) La condamnation de l'intimé au paiement des déboursés.

[7] Elle a ensuite invoqué les facteurs atténuants et aggravants suivants :

Atténuants

- a) L'existence d'un geste isolé;
- b) L'absence d'intention malhonnête ou malveillante, l'intimé ayant cru naïvement qu'il s'agissait d'un bon projet;
- c) L'inactivité de l'intimé depuis 2009, rendant le risque de récidive plutôt faible;
- d) La reconnaissance des faits par l'intimé dès le début de l'enquête;
- e) La faible commission touchée par l'intimé;
- f) Le fait que l'intimé est âgé de 62 ans;

Aggravants

- a) Bien qu'il ait reconnu les faits, l'intimé n'a jamais admis avoir commis une infraction, alors qu'il s'agit d'une infraction grave et d'une conduite clairement

CD00-1037

PAGE : 3

prohibée;

- b) L'absence d'expression de regrets ou de remords;
- c) Le préjudice financier subi par la consommatrice qui a dû rembourser au gouvernement les sommes dont elle avait bénéficié à la suite de la déduction fiscale engendrée par l'investissement proposé;
- d) Le fait que l'intimé avait accumulé 10 ans d'expérience au moment des événements, ce qui aurait dû le prévenir d'agir en dehors de sa certification;
- e) La présence d'un antécédent disciplinaire en raison de la décision rendue le 29 avril 2013;
- f) L'existence d'antécédent administratif concernant le défaut de respecter le mandat de son client et ayant fait l'objet d'un engagement volontaire de la part de l'intimé.

[8] À l'appui de sa recommandation pour une radiation de six mois, la procureure de la plaignante a déposé quatre décisions¹ qu'elle a commentées soulignant les similarités avec le cas présent.

REPRÉSENTATIONS DE L'INTIMÉ

[9] Le procureur de l'intimé a essentiellement admis les faits rapportés par sa consœur et s'est dit d'accord avec la majorité des facteurs atténuants et aggravants qu'elle a mentionnés. Par ailleurs, il a signalé que lors de l'instruction de la plainte, l'intimé s'était dit désolé pour le tort causé à la consommatrice rendant ainsi l'expression de regrets un facteur atténuant plutôt qu'aggravant.

[10] Aussi, il a insisté sur l'absence d'intention malveillante, l'intimé étant convaincu qu'il avait bien interprété la *Loi*.

[11] Il a réitéré que l'intimé lui avait indiqué qu'il n'avait aucun désir d'exercer de nouveau dans le milieu financier, rendant ainsi nul le risque de récidive.

[12] Le procureur de l'intimé a dit savoir que son client ne s'objecterait pas à la période de radiation de six mois, mais qu'il ne voulait pas être condamné au paiement

¹ *Champagne c. Ledoux*, CD00-0779, décision sur culpabilité et sanction du 1^{er} octobre 2010, ainsi que décision de la Cour du Québec du 1^{er} décembre 2011 (2011 QCCQ 15733); *Champagne c. Francoeur*, CD00-0883, décision sur culpabilité du 9 mars 2012 et décision sur sanction du 15 juin 2012; *Champagne c. Hornez*, CD00-1022, décision sur culpabilité et sanction du 3 juillet 2015; *Lelièvre c. Deschênes*, CD00-0890, décision sur culpabilité et sanction du 30 octobre 2012.

CD00-1037

PAGE : 4

d'une amende ni à celui des déboursés et des frais de la publication de l'avis de décision.

[13] Il a fait valoir que son client avait de faibles revenus et ne pouvait en aucun cas payer ces frais.

RÉPLIQUE DE LA PLAIGNANTE

[14] Quant au paiement des déboursés et des frais de l'avis de publication, la procureure de la plaignante a fait valoir qu'il lui était difficile de s'en remettre au témoignage du procureur de l'intimé sans une preuve plus convaincante sur la situation financière de l'intimé.

[15] Mais, elle s'en remettait à la décision du comité quant à cette dernière demande du procureur de l'intimé.

PREUVE SUPPLÉMENTAIRE DE L'INTIMÉ

[16] Dans les circonstances, après avoir entendu les représentations des parties, le comité a suspendu l'audience jusqu'au 20 juillet 2016 pour permettre au procureur de l'intimé de faire parvenir au comité une déclaration assermentée signée par ce dernier confirmant son accord avec la période de radiation proposée par la plaignante et, le cas échéant, des copies de ses avis de cotisation pour l'année 2015 pour les deux niveaux du gouvernement à l'appui de sa demande de dispense du paiement des frais.

[17] Il a été convenu qu'advenant que l'intimé ne consente pas à la période de radiation proposée, les parties seraient de nouveau convoquées pour poursuivre l'audience sur sanction et entendre la position de l'intimé.

[18] Le ou vers le 16 juillet 2016, le procureur de l'intimé a fait parvenir une déclaration assermentée signée par l'intimé par laquelle il accepte la période de six mois de radiation suggérée par la plaignante. Il a acheminé le ou vers le 19 juillet 2016 les déclarations de revenus de l'intimé pour l'année 2015.

ANALYSE ET MOTIFS

[19] L'intimé a été déclaré coupable d'avoir conseillé et fait souscrire le 30 avril 2009 à la consommatrice un investissement sous forme de don, afin qu'il soit utilisé comme abri fiscal, alors qu'il n'était pas autorisé à le faire en vertu de sa certification.

CD00-1037

PAGE : 5

[20] La gravité objective de l'infraction commise par l'intimé ne fait aucun doute. La relation de confiance envers son représentant et ses conseils est primordiale. Le manque de respect des limites de son certificat brise ce lien de confiance du public envers les conseillers en sécurité financière.

[21] Cependant, l'intimé n'a pas agi avec une intention malhonnête. Il était convaincu qu'il était en droit de proposer ce genre d'investissement en plus de croire qu'il s'agissait d'un bon projet.

[22] La rémunération perçue par l'intimé est minime. L'intimé est inactif depuis 2009, rendant le risque de récidive plutôt faible.

[23] Considérant la nature de l'infraction, tant les facteurs aggravants qu'atténuants, le comité estime que la période de radiation temporaire de six mois recommandée par les parties est juste et raisonnable, conforme à celle ordonnée pour des infractions de même nature et qu'elle répond, à la lumière de la preuve et des circonstances particulières de l'affaire, aux objectifs énoncés dans l'affaire *Pigeon c. Daigneault*².

[24] Par conséquent, sous l'unique chef d'accusation contenu à la plainte, le comité ordonnera la radiation temporaire de l'intimé pour une période de six mois ainsi que la publication de l'avis de la décision.

[25] En ce qui concerne les déboursés et les frais de publication de l'avis de la décision, l'article 151 du *Code des professions*, applicable en l'espèce, attribue au comité de discipline un pouvoir discrétionnaire³. En dépit de la règle qui veut que la partie qui succombe doive payer les frais, la preuve supplémentaire⁴ fournie par l'intimé pour appuyer sa demande de dispense démontre qu'il est prestataire de la sécurité du revenu. Dans les circonstances, le comité le dispensera du paiement de ces frais.

PAR CES MOTIFS, le comité de discipline :

RÉITÈRE ORDONNER la non-divulgateion, la non-publication et la non-diffusion du nom de la consommatrice impliquée dans la présente plainte et de tout renseignement permettant de l'identifier, afin d'assurer la protection de sa vie privée;

² [2003] R.J.Q. 1090, (C.A.).

³ *Tardif c. Évaluateurs agréés*, 2001 QCTP 85; *Bernatchez c. Avocats*, 2000 QCTP 56.

⁴ Déclarations de revenus pour l'année 2015.

CD00-1037

PAGE : 6

ORDONNE sous l'unique chef d'accusation, la radiation temporaire de l'intimé pour une période de six mois;

ORDONNE au secrétaire du comité de discipline de faire publier, un avis de la présente décision dans un journal circulant dans le lieu où ce dernier a son domicile professionnel et dans tout autre lieu où il a exercé ou pourrait exercer sa profession conformément aux dispositions de l'alinéa 5 de l'article 156 du *Code des professions*, RLRQ, c. C-26;

DISPENSE l'intimée du paiement des déboursés et des frais de publication de l'avis de la présente décision.

(s) Janine Kean

M^e Janine Kean

Présidente du comité de discipline

(s) Felice Torre

M. Felice Torre, A.V.A., Pl. Fin.

Membre du comité de discipline

(s) Antonio Tiberio

M. Antonio Tiberio

Membre du comité de discipline

M^e Valérie Déziel
CDNP Avocats inc.
Procureurs de la partie plaignante

M^e Pierre-Richard Deshommes
Procureur de la partie intimée

Date d'audience : Le 6 juillet 2016
COPIE CONFORME À L'ORIGINAL SIGNÉ

COMITÉ DE DISCIPLINE

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

N° : CD00-1099

DATE : 12 septembre 2016

LE COMITÉ : M ^e François Folot	Président
M ^{me} Gisèle Balthazard, A.V.A.	Membre
M. Réal Veilleux, A.V.A., Pl. Fin.	Membre

CAROLINE CHAMPAGNE, ès qualités de syndique de la Chambre de la sécurité financière;

Partie plaignante

c.

LOUIS LAZARE TCHASSOM, conseiller en sécurité financière (numéro de certificat 186839);

Partie intimée

DÉCISION SUR SANCTION

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 142 DU CODE DES PROFESSIONS, LE COMITÉ A PRONONCÉ L'ORDONNANCE SUIVANTE :

- **Ordonnance de non-divulgence, de non-publication et de non-diffusion du nom de la consommatrice concernée dont les initiales apparaissent à la plainte ainsi que de toute information permettant de l'identifier.**

[1] À la suite de sa décision sur culpabilité, le comité de discipline de la *Chambre de la sécurité financière* s'est réuni le 9 juin 2016 aux locaux du *Tribunal administratif du*

CD00-1099

PAGE : 2

travail sis au 500, boulevard René-Lévesque Ouest, 18^e étage, salle 18.114, en la ville de Montréal, province de Québec, et a procédé à l'audition sur sanction.

PREUVE DES PARTIES

[2] Après le dépôt sous la cote SP-1 d'une attestation de droit de pratique récente de l'intimé, la plaignante, par l'entremise de son procureur, déclara n'avoir aucun élément de preuve supplémentaire à présenter.

[3] Quant à l'intimé, il mentionna n'avoir aucune preuve additionnelle à offrir.

[4] Les parties soumièrent ensuite au comité leurs représentations respectives sur sanction.

REPRÉSENTATIONS DE LA PLAIGNANTE

[5] La plaignante débuta en indiquant au comité qu'elle lui proposait l'imposition de la sanction suivante :

- Sous l'unique chef d'accusation contenu à la plainte :

- La condamnation de l'intimé au paiement d'une amende de 5 000 \$.

[6] Elle ajouta réclamer de plus la condamnation de ce dernier au paiement des déboursés.

[7] Elle poursuivit en soulignant la gravité objective de l'infraction commise par l'intimé, soit d'avoir, « *lors d'une proposition d'assurance* », apposé sa signature à titre de témoin sur un formulaire d'autorisation médicale complété et signé hors sa présence par la cliente.

CD00-1099

PAGE : 3

[8] Elle indiqua que bien que l'intimé « *avait parlé* » à la consommatrice concernée, il ne l'avait jamais rencontrée et référa aux paragraphes 22 et suivants de la décision sur culpabilité où le comité fait état de la nature de l'infraction en cause.

[9] Elle mentionna les « *facteurs subjectifs* » suivants :

- L'absence d'antécédent disciplinaire de l'intimé;
- Sa collaboration à l'enquête de la plaignante;
- La reconnaissance, en tout temps, par ce dernier des faits;
- Une situation où, à son opinion, l'intimé ne lui paraissant pas très bien comprendre les conséquences déontologiques découlant des faits prouvés, elle éprouvait une « *inquiétude* » à l'égard du risque de récurrence chez ce dernier.

[10] Elle insista ensuite sur la nécessité, à son avis, d'une sanction suffisamment dissuasive, et ce, afin d'amener l'intimé à comprendre qu'il ne doit plus agir tel qu'il lui a été reproché et afin de dissuader les représentants qui seraient tentés d'imiter sa conduite.

[11] Puis, après avoir évoqué le principe de la parité des sanctions, elle déposa quatre décisions antérieures du comité¹ où pour des infractions de nature semblable les représentants fautifs ont été sanctionnés par l'imposition d'une amende de cinq mille dollars (5 000 \$).

[12] Elle termina en indiquant que bien que les « *faits puissent être quelque peu différents d'un cas à l'autre* », les circonstances relatives à chacun de ces dossiers se rapprochaient, à son avis, de la situation de l'intimé.

¹ *Lelièvre c. Demers*, CD00-0929, décision sur culpabilité et sanction en date du 16 janvier 2013;
Lelièvre c. Thibeault, CD00-0998, décision sur culpabilité et sanction en date du 8 juillet 2014;
Champagne c. Mongrain, CD00-1124, décision sur culpabilité et sanction en date du 9 mai 2016;
Champagne c. Duchesne, CD00-1140, décision sur culpabilité et sanction en date du 13 mai 2016.

CD00-1099

PAGE : 4

REPRÉSENTATIONS DE L'INTIMÉ

[13] L'intimé débuta ses représentations en mentionnant que « *les cas ne sont pas tous pareils* » et en soulignant qu'au moment de l'infraction il n'avait que neuf mois d'expérience dans le domaine de la distribution de produits et services financiers ou d'assurance.

[14] Il souligna ensuite les faits entourant la commission de l'infraction et, notamment que, tel que l'a mentionné le comité à sa décision sur culpabilité, son supérieur lui avait assigné, pour l'assister, un autre représentant, soit M. C. Isidore (M. Isidore).

[15] Il laissa entendre que ce dernier, qui possédait plus d'expérience que lui, agissait à cette époque, quelque peu comme son mentor.

[16] Il rappela que, devant quitter pour vacances, M. Isidore « *lui avait ramené une proposition* » afin qu'il la complète.

[17] Il mentionna qu'il avait alors vérifié auprès de la consommatrice la conformité des informations apparaissant au document de souscription et avait révisé avec elle la proposition, ce que le comité mentionne à sa décision sur culpabilité.

[18] Puis, après avoir signalé que la consommatrice en cause n'avait porté aucune accusation à son endroit, il affirma avoir été tenu responsable, « *par ricochet* », d'une situation où cette dernière et son nouveau conjoint auraient cherché à causer un tort, voire même possiblement à soutirer quelques sommes d'argent de M. Isidore. Il ajouta que lors de l'audition sur culpabilité il avait « *apporté la preuve que la cliente était de mauvaise foi* ».

[19] Il résuma la situation en déclarant qu'il avait fait confiance à celui qui étant son aîné, avait mandat de le guider à l'époque dans l'exercice de la profession.

CD00-1099

PAGE : 5

[20] Il indiqua que dans chacune des décisions citées par la plaignante, le comité était confronté aux agissements d'un conseiller d'expérience, ce qui n'était pas son cas.

[21] Il reprit ensuite ses affirmations antérieures, rapportées au paragraphe 16 de la décision sur culpabilité à l'effet que ses agissements n'avaient exposé la consommatrice à aucun danger et qu'il avait simplement été victime « *d'une histoire de mauvaise foi, de manipulation et de règlement de compte* » entre le nouveau conjoint de la consommatrice et le représentant M. Isidore.

[22] Enfin, après avoir mentionné qu'il en était maintenant à sa sixième année d'exercice de la profession, il affirma que depuis les événements reprochés il n'avait fait l'objet d'aucune nouvelle plainte ou dénonciation, et que sa conduite fautive ne s'était depuis aucunement reproduite. Il déclara, en conséquence, ne présenter « *aucun danger pour la profession* ».

[23] Il termina en invoquant son implication dans sa communauté, déclarant notamment être président d'une association de solidarité, et en réclamant, l'indulgence du comité. Il ajouta, qu'agissant maintenant en tant que représentant autonome il ne disposait pas de revenus importants.

MOTIFS ET DISPOSITIF

[24] L'intimé n'a aucun antécédent disciplinaire.

[25] Au moment des événements reprochés, il exerçait la profession depuis environ neuf mois.

[26] Il n'est plus à l'emploi du cabinet auquel il était rattaché et exerce maintenant en tant que représentant autonome. Ses revenus ne seraient pas très élevés.

CD00-1099

PAGE : 6

[27] Depuis les faits à l'origine de la plainte, soit depuis environ six ans, il n'a fait l'objet d'aucune nouvelle demande d'enquête ou dénonciation.

[28] La faute isolée qui lui a été reprochée est en lien avec un seul événement et ne concerne qu'une seule consommatrice. Cette dernière n'a subi aucun réel préjudice.

[29] La preuve administrée n'a aucunement démontré qu'il puisse avoir été animé d'une quelconque intention malveillante et son intégrité n'est pas en cause, tel que le comité l'a mentionné à la décision sur culpabilité.

[30] Il a collaboré à l'enquête de la plaignante et a toujours reconnu les faits.

[31] Outre qu'il ait signé à titre de témoin de la signature de la cliente à un formulaire d'autorisation médicale alors qu'il ne l'avait pas rencontrée, ce qui, à juste titre, lui a été reproché, l'intimé s'est généralement comporté de façon consciencieuse, notamment en ce qu'avant de compléter la demande électronique d'assurance il a vérifié auprès de C.M.K. la conformité des informations apparaissant au document de souscription et révisé avec elle la proposition.

[32] Il ne serait donc allé de l'avant qu'après s'être bien assuré des volontés de la cliente.

[33] Alors qu'il en était à ses débuts dans l'exercice de la profession, selon ce qu'il a déclaré, il faisait confiance à celui qui, étant son aîné, devait le guider.

[34] Il travaillait alors sous l'égide, si l'on peut dire, de M. Isidore, qui agissait comme son mentor.

[35] Néanmoins, l'infraction qu'il a commise est sérieuse.

CD00-1099

PAGE : 7

[36] Bien qu'aucun préjudice n'ait été causé à la cliente, tel que le comité l'a mentionné au paragraphe 25 de sa décision sur culpabilité, l'intimé avait des responsabilités non seulement à l'endroit de la consommatrice, sa cliente, mais aussi à l'endroit de l'assureur.

[37] Ce dernier devait pouvoir compter, qu'ayant signé en tant que témoin à la signature de la consommatrice, il avait assisté à celle-ci et pourrait en témoigner, le cas échéant, si nécessaire.

[38] Lorsqu'un assureur requiert un témoin à la signature d'un client, c'est qu'il veut être assuré que le document a bel et bien été signé par la personne concernée.

[39] Bien que l'intimé ne semble pas avoir été animé d'une quelconque intention malveillante, en agissant tel qu'il lui a été reproché il a manqué de professionnalisme et de rigueur, et ce, quelles que soient les bonnes intentions qui puissent l'avoir animé.

[40] Quant à la sanction qui doit lui être imposée, elle doit être conforme à la gravité de la faute et s'harmoniser aux circonstances particulières du dossier.

[41] La plaignante a suggéré que lui soit imposé le paiement d'une amende de cinq mille dollars (5 000 \$) et a cité, à l'appui de sa suggestion quatre décisions du comité.

[42] Or, s'il est vrai qu'il y a plusieurs décisions où pour le type d'infraction en cause le comité a condamné le représentant fautif à une amende de cinq mille dollars (5 000 \$) et que dans des circonstances semblables le comité doit éviter un écart trop prononcé entre les sanctions qu'il impose, la détermination de celles-ci ne peut dépendre d'une formule rigide.

CD00-1099

PAGE : 8

[43] En l'espèce, le comité doit se garder d'ignorer les circonstances entourant la commission par l'intimé de l'infraction qui lui est reprochée et les particularités propres au dossier.

[44] Aussi, compte tenu des circonstances particulières, quelque peu hors précédent de la présente affaire, et notamment qu'il s'agit d'une faute isolée, que l'intimé en était à ses débuts dans la profession, qu'il aurait agi, sinon sous les instructions, à tout le moins à la demande d'un représentant aîné agissant à l'époque comme son mentor, et qu'il s'est parfaitement assuré des volontés de la cliente et a passé en revue avec elle la proposition, et enfin, prenant en considération les éléments tant atténuants qu'aggravants, objectifs que subjectifs qui lui ont été présentés, le comité est d'avis que la condamnation de l'intimé au paiement d'une amende de deux mille cinq cents dollars (2 500 \$) serait, en l'espèce, une sanction juste et appropriée, suffisamment dissuasive, ainsi qu'adaptée à l'infraction.

[45] Le comité condamnera donc l'intimé au paiement d'une amende de deux mille cinq cents dollars (2 500 \$).

[46] Compte tenu de la situation de l'intimé, le comité est de plus d'avis d'accorder à ce dernier un délai de six mois pour le paiement de ladite amende.

[47] Enfin, relativement à l'acquittement des déboursés, aucun motif ne lui ayant été soumis qui lui permettrait de passer outre à la règle habituelle voulant que les déboursés nécessaires à la condamnation du représentant fautif soit généralement imputés à ce dernier, le comité condamnera l'intimé au paiement de ceux-ci.

PAR CES MOTIFS, le comité de discipline :

CD00-1099

PAGE : 9

- Sous l'unique chef d'accusation contenu à la plainte :

CONDAMNE l'intimé au paiement d'une amende de 2 500 \$;

ACCORDE à l'intimé un délai de six mois pour le paiement de ladite amende;

CONDAMNE l'intimé au paiement des déboursés, y compris les frais d'enregistrement conformément aux dispositions de l'article 151 du *Code des professions* (R.L.R.Q., chapitre C-26.).

(s) François Folot
M^e FRANÇOIS FOLOT
Président du comité de discipline

(s) Gisèle Balthazard
M^{me} GISELE BALTHAZARD, A.V.A.
Membre du comité de discipline

(s) Réal Veilleux
M. RÉAL VEILLEUX, A.V.A., Pl. Fin.
Membre du comité de discipline

M^e Alain Galarneau
POULIOT, CARON, PRÉVOST, BÉLISLE, GALARNEAU
Procureurs de la partie plaignante

L'intimé se représente lui-même.

Date d'audience : 9 juin 2016

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL SIGNÉ

3.7.3.2 Comité de discipline de la ChAD

Aucune information.

3.7.3.3 OCRCVM

Aucune information.

3.7.3.4 Bourse de Montréal Inc.

Aucune information.

3.8 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

3.8.1 Dispenses

Aucune information.

3.8.2 Exercice d'une autre activité

Aucune information.

3.8.3 Approbation d'un projet d'entente de partage de commissions, approbation d'une prise de position importante, emprunt ou remboursement autorisés

Aucune information.

3.8.4 Autres

Décisions administratives rendues à l'égard d'un cabinet, d'un représentant autonome ou d'une société autonome

Selon les articles 115.2 et 146.1 de la *Loi sur la distribution des produits et services financiers*, RLRQ, c. D-9 (la « Loi ») l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») peut suspendre l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome ou d'une société autonome, l'assortir de restrictions ou de conditions ou lui imposer une sanction administrative pécuniaire pour un montant qui ne peut excéder 5 000 \$ pour chaque contravention lorsque ceux-ci ne respectent pas les dispositions prévues aux articles 81, 82, 83, 103.1, 128, 135 et 136 de la Loi ou ne se conforme pas à une obligation de dépôt de documents prévue à la Loi ou à l'un de ses règlements.

L'Autorité peut également radier l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome ou d'une société autonome lorsqu'il y a contravention aux articles 82 et 128 de la Loi ainsi qu'aux articles 81, 83, 103.1, 135 ou 136 de cette même Loi, lorsqu'il s'agit de récidives dans ces derniers cas.

Le tableau ci-joint contient les décisions administratives rendues par l'Autorité à l'encontre de cabinets, représentants autonomes et sociétés autonomes ayant fait défaut de respecter certaines exigences relatives à leur inscription.

Au moment de cette publication, il est possible que leur situation soit déjà corrigée. Il est également possible de vérifier si un cabinet, représentant autonome ou société autonome est inscrit auprès de l'Autorité en consultant le *Registre des entreprises et individus autorisés à exercer* disponible sur son site Web en cliquant sur le lien suivant :

<http://www.lautorite.qc.ca/fr/registre-entreprise-individu-fr-pro.html>

Vous pouvez également vous adresser au Centre d'information de l'Autorité aux coordonnées suivantes :

Québec : 418 525-0337

Montréal : 514 395-0337

Autres régions : 1 877 525-0337

Site Web: www.lautorite.qc.ca

Manquements	Code
Ne pas avoir maintenu une assurance de responsabilité conforme aux règlements	A
Ne pas avoir complété le maintien annuel de son inscription	B
Ne pas avoir versé les droits annuels prévus aux règlements	C
Ne pas avoir de représentant rattaché	D

Disciplines ou catégories de discipline	Code
Assurance de personnes	1
Assurance collective de personnes	2
Assurance de dommages (Agents)	3
Assurance de dommages (Courtiers)	4
Expertise en règlement de sinistres	5
Planification financière	6
Courtage en épargne collective	7611
Courtage en plans de bourses d'études	7615

La liste ci-dessous indique le numéro de client du cabinet, représentant autonome ou société autonome concerné, son nom, le numéro de la décision rendue par l'Autorité, le manquement reproché, la discipline ou la catégorie de discipline concernée par le manquement, la nature de la décision et la date de la décision.

Numéro de client	Nom de la personne morale	Numéro de décision	Manquements et Disciplines ou catégories de discipline	Nature de la décision	Date de la décision
2000389303	Services financiers 2000 inc.	2016-CI-1052454	B-C / 1-2	Radiation	2016-09-27
3000404241	Services financiers A. Gupta inc.	2016-CI-1047511	A / 1	Suspension et sanction administrative pécuniaire	2016-09-23

4.

Indemnisation

- 4.1 Avis et communiqués
 - 4.2 Réglementation
 - 4.3 Autres consultations
 - 4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers
 - 4.5 Fonds d'assurance-dépôts
 - 4.6 Autres décisions
-

4.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

4.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

4.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

4.4 FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS

Aucune information.

4.5 FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS

Aucune information.

4.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

5.

Institutions financières

- 5.1 Avis et communiqués
 - 5.2 Réglementation et lignes directrices
 - 5.3 Autres consultations
 - 5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers
 - 5.5 Sanctions administratives
 - 5.6 Autres décisions
-

5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

5.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

Aucune information.

5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

5.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

6.

Marchés de valeurs et des instruments dérivés

- 6.1 Avis et communiqués
 - 6.2 Réglementation et instructions générales
 - 6.3 Autres consultations
 - 6.4 Sanctions administratives pécuniaires
 - 6.5 Interdictions
 - 6.6 Placements
 - 6.7 Agréments et autorisations de mise en marché de dérivés
 - 6.8 Offres publiques
 - 6.9 Information sur les valeurs en circulation
 - 6.10 Autres décisions
 - 6.11 Annexes et autres renseignements
-

6.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Avis de publication

Avis 11-332 du personnel des ACVM : Cybersécurité

(Texte publié ci-dessous)

Avis de publication

Avis 45-308 du personnel des ACVM (révisé) : Indications relatives à l'établissement et au dépôt d'une déclaration de placement avec dispense en vertu du *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus*.

Publié pour la première fois le 26 avril 2012, révisé le 25 juin 2015, le 7 avril 2016 et le 29 septembre 2016

(Texte publié ci-dessous)

Avis de publication

Avis multilatéral 58-308 du personnel des ACVM : Examen du personnel sur les femmes aux postes d'administrateurs et de membres de la haute direction – Conformité au *Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance*.

(Texte publié ci-dessous)

Avis 11-332 du personnel des ACVM

Cybersécurité

Le 27 septembre 2016

Introduction

Le 26 septembre 2013, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « ACVM ») ont publié l'Avis 11-326 du personnel des ACVM, *Cybersécurité* (l'« avis de 2013 »), qui précisait que les contrôles implantés par les émetteurs, les personnes inscrites et les entités réglementées (collectivement, les « participants au marché ») passent impérativement par des mesures rigoureuses et personnalisées en matière de cybersécurité¹. Les participants au marché étaient invités à adopter des mesures de protection adéquates pour se protéger, ainsi que leurs clients ou les parties intéressées. Les mesures décrites dans l'avis de 2013 sont notamment les suivantes :

- sensibiliser le personnel à l'importance de la cybersécurité et au rôle qu'il a à jouer à cet égard;
- suivre les indications et les meilleures pratiques des associations professionnelles et des organismes reconnus en sécurité informatique;
- s'il y a lieu, procéder régulièrement à des tests et à des évaluations de la vulnérabilité et de la sécurité chez les tiers;
- revoir régulièrement les mesures de contrôle du risque lié à la cybersécurité.

Depuis la publication de l'avis de 2013, le contexte de la cybersécurité a considérablement évolué, les cyberattaques devenant plus fréquentes, complexes et coûteuses pour les organisations. Les ACVM publient donc le présent avis pour :

- insister de nouveau sur l'importance des cyberrisques pour les participants au marché;
- informer les parties intéressées sur les projets récents et à venir des ACVM;
- indiquer les normes existantes et les travaux publiés, notamment ceux de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM), de l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels (ACFM) et des organismes internationaux de réglementation et de normalisation;
- communiquer les attentes générales à l'égard des cadres de cybersécurité des participants au marché;
- examiner les façons de coordonner la communication et l'échange d'information entre organismes de réglementation et participants au marché.

¹ Au nombre des entités réglementées, on compte les organismes d'autoréglementation, les marchés, les chambres de compensation et les agences de traitement de l'information.

Évolution du contexte des cybermenaces

Le contexte des cybermenaces évolue au rythme des percées technologiques et de l'émergence de nouvelles stratégies commerciales. Compte tenu des liens électroniques entre les acteurs du système financier, une cyberattaque peut avoir rapidement des répercussions l'importantes, nuire à l'intégrité et à l'efficacité des marchés mondiaux et ébranler la confiance dans le système.

Dans un contexte d'évolution technologique, les cyberadversaires disposent de moyens de plus en plus perfectionnés et sont en mesure de causer des dommages de plus en plus graves. Le nombre d'entités victimes de pertes financières, de vol de propriété intellectuelle, d'atteinte à la réputation et de fraude ou visées par des poursuites est en hausse.

Certaines études portant sur l'incidence des atteintes à la cybersécurité, comme celles publiées par le Ponemon Institute² et PricewaterhouseCoopers³, formulent les conclusions suivantes :

- en 2015, le nombre d'incidents détectés a augmenté de 38 % par rapport à 2014;
- le coût total moyen d'une atteinte à la protection des données s'établissait à 4 millions de dollars américains chez les sociétés ayant participé au sondage 2016 de Ponemon.

Compte tenu de ces tendances ainsi que des récents cas de piratage hautement médiatisés, les autorités internationales étudient ou mettent en œuvre diverses mesures afin d'inciter les participants au marché à améliorer leurs cyberdéfenses.

Cybersécurité : une priorité pour les ACVM

Les ACVM ont fait de la cybersécurité une priorité de leur plan d'affaires 2016-2019, et certains de leurs membres ont également adopté cette orientation. C'est pourquoi elles font un travail de sensibilisation et de promotion de la résilience à cet égard. Elles s'attachent surtout à :

- améliorer la collaboration et la communication avec les participants au marché sur les enjeux de cybersécurité;
- évaluer le niveau de résilience des participants au marché en matière de cybersécurité, notamment les mesures de protection des données personnelles des investisseurs;
- améliorer la compréhension, chez les participants au marché, des activités de surveillance de la cybersécurité menées par les membres des ACVM, et notamment leur indiquer les attentes concernant leur préparation en matière de cybersécurité⁴.

Puisque le secteur des services financiers est une cible de choix pour les cyberattaques, les ACVM jouent un rôle central dans l'évaluation et la promotion de la préparation et de la cyberrésilience auprès des participants au marché.

² *2016 Cost of Data Breach Study: Global Analysis*. Cette analyse comparative parrainée par IBM et menée de façon indépendante par le Ponemon Institute LLC porte sur 383 sociétés réparties dans 12 pays.

³ *The Global State of Information Security Survey 2016* est une étude effectuée annuellement à l'échelle mondiale par PwC, CIO et CSO qui analyse les réponses de plus de 10 000 chefs de la direction, chefs des finances, chefs de l'information, chefs de la sécurité des systèmes d'information, chefs de la sécurité, vice-présidents et directeurs des technologies de l'information ainsi que les pratiques en matière de sécurité de 127 pays.

⁴ Source : http://www.autorites-valeurs-mobilieres.ca/presentation_des_ACVM.aspx?ID=1504&LangType=1036.

Projets récents et à venir des ACVM

Depuis la publication de l'avis de 2013, les ACVM surveillent l'évolution de la situation et ont entrepris un certain nombre de projets visant à intégrer la cybersécurité dans leurs travaux et à échanger avec le secteur et les parties intéressées. L'objectif poursuivi est de mieux comprendre l'environnement, les défis et le degré de préparation des participants au marché et d'améliorer globalement la résilience dans nos marchés. Voici un survol des projets récents et à venir des ACVM.

Émetteurs : l'avis de 2013 indiquait que les émetteurs devraient évaluer si les cyberrisques auxquels ils sont exposés, les contrôles qu'ils ont mis en place pour les gérer et les incidents qui pourraient survenir à cet égard sont des éléments qui devraient être communiqués dans un prospectus ou tout autre document d'information continue. Depuis lors, certains membres des ACVM ont examiné l'information communiquée par les émetteurs pour en analyser le contenu sous l'angle des risques liés à la cybersécurité et des cyberattaques. Les examens étaient généralement axés sur les facteurs de risque, les poursuites et la gouvernance. Bon nombre d'émetteurs n'avaient aucune information ou n'avaient que de l'information passe-partout ne portant sur aucune entité en particulier.

Les membres des ACVM comptent revoir l'information fournie par certains grands émetteurs dans les mois à venir et communiquer avec eux, le cas échéant, pour comprendre leur évaluation de l'importance des risques liés à la cybersécurité et des cyberattaques. Les conclusions et recommandations découlant de ces examens seront publiées ultérieurement.

Personnes inscrites : dans le cadre des examens de conformité, le personnel des ACVM échange en permanence avec les sociétés inscrites au sujet des politiques et procédures de cybersécurité, notamment en ce qui concerne :

- les programmes des sociétés en matière d'évaluation des risques liés à la cybersécurité et de gouvernance de la sécurité de l'information;
- les mesures de protection et de contrôle prises par les sociétés en matière de technologies de l'information;
- l'utilisation du chiffrement;
- les risques liés aux fournisseurs de services;
- les essais de vulnérabilité et la surveillance de la conformité;
- les preuves que la formation et la sensibilisation des employés sont assurées régulièrement;
- les plans d'intervention en cas d'incidents;
- les pratiques en matière d'acceptation des instructions données par les clients pour retirer et transférer des fonds de façon électronique.

Certains membres des ACVM recueillent actuellement des données sur les pratiques des personnes inscrites en matière de cybersécurité. En mai 2016, un questionnaire sur l'évaluation des risques a été envoyé à un nombre important de sociétés inscrites afin de recueillir des données fondamentales sur leurs pratiques en la matière et leurs programmes de formation. Un autre membre a mis sur pied simultanément un groupe de discussion composé de personnes inscrites afin d'échanger sur leurs préoccupations, d'examiner les façons de les sensibiliser

davantage et de leur offrir du soutien en gestion des risques liés à la cybersécurité. Un examen sur dossier plus ciblé est prévu pour le reste de 2016 afin d'approfondir les points abordés dans les examens de conformité courants.

Entités réglementées : l'examen indépendant des systèmes que les marchés, chambres de compensation et agences de traitement de l'information doivent effectuer a toujours eu une composante cybersécurité. Or, depuis 2013, il porte expressément sur cet enjeu pour l'ensemble des entités réglementées. Par ailleurs, les référentiels centraux qui exercent des activités au Canada depuis l'automne 2014 ont des obligations semblables. De plus, les ACVM ont recueilli des renseignements afin de mieux comprendre où les entités réglementées en sont pour ce qui est de l'adoption de cadres de cybersécurité adéquats afin de mieux gérer et de réduire les cyberrisques⁵.

Un membre des ACVM s'est aussi penché sur les interconnexions, les principales interdépendances de traitement et les points de défaillance pour mieux comprendre l'incidence et la contagion potentielles en cas d'attaque contre une entité réglementée ou un site.

Activités internationales : le personnel des ACVM a participé aux travaux de l'OICV, notamment avec le CPIM, sur le cyberrisque et la cyberrésilience. Il s'agissait notamment d'élaborer des cadres de cyberrésilience et de publier des rapports sur des approches et des outils réglementaires conçus pour régler les questions de cybersécurité et sur des mécanismes permettant aux places de négociation de gérer efficacement les risques qui y sont liés.

Les projets actuels portent sur l'amélioration de l'échange d'information sur la cybersécurité entre organismes de réglementation internationaux et s'appuient sur l'Accord multilatéral de l'OICV aux fins d'enquête sur les manipulations du marché et infractions liées à la cybersécurité.

Ressources existantes en matière de cybersécurité

Divers organismes de réglementation et de normalisation ont publié de l'information et des directives pour favoriser l'échange de renseignements sur les cybermenaces, améliorer la préparation aux cyberincidents ainsi qu'informer et sensibiliser les parties intéressées aux enjeux et risques liés à la cybersécurité. Voici plusieurs documents de référence qui pourraient être utiles aux participants au marché :

Indications du CPIM et l'OICV sur la cyberrésilience pour les infrastructures du marché financier

<http://www.iosco.org/library/pubdocs/pdf/IOSCOPD535.pdf>

Projets du Federal Financial Institutions Examination Council (FFIEC) en matière de cybersécurité

<http://www.ffiec.gov/cybersecurity.htm>

⁵ Un cadre de cybersécurité consiste en un ensemble de ressources organisationnelles, notamment des politiques, du personnel, des processus, des pratiques et des technologies servant à évaluer et à atténuer les cyberrisques et les cyberattaques.

Guide de pratiques exemplaires en matière de cybersécurité de l'OCRCVM
http://www.ocrcvm.ca/industry/Documents/CybersecurityBestPracticesGuide_fr.pdf

Gestion des cyberincidents – Guide de planification de l'OCRCVM
http://www.ocrcvm.ca/industry/Documents/CyberIncidentManagementPlanningGuide_fr.pdf

Rapport de l'OICV sur la cybersécurité dans les marchés des valeurs mobilières
<http://www.iosco.org/library/pubdocs/pdf/IOSCOPD528.pdf>

Rapport de l'OICV sur les mécanismes permettant aux places de négociation de gérer efficacement les risques liés aux opérations électroniques et les plans de continuité des activités
<http://www.iosco.org/library/pubdocs/pdf/IOSCOPD522.pdf>

Bulletin de l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels (ACFM)
http://www.mfda.ca/regulation/bulletins16/Bulletin0690-C_fr.pdf

Document de la Securities Industry and Financial Markets Association (SIFMA) intitulé *Principles for Effective Cybersecurity Regulatory Guidance*
<http://www.sifma.org/issues/item.aspx?id=8589951691>

Document de la SIFMA intitulé *Guidance for Small Firms: How Small Firms Can Protect Their Business*
<http://www.sifma.org/issues/operations-and-technology/cybersecurity/guidance-for-small-firms/>

Document de la Financial Industry Regulatory Authority (FINRA) intitulé *Report on Cybersecurity Practices*
<https://www.finra.org/file/report-cybersecurity-practices>

Cadre de cybersécurité du National Institute for Standards and Technology (NIST)
<http://www.nist.gov/cyberframework/upload/cybersecurity-framework-021214.pdf>

Conseils sur l'autoévaluation en matière de cybersécurité du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF)
<http://www.osfi-bsif.gc.ca/fra/fi-if/in-ai/pages/cbrsk.aspx>

Directives sur l'information à fournir de la Division of Corporation Finance de la Securities and Exchange Commission (SEC)
<https://www.sec.gov/divisions/corpfin/guidance/cfguidance-topic2.htm>

Ces ressources tendent à démontrer qu'il n'existe pas qu'une seule façon d'assurer la cybersécurité et que les organismes doivent établir leur cadre en conséquence. Les publications susmentionnées soulignent notamment la nécessité pour les organismes de faire ce qui suit :

- gérer la cybersécurité au niveau organisationnel et attribuer à la direction et au conseil la responsabilité de la gouvernance avec obligation de rendre des comptes;
- encadrer leurs activités de cybersécurité selon ces principes : préciser, protéger, détecter, intervenir et reprendre;

- établir et maintenir un programme rigoureux de sensibilisation à la cybersécurité à l'intention de leur personnel;
- formuler une compréhension claire des facteurs opérationnels et des enjeux de sécurité propres à leur utilisation de la technologie, des systèmes et des réseaux;
- comprendre la probabilité qu'un événement survienne ainsi que son incidence afin de déterminer le degré de risque acceptable selon leur tolérance au risque et leurs obligations budgétaires et juridiques;
- gérer l'exposition aux cyberrisques découlant du recours à des fournisseurs de services;
- envisager des méthodes de protection des renseignements personnels et tenir compte de toute obligation de déclarer les atteintes à la cybersécurité à un organisme de réglementation;
- envisager d'échanger de l'information sur les cyberincidents avec les participants au marché;
- communiquer, collaborer et coordonner les efforts avec d'autres entités;
- établir en temps opportun des plans de rétablissement des capacités ou des services touchés par un cyberincident;
- traiter les programmes de cybersécurité comme des projets dynamiques et évolutifs devant être actualisés et améliorés de façon continue.

Prochaines étapes et attentes des ACVM

Bien que les participants au marché prennent déjà des mesures pour comprendre et atténuer les risques liés à la cybersécurité, il importe de faire preuve de vigilance en tout temps. Les ACVM comptent tenir des tables rondes au cours des prochains mois pour échanger sur les enjeux et les risques, leurs attentes et le besoin de coordination. De plus amples renseignements seront communiqués ultérieurement, mais les objectifs généraux des tables rondes seront les suivants :

- promouvoir un dialogue ouvert avec les experts en cybersécurité et les participants au marché;
- faire le point sur la situation en matière de cyberrisques et les façons de les gérer;
- trouver des occasions d'améliorer la collaboration et la communication sur les enjeux communs de cybersécurité;
- échanger sur la coordination en cas de cyberincident.

Dans l'intervalle, nous nous attendons à ce que les participants au marché prennent les mesures nécessaires pour se protéger contre les cybermenaces. En particulier :

- *Émetteurs* : de façon générale, si un émetteur a déterminé que le cyberrisque est important, les membres des ACVM s'attendent à ce qu'il fournisse de l'information aussi détaillée que possible sur les risques qu'il court dans sa situation. Par ailleurs, les émetteurs devraient préciser dans tout plan de reprise après une cyberattaque la façon dont l'importance d'une attaque serait évaluée pour établir si de l'information doit être rendue publique à son sujet, à quel moment et de quelle façon. Dans le cadre de l'évaluation, les émetteurs devraient tenir compte de l'incidence sur leurs activités, leur réputation, leurs clients, leurs employés et leurs investisseurs.
- *Personnes inscrites* : les membres des ACVM s'attendent à ce que les personnes inscrites maintiennent leur vigilance lors de l'établissement, de la mise en œuvre et de l'actualisation de leurs mesures de protection et de gestion en matière de cybersécurité. Elles devraient

également consulter et suivre les directives publiées par des organismes d'autoréglementation comme l'OCRCVM et l'ACFM.

- *Entités réglementées* : les membres des ACVM s'attendent à ce que les entités réglementées vérifient leur conformité aux obligations continues prévues par la législation en valeurs mobilières et les modalités des décisions de reconnaissance, de leur inscription ou des dispenses, ce qui nécessite notamment de se doter de contrôles internes des systèmes et de déclarer les atteintes à la sécurité. Nous nous attendons également à ce que ces entités adoptent un cadre de cybersécurité établi par un organisme de réglementation ou de normalisation qui convienne à leur taille et à leur importance.

Renseignements :

Philippe Bergevin
Économiste principal
Affaires internationales et vigie stratégique
Autorité des marchés financiers
514 395-0337, poste 4285
philippe.bergevin@lautorite.qc.ca

Jean Lorrain
Directeur principal des affaires
internationales et de la vigie stratégique
Autorité des marchés financiers
514 395-0337, poste
4311 jean.lorrain@lautorite.qc.ca

Tom Graham
Director, Corporate Finance
Alberta Securities Commission
403 297-5355
tom.graham@asc.ca

Isaac Z. Filaté
Senior Legal Counsel, Capital Markets
Regulation Division
British Columbia Securities Commission
604 899-6573
ifilate@bcsc.bc.ca

Chris Besko
Directeur par intérim
Commission des valeurs mobilières du
Manitoba
204 945-2561
cbesko@gov.mb.ca

Jeff Mason
Surintendant des valeurs mobilières
Ministère de la justice
Gouvernement du Nunavut
867 975-6591
jmason@gov.nu.ca

Jake van der Laan
Directeur, Application de la loi et Directeur
de l'informatique
Commission des services financiers et des
services aux consommateurs
Nouveau-Brunswick
506 658-6637
jake.vanderlaan@fcnb.ca

Tracey Stern
Manager, Market Regulation
Commission des valeurs mobilières de
l'Ontario
416 593-8167
tstern@osc.gov.on.ca

John O'Brien
Superintendent of Securities
Office of the Superintendent of Securities

Alex Petro
Trading Specialist, Market Regulation
Commission des valeurs mobilières de

Terre-Neuve-et-Labrador
709 729-4909
johnobrien@gov.nl.ca

l'Ontario
416 263-3796
apetro@osc.gov.on.ca

Tom Hall
Surintendant des valeurs mobilières
Bureau du surintendant des valeurs
mobilières
Territoires du Nord-Ouest
867 767-9305
tom_hall@gov.nt.ca

Steven Dowling
Acting Director
Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard
Superintendent of Securities
902 368-4551
sddowling@gov.pe.ca

Jack Jiang
Securities Analyst, Corporate Finance
Nova Scotia Securities Commission
902 424-7059
jack.jiang@novascotia.ca

Dean Murrison
Director, Securities Division
Financial and Consumer Affairs Authority of
Saskatchewan
306 787-5879
dean.murrison@gov.sk.ca

Rhonda Horte
Securities Officer
Bureau du surintendant des valeurs
mobilières
867 633-7969
rhonda.horte@gov.yk.ca

Avis 45-308 du personnel des ACVM (révisé)

Indications relatives à l'établissement et au dépôt d'une déclaration de placement avec dispense en vertu du Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus

Publié pour la première fois le 26 avril 2012, révisé le 25 juin 2015, le 7 avril 2016 et le 29 septembre 2016

Le 29 septembre 2016

Objet

Les émetteurs et les preneurs fermes qui se prévalent de certaines dispenses de prospectus pour placer des titres sont tenus de déposer une déclaration de placement avec dispense établie dans la forme prévue à l'Annexe 45-106A1, *Déclaration de placement avec dispense* (la **déclaration**) dans les délais prescrits par le *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* (le **Règlement 45-106**).

Le personnel (le **personnel** ou **nous**) des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les **ACVM**) a rédigé le présent avis du personnel (l'**avis**) pour aider les émetteurs, les preneurs fermes et leurs conseillers à établir et à déposer des déclarations.

Le présent avis inclut les documents suivants :

- Annexe 1 – Conseils pour remplir et déposer la déclaration
- Annexe 2 – Liste de vérification des obligations d'information introduites dans la déclaration de 2016
- Annexe 3 – Foire aux questions
- Annexe 4 – Transition vers la déclaration de 2016
- Annexe 5 – Agents publics à joindre pour toute question relative à la collecte indirecte de renseignements personnels

Contexte

Le présent avis remplace une version antérieure publiée le 7 avril 2016. Nous pourrions le publier de nouveau pour répondre à d'autres questions sur la façon de remplir et de déposer des déclarations. Le tableau suivant en présente l'historique.

Date	Déroulement des événements
26 avril 2012	Le personnel a publié le présent avis pour la première fois en avril 2012 afin de signaler les problèmes de conformité relevés dans certaines déclarations déposées. Celui-ci fournissait des indications aux émetteurs, aux preneurs fermes et à leurs conseillers sur l'établissement et le dépôt des déclarations.

Date	Déroulement des événements
25 juin 2015	Le présent avis a été révisé en juin 2015, essentiellement pour tenir compte de l'ajout de nouvelles dispenses de prospectus en Ontario.
7 avril 2016	<p>En juin 2016, les ACVM ont institué une nouvelle version harmonisée de la déclaration prévue à l'Annexe 45-106A1, <i>Déclaration de placement avec dispense (la déclaration de 2016)</i>. Tant les émetteurs qui sont des fonds d'investissement que ceux qui n'en sont pas et qui placent des titres sous le régime de certaines dispenses de prospectus sont tenus de déposer la déclaration de 2016, qui a remplacé la version antérieure de l'Annexe 45-106A1, <i>Déclaration de placement avec dispense</i>, et l'Annexe 45-106A6, <i>Déclaration de placement avec dispense en Colombie-Britannique</i> (ensemble, les déclarations antérieures).</p> <p>Nous avons publié à nouveau le présent avis en avril 2016 pour tenir compte de l'adoption de la déclaration de 2016 et fournir des indications sur les nouvelles obligations d'information prévues dans cette déclaration, et sur la transition vers celle-ci.</p>
29 septembre 2016	<p>Au printemps et à l'été 2016, le personnel a eu connaissance de préoccupations exprimées par certains courtiers étrangers qui effectuent des placements au Canada et investisseurs institutionnels canadiens concernant les obligations d'attestation de la déclaration de 2016 et d'autres questions connexes. Dans certains cas, des investisseurs institutionnels canadiens ont été exclus de placements étrangers effectués au pays par l'intermédiaire de certains courtiers étrangers en raison d'un changement perçu dans le risque de responsabilité personnelle à l'égard de la déclaration de 2016 ainsi que des renseignements plus détaillés qui y sont exigés.</p> <p>Par conséquent, nous avons accordé une dispense de l'obligation d'indiquer si le souscripteur ou l'acquéreur est une personne inscrite ou un initié à l'égard de l'émetteur dans certaines circonstances. Cette dispense a été instaurée par toutes les autorités membres des ACVM, sauf l'Ontario, par voie de décisions générales entrées en vigueur le 30 juin 2016. En Ontario, elle a été instaurée au moyen d'un règlement de modification entré en vigueur seulement dans cette province le 29 juillet 2016.</p> <p>Il apparaît que l'attestation pose toujours certaines difficultés, ce qui crée des complications inattendues pour les investisseurs institutionnels qui souhaitent avoir accès aux occasions de placements étrangers. Le personnel publie de nouveau les présentes indications afin d'atténuer les préoccupations exprimées à l'égard de l'attestation et d'autres points.</p> <p>Nous recueillons toujours les commentaires sur cette question et réfléchissons aux autres mesures à prendre pour répondre à ces préoccupations.</p> <p>Le présent avis comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des précisions sur l'attestation de la déclaration; • des indications sur les étapes raisonnables que le preneur ferme déposant la déclaration devrait suivre pour obtenir et vérifier les renseignements exigés sur l'émetteur; • des indications sur les mesures qu'un émetteur ou un preneur ferme pourrait

Date	Déroulement des événements
	<p>mettre en place afin de donner une confirmation raisonnable que le souscripteur ou l'acquéreur satisfait aux conditions d'une dispense donnée;</p> <ul style="list-style-type: none"> • des indications sur la latitude supplémentaire accordée aux souscripteurs et acquéreurs pour remplir l'Appendice 1 dans certaines circonstances, lorsqu'ils sont « investisseur admissible » en vertu de plus d'un paragraphe de la définition de cette expression; • des indications sur le code du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) à fournir et devant correspondre au secteur d'activité principal de l'émetteur, en cas d'ambiguïté sur le code approprié.

Annexes à l'avis

Annexe 1 – Conseils pour remplir et déposer la déclaration

Annexe 2 – Liste de vérification des obligations d'information introduites dans la déclaration de 2016

Annexe 3 – Foire aux questions

Annexe 4 – Transition vers la déclaration de 2016

Annexe 5 – Agents publics à joindre pour toute question relative à la collecte indirecte de renseignements personnels

Questions

Pour toute question, veuillez vous adresser à l'une des personnes suivantes :

Georgia Koutrikas

Analyste, Financement des sociétés
 Autorité des marchés financiers
 514 395-0337, poste 4393
 georgia.koutrikas@lautorite.qc.ca

Suzanne Boucher

Analyste experte, Fonds d'investissement
 Autorité des marchés financiers
 514 395-0337, poste 4477
 suzanne.boucher@lautorite.qc.ca

Jo-Anne Matear

Manager, Corporate Finance Branch
 Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
 416 593-2323
 jmatear@osc.gov.on.ca

David Mendicino

Senior Legal Counsel, Corporate Finance Branch
 Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
 416 263-3795
 dmendicino@osc.gov.on.ca

Kevin Yang

Senior Research Analyst, Strategy and Operations
 Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
 416 204-8983
 kyang@osc.gov.on.ca

Frederick Gerra

Legal Counsel, Investment Funds and Structured Products
 Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
 416 204-4956
 fgerra@osc.gov.on.ca

Lina Creta

Senior Accountant, Compliance and Registrant
Regulation Branch
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
416 593-8963
lcreta@osc.gov.on.ca

Victoria Steeves

Senior Legal Counsel, Corporate Finance
British Columbia Securities Commission
604 899-6791
vsteeves@bcsc.bc.ca

Christopher Peng

Legal Counsel, Corporate Finance
Alberta Securities Commission
403 297-4230
christopher.peng@asc.ca

Tony Herdzyk

Deputy Director, Corporate Finance
Financial and Consumer Affairs Authority of
Saskatchewan
306 787-5849
tony.herdzyk@gov.sk.ca

Ella-Jane Loomis

Conseillère juridique principale, Valeurs mobilières
Commission des services financiers et des services
aux consommateurs
(Nouveau-Brunswick)
506 658-2602
ella-jane.loomis@fcnb.ca

Jack Jiang

Securities Analyst, Corporate Finance
Nova Scotia Securities Commission
902 424-7059
jack.jiang@novascotia.ca

John O'Brien

Superintendent of Securities
Office of the Superintendent of Securities
Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador
709 729-4909
JohnOBrien@gov.nl.ca

Jody-Ann Edman

Assistant Manager, Financial Reporting
British Columbia Securities Commission
604 899-6698
jedman@bcsc.bc.ca

Steven Weimer

Team Lead,
Compliance, Data & Risk
Alberta Securities Commission
403 355-9035
steven.weimer@asc.ca

Wayne Bridgeman

Deputy Director, Corporate Finance
Commission des valeurs mobilières du Manitoba
204 945-4905
wayne.bridgeman@gov.mb.ca

Kevin G. Redden

Director, Corporate Finance
Nova Scotia Securities Commission
902 424-5343
kevin.redden@novascotia.ca

Steven D. Dowling

Acting Director
Consumer, Labour and Financial Services Division
Department of Justice and Public Safety
Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard
902 368-4551
sddowling@gov.pe.ca

Rhonda Horte

Securities Officer
Bureau du surintendant des valeurs mobilières
Gouvernement du Yukon
867 667-5466
rhonda.horte@gov.yk.ca

Thomas W. Hall

Surintendant des valeurs mobilières
Ministère de la Justice
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
867 767-9305
tom_hall@gov.nt.ca

Jeff Mason

Superintendent of Securities
Ministère de la Justice
Gouvernement du Nunavut
867 975-6591
jmason@gov.nu.ca

ANNEXE 1

Conseils pour remplir et déposer la déclaration

Voici quelques conseils pour aider les émetteurs, les preneurs fermes et les conseillers à remplir et à déposer la déclaration.

1. Déposer la déclaration à temps

Les déposants doivent déposer la déclaration dans chaque territoire du Canada où le placement a eu lieu. La date limite pour le dépôt de la déclaration tombe généralement 10 jours après le placement. Si la déclaration vise des placements effectués à des dates différentes, les placements doivent avoir lieu au cours d'une période de 10 jours et le dépôt doit se faire au plus tard 10 jours après la date du premier placement.

Les émetteurs qui sont des fonds d'investissement se prévalant de certaines dispenses de prospectus ont le choix de déposer la déclaration annuellement, dans les 30 jours suivant la fin de l'année civile. Seuls les émetteurs qui sont des fonds d'investissement et qui placent des titres sous le régime des dispenses de prospectus suivantes en vertu du Règlement 45-106 ont cette possibilité :

- article 2.3 [*Investisseur qualifié*]¹;
- article 2.10 [*Investissement d'une somme minimale*];
- article 2.19 [*Investissement additionnel dans un fonds d'investissement*].

2. Payer les droits exigibles

Les déposants sont tenus de payer les droits exigibles dans chaque territoire du Canada où la déclaration est déposée. Pour établir les droits exigibles dans un territoire donné, consulter la législation en valeurs mobilières de celui-ci.

Le fait d'indiquer tous les souscripteurs ou acquéreurs dans une seule déclaration n'a pas d'incidence sur les droits de dépôt.

3. Donner les renseignements sur l'émetteur

La rubrique 5 exige certains renseignements sur l'émetteur qui place les titres lorsqu'il n'est pas un fonds d'investissement.

Dans le cas où la déclaration est déposée par un preneur ferme, ce dernier devrait prendre des mesures raisonnables pour obtenir et vérifier les renseignements relatifs à l'émetteur visés à la rubrique 5, notamment les suivantes :

- examiner le document d'offre établi dans le cadre du placement de titres;
- examiner le dossier public d'information continue de l'émetteur, si disponible;
- examiner l'information fournie par le conseiller juridique de l'émetteur ou du preneur ferme;
- demander des renseignements à l'émetteur.

¹ Ce choix est également offert aux émetteurs qui sont des fonds d'investissement et qui placent des titres sous le régime de l'article 73.3 [*Investisseur qualifié*] de la *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario.

4. Inclure la liste complète des souscripteurs ou acquéreurs dans la déclaration

Les déposants doivent s'assurer que le paragraphe *f* de la rubrique 7 et l'Appendice 1 incluent tous les souscripteurs ou acquéreurs ayant participé au placement.

Si un émetteur situé à l'étranger effectue un placement dans un territoire du Canada, le déposant doit fournir dans la déclaration des renseignements sur les souscripteurs ou les acquéreurs qui résident dans ce territoire uniquement. Se reporter à la question 12 de l'Annexe 3 pour d'autres indications sur les émetteurs situés à l'étranger.

Si un émetteur effectue un placement dans plus d'un territoire du Canada, le déposant peut remplir une seule déclaration indiquant tous les souscripteurs ou acquéreurs et la déposer dans chaque territoire concerné.

5. Veiller à ce que l'information fournie dans la déclaration et les appendices corresponde

Les déposants devraient vérifier que l'information fournie dans la déclaration et les appendices est cohérente et exacte. En particulier, ils devraient veiller à ce que :

- l'information fournie à la rubrique 7 au sujet de la date du placement, du nombre et du type de titres placés, du montant total des titres placés en dollars, du nombre de souscripteurs ou d'acquéreurs dans chaque territoire et des dispenses invoquées corresponde à celle fournie dans l'Appendice 1;
- l'identité des personnes rémunérées indiquée dans la rubrique 8 corresponde à celle fournie dans l'Appendice 1 à l'égard des personnes rémunérées pour chaque souscripteur ou acquéreur;
- l'information au sujet des administrateurs, membres de la haute direction et promoteurs fournie dans la rubrique 9 corresponde à celle indiquée dans l'Appendice 2.

6. Indiquer correctement le nombre total de souscripteurs ou d'acquéreurs

Le tableau inclus au paragraphe *f* de la rubrique 7 exige la présentation du nombre total de souscripteurs ou d'acquéreurs uniques auprès desquels l'émetteur a placé des titres. Pour établir ce nombre, le déposant doit comptabiliser chaque souscripteur ou acquéreur une seule fois, peu importe s'il a placé différents types de titres auprès de celui-ci, à des dates différentes et qu'il a invoqué plusieurs dispenses de prospectus pour le faire.

7. Veiller à ce que le coût d'acquisition des titres placés soit exact

Si l'émetteur se prévaut de la dispense de prospectus prévue à l'article 2.10 [*Investissement d'une somme minimale*] du Règlement 45-106 pour les placements auprès d'un souscripteur ou d'un acquéreur, le coût d'acquisition payé par le souscripteur ou l'acquéreur doit être d'au moins 150 000 \$ (entre autres conditions), et le coût indiqué à la rubrique 7 et l'Appendice 1 doit au moins correspondre à la somme minimale. L'émetteur ne peut placer de titres sous le régime de cette dispense de prospectus auprès d'un souscripteur ou d'un acquéreur qui est une personne physique ou auprès de plusieurs souscripteurs ou acquéreurs agissant de concert ou comme un « syndicat » afin de regrouper les souscripteurs ou acquisitions distinctes et ainsi atteindre le montant minimal de 150 000 \$.

8. Veiller à ce qu'une dispense de prospectus valide soit ouverte

Les dispenses de prospectus ne sont pas toutes ouvertes dans l'ensemble des territoires. L'émetteur devrait s'assurer qu'une dispense de prospectus valide lui est ouverte pour effectuer un placement auprès de chaque souscripteur ou acquéreur.

L'article 1.9 de l'*Instruction générale relative au Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* (l'**Instruction générale 45-106**) décrit les mesures qu'un émetteur (ou un vendeur) peut mettre en place afin de donner une confirmation raisonnable que le souscripteur ou l'acquéreur satisfait aux conditions d'une dispense donnée. En voici des exemples :

- établir des politiques et procédures pour confirmer que toutes les personnes agissant pour son compte dans le cadre d'un placement comprennent les conditions à remplir pour se prévaloir de la dispense;
- obtenir les renseignements confirmant le respect des critères de la dispense.

Le caractère raisonnable des mesures prises sera fonction des faits et des circonstances propres au souscripteur ou à l'acquéreur, au placement et à la dispense invoquée. Il est possible que l'émetteur (ou le vendeur) n'ait pas à confirmer de nouveau la qualité de certains souscripteurs ou acquéreurs, tels que les institutions financières canadiennes, les banques de l'annexe III et les caisses de retraite, pour chaque placement effectué auprès de ceux-ci.

9. Indiquer la totalité de la rémunération versée dans le cadre du placement

Le déposant doit remplir la rubrique 8 pour chaque personne à qui il verse ou versera directement une rémunération dans le cadre du placement. La rémunération comprend les commissions en espèces, la rémunération à base de titres, les cadeaux, les escomptes et toute autre rémunération similaire versée dans le cadre d'un placement de titres, peu importe l'expression utilisée pour décrire le paiement. Par exemple, nous estimons que les courtages et les frais de financement constituent une rémunération dans le cadre d'un placement.

La rémunération n'inclut pas les paiements pour services connexes, tels que les services de bureau, l'impression et les services juridiques ou comptables.

La rubrique 8 n'exige pas de précisions sur les accords d'affectation interne avec les administrateurs, les dirigeants ou les salariés d'une entité rémunérée par l'émetteur.

10. Dater et attester la déclaration

La déclaration doit être attestée par l'émetteur ou le preneur ferme. Elle doit comporter, à la rubrique 10, la date de la déclaration ainsi que le nom et la signature de la personne physique qui signe la déclaration au nom de l'émetteur ou du preneur ferme. Celle-ci doit être administrateur ou dirigeant d'un émetteur ou d'un preneur ferme constitué en société ou, dans d'autres cas, exercer des fonctions analogues à celles d'un administrateur ou d'un dirigeant (selon l'émetteur ou le preneur ferme). Par exemple, si l'émetteur est une fiducie, la déclaration peut être signée par son fiduciaire au nom de la fiducie. S'il est un fonds d'investissement, un administrateur ou un dirigeant du gestionnaire de fonds d'investissement (ou une personne physique qui exerce des fonctions analogues lorsque le gestionnaire de fonds d'investissement n'est pas une société par actions) peut signer la déclaration au nom du fonds d'investissement si ce dernier l'y a autorisé.

Un agent de dépôt, par exemple un cabinet d'avocats, qui remplit la déclaration pour le compte d'un émetteur ou d'un preneur ferme ne peut fournir la signature requise à la rubrique 10 de la déclaration pour l'attester au nom de celui-ci, mais doit indiquer ses coordonnées à la rubrique 11.

Voir la question 22 de l'Annexe 3 pour des indications supplémentaires sur l'attestation de la déclaration.

ANNEXE 2

Liste de vérification des obligations d'information introduites dans la déclaration de 2016

Les nouvelles obligations d'information introduites dans la déclaration de 2016 sont énumérées dans la liste ci-après, qui vise à aider les déposants à recueillir l'information requise pour remplir la déclaration.

<p>Tous les émetteurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Nom précédent le plus récent (s'il a changé au cours des 12 derniers mois) <input type="checkbox"/> Site Web de l'émetteur (le cas échéant) et du preneur ferme (s'il en a un et qu'il n'est pas une personne inscrite) <input type="checkbox"/> Identifiant pour les entités juridiques (le cas échéant) <input type="checkbox"/> Numéro BDNI du preneur ferme <input type="checkbox"/> Numéros CUSIP des titres placés (s'il y a lieu) <input type="checkbox"/> Renseignements sur le placement (nombre de souscripteurs ou d'acquéreurs et montant total réuni) par territoire et dispense de prospectus invoquée <input type="checkbox"/> Liste de tous les documents relatifs au placement à déposer auprès de l'autorité en valeurs mobilières ou de l'agent responsable pour les placements effectués en Saskatchewan, en Ontario, au Québec, au Nouveau-Brunswick ou en Nouvelle-Écosse ou leur être transmis (et s'ils doivent être déposés auprès de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario ou lui être transmis, des versions électroniques de ces documents) <input type="checkbox"/> Numéro BDNI de la personne inscrite rémunérée (s'il y a lieu) <input type="checkbox"/> Indication que la personne rémunérée a facilité ou non le placement par l'intermédiaire d'un portail de financement ou d'un portail Internet <input type="checkbox"/> Description des modalités de toute rémunération différée <input type="checkbox"/> Relation entre la personne rémunérée et l'émetteur ou le gestionnaire de fonds d'investissement (reliée à l'émetteur ou au gestionnaire de fonds d'investissement/initié/administrateur ou dirigeant/salarié/aucune de ces réponses) <p>Appendice 1 (non rendu public)</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Adresse électronique du souscripteur ou de l'acquéreur (si celui-ci l'a fournie) <input type="checkbox"/> Dispense de prospectus invoquée pour placer des titres auprès de chaque souscripteur ou acquéreur² <input type="checkbox"/> Indication que le souscripteur ou l'acquéreur est ou non une personne inscrite ou un initié³
----------------------------------	--

² Se reporter à la question 21.1 de l'Annexe 3 pour des indications supplémentaires.

³ Une dispense de l'obligation d'indiquer si le souscripteur ou l'acquéreur est une personne inscrite ou un initié à l'égard de l'émetteur est désormais accordée dans les cas suivants :

- a) l'émetteur est un émetteur à capital ouvert étranger;
- b) l'émetteur est une filiale en propriété exclusive d'un émetteur à capital ouvert étranger;
- c) l'émetteur place des titres étrangers admissibles uniquement auprès de clients autorisés.

Cette dispense a été instaurée par toutes les autorités membres des ACVM, sauf l'Ontario, par voie de décisions générales entrées en vigueur le 30 juin 2016. En Ontario, elle a été instaurée au moyen d'un règlement de modification entré en vigueur seulement dans cette province le 29 juillet 2016.

	<input type="checkbox"/> Nom de la personne rémunérée dans le cadre du placement pour chaque souscripteur ou acquéreur
Émetteur qui n'est pas un fonds d'investissement	<input type="checkbox"/> Code du SCIAN ⁴ <input type="checkbox"/> Stade d'exploitation des émetteurs du secteur minier (exploration/développement/production) <input type="checkbox"/> Secteurs dans lesquels l'émetteur investit ses actifs (hypothécaire/immobilier/commercial/consommation/sociétés fermées) <input type="checkbox"/> Nombre de salariés (à l'intérieur d'une fourchette) <input type="checkbox"/> Numéro de profil SEDAR (le cas échéant) Si l'émetteur n'a pas de profil SEDAR : <input type="checkbox"/> Date de constitution <input type="checkbox"/> Date de clôture d'exercice <input type="checkbox"/> Territoires du Canada où il est assujéti <input type="checkbox"/> Numéro CUSIP (le cas échéant) <input type="checkbox"/> Nom des bourses d'inscription <input type="checkbox"/> Taille des actifs (à l'intérieur d'une fourchette)
Émetteur qui est un fonds d'investissement	<input type="checkbox"/> Numéro BDNI du gestionnaire de fonds d'investissement <input type="checkbox"/> Site Web du gestionnaire de fonds d'investissement (s'il en a un mais pas de numéro BDNI) <input type="checkbox"/> Type de fonds d'investissement (marché monétaire/actions/revenu fixe/équilibré/stratégies alternatives/autres) <input type="checkbox"/> Date de constitution <input type="checkbox"/> Date de clôture de l'exercice <input type="checkbox"/> Territoires du Canada où il est assujéti <input type="checkbox"/> Numéro CUSIP (le cas échéant) <input type="checkbox"/> Nom des bourses d'inscription <input type="checkbox"/> Valeur liquidative (à l'intérieur d'une fourchette) et date de calcul <input type="checkbox"/> Produit net par territoire
Émetteur qui ne correspond à aucun de ces critères : <ul style="list-style-type: none"> • émetteur qui est un fonds d'investissement • émetteur assujéti et ses filiales en propriété exclusive • émetteur à capital ouvert étranger et ses filiales en propriété exclusive • émetteur qui place des titres étrangers admissibles uniquement auprès de clients 	<input type="checkbox"/> Nom, titre et lieu de résidence des administrateurs, membres de la haute direction et promoteurs <input type="checkbox"/> Si le promoteur n'est pas une personne physique, cette information est aussi exigée pour ses administrateurs et membres de la haute direction Appendice 2 (non rendu public) <input type="checkbox"/> Adresse électronique et numéro de téléphone professionnels du chef de la direction de l'émetteur <input type="checkbox"/> Adresse domiciliaire des administrateurs, membres de la haute direction, promoteurs et personnes participant au contrôle qui sont des personnes physiques

⁴ Se reporter à la question 7 de l'Annexe 3 pour des indications supplémentaires.

autorisés	<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Si le promoteur ou la personne participant au contrôle n'est pas une personne physique, cette information est exigée pour ses administrateurs et membres de la haute direction.<input type="checkbox"/> Si la personne participant au contrôle n'est pas une personne physique, indiquer ce qui suit :<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Nom de l'organisation ou de la société<input type="checkbox"/> Province ou pays de l'établissement
------------------	--

ANNEXE 3
Foire aux questions

Dépôt de la déclaration

1. Un émetteur dont le siège est situé en Alberta place des titres auprès d'un souscripteur ou d'un acquéreur qui réside en Saskatchewan. Dans quel territoire est-il tenu de déposer la déclaration?

L'émetteur doit déposer une déclaration auprès de l'Alberta Securities Commission et de la Financial and Consumer Affairs Authority of Saskatchewan.

Il est tenu de déposer une déclaration dans chaque territoire où le placement a eu lieu. Pour établir si un placement a eu lieu dans un ou plusieurs territoires du Canada, on se reportera à la législation en valeurs mobilières, aux directives en valeurs mobilières et à la jurisprudence applicables.

Par exemple :

- En Alberta, l'émetteur devrait consulter la Policy 45-601 *Distributions Outside Alberta* de l'Alberta Securities Commission.
- En Colombie-Britannique, il devrait consulter la BC Interpretation Note 72-702 *Distribution of Securities to Persons Outside British Columbia*.
- Au Nouveau-Brunswick, il devrait consulter l'instruction générale relative à la Règle locale 72-501, *Placement de valeurs mobilières auprès de personnes à l'extérieur du Nouveau-Brunswick*.
- Au Québec, il devrait consulter l'*Avis du personnel de l'Autorité des marchés financiers – Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription : Questions fréquemment posées*.

Dans tous les cas, il y a placement lorsque celui-ci est fait à un souscripteur ou à un acquéreur résidant dans le territoire concerné. Dans la plupart des cas, cela comprend tout placement effectué par un émetteur dont le siège (ou celui du gestionnaire si l'émetteur est un fonds d'investissement) est situé dans ce territoire auprès de souscripteurs ou d'acquéreurs qui résident à l'extérieur de celui-ci. Un placement peut également avoir lieu dans un territoire du Canada avec lequel l'émetteur a un rattachement significatif.

Dans le doute, la déclaration devrait être déposée dans le territoire en question.

2. Comment le déposant doit-il s'y prendre pour déposer la déclaration relative à un placement effectué auprès de souscripteurs ou d'acquéreurs dans chaque territoire membre des ACVM?

Les déposants sont tenus de déposer la déclaration par voie électronique dans l'ensemble des territoires membres des ACVM, à l'exception de certains émetteurs étrangers lorsqu'ils effectuent leurs dépôts au moyen de SEDAR. La British Columbia Securities Commission (BCSC) a élaboré un système de dépôt en ligne sur eServices pour pouvoir accueillir les données structurées de la déclaration. Les déposants qui font le dépôt en Colombie-Britannique et en Ontario déposeront la déclaration auprès de la BCSC et de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) en remplissant un formulaire électronique sur le système eServices de la BCSC et l'Electronic Filing Portal de la CVMO, respectivement.

Dans tous les territoires membres des ACVM autres que la Colombie-Britannique et l'Ontario, les déposants, sauf certains émetteurs étrangers, sont tenus de déposer la déclaration au moyen de SEDAR conformément au *Règlement 13-101 sur le Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR)*. Le système eServices de la BCSC et l'Electronic Filing Portal de la CVMO généreront tous deux une copie électronique de la déclaration remplie que les émetteurs pourront ensuite déposer au moyen de SEDAR, s'il y a lieu.

Les Appendices 1 et 2 de la déclaration doivent être déposés en format .xlsx suivant les modèles Excel élaborés par les ACVM. On peut les obtenir sur le site Web de chacun des membres des ACVM et par les liens suivants :

- [modèle d'Appendice 1](#)⁵;
- [modèle d'Appendice 2](#)⁶.

3. [Texte supprimé intentionnellement.]

4. A-t-on prévu une période de transition pour les émetteurs qui sont des fonds d'investissement et qui déposent les déclarations annuellement?

Oui, une période de transition a été prévue pour permettre à l'émetteur qui est un fonds d'investissement effectuant des dépôts annuels de déposer la déclaration antérieure ou la déclaration de 2016 pour les placements effectués avant le 1^{er} janvier 2017. Pour ceux effectués à compter de cette date, la déclaration de 2016 doit être utilisée.

Les fonds d'investissement effectuant des dépôts annuels ne sont plus tenus de déposer de déclaration annuelle dans les 30 jours suivant la fin de leur exercice. À compter du 30 juin 2016, ils doivent la déposer dans les 30 jours suivant la fin de l'année civile, c'est-à-dire au plus tard le 30 janvier 2017 relativement aux placements effectués avant le 1^{er} janvier 2017 (et n'ayant pas été déclarés antérieurement).

Pour davantage de précisions sur la période de transition, se reporter aux exemples fournis dans le Tableau 2 de l'Annexe 4.

4.1 Dans la section de la déclaration sous l'intitulé « Avis – Collecte et utilisation des renseignements personnels », le déposant doit confirmer que chaque personne physique dont le nom figure aux Appendices 1 et 2 a été avisée de certains renseignements, notamment du titre de l'agent public du territoire intéressé qui peut répondre aux questions sur la collecte indirecte des renseignements personnels par l'autorité en valeurs mobilières ou l'agent responsable. Où puis-je trouver les titres de ces agents publics?

Se reporter à l'Annexe 5 pour obtenir les coordonnées et le titre de l'agent public de chaque territoire intéressé qui peut répondre aux questions concernant la collecte indirecte des renseignements personnels. Cette information se trouve également sur le site Web des ACVM.

⁵ http://www.autorites-valeurs-mobilières.ca/uploadedFiles/Annexe_45-106A1_Appendice_1_Fr.xlsx

⁶ http://www.autorites-valeurs-mobilières.ca/uploadedFiles/Annexe_45-106A1_Appendice_2_Fr.xlsx

Noms et identifiants

5. Quels renseignements doit-on fournir dans la déclaration pour le nom de famille et les prénoms des personnes physiques⁷?

Le prénom est le prénom donné à une personne physique pour la désigner au sein des membres de sa famille, lesquels portent habituellement le même nom de famille. Tous les prénoms doivent être indiqués.

L'ordre du nom de famille et des prénoms peut varier selon la culture. Indiquer le « nom de famille » et le ou les « prénom(s) » dans les champs appropriés de la déclaration sans tenir compte de l'ordre dans lequel ils sont donnés ou traditionnellement utilisés.

Ne pas inclure de pseudonymes, de surnoms, de noms d'usage, d'initiales ou d'abréviations des noms complets dans les champs relatifs aux noms.

Si deux personnes physiques ou plus ont souscrit ou acquis des titres conjointement, remplir l'Appendice 1 du modèle Excel en fournissant les renseignements sur chacun dans les colonnes du « nom de famille », du « prénom » et des « autres prénoms », le cas échéant, et séparer les noms par une esperluette. Par exemple, si Jeanne Côté et Robert Gagnon sont des souscripteurs ou acquéreurs conjoints, indiquer « Côté & Gagnon » dans la colonne « nom de famille » et « Jeanne & Robert » dans celle du « prénom ».

6. Qu'est-ce que l'identifiant pour les entités juridiques? Est-il nécessaire d'en obtenir un pour remplir la rubrique 3 de la déclaration?

L'identifiant pour les entités juridiques (*legal entity identifier* ou « LEI » en anglais) est un code à 20 caractères alphanumériques reconnu mondialement pour identifier les entités qui concluent des opérations financières. Si l'émetteur en possède déjà un, le déposant doit le fournir à la rubrique 3. Dans le cas contraire, il n'est pas nécessaire d'en obtenir un pour remplir la déclaration.

7. Comment le déposant peut-il obtenir le code du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) de l'émetteur?

Le SCIAN a été élaboré pour classer les activités des entreprises en Amérique du Nord; il couvre aussi une grande variété de secteurs existant ailleurs dans le monde.

Si l'émetteur connaît déjà le code du SCIAN correspondant à ses activités, et qu'il est le déposant, il devrait utiliser ce code. Par exemple, les entreprises canadiennes qui produisent des déclarations de revenus auprès de l'Agence du revenu du Canada devraient utiliser le même code du SCIAN que celui indiqué dans leurs déclarations.

Si l'émetteur ne connaît pas le code du SCIAN, ou que le déposant est un preneur ferme n'ayant pas été en mesure d'obtenir ce code de l'émetteur, le déposant devrait se servir de l'[outil de recherche de Statistique Canada](#)⁸ pour trouver celui qui convient à l'émetteur. Il peut aussi utiliser l'[outil de recherche du United States Census Bureau](#)⁹.

⁷ Le nom des personnes physiques doit être fourni au paragraphe *a* de la rubrique 8, aux paragraphes *a* et *b* de la rubrique 9, aux rubriques 10 et 11, et aux Appendices 1 et 2.

⁸ http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p3VD_f.pl?Function=getVD&TVD=118464

⁹ <http://www.census.gov/eos/www/naics/index.html>

Les outils de recherche en ligne susmentionnés permettent au déposant de saisir des mots-clés décrivant les activités de l'émetteur et génèrent une liste d'activités principales contenant ces mots ainsi que les codes du SCIAN correspondants. Si plusieurs codes peuvent s'appliquer à l'émetteur, le déposant devrait exercer son jugement pour choisir celui dont la description se rapproche le plus de l'activité principale de celui-ci. Il peut également parcourir la liste des secteurs d'activité du SCIAN pour trouver une description plus détaillée des activités au niveau de la classe et le code à 6 chiffres de celle qui, selon son jugement, correspond le plus à cette activité.

Voici des exemples :

Description de l'émetteur	Mots-clés recherchés	Codes du SCIAN possibles
ABC-ABS inc. est une entité ad hoc constituée en vue de la titrisation de portefeuilles de créances et de l'émission de titres à revenu fixe négociables (titres adossés à des actifs)	« entité ad hoc » ou « titrisation »	526981 – Instruments de titrisation
Société minière ABC est une société internationale d'extraction de minerais et de métaux. Elle produit du cuivre, du nickel, de l'or, du zinc, des éléments du groupe du platine et de la pyrite.	« zinc » ou « cuivre » ou « nickel » ou « or »	212233 – Extraction de minerais de cuivre-zinc 212232 – Extraction de minerais de nickel-cuivre 212220 – Extraction de minerais d'or et d'argent
Société en commandite ABC est un fonds de capital-investissement qui investit dans un portefeuille de sociétés à capital fermé. Le fonds acquiert habituellement une participation minoritaire importante dans un portefeuille de sociétés ou une participation lui en donnant le contrôle.	« fonds de placement » ou « société d'investissement » ou « sociétés de portefeuille »	526989 – Tous les autres fonds et instruments financiers divers 523920 – Gestion de portefeuille

Renseignements sur l'émetteur

- 8. L'émetteur qui place les titres a été constitué en 2002 par suite d'un plan d'arrangement. Au paragraphe e de la rubrique 5 de la déclaration, faut-il indiquer la date de constitution des entreprises ayant réalisé le plan d'arrangement ou bien la date de réalisation du plan?**

Dans cet exemple, le déposant n'est pas tenu de fournir au paragraphe e de la rubrique 5 la date de constitution d'une société remplacée, seulement la date de constitution de l'émetteur résultant du plan d'arrangement réalisé en 2002.

- 9. Comment le déposant doit-il faire le décompte des salariés pour les besoins du paragraphe b de la rubrique 5 de la déclaration?**

Les salariés sont les personnes physiques directement employées par l'émetteur et figurant sur son registre du personnel, y compris celles à temps plein et à temps partiel.

9.1 Quelles sont les mesures que devrait prendre le preneur ferme qui dépose une déclaration pour obtenir les renseignements visés à la rubrique 5 de celle-ci?

Dans le cas où la déclaration est déposée par un preneur ferme, ce dernier devrait prendre des mesures raisonnables pour obtenir et vérifier les renseignements relatifs à l'émetteur visés à la rubrique 5, notamment les suivantes :

- examiner le document d'offre établi dans le cadre du placement de titres;
- examiner le dossier public d'information continue de l'émetteur, si disponible;
- examiner l'information fournie par le conseiller juridique de l'émetteur ou du preneur ferme;
- demander des renseignements à l'émetteur.

Renseignements sur l'émetteur qui est un fonds d'investissement

10. À quoi les différents types de fonds d'investissement du paragraphe b de la rubrique 6 de la déclaration renvoient-ils?

L'émetteur qui est un fonds d'investissement doit sélectionner, au paragraphe b de la rubrique 6, le type de fonds d'investissement qui le décrit le plus précisément selon ce qui suit :

- **Marché monétaire** – un fonds d'investissement qui investit dans des espèces, des quasi-espèces ou des titres de créance à court terme, comme les obligations d'État et les bons du Trésor.
- **Actions** – un fonds d'investissement qui investit principalement dans des titres de capitaux propres d'autres émetteurs.
- **Revenu fixe** – un fonds d'investissement qui investit principalement dans des titres (de créance) à revenu fixe.
- **Équilibré** – un fonds d'investissement qui investit principalement dans une combinaison équilibré de titres à revenu fixe et de titres de capitaux propres.
- **Stratégies alternatives** – un fonds d'investissement qui adopte essentiellement des stratégies d'investissement non traditionnelles, notamment la vente à découvert, l'effet de levier ou l'utilisation de dérivés, ou qui investit principalement dans des catégories d'actifs non traditionnels, comme l'immobilier ou les marchandises.
- **Autre** – un fonds d'investissement qui ne correspond à aucun des types de fonds d'investissement susmentionnés. Inclure une courte description du type de fonds d'investissement dans l'espace prévu à cette fin.

11. Dans quelles circonstances pourrait-on considérer qu'un fonds d'investissement investit principalement dans d'autres fonds d'investissement aux fins de la rubrique b de la rubrique 6 de la déclaration?

Un fonds d'investissement est généralement considéré comme un « fonds de fonds » si, dans une conjoncture normale du marché, la majorité de ses actifs sont investis dans d'autres fonds. Le fait que cette stratégie figure expressément dans les objectifs d'investissement du fonds est un facteur dont il faut tenir compte à cette fin.

Modalités du placement

12. Qu'entend-t-on par « situé à l'étranger » à la rubrique 7 de la déclaration?

Il incombe à l'émetteur et à son conseiller juridique d'établir dans quel territoire, y compris les territoires du Canada, est situé l'émetteur afin de déterminer celui dans lequel le placement a eu lieu.

On se fondera sur les faits et les circonstances propres à chaque placement. L'émetteur devrait prendre en considération les facteurs suivants :

- le territoire où se situe principalement l'âme dirigeante de l'émetteur; on peut se fonder sur l'emplacement du siège de l'émetteur ou de la résidence de ses principaux administrateurs et dirigeants;
- le territoire où l'émetteur exerce ses activités d'exploitation;
- le territoire où l'émetteur administre ses affaires;
- si des activités visant la réalisation d'un placement ont eu lieu dans un territoire donné, notamment des activités de publicité ou de démarchage, des négociations, des activités de placeur ou des activités de relations avec les investisseurs;
- le territoire dans lequel l'émetteur est constitué.

Bien que non exhaustifs, les exemples de types de facteurs ci-dessus devraient être pris en considération afin d'établir le territoire à partir duquel un placement est effectué.

13. Quelles dates doit-on fournir comme date(s) du placement au paragraphe *b* de la rubrique 7 de la déclaration?

Si la déclaration concerne des titres placés à une seule date de placement, fournir cette date comme dates de début et de fin au paragraphe *b* de la rubrique 7. Par exemple, si la déclaration concerne des titres placés le 1er juillet 2016 seulement, indiquer cette date dans les deux cas.

Si la déclaration concerne des titres placés à plusieurs dates de placement, indiquer au paragraphe *b* de la rubrique 7 la date du premier placement comme date de début et celle du dernier placement comme date de fin. Il est possible de déposer une seule déclaration pour des placements ayant lieu à différentes dates, mais seulement s'ils ont lieu au cours d'une période de 10 jours et que la déclaration est déposée au plus tard 10 jours après la date du premier placement (sauf dans le cas des fonds d'investissement qui effectuent des déclarations annuelles).

Par exemple :

- Si la déclaration concerne des titres placés les 1^{er}, 4, 5 et 7 juillet 2016, indiquer le 1^{er} juillet 2016 comme date de début et le 7 juillet 2016 comme date de fin au paragraphe *b* de la rubrique 7.
- Si la déclaration est déposée pour un émetteur qui est un fonds d'investissement la déposant annuellement et ayant procédé à un placement permanent du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, indiquer le 1^{er} janvier 2017 comme date de début et le 31 décembre 2017 comme date de fin au paragraphe *b* de la rubrique 7.

14. Le type de titre placé par l'émetteur ne figure pas dans la liste des codes des titres de l'instruction 12 de la déclaration. Quel code le déposant devrait-il indiquer au paragraphe *d* de la rubrique 7 de la déclaration?

La liste des codes des titres fournie à l'instruction 12 de la déclaration englobe la plupart des types de titres qui sont placés sous le régime d'une dispense de prospectus donnant lieu à l'obligation de déposer une déclaration au Canada. Si le titre placé ne se trouve pas sur la liste, saisir « OTH » (pour autres) comme code de titre au paragraphe *d* de la rubrique 7 et inclure une description du titre dans l'espace prévu à cette fin. Voici des exemples :

Code du titre			Numéro CUSIP (le cas échéant)	Description du titre
N	O	T	555555555	Billets à moyen terme au taux de 6,26 %
C	E	R	555555556	Certificats de titres avec flux identiques adossés à des créances hypothécaires commerciales
U	B	S		Unités composées d'une action ordinaire et de la moitié d'un bon de souscription d'actions non transférable
O	T	H		Créance hypothécaire syndiquée
O	T	H		Certificat mondial d'actions étrangères

15. Comment le déposant doit-il calculer le nombre de souscripteurs ou d'acquéreurs uniques pour les besoins du paragraphe *f* de la rubrique 7 de la déclaration?

Dans le calcul du nombre total de souscripteurs ou d'acquéreurs uniques, ne compter chaque souscripteur ou acquéreur qu'une seule fois, même si l'émetteur a placé auprès de lui plusieurs types de titres et à différentes dates, et qu'il s'est prévalu de plusieurs dispenses de prospectus à cette fin.

Prenons l'exemple d'un émetteur situé en Alberta qui place les titres suivants (obligations non garanties à 10 \$ et actions ordinaires à 10 \$) :

- 100 obligations non garanties auprès du souscripteur ou de l'acquéreur A en Alberta sous le régime de la dispense de prospectus pour placement auprès d'investisseurs qualifiés;
- 100 actions ordinaires auprès du souscripteur ou de l'acquéreur A en Alberta sous le régime de la dispense de prospectus pour placement au moyen d'une notice d'offre;
- 100 actions ordinaires auprès du souscripteur ou de l'acquéreur B en Alberta sous le régime de la dispense de prospectus pour placement auprès d'investisseurs qualifiés;
- 100 actions ordinaires auprès du souscripteur ou de l'acquéreur C en Ontario sous le régime de la dispense de prospectus pour placement auprès de parents, amis et partenaires;
- 100 obligations non garanties auprès du souscripteur ou de l'acquéreur D en France sous le régime de la dispense de prospectus pour placement auprès d'investisseurs qualifiés.

Dans cet exemple, il y a un total de 4 souscripteurs ou acquéreur uniques.

Le tableau du paragraphe *f* de la rubrique 7 exige une ligne distincte pour ce qui suit :

- chaque territoire où un souscripteur ou un acquéreur réside;
- chaque dispense invoquée dans le territoire où un souscripteur ou un acquéreur réside, s'il s'agit d'un territoire du Canada;

- chaque dispense invoquée au Canada, si le souscripteur ou l'acquéreur réside à l'étranger.

Remplir le tableau de la façon suivante :

Territoire	Dispense invoquée	Nombre de souscripteurs ou d'acquéreurs	Montant total (\$ CA)
Alberta	Investisseur qualifié (art. 2.3 du Règlement 45-106)	2	2 000
Alberta	Notice d'offre (par. 2.1 de l'art. 2.9 du Règlement 45-106)	1	1 000
Ontario	Parents, amis et partenaires (art. 2.5 du Règlement 45-106)	1	1 000
France	Investisseur qualifié (art. 2.3 du Règlement 45-106)	1	1 000
Montant total des titres placés en dollars			5 000
Nombre total de souscripteurs ou d'acquéreurs uniques²		4	

Dans l'Appendice 1, créer une entrée séparée pour chaque date de placement, type de titre placé et dispense invoquée pour le placement effectué auprès de chaque souscripteur ou acquéreur. Dans l'exemple ci-dessus, il y aura donc dans cet appendice deux entrées distinctes pour le souscripteur ou l'acquéreur A : une pour le placement de 100 obligations non garanties sous le régime de la dispense de prospectus pour placement auprès d'investisseurs qualifiés et une deuxième pour le placement de 100 actions ordinaires sous le régime de la dispense de prospectus pour placement au moyen d'une notice d'offre.

16. Est-il nécessaire de fournir la liste des documents de commercialisation au paragraphe *h* de la rubrique 7 de la déclaration?

Oui, si la législation en valeurs mobilières de la Saskatchewan, de l'Ontario, du Québec, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse prévoit que ces documents doivent être déposés auprès de l'autorité en valeurs mobilières ou de l'agent responsable ou lui être transmis dans le cadre du placement en vertu de la dispense invoquée.

Au paragraphe *h* de la rubrique 7, les déposants sont tenus d'énumérer les documents qui, selon la dispense invoquée, doivent être déposés auprès de l'autorité en valeurs mobilières ou de l'agent responsable ou lui être transmis relativement au placement dans ces territoires, et de lui fournir certains détails à leur sujet. Il s'agit d'une obligation d'information uniquement; la déclaration n'impose pas de nouvelles obligations de transmission ou de dépôt de documents relatifs au placement.

Si la dispense de prospectus invoquée pour effectuer le placement exige le dépôt de documents de commercialisation, le déposant est tenu de les énumérer au paragraphe *h* de la rubrique 7. Par exemple, s'il place des titres auprès de souscripteurs ou d'acquéreurs de l'Ontario sous le régime de la dispense pour placement au moyen d'une notice d'offre prévue à l'article 2.9 du Règlement 45-106, il est tenu d'énumérer les documents de commercialisation qui doivent être intégrés ou sont réputés intégrés par renvoi dans la notice d'offre.

En Ontario seulement, si les documents relatifs au placement énumérés au paragraphe *h* de la rubrique 7 doivent être déposés auprès de la CVMO ou lui être transmis (et qu'ils ne l'ont pas déjà été), des versions électroniques de ces documents doivent être jointes à la déclaration et soumises par voie électronique sur l'Electronic Filing Portal de la CVMO.

Renseignements sur la rémunération

17. De quelle manière l'émetteur doit-il déclarer la rémunération versée à deux courtiers dans le cadre du placement?

La rubrique 8 de la déclaration doit être remplie séparément pour chaque courtier à qui l'émetteur verse une rémunération dans le cadre du placement.

Le déposant doit indiquer au point 3 du paragraphe *f* de l'Appendice 1 lequel des deux courtiers a reçu une rémunération dans le cadre du placement effectué auprès de chaque souscripteur ou acquéreur en précisant le numéro BDNI du courtier ou son nom complet s'il n'est pas une société inscrite. Le numéro BDNI ou le nom doit correspondre à celui fourni à la rubrique 8. Si aucun des deux courtiers n'a été rémunéré dans le cadre du placement effectué auprès d'un souscripteur ou d'un acquéreur en particulier, laisser le point 3 du paragraphe *f* de l'Appendice 1 en blanc pour celui-ci.

Comme il est indiqué dans les instructions du paragraphe *d* de la rubrique 8, aucune précision sur les accords d'affectation interne avec les administrateurs, les dirigeants ou les salariés des entités rémunérées par l'émetteur n'est exigée dans la déclaration.

18. L'émetteur a conclu une entente d'indication de clients conformément à laquelle il verse une commission annuelle récurrente à un tiers tant que le souscripteur ou l'acquéreur détient les titres placés. Est-il tenu d'indiquer la commission dans la déclaration? Doit-il la déclarer chaque année aussi longtemps qu'elle est versée?

Si la commission d'indication de clients est versée dans le cadre d'un placement, le déposant est tenu de l'indiquer au paragraphe *d* de la rubrique 8 de la déclaration en cochant la case servant à indiquer qu'une personne reçoit une rémunération différée relativement au placement et en fournissant une description des modalités de l'entente d'indication dans l'espace prévu à cette fin.

Le déposant n'est pas tenu de déclarer la commission d'indication de client chaque année. Si aucun placement effectué au cours d'une année en particulier n'a donné lieu au versement de commissions d'indication de clients, aucun montant n'est à déclarer à ce titre pour l'année en question.

19. Que signifient les expressions « portail de financement » et « portail Internet » dans le paragraphe *a* de la rubrique 8 de la déclaration?

Ces expressions désignent globalement l'intermédiaire qui fournit aux émetteurs une plateforme en ligne leur permettant d'offrir et de vendre des titres à des investisseurs. Elles incluent les portails de financement au sens défini dans le *Règlement 45-108 sur le financement participatif*.

Renseignements sur le souscripteur ou l'acquéreur

20. L'émetteur a vendu des actions à un souscripteur ou à un acquéreur ayant donné comme instructions d'inscrire ces actions au nom de son conseiller en placement. Quel nom le déposant doit-il indiquer dans l'Appendice 1 de la déclaration?

Dans la déclaration, on entend par « souscripteur » ou « acquéreur » celui qui a la propriété véritable des titres (sauf dans le cas des comptes gérés sous mandat discrétionnaire décrits

ci-dessous). Dans cet exemple, le déposant devrait indiquer comme souscripteur ou acquéreur le nom du propriétaire véritable dans l'Appendice 1. Le conseiller en placement est le porteur inscrit dans ce cas, non le propriétaire véritable.

De même, la fiducie ou la société de portefeuille personnelle qui souscrit ou acquiert des titres d'un émetteur en est le propriétaire véritable. Il n'y a pas obligation de fournir le nom des bénéficiaires de la fiducie ou des actionnaires de la société de portefeuille.

Il n'est pas obligatoire de fournir dans l'Appendice 1 les renseignements sur le propriétaire véritable si une société de fiducie ou un conseiller inscrit est réputé avoir souscrit ou acquis les titres pour son propre compte au nom d'un compte géré sous mandat discrétionnaire et que l'émetteur se prévaut de la dispense prévue au paragraphe *p* ou *q* de la définition de l'expression « investisseur qualifié » à l'article 1.1 du Règlement 45-106 pour émettre les titres. Dans un tel cas, seul le nom de la société de fiducie ou du courtier inscrit devrait être fourni à l'Appendice 1.

21. Le déposant n'a pas l'adresse électronique d'un souscripteur ou d'un acquéreur. Que doit-il inscrire au sous-paragraphe *c* du paragraphe 7 de l'Appendice 1 de la déclaration?

Si le souscripteur ou l'acquéreur n'a pas fourni d'adresse électronique au déposant, ou n'en a pas, le déposant peut laisser en blanc le sous-paragraphe *c* du paragraphe 7 de l'Appendice 1.

21.1 Certains souscripteurs ou acquéreurs peuvent être « investisseur qualifié » en vertu de plus d'un paragraphe de la définition de cette expression. Il n'est pas toujours facile pour le déposant de savoir quel paragraphe de la définition s'applique au souscripteur ou à l'acquéreur aux fins d'un placement donné. Par exemple, les sociétés de fiducie, les conseillers inscrits et les courtiers inscrits peuvent souscrire ou acquérir des titres pour leur propre compte ou être réputés le faire pour leur propre compte au nom d'un compte géré sous mandat discrétionnaire. Dans ces cas, quel paragraphe de la définition d'« investisseur qualifié » le déposant devrait-il indiquer dans l'Appendice 1?

Lorsque le souscripteur ou l'acquéreur est une société de fiducie, le déposant peut sélectionner les paragraphes « *a* et/ou *p* » de la définition d'« investisseur qualifié » dans l'Appendice 1 si celle-ci se trouve dans l'une ou l'autre des situations suivantes :

- elle a souscrit ou acquis les titres pour son propre compte et a la qualité d'investisseur qualifié en vertu du paragraphe *a* de la définition de cette expression;
- elle est réputée avoir souscrit ou acquis les titres pour son propre compte au nom d'un compte géré sous mandat discrétionnaire et a la qualité d'investisseur qualifié en vertu du paragraphe *p* de la définition de cette expression;

Lorsque le souscripteur ou l'acquéreur est un conseiller inscrit ou un courtier inscrit, le déposant peut sélectionner les paragraphes « *d* et/ou *q* » dans l'Appendice 1 si celui-ci se trouve dans l'une ou l'autre des situations suivantes :

- il a souscrit ou acquis les titres pour son propre compte et a la qualité d'investisseur qualifié en vertu du paragraphe *d* de la définition de cette expression;
- il est réputé avoir souscrit ou acquis les titres pour son propre compte au nom d'un compte géré sous mandat discrétionnaire et a la qualité d'investisseur qualifié en vertu du paragraphe *q* de la définition de cette expression;

Nous avons mis à jour le modèle Excel de l'Appendice 1 afin d'insérer ces options pour le déposant.

21.2 Quelles sont les mesures que les vendeurs devraient prendre pour vérifier la qualité d'un souscripteur ou d'un acquéreur?

Le vendeur des titres a la responsabilité de vérifier si les conditions de la dispense de prospectus sont satisfaites. Nous rappelons aux vendeurs que des indications en la matière et sur la vérification de la qualité du souscripteur ou de l'acquéreur figurent à l'article 1.9 de l'Instruction générale 45-106. Plus particulièrement, le paragraphe 4 de cet article décrit les mesures qu'un vendeur peut mettre en place afin de donner une confirmation raisonnable que le souscripteur ou l'acquéreur satisfait aux conditions d'une dispense donnée. En voici des exemples :

- établir des politiques et procédures pour confirmer que toutes les personnes agissant pour son compte comprennent les conditions à remplir pour se prévaloir de la dispense;
- obtenir des renseignements confirmant le respect des critères de la dispense.

Le caractère raisonnable des mesures prises sera fonction des faits et des circonstances propres au souscripteur ou à l'acquéreur, au placement et à la dispense invoquée. Il est possible que le vendeur n'ait pas à confirmer de nouveau la qualité de certains souscripteurs ou acquéreurs, tels que les institutions financières canadiennes, les banques de l'annexe III et les caisses de retraite, pour chaque placement effectué auprès de ceux-ci.

Attestation

22. Qui atteste la déclaration?

La rubrique 10 de la déclaration est une attestation de la déclaration par l'émetteur ou le preneur ferme qui la dépose. L'attestation doit habituellement être signée par un administrateur ou un dirigeant de l'émetteur ou du preneur ferme qui effectue le dépôt. Se reporter au conseil 10 de l'Annexe 1 pour obtenir des indications sur le signataire.

L'administrateur ou le dirigeant qui signe l'attestation atteste la déclaration au nom de l'émetteur ou du preneur ferme.

La déclaration indique que quiconque y présente de l'information fausse ou trompeuse commet une infraction. En vertu de la législation en valeurs mobilières du territoire où la déclaration est déposée, toute personne faisant une déclaration qui, au moment et eu égard aux circonstances, est fausse ou trompeuse sur un point important ou ne relate pas un fait dont la déclaration est requise ou nécessaire pour que la déclaration ne soit pas trompeuse peut être tenue responsable. C'est également le cas pour tout administrateur ou dirigeant de l'émetteur ou du preneur ferme qui autorise ou permet le dépôt d'une telle déclaration ou y acquiesce, y compris la personne physique qui signe la déclaration pour le déposant et en son nom. La législation en valeurs mobilières peut aussi prévoir un moyen de défense fondé sur la connaissance de la personne qui a fait preuve de diligence raisonnable. La responsabilité personnelle éventuelle des administrateurs et dirigeants du déposant est prévue par la législation en valeurs mobilières et la jurisprudence applicables.

ANNEXE 4
Transition vers la déclaration de 2016

La présente annexe donne des indications supplémentaires sur la déclaration à déposer, à savoir la déclaration antérieure ou la déclaration de 2016.

Émetteurs autres que les fonds d'investissement effectuant des dépôts annuels

Hormis les émetteurs qui sont des fonds d'investissement et qui déposent des déclarations annuellement, tous les émetteurs et les preneurs fermes doivent utiliser la déclaration de 2016 pour les placements effectués à compter du 30 juin 2016. Dans le cas où l'émetteur effectue un placement avant le 30 juin 2016 et où la date limite pour déposer la déclaration tombe après cette date, le déposant doit déposer la déclaration antérieure. Dans celui où l'émetteur effectue plusieurs placements au cours d'une période de 10 jours débutant avant le 30 juin 2016 et prenant fin après cette date, le déposant peut, pour les déclarer, déposer la déclaration antérieure ou la déclaration de 2016.

Le tableau 1 qui suit donne des précisions sur la déclaration qui doit être déposée.

TABLEAU 1 : DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DE 2016			
	Période de placement visée par la déclaration	Date limite de dépôt¹⁰	Déclaration exigée
Émetteur 1	20 juin au 29 juin 2016	30 juin 2016	Déclaration antérieure
Émetteur 2	21 juin au 30 juin 2016	1 ^{er} juillet 2016	Déclaration antérieure <u>ou</u> déclaration de 2016
Émetteur 3	27 juin 2016	7 juillet 2016	Déclaration antérieure
Émetteur 4	28 juin au 1 ^{er} juillet 2016	8 juillet 2016	Déclaration antérieure <u>ou</u> déclaration de 2016
Émetteur 5	30 juin au 8 juillet 2016	10 juillet 2016 ¹¹	Déclaration de 2016

¹⁰ La déclaration doit être déposée au plus tard 10 jours après le premier placement indiqué dans la déclaration.

Émetteur 6	4 juillet 2016	14 juillet 2016	Déclaration de 2016
Émetteur 7	5 juillet au 14 juillet 2016	15 juillet 2016	Déclaration de 2016

Émetteurs qui sont des fonds d'investissement effectuant des dépôts annuels

Les fonds d'investissement se prévalant de certaines dispenses de prospectus peuvent déposer des déclarations de placement avec dispense annuellement, dans les 30 jours suivant la fin de l'année civile. Nous avons prévu une période de transition pour permettre aux fonds d'investissement effectuant des dépôts annuels de déposer la déclaration antérieure ou la déclaration de 2016 pour les placements effectués avant le 1^{er} janvier 2017. Pour ceux effectués à compter de cette date, tous les fonds d'investissement effectuant des dépôts annuels doivent utiliser la déclaration de 2016.

Le tableau 2 qui suit donne des précisions sur la déclaration qui doit être déposée.

TABLEAU 2 : PÉRIODE DE TRANSITION POUR LES ÉMETTEURS QUI SONT DES FONDS D'INVESTISSEMENT EFFECTUANT DES DÉPÔTS ANNUELS							
	Fin d'exercice	2016		2017		2018	
		Date limite de dépôt	Déclaration exigée	Date limite de dépôt	Déclaration exigée	Date limite de dépôt	Déclaration exigée
Fonds d'investissement 1	31 décembre	30 janvier 2016	Déclaration antérieure - Placements effectués entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 2015	30 janvier 2017	Déclaration antérieure <u>ou</u> déclaration de 2016 - Placements effectués entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 2016	30 janvier 2018	Déclaration de 2016 - Placements effectués entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 2017
Fonds d'investissement 2	30 avril	30 mai 2016	Déclaration antérieure - Placements effectués entre le 1 ^{er} mai 2015 et le 30 avril 2016	30 janvier 2017	Déclaration antérieure <u>ou</u> déclaration de 2016 - Placements effectués entre le 1 ^{er} mai et le 31 décembre 2016	30 janvier 2018	Déclaration de 2016 - Placements effectués entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 2017

¹¹ Si la date limite de dépôt tombe un samedi, un dimanche ou un autre jour où le membre des ACVM auprès duquel la déclaration doit être déposée est fermé, la date limite tombe le jour suivant où il est ouvert.

**TABLEAU 2 : PÉRIODE DE TRANSITION POUR LES ÉMETTEURS QUI SONT DES FONDS D'INVESTISSEMENT
EFFECTUANT DES DÉPÔTS ANNUELS**

	Fin d'exercice	2016		2017		2018	
		Date limite de dépôt	Déclaration exigée	Date limite de dépôt	Déclaration exigée	Date limite de dépôt	Déclaration exigée
Fonds d'investissement 3	31 mai	30 juin 2016	Déclaration antérieure - Placements effectués entre le 1 ^{er} juin 2015 et le 31 mai 2016	30 janvier 2017	Déclaration antérieure <u>ou</u> déclaration de 2016 - Placements effectués entre le 1 ^{er} juin et le 31 décembre 2016	30 janvier 2018	Déclaration de 2016 - Placements effectués entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 2017
Fonds d'investissement 4	30 juin	s.o.	s.o.	30 janvier 2017	Déclaration antérieure <u>ou</u> déclaration de 2016 - Placements effectués entre le 1 ^{er} juillet 2015 et le 31 décembre 2016	30 janvier 2018	Déclaration de 2016 - Placements effectués entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 2017
Fonds d'investissement 5	30 septembre	s.o.	s.o.	30 janvier 2017	Déclaration antérieure <u>ou</u> déclaration de 2016 - Placements effectués entre le 1 ^{er} octobre 2015 et le 31 décembre 2016	30 janvier 2018	Déclaration de 2016 - Placements effectués entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 2017

ANNEXE 5**Agent public à joindre pour toute question relative à la collecte indirecte de renseignements personnels****Alberta Securities Commission**

Suite 600, 250 – 5th Street SW

Calgary (Alberta) T2P 0R4

Téléphone : 403 297-6454

Sans frais au Canada : 1 877 355-0585

Télécopieur : 403 297-2082

Agent public à joindre pour toute question relative à la collecte indirecte de renseignements : FOIP Coordinator

British Columbia Securities Commission

P.O. Box 10142, Pacific Centre

701 West Georgia Street

Vancouver (British Columbia) V7Y 1L2

Demandes de renseignements : 604 899-6854

Sans frais au Canada : 1 800 373-6393

Télécopieur : 604 899-6581

Courriel : FOI-privacy@bcsc.bc.ca

Agent public à joindre pour toute question relative à la collecte indirecte de renseignements : FOI Inquiries

Commission des valeurs mobilières du Manitoba

500 – 400 St. Mary Avenue

Winnipeg (Manitoba) R3C 4K5

Téléphone : 204 945-2561

Sans frais au Manitoba: 1 800 655-5244

Télécopieur : 204 945-0330

Agent public à joindre pour toute question relative à la collecte indirecte de renseignements : Directeur

Commission des services financiers et des services aux consommateurs (Nouveau-Brunswick)

85, rue Charlotte, bureau 300

Saint John (Nouveau-Brunswick) E2L 2J2

Téléphone : 506 658-3060

Sans frais au Canada : 1 866 933-2222

Télécopieur : 506 658-3059

Courriel : info@fcnb.ca

Agent public à joindre pour toute question relative à la collecte indirecte de renseignements : chef de la direction et responsable de la protection de la vie privée

Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador**Financial Services Regulation Division**

P.O. Box 8700

Confederation Building

2nd Floor, West Block

Prince Philip Drive

St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador) A1B 4J6

Attention: Director of Securities

Téléphone : 709 729-4189

Télécopieur : 709 729-6187

Agent public à joindre pour toute question relative à la collecte indirecte de renseignements : Superintendent of Securities

**Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
Bureau du surintendant des valeurs mobilières**

P.O. Box 1320

Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest) X1A 2L9

Téléphone : 867 767-9305

Télécopieur : 867 873-0243

Agent public à joindre pour toute question relative à la collecte indirecte de renseignements : surintendant des valeurs mobilières

Nova Scotia Securities Commission

Suite 400, 5251 Duke Street

Duke Tower

P.O. Box 458

Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 2P8

Téléphone : 902 424-7768

Télécopieur : 902 424-4625

Agent public à joindre pour toute question relative à la collecte indirecte de renseignements : Executive Director

Gouvernement du Nunavut

Ministère de la Justice

Bureau d'enregistrement

P.O. Box 1000, Station 570

1st Floor, Brown Building

Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0

Téléphone : 867 975-6590

Télécopieur : 867 975-6594

Agent public à joindre pour toute question relative à la collecte indirecte de renseignements : surintendant des valeurs mobilières

Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

20 Queen Street West, 22nd Floor

Toronto (Ontario) M5H 3S8

Téléphone : 416 593-8314

Sans frais au Canada : 1 877 785-1555

Télécopieur : 416 593-8122

Courriel : exemptmarketfilings@osc.gov.on.ca

Agent public à joindre pour toute question relative à la collecte indirecte de renseignements : agent de renseignements

Prince Edward Island Securities Office

95 Rochford Street, 4th Floor Shaw Building

P.O. Box 2000

Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard) C1A 7N8

Téléphone : 902 368-4569

Télécopieur : 902 368-5283

Agent public à joindre pour toute question relative à la collecte indirecte de renseignements : Superintendent of Securities

Autorité des marchés financiers

800, rue du square Victoria, 22^e étage

C.P. 246, tour de la Bourse

Montréal (Québec) H4Z 1G3

Téléphone : 514 395-0337 ou 1 877 525-0337

Télécopieur : 514 873-6155 (dépôts seulement)

Télécopieur : 514 864-6381 (demandes confidentielles seulement)

Courriel : financementdessocietes@lautorite.qc.ca (pour les émetteurs qui sont des sociétés par actions);

fonds_dinvestissement@lautorite.qc.ca (pour les émetteurs qui sont des fonds d'investissement)

Agent public à joindre pour toute question relative à la collecte indirecte de renseignements : secrétaire générale

Financial and Consumer Affairs Authority of Saskatchewan

Suite 601 - 1919 Saskatchewan Drive

Regina (Saskatchewan) S4P 4H2

Téléphone : 306 787-5842

Télécopieur : 306 787-5899

Agent public à joindre pour toute question relative à la collecte indirecte de renseignements : Director

Gouvernement du Yukon

Ministère des Services aux collectivités

Bureau du surintendant des valeurs mobilières

307 Black Street

Whitehorse (Yukon) Y1A 2N1

Téléphone : 867 667-5466

Télécopieur : 867 393-6251

Courriel : securities@gov.yk.ca

Agent public à joindre pour toute question relative à la collecte indirecte de renseignements : surintendant des valeurs mobilières

Avis multilatéral 58-308 du personnel des ACVM
Examen du personnel sur les femmes aux postes d'administrateurs et de membres de la haute direction –
Conformité au Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance

Le 28 septembre 2016

Table des matières

Sommaire	1
Capitalisation boursière et secteurs d'activité des émetteurs échantillonnés	5
Constatations.....	6
<i>Durée du mandat des administrateurs et autres mécanismes de renouvellement du conseil d'administration</i>	6
<i>Politiques sur la représentation féminine au conseil</i>	6
<i>Prise en compte de la représentation féminine dans la procédure de recherche et de sélection des candidats aux postes d'administrateurs.....</i>	8
<i>Prise en compte de la représentation féminine dans la nomination des membres de la haute direction.....</i>	8
<i>Cibles de l'émetteur concernant la représentation féminine au conseil d'administration et à la haute direction.....</i>	8
<i>Nombre de femmes au conseil d'administration et à la haute direction.....</i>	11
Conclusion	14
Questions	15

Sommaire

Le *Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance* (le **Règlement 58-101**) prévoit que les émetteurs non émergents du Manitoba, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, du Nunavut, de l'Ontario, du Québec, de la Saskatchewan, de Terre-Neuve-et-Labrador, des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon (les **territoires participants**) doivent présenter annuellement les renseignements suivants sur la représentation féminine aux postes d'administrateurs et de membres de la haute direction (les **obligations d'information sur la représentation féminine**) :

- le nombre et le pourcentage de femmes siégeant au conseil d'administration (le **conseil**) et occupant un poste de membre de la haute direction;

- toute politique sur la recherche et la sélection de candidates aux postes d'administrateurs;
- le cas échéant, la durée du mandat des administrateurs ou les autres mécanismes de renouvellement du conseil;
- le cas échéant, les cibles de représentation féminine au conseil et à la haute direction;
- la prise en compte éventuelle de la représentation féminine dans la recherche et la sélection des candidats aux postes d'administrateurs et de membres de la haute direction.

Si l'émetteur non émergent n'a pas adopté la politique, les mécanismes de renouvellement du conseil ou les cibles susmentionnés ou ne tient pas compte de la représentation féminine, les obligations d'information sur la représentation féminine exigent qu'il précise ses motifs. Ces obligations visent à rendre plus transparente la représentation des femmes au conseil et à la haute direction pour les investisseurs et autres intéressés ainsi que l'approche de chaque émetteur à cet égard. Cette transparence vise à aider les investisseurs à prendre leurs décisions d'investissement et à exercer leur droit de vote.

Le 28 septembre 2015, nous avons publié l'Avis multilatéral 58-307 du personnel des ACVM, *Examen du personnel sur les femmes aux postes d'administrateurs et de membres de la haute direction – Conformité au Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance (l'avis relatif à la première année)*. Cet avis résumait les constatations de notre examen de l'information sur la gouvernance fournie par 722 émetteurs en ce qui a trait aux obligations d'information sur la représentation féminine (l'échantillon comprenait tous les émetteurs dont la fin d'exercice tombait entre le 31 décembre 2014 et le 31 mars 2015 et qui avaient publié l'information avant le 31 juillet 2015).

Le personnel des territoires participants (ou **nous**) publie le présent avis (**l'avis du personnel**) pour :

- exposer les constatations tirées de notre examen de l'information sur la gouvernance d'un échantillon composé de 677 émetteurs non émergents en ce qui concerne les obligations d'information sur la représentation féminine;
- établir des comparaisons entre cet échantillon et celui de l'année dernière.

En date du 30 avril 2016, 859 émetteurs inscrits à la cote de la Bourse de Toronto étaient assujettis au Règlement 58-101. De ce nombre, 677 avaient une fin d'exercice tombant entre le 31 décembre 2015 et le 31 mars 2016, et ont déposé une circulaire de sollicitation de procurations ou une notice annuelle avant le 31 juillet 2016. Ces 677 émetteurs non émergents composent l'échantillon dont il est question dans le présent avis du personnel. Par souci de cohérence avec l'avis relatif à la première année, notre échantillon ne comprend aucun émetteur dont la fin d'exercice ne tombe pas entre le 31 décembre et le 31 mars.

Nos constatations et les comparaisons entre cet échantillon et les données de l'avis relatif à la première année dressent un portrait incomplet de l'année puisque les deux échantillons excluent les données d'émetteurs dont la fin d'exercice ne tombe pas entre le 31 décembre et le 31 mars. Plus

particulièrement, la plupart des banques, qui appartiennent à un secteur qui a été, dans l'ensemble, un précurseur en matière de diversité, ne sont pas incluses dans les échantillons¹. Lorsque tous les émetteurs auront transmis l'information sur la gouvernance conformément aux obligations relatives à la représentation féminine pendant deux années consécutives, nous publierons une comparaison des résultats sur l'ensemble de cette période.

Parmi les émetteurs échantillonnés durant la deuxième année, nous avons constaté ce qui suit :

Conseil

- Les conseils comptent davantage de femmes que l'année dernière;
 - le nombre de femmes siégeant au conseil a augmenté chez l'ensemble des émetteurs, peu importe leur taille, les grands émetteurs étant toujours en tête;
 - chez les 215 émetteurs les plus importants (dont la capitalisation boursière excède 1 milliard de dollars), 18 % des postes sont actuellement occupés par des femmes, comparativement à 16 % l'année dernière, et, chez les 42 plus importants d'entre eux (dont la capitalisation boursière excède 10 milliards de dollars), les chiffres sont de 23 % et 21 %, respectivement;
 - globalement, 12 % de l'ensemble des postes aux conseils échantillonnés étaient occupés par des femmes, en hausse par rapport à l'année dernière (11 %);
 - 55 % des émetteurs comptent au moins une femme à leur conseil, soit une augmentation de 6 % par rapport à l'année dernière, et 66 émetteurs (10 %) comptent au moins trois femmes à leur conseil, comparativement à 56 émetteurs (8 %) l'année dernière;
- 21 % des émetteurs ont adopté une politique sur la recherche et la sélection de candidates aux postes d'administrateurs, comparativement aux 15 % indiqués dans l'avis relatif à la première année;
 - les émetteurs ayant déclaré avoir une politique sur la représentation féminine au conseil avaient une représentation moyenne de 18 %, comparativement aux émetteurs n'ayant pas de politique, chez qui la représentation moyenne était de 10 %;
- 9 % des émetteurs ont établi une cible pour la représentation féminine au conseil, ce qui constitue une augmentation par rapport aux 7 % indiqués dans l'avis relatif à la première année;
 - les émetteurs ayant fixé un nombre cible d'administrateurs avaient une représentation féminine moyenne de 25 %, comparativement aux émetteurs n'ayant pas de cible, chez qui la représentation moyenne était de 10 %;

¹ Les six plus grandes banques ont une représentation féminine au conseil moyenne de 35 %, selon l'information fournie dans leurs circulaires de sollicitation de procurations de 2016.

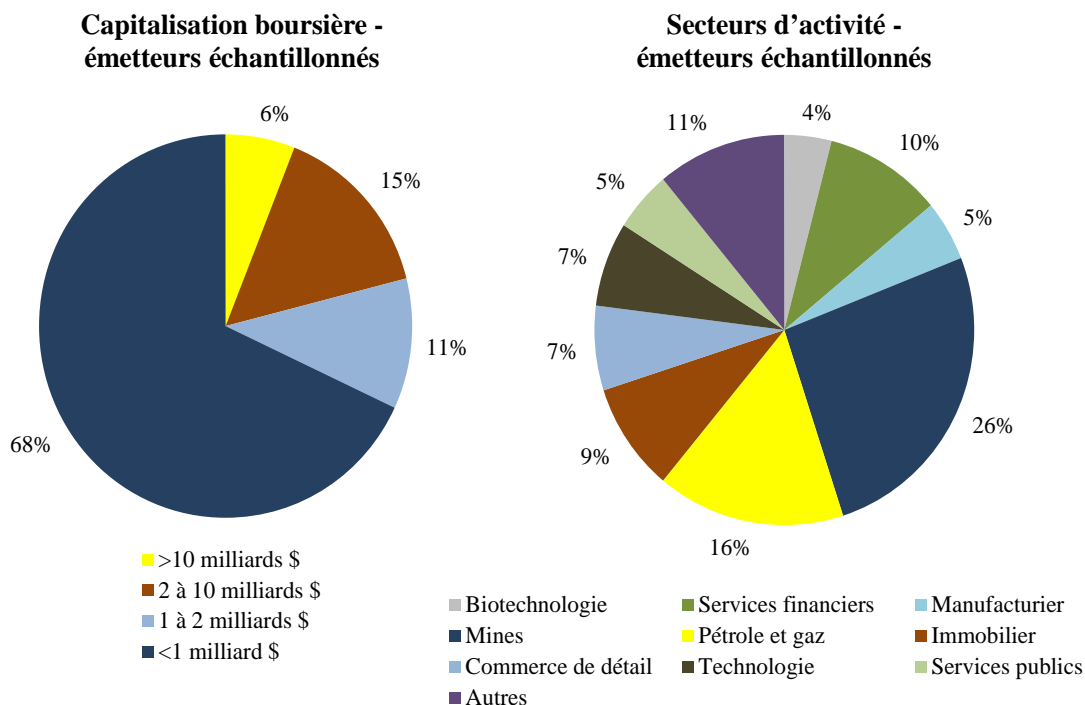
- 66 % des émetteurs ont indiqué qu'ils tiennent compte de la représentation féminine au conseil dans leur procédure de recherche et de sélection de candidates aux postes d'administrateurs, comparativement aux 60 % indiqués dans l'avis relatif à la première année;
- 20 % des émetteurs ont fixé la durée du mandat des administrateurs comparativement à 19 % l'année dernière;

Membres de la haute direction

- Même si le nombre d'émetteurs comptant au moins une femme à la haute direction est demeuré relativement stable, 58 % des émetteurs ont indiqué qu'ils tiennent compte de la représentation féminine lors des nominations, en hausse par rapport à l'année dernière (53 %).

Capitalisation boursière et secteurs d'activité des émetteurs échantillonnés

La capitalisation boursière de la plupart des émetteurs de l'échantillon est inférieure à 1 milliard de dollars (68 %). Un peu plus de 40 % des émetteurs échantillonnés appartiennent soit au secteur minier, soit au secteur pétrolier et gazier, les autres secteurs étant représentés assez uniformément. À l'instar des constatations présentées dans l'avis relatif à la première année, les résultats de l'examen de cette année ne diffèrent pas significativement d'une région à l'autre. Encore une fois, la taille et le secteur d'activité des émetteurs étaient les indicateurs les plus significatifs de l'adoption de mesures visant à accroître la représentation féminine au conseil ou à la haute direction.



Constatations

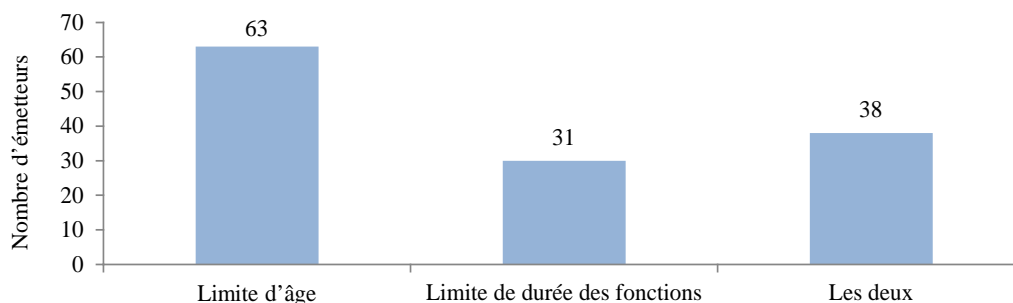
Durée du mandat des administrateurs et autres mécanismes de renouvellement du conseil d'administration

Rubrique 10 de l'Annexe 58-101A1, *Information concernant la gouvernance (l'Annexe 58-101A1)*

Indiquer si l'émetteur a fixé ou non la durée du mandat des administrateurs siégeant à son conseil d'administration ou prévu d'autres mécanismes de renouvellement de celui-ci et, dans l'affirmative, décrire cette durée ou ces mécanismes. Dans la négative, en indiquer les motifs.

Nous avons constaté que 20 % des émetteurs avaient fixé la durée du mandat des administrateurs, comparativement à 19 % l'année dernière. Des 132 émetteurs ayant fixé la durée du mandat, 48 % avaient fixé une limite d'âge, 23 %, une limite de durée des fonctions, et 29 %, les deux. À l'instar de l'année dernière, moins de 3 % des émetteurs ont omis d'expliquer pourquoi ils n'avaient pas adopté de mécanismes de renouvellement du conseil. De façon générale, les émetteurs qui n'avaient pas fixé la durée du mandat des administrateurs ni adopté d'autres mécanismes de renouvellement du conseil ont invoqué divers motifs, le plus courant étant que toute limite de durée réduit la continuité ou l'expérience du conseil. Bon nombre d'émetteurs soulignent toujours qu'ils se sont dotés d'autres mécanismes de renouvellement du conseil. Nous rappelons aux émetteurs non émergents que, conformément à la rubrique 9 de l'Annexe 58-101A1, ils sont tenus de soumettre le conseil et ses comités à une évaluation régulière de leur efficacité et de leur apport, et que les autres mécanismes de renouvellement du conseil prévus à la rubrique 10 peuvent nécessiter des procédures supplémentaires.

Fixation de la durée du mandat



Politiques sur la représentation féminine au conseil

Rubrique 11 de l'Annexe 58-101A1

a) *Indiquer si l'émetteur a adopté ou non une politique écrite sur la recherche et la sélection de candidates aux postes d'administrateurs. Dans la négative, en indiquer les motifs.*

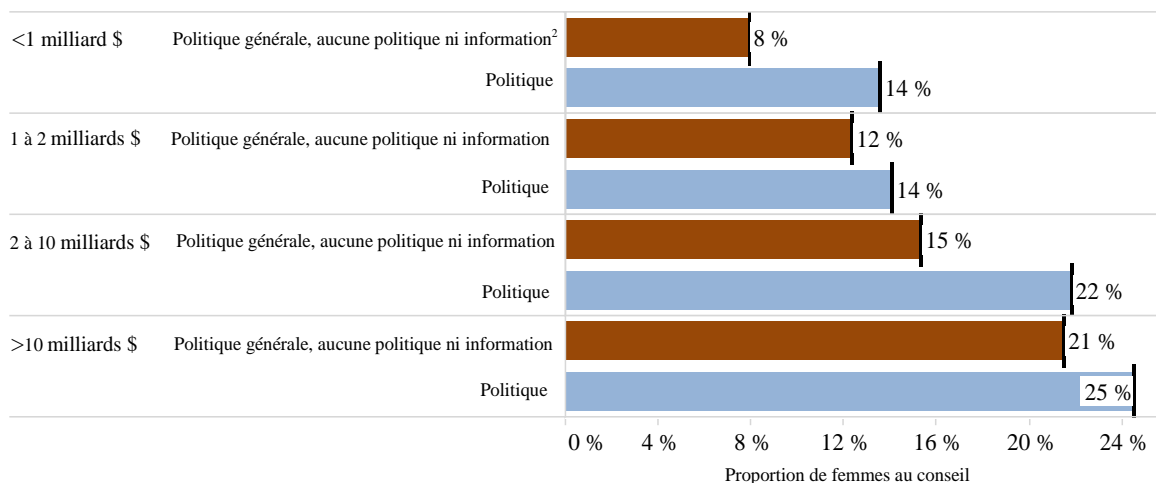
b) Si l'émetteur a adopté la politique prévue au paragraphe a, fournir les renseignements suivants :

- i) un sommaire des objectifs et des principales dispositions de la politique;
- ii) les mesures prises pour en garantir une mise en œuvre efficace;
- iii) les progrès accomplis vers l'atteinte de ses objectifs au cours de l'année et depuis sa mise en œuvre;
- iv) si le conseil d'administration ou son comité des candidatures mesure ou non l'efficacité de la politique et comment, le cas échéant.

Sur les émetteurs échantillonnés, 21 % (soit 141 émetteurs) ont clairement indiqué avoir adopté une politique sur la recherche et la sélection de candidates aux postes d'administrateurs, ce qui représente une augmentation par rapport aux 15 % (soit 111 émetteurs) indiqués dans l'avis relatif à la première année, tandis que 59 % des émetteurs ont révélé qu'ils n'en avaient pas adopté, comparativement aux 65 % indiqués dans l'avis relatif à la première année. Seuls 2 % des émetteurs (soit 13 émetteurs) n'ont fourni aucune information sur l'adoption d'une politique, comparativement à 8 % (ou 61 émetteurs) l'année dernière. Les émetteurs restants avaient adopté des politiques de diversité qui ne traitaient pas expressément de la représentation féminine.

Parmi les émetteurs de toutes les tailles, ceux qui s'étaient dotés d'une politique sur la représentation féminine au conseil avaient un pourcentage plus élevé de femmes à leur conseil que ceux qui n'avaient pas de politique. Les 141 émetteurs dotés d'une politique avaient une représentation moyenne de 18 %, comparativement à ceux qui n'avaient pas de politique, chez qui la représentation moyenne était de 10 %.

Politique et pourcentage de femmes au conseil, selon la taille de l'émetteur



² Par « politique générale », on entend une politique de diversité de façon générale, sans mention particulière de la représentation féminine au conseil.

Prise en compte de la représentation féminine dans la procédure de recherche et de sélection des candidats aux postes d'administrateurs

Rubrique 12 de l'Annexe 58-101A1

Indiquer si le conseil d'administration ou le comité des candidatures tient compte ou non de la représentation des femmes au sein du conseil dans la recherche et la sélection des candidats aux postes d'administrateurs pour le premier ou un nouveau mandat et, dans l'affirmative, de quelle façon. Si l'émetteur n'en tient pas compte, préciser ses motifs.

Sur les émetteurs échantillonnés, 66 % ont indiqué qu'ils tiennent compte de la représentation féminine au conseil dans leur procédure de recherche et de sélection des candidats aux postes d'administrateurs, comparativement aux 60 % signalés dans l'avis relatif à la première année. L'information fournie par les émetteurs sur la façon dont ils en tiennent compte a été grandement améliorée. Elle a été fournie par 70 % des émetteurs, comparativement à 42 % l'année dernière. Le motif invoqué le plus souvent par les émetteurs qui ne tiennent pas compte de la représentation féminine était qu'ils recherchent les meilleurs candidats, sans égard au sexe (91 %).

Prise en compte de la représentation féminine dans la nomination des membres de la haute direction

Rubrique 13 de l'Annexe 58-101A1

Indiquer si l'émetteur tient compte ou non de la représentation des femmes à la haute direction dans la nomination des candidats aux postes de membres de la haute direction et, le cas échéant, de quelle façon. S'il n'en tient pas compte, préciser ses motifs.

Plus de la moitié des émetteurs échantillonnés (58 %) ont indiqué qu'ils tiennent compte de la représentation féminine dans la nomination des membres de la haute direction, soit une augmentation par rapport aux 53 % constatés l'année dernière. À l'instar des nominations au conseil, le nombre d'émetteurs ayant expliqué la façon dont ils en tiennent compte a augmenté considérablement, 68 % d'entre eux ayant donné une explication, comparativement aux 38 % indiqués dans l'avis relatif à la première année. Les émetteurs ne doivent pas oublier que nous nous attendons à ce qu'ils se conforment pleinement à cette obligation. Encore une fois cette année, l'explication donnée le plus souvent par les émetteurs qui ne tiennent pas compte de la représentation féminine dans la nomination des membres de la haute direction était que la sélection des candidats repose sur le mérite.

Cibles de l'émetteur concernant la représentation féminine au conseil d'administration et à la haute direction

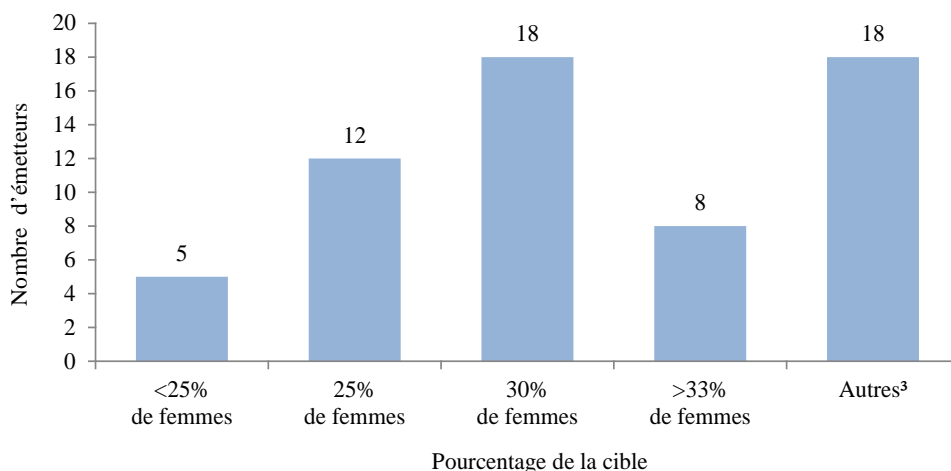
Rubrique 14 de l'Annexe 58-101A1

a) Pour l'application de la présente rubrique, on entend par « cible » de l'émetteur un nombre ou un pourcentage, ou une fourchette de nombres ou de pourcentages, de femmes devant occuper des postes d'administrateurs ou de membres de la haute direction avant une date précise.

- b) Indiquer si l'émetteur s'est donné ou non une cible à l'égard de la représentation féminine à son conseil d'administration. Dans la négative, en indiquer les motifs.
- c) Indiquer si l'émetteur s'est donné ou non une cible à l'égard de la représentation féminine à sa haute direction. Dans la négative, en indiquer les motifs.
- d) Si l'émetteur s'est donné une cible conformément aux paragraphes b ou c, indiquer ce qui suit :
- i) la cible;
 - ii) les progrès accomplis vers l'atteinte de la cible au cours de l'année et depuis son adoption.

Des cibles officielles de représentation féminine au conseil ont été fixées par 61 émetteurs (9 %), en hausse par rapport aux 49 (7 %) signalés l'année dernière. Des cibles de représentation féminine à la haute direction ont été fixées par 15 émetteurs (2 %), comparativement à 11 (2 %) selon l'avis relatif à la première année. Des émetteurs qui s'étaient fixé un nombre cible d'administratrices, 57 % l'avaient déjà atteint.

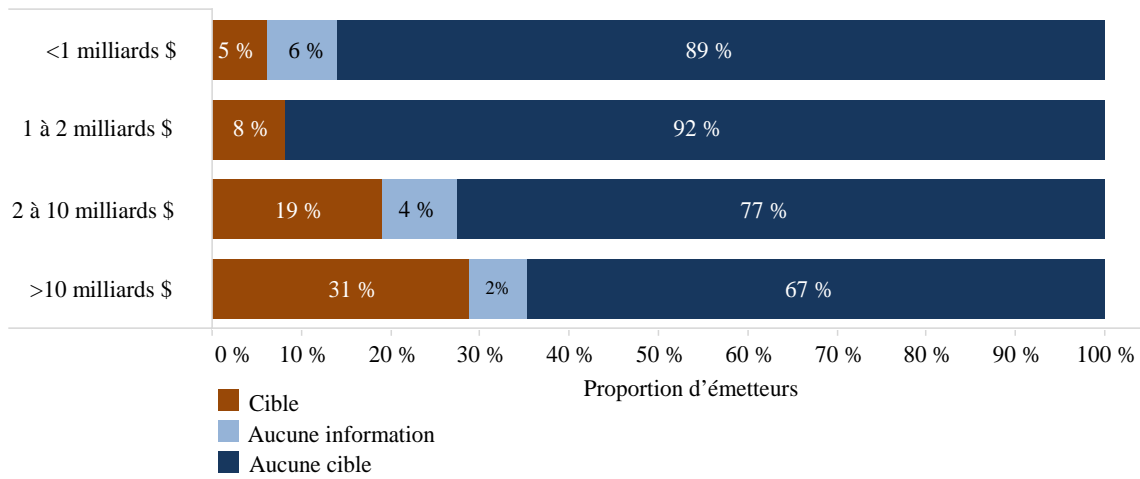
Cibles de représentation féminine au conseil



Plus un émetteur est important, plus il est susceptible de mettre en œuvre une cible de représentation féminine au conseil. Une proportion de 31 % des sociétés dont la capitalisation boursière excède 10 milliards de dollars en ont adopté une, comparativement à seulement 5 % de celles dont la capitalisation boursière est inférieure à 1 milliard de dollars. Les émetteurs ont invoqué divers motifs pour justifier l'absence de cible de représentation féminine au conseil ou à la haute direction, le plus courant étant que la sélection des candidats repose sur le mérite (70 %).

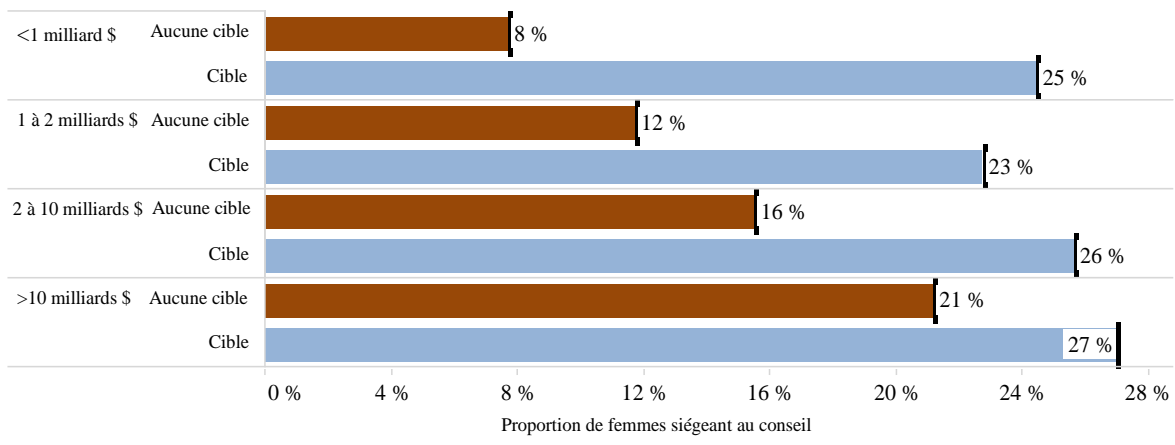
³ Comprend les cibles établies pour le nombre d'administrateurs, sans précisions quant à la taille du conseil, et les cibles établies pour une partie du conseil seulement, comme les administrateurs indépendants.

Taux d'adoption de cibles de représentation au conseil, selon la taille de l'émetteur



Quelle que soit la capitalisation boursière, le conseil des émetteurs ayant fixé une cible de représentation féminine comportait un plus grand nombre de femmes que celui des émetteurs qui n'en avaient fixé aucune. Les émetteurs ayant fixé une cible ont une représentation féminine moyenne de 25 % au conseil, comparativement aux autres, chez qui la représentation moyenne est de 10 %.

Établissement de cibles et représentation féminine au conseil, selon la taille de l'émetteur



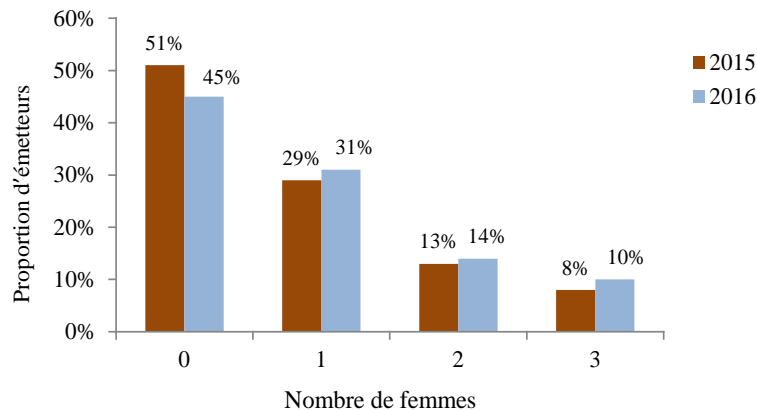
Nombre de femmes au conseil d'administration et à la haute direction

Rubrique 15 de l'Annexe 58-101A1

a) Indiquer le nombre et la proportion (en pourcentage) de femmes siégeant au conseil d'administration de l'émetteur.

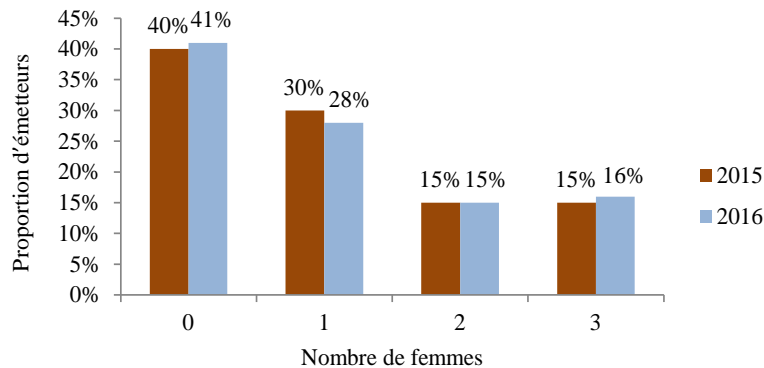
b) Indiquer le nombre et la proportion (en pourcentage) de femmes occupant un poste à la haute direction de l'émetteur, y compris de toute filiale importante de l'émetteur.

Une proportion de 94 % des émetteurs échantillonnés ont indiqué le nombre ou le pourcentage de femmes au conseil et 90 %, le nombre ou le pourcentage de femmes à la haute direction. Même s'il s'agit d'une amélioration par rapport à l'année dernière, nous souhaitons rappeler aux émetteurs qu'ils doivent fournir le nombre et le pourcentage chaque année. Nous avons constaté que 55 % des émetteurs comptent au moins une femme à leur conseil, soit une augmentation de 6 % par rapport à l'année dernière, alors que 59 % des émetteurs ayant fourni de l'information sur la haute direction comptent au moins une femme à la haute direction, ce qui se rapproche des 60 % de l'année dernière.

Nombre de femmes au conseil (2015-2016)⁴

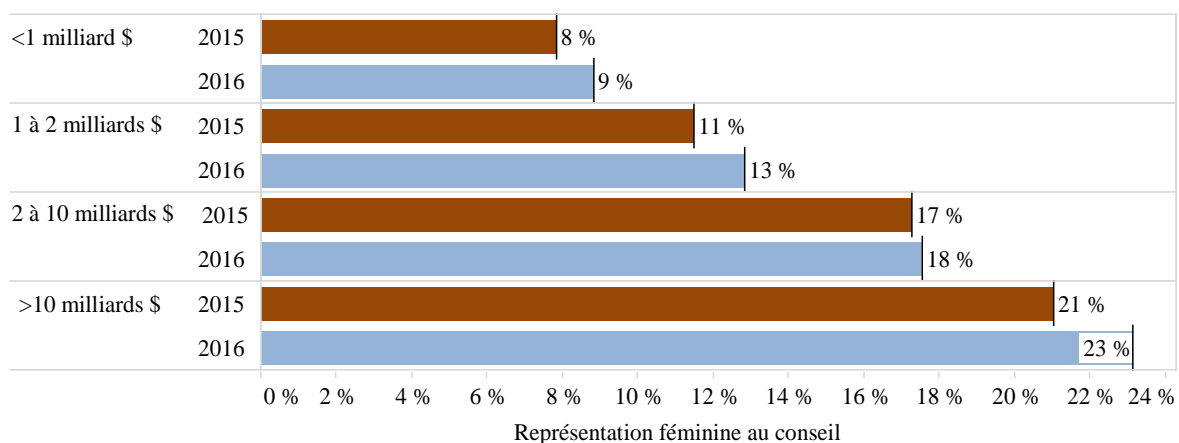
⁴ 722 émetteurs la première année et 677 la deuxième.

Nombre de femmes à la haute direction (2015 – 2016)⁵



Nous avons constaté que 10 % des émetteurs avaient ajouté une ou plusieurs femmes à leur conseil au cours de la dernière année, comparativement aux 15 % indiqués dans l'avis relatif à la première année⁶. Même s'il s'agit d'une baisse par rapport à l'année dernière, le pourcentage global des postes occupés par des femmes au conseil cette année est passé de 11 % à 12 %. Comme l'année dernière, le nombre de femmes siégeant au conseil a augmenté en fonction de la taille de l'émetteur. Néanmoins, nous avons constaté une augmentation du nombre d'administratrices chez l'ensemble des émetteurs, peu importe leur taille. Chez les très grands émetteurs (dont la capitalisation boursière excède 10 milliards de dollars), 23 % des postes sont actuellement occupés par des femmes.

Proportion de femmes au conseil selon la taille de l'émetteur (2015 – 2016)



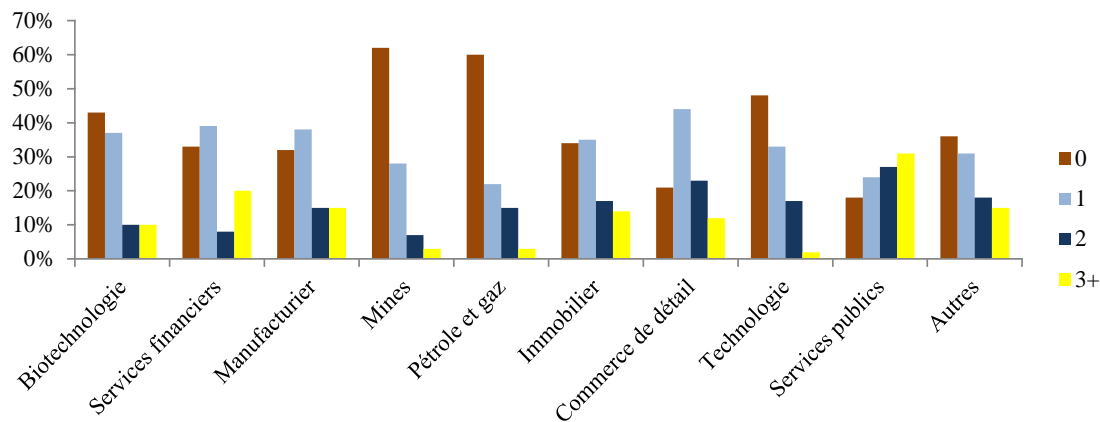
⁵ 598 émetteurs ont indiqué le nombre de femmes à la haute direction la première année et 613 la deuxième.

⁶ Sur les 649 émetteurs examinés la première année.

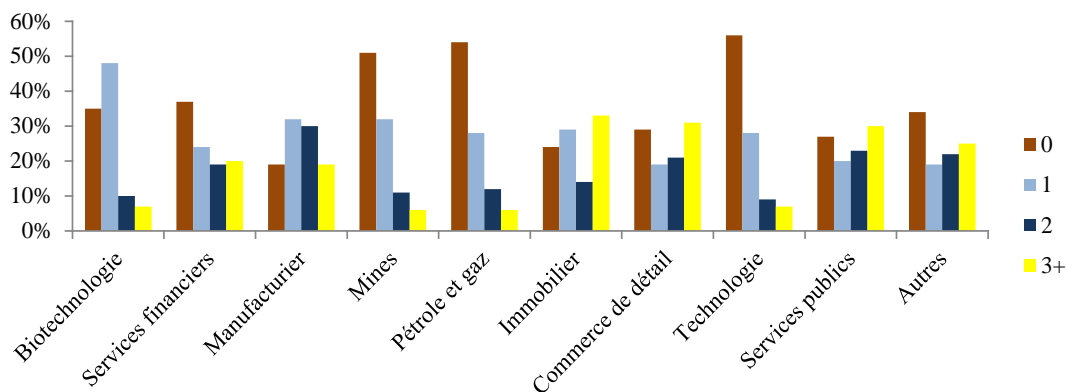
Comme nous l'avons observé l'an dernier, le nombre de femmes siégeant au conseil et à la haute direction varie considérablement selon le secteur d'activité de l'émetteur. Encore une fois, les services publics et le commerce de détail comptent le plus grand nombre de femmes au conseil. À l'instar de l'année dernière, 58 % des émetteurs du secteur des services publics comptaient deux administratrices ou plus, tandis que 35 % des émetteurs dans le commerce de détail en comptaient deux ou plus, en baisse par rapport aux 43 % de l'an dernier. La proportion de conseils qui ne comptent aucune femme dans ces secteurs ne s'établit en outre qu'à 18 % et 21 %, respectivement (comparativement à 14 % et 22 % l'an dernier).

Cette année encore, les secteurs des mines, du pétrole et du gaz et de la technologie ont la plus grande proportion d'émetteurs dont le conseil ne compte aucune femme. Chez les émetteurs des secteurs des mines et du pétrole et du gaz, respectivement 62 % et 60 % ont indiqué n'en avoir aucune. Une proportion de 48 % des émetteurs du secteur de la technologie n'en avaient pas, ce qui constitue une diminution par rapport aux 61 % de l'an dernier. Les secteurs du pétrole et du gaz et de la technologie ont également la proportion la plus élevée d'émetteurs dont la haute direction ne compte aucune femme.

Nombre de femmes au conseil, selon le secteur d'activité



Nombre de femmes à la haute direction, selon le secteur d'activité



Conclusion

Le présent avis du personnel expose les constatations de notre deuxième année d'examen de l'information sur la gouvernance à fournir en vertu des obligations d'information sur la représentation féminine. Il compare également les résultats de cet examen avec ceux présentés dans l'avis relatif à la première année. Nos constatations indiquent une augmentation du nombre de femmes siégeant au conseil des émetteurs non émergents, peu importe leur taille, même si des variations importantes subsistent selon le secteur d'activité.

Comme nous l'indiquons ci-dessus, nous avons constaté qu'un certain nombre d'émetteurs n'ont pas fourni toute l'information prévue par certaines obligations d'information sur la représentation féminine. Nous rappelons aux émetteurs que nous nous attendons à ce qu'ils se conforment pleinement à ces obligations. Nous continuerons d'évaluer l'information sur la gouvernance et de faire état de nos constatations afin de nous assurer que les émetteurs non émergents fournissent aux investisseurs de l'information utile sur la représentation féminine au conseil et à la haute direction et de mesurer l'incidence de ces obligations.

Questions

Pour toute question, prière de s'adresser à l'une des personnes suivantes :

Autorité des marchés financiers

Martin Latulippe
Directeur de l'information continue
514 395-0337, poste 4331
Sans frais : 1 877 525-0337, poste 4331
martin.latulippe@lautorite.qc.ca

Nadine Gamelin
Analyste experte à l'information continue
514 395-0337, poste 4417
Sans frais : 1 877 525-0337, poste 4417
nadine.gamelin@lautorite.qc.ca

Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

Sandra Heldman
Senior Accountant, Corporate Finance
416 593-2355
sheldman@osc.gov.on.ca

Erin O'Donovan
Senior Legal Counsel, Corporate Finance
416 204-8973
eodonovan@osc.gov.on.ca

Nova Scotia Securities Commission

Heidi Schedler
Senior Enforcement Counsel
902 424-7810
Sans frais : 1 855 424-2499
heidi.schedler@novascotia.ca

Commission des valeurs mobilières du Manitoba

Wayne Bridgeman
Directeur adjoint, Financement des sociétés
Division des valeurs mobilières
204 945-4905
Sans frais : 1 800 655-5244 (Manitoba uniquement)
wayne.bridgemen@gov.mb.ca

Commission des services financiers et des services aux consommateurs (Nouveau-Brunswick)

Ella-Jane Loomis
Conseillère juridique principale, Valeurs mobilières
506 658-2602
ella-jane.loomis@fcbn.ca

Financial and Consumer Affairs Authority of Saskatchewan

Tony Herdzik
Deputy Director, Corporate Finance / Securities
306 787-5849
tony.herdzik@gov.sk.ca

6.2 RÉGLEMENTATION ET INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

Aucune information.

6.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

6.4 Sanctions administratives pécuniaires

L'Autorité des marchés financiers publie dans cette section la liste des sanctions administratives pécuniaires. Les décisions de révision des sanctions administratives pécuniaires imposées aux émetteurs ainsi qu'aux initiés sont publiées à la section 6.4.3, distinctement des sections 6.4.1 et 6.4.2 qui contiennent les décisions initiales imposées à la suite d'un défaut de respecter une disposition prévue au titre III de la *Loi sur les valeurs mobilières* (« LVM ») ou encore, les articles 96 à 98 ou 102 de cette même loi. (274.1 LVM / 271.13, 271.14 *Règlement sur les valeurs mobilières* (« RVM »)).

6.4.1 - Émetteurs assujettis

Le tableau publié dans cette section présente les sanctions administratives pécuniaires imposées aux émetteurs assujettis à la suite d'un défaut de respecter une disposition prévue au titre III de la *Loi sur les valeurs mobilières*. (274.1 *Loi sur les valeurs mobilières* et 271.13 et 271.15 *Règlement sur les valeurs mobilières* (« RVM »)).

271.13 RVM.

Tout émetteur assujetti qui contrevient à une disposition du titre III de la Loi, parce qu'il a fait défaut de déposer un document d'information périodique, est tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire de 100 \$ par document pour chaque jour ouvrable au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$ au cours d'un même exercice financier de l'Autorité.

271.15 RVM.

Une sanction administrative pécuniaire est exigible à compter du moment où l'Autorité en transmet avis.

L'imposition d'une sanction administrative pécuniaire, en application de l'article 271.13 RVM, est sans préjudice quant à tout autre recours dont peut se prévaloir l'Autorité des marchés financiers.

Le tableau produit ci-dessous indique le nom de l'émetteur concerné, la date où a été prise la décision d'imposer une sanction administrative pécuniaire ainsi que le montant imposé.

Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé
NUINSCO RESOURCES LIMITED	20160018045-1	2016-09-23	5 000,00 \$

Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé
PRIMELINE ENERGY HOLDINGS INC.	20160018046-1	2016-09-23	200,00 \$
QUANTUM INTERNATIONAL INCOME CORP.	20160018047-1	2016-09-23	2 600,00 \$
SPROTT INC.	20160018048-1	2016-09-23	200,00 \$

6.4.2 - Initiés

Le tableau publié dans cette section présente les sanctions administratives pécuniaires imposées aux initiés suivant leur défaut de respecter l'une des dispositions des articles 96 à 98 ou 102 de la *Loi sur les valeurs mobilières*. (274.1 *Loi sur les valeurs mobilières* et 271.14 et 271.15 *Règlement sur les valeurs mobilières* (« RVM »)).

271.14.

Tout initié ou dirigeant réputé initié qui contrevient à une disposition des articles 96 à 98 ou 102 de la Loi, parce qu'il a fait défaut de déclarer son emprise sur des titres ou une modification à cette emprise, est tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire de 100 \$ par omission de déclarer pour chaque jour au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$.

271.15.

Une sanction administrative pécuniaire est exigible à compter du moment où l'Autorité en transmet avis.

L'imposition d'une sanction administrative pécuniaire, en application de l'article 271.14 RVM, est sans préjudice quant à tout autre recours dont peut se prévaloir l'Autorité des marchés financiers.

Le tableau ci-dessous indique le nom de l'initié concerné, le nom de l'émetteur à l'égard duquel il n'a pas fait la déclaration requise, la date où a été prise la décision d'imposer une sanction administrative pécuniaire ainsi que le montant imposé.

Nom de l'initié	Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé
BENTHIN, MARK	GROUPE DMD CONNEXIONS SANTE NUMERIQUES INC.	20160017544-1	2016-09-15	500,00 \$
		20160018580-1	2016-09-28	600,00 \$
BOURGON, JOCELYNE	INDUSTRIELLE ALLIANCE, ASSURANCES ET SERVICES FINANCIERS INC.	20160017547-1	2016-09-15	3 200,00 \$
DE VILLIERS, BENOIT	ERGO RECHERCHE LTEE.	20160018578-1	2016-09-28	400,00 \$
ESHELMAN, FREDRIC	VALEANT PHARMACEUTICALS INTERNATIONAL, INC.	20160017545-1	2016-09-15	3 600,00 \$
LAMONTAGNE, JULIE	LUMENPULSE INC.	20160018579-1	2016-09-28	5 000,00 \$
MCMANUS, BRIAN	STELLA-JONES INC.	20160017565-1	2016-09-15	2 700,00 \$
MINBIOLE, NICOLAS	CAE INC.	20160018581-1	2016-09-28	200,00 \$
ROSIELLO, ROBERT	VALEANT PHARMACEUTICALS INTERNATIONAL, INC.	20160017546-1	2016-09-15	400,00 \$

6.4.3 - Décisions de révision

Les tableaux ci-dessous présentent les informations relatives aux décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires.

Il s'agit plus particulièrement des cas où l'Autorité, dans le cadre d'un processus de révision, a décidé de maintenir, de réduire ou encore d'annuler le montant de la sanction administrative pécuniaire précédemment imposée.

6.4.3.1 - Émetteurs assujettis

Le tableau publié dans cette section présente les décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires qui concernent les émetteurs assujettis.

Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé initialement	Montant révisé
----------	--------------	------------------	-----------------------------	----------------

Aucune information

6.4.3.2 - Initiés

Le tableau publié dans cette section présente les décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires qui concernent les initiés.

Nom de l'initié	Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé initialement	Montant révisé
-----------------	----------	--------------	------------------	-----------------------------	----------------

Aucune information

6.5 INTERDICTIONS

6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

Aucune information.

6.5.2 Révocations d'interdiction

Mix 1 Life, Inc.

Révoque la décision 2014-FIIC-0169, prononcée le 12 juin 2014, adressée à Mix 1 Life, Inc., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, affectant les opérations sur les valeurs de l'émetteur au motif que celui-ci s'est conformé aux obligations de la réglementation applicable.

La révocation est prononcée le 26 septembre 2016.

Décision n°: 2016-CEI-0014

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Brand Leaders Plus Income ETF Healthcare Leaders Income ETF US Buyback Leaders ETF Energy Leaders Plus Income ETF	27 septembre 2016	Ontario
Energy Credit Opportunities Income Fund	22 septembre 2016	Ontario
First Capital Realty Inc.	14 septembre 2016	Ontario
Fonds d'obligations gouvernementales canadiennes Franklin Portefeuille de titres à revenu fixe Franklin Quotientiel	23 septembre 2016	Ontario
Fonds Fidelity Équilibre Actifs multiples Fonds Fidelity Équilibre Actifs multiples – Revenu	22 septembre 2016	Ontario
Just Energy Group Inc.	21 septembre 2016	Ontario
Liquor Stores N.A. Ltd.	14 septembre 2016	Alberta
Mainstreet Health Investments Inc.	21 septembre 2016	Ontario
Manitok Energy Inc.	16 septembre 2016	Alberta
Milestone Apartments Real Estate Investment Trust	21 septembre 2016	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Aritzia Inc.	26 septembre 2016	Colombie-Britannique
BMG BullionFund BMG Gold BullionFund BMG Silver BullionFund	27 septembre 2016	Ontario
Canadian Western Bank	19 septembre 2016	Alberta
Chou Associates Fund Chou RRSP Fund Chou Europe Fund Chou Asia Fund Chou Bond Fund	16 septembre 2016	Ontario
Donnelley Financial Solutions, Inc.	20 septembre 2016	Ontario
Fonds américain de dividendes Leith Wheeler	26 septembre 2016	Colombie-Britannique
Fonds de revenu mensuel stratégique Loomis Sayles Fonds d'actions américaines à faible volatilité Gateway Fonds enregistré Oakmark Natixis Fonds enregistré international Oakmark Natixis Fonds à gestion fiscale Oakmark Natixis Fonds à gestion fiscale international Oakmark Natixis	22 septembre 2016	Ontario
INFOR Acquisition Corp.	23 septembre 2016	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Liquor Stores N.A. Ltd.	21 septembre 2016	Alberta
LSC Communications, Inc.	20 septembre 2016	Ontario
Maple Leaf Short Duration 2016-II Flow-Through Limited Partnership - catégorie nationale Maple Leaf Short Duration 2016-II Flow-Through Limited Partnership - catégorie Québec	27 septembre 2016	Colombie-Britannique
Marquest 2016-II Mining Super Flow-Through Limited Partnership- Catégorie Nationale Marquest 2016-II Mining Super Flow-Through Limited Partnership- Catégorie Québec	22 septembre 2016	Ontario
Portefeuille obligataire BlackRock Portefeuille prudent BlackRock Portefeuille modéré BlackRock Portefeuille équilibré BlackRock Portefeuille de croissance BlackRock Portefeuille de croissance maximale BlackRock Portefeuille diversifié à revenu mensuel BlackRock	23 septembre 2016	Ontario
Sprott 2016-II Flow-Through Limited Partnership	23 septembre 2016	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds à rendement total canadien Aston Hill	27 septembre 2016	Ontario
Catégorie rendement total canadien Aston Hill		
Fonds à rendement total Aston Hill		
Catégorie rendement total Aston Hill		
Fonds d'obligations de sociétés Aston Hill		
Fonds mondial de ressources Aston Hill		
Fonds de rendement stratégique Aston Hill		
Catégorie rendement stratégique Aston Hill		
Fonds de croissance conservateur américain Aston Hill (<i>auparavant le Fonds de croissance américain Aston Hill</i>)		
Catégorie croissance conservatrice américaine Aston Hill (<i>auparavant la Catégorie croissance américaine Aston Hill</i>)		
Fonds de revenu à taux variable Aston Hill Voya		
Fonds Millénium Aston Hill		
Fonds de revenu élevé Aston Hill Catégorie de revenu élevé Aston Hill		
Fonds d'intérêt Trimark		
Fonds du marché monétaire américain Trimark		
Catégorie rendement diversifié Trimark		
Fonds mondial équilibré Trimark		
Catégorie mondiale équilibrée Trimark		
Fonds de revenu diversifié mondial Trimark		
Fonds de croissance du revenu Trimark		
Fonds équilibré Sélect Trimark		
Fonds Destinée canadienne Trimark		
Fonds Trimark canadien		
Catégorie Trimark canadienne		
Fonds d'occasions canadiennes Trimark		
Catégorie occasions canadiennes Trimark		
Catégorie de dividendes canadienne Plus		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Trimark		
Fonds de petites sociétés canadiennes Trimark		
Fonds de sociétés américaines Trimark		
Catégorie sociétés américaines Trimark		
Catégorie petites sociétés américaines Trimark		
Fonds Trimark		
Catégorie de dividendes mondiale Trimark		
Fonds Destinée mondiale Trimark		
Catégorie Destinée mondiale Trimark		
Fonds mondial d'analyse fondamentale Trimark		
Catégorie mondiale d'analyse fondamentale Trimark		
Catégorie petites sociétés mondiales Trimark		
Catégorie marchés émergents Trimark		
Fonds Europlus Trimark		
Fonds international des sociétés Trimark		
Catégorie internationale des sociétés Trimark		
Catégorie énergie Trimark		
Fonds de ressources Trimark		
Fonds de répartition Invesco		
Fonds de marché monétaire canadien Invesco		
Catégorie revenu à court terme Invesco		
Fonds d'obligations Avantage Invesco		
Fonds d'obligations canadiennes Invesco		
Catégorie obligations canadiennes Invesco		
Fonds de titres d'emprunt marchés émergents Invesco		
Fonds de revenu à taux variable Invesco		
Fonds d'excellence canadien de croissance Invesco		
Catégorie d'excellence canadienne de		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
croissance Invesco		
Fonds d'actions canadiennes Sélect Invesco		
Catégorie croissance mondiale		
Catégorie croissance européenne Invesco		
Fonds Indo-Pacifique Invesco		
Fonds de croissance international Invesco		
Catégorie croissance internationale Invesco		
Fonds d'obligations mondiales Invesco		
Fonds mondial d'obligations à rendement élevé Invesco		
Fonds d'obligations à court terme Invesco		
Fonds équilibré canadien Invesco		
Catégorie combinée équilibrée canadienne Invesco		
Fonds immobilier mondial Invesco		
Fonds indice d'obligations échelonnées de sociétés 1-5 ans PowerShares		
Fonds indice d'obligations à rendement élevé de sociétés PowerShares		
Fonds indice d'obligations à rendement réel PowerShares		
Fonds d'obligations tactique PowerShares		
Catégorie indice canadien dividendes PowerShares		
Catégorie indice actions privilégiées canadiennes PowerShares		
Fonds de revenu mensuel PowerShares		
Fonds de dividendes mondial PowerShares		
Catégorie indice à faible volatilité canadien PowerShares		
Fonds indice à faible volatilité américain PowerShares		
Catégorie indice fondamental canadien FTSE RAFI® PowerShares		
Catégorie fondamentaux marchés émergents FTSE RAFI® PowerShares		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds fondamentaux mondial+ FTSE RAFI® PowerShares		
Fonds fondamentaux américain FTSE RAFI® PowerShares		
Portefeuille de revenu diversifié Tacticiel Invesco		
Catégorie Portefeuille de revenu diversifié Tacticiel Invesco		
Portefeuille de revenu équilibré Tacticiel Invesco		
Catégorie Portefeuille de revenu équilibré Tacticiel Invesco		
Portefeuille de croissance équilibré Tacticiel Invesco		
Catégorie Portefeuille de croissance équilibré Tacticiel Invesco		
Portefeuille de croissance Tacticiel Invesco		
Catégorie Portefeuille de croissance Tacticiel Invesco		
Portefeuille de croissance maximum Tacticiel Invesco		
Catégorie Portefeuille de croissance maximum Tacticiel Invesco		
Portefeuille de rendement stratégique Tacticiel Invesco		
Portefeuille Tacticiel 2023 Invesco		
Portefeuille Tacticiel 2028 Invesco		
Portefeuille Tacticiel 2033 Invesco		
Portefeuille Tacticiel 2038 Invesco		

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Canadienne Impériale de Commerce	21 septembre 2016	19 octobre 2015
Banque Canadienne Impériale de Commerce	21 septembre 2016	19 octobre 2015
Banque Canadienne Impériale de Commerce	21 septembre 2016	19 octobre 2015
Banque Canadienne Impériale de Commerce	21 septembre 2016	19 octobre 2015
Banque Canadienne Impériale de Commerce	21 septembre 2016	19 octobre 2015
Banque Canadienne Impériale de Commerce	26 septembre 2016	19 octobre 2015
Banque Canadienne Impériale de Commerce	26 septembre 2016	19 octobre 2015
Banque de Montréal	21 septembre 2016	17 mai 2016
Banque de Montréal	21 septembre 2016	17 mai 2016
Banque de Montréal	21 septembre 2016	17 mai 2016
Banque de Montréal	23 septembre 2016	17 mai 2016
Banque de Montréal	27 septembre 2016	17 mai 2016
Banque de Montréal	26 septembre 2016	17 mai 2016
Banque de Montréal	30 août 2016	17 mai 2016
Banque Nationale du Canada	21 septembre 2016	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	21 septembre 2016	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	23 septembre 2016	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	23 septembre 2016	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	26 septembre 2016	4 juillet 2016
Banque Royale du Canada	8 septembre 2016	21 janvier 2016
Banque Royale du Canada	2 septembre 2016	21 janvier 2016

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Royale du Canada	2 septembre 2016	21 janvier 2016
Banque Royale du Canada	2 septembre 2016	21 janvier 2016
Banque Royale du Canada	2 septembre 2016	21 janvier 2016
Capital Power Corporation	26 septembre 2016	3 mai 2016
First Capital Realty Inc.	26 septembre 2016	9 octobre 2014
La Banque de Nouvelle-Écosse	21 septembre 2016	19 décembre 2014
La Banque de Nouvelle-Écosse	21 septembre 2016	19 décembre 2014
La Banque de Nouvelle-Écosse	22 septembre 2016	19 décembre 2014
La Banque de Nouvelle-Écosse	23 septembre 2016	19 décembre 2014
La Banque de Nouvelle-Écosse	26 septembre 2016	19 décembre 2014
La Banque de Nouvelle-Écosse	26 septembre 2016	19 décembre 2014
La Banque Toronto-Dominion	20 septembre 2016	13 juin 2016
La Banque Toronto-Dominion	23 septembre 2016	13 juin 2016
La Banque Toronto-Dominion	26 septembre 2016	13 juin 2016
La Banque Toronto-Dominion	27 septembre 2016	13 juin 2016

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* (« Règlement 45-106 ») et au

Règlement 45-513 sur la dispense de prospectus pour placement de titres auprès de porteurs existants (« Règlement 45-513 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513, selon le cas, avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

Depuis le 1^{er} octobre 2015, l'information sur les placements avec dispense est présentée sous un nouveau format.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Angus Manor Park A2A Capital Corp.	2016-07-12	124 820 \$
Apple Capital Inc.	2016-07-15	2 613 049 \$
Argex Titane Inc.	2016-07-13	2 400 000 \$
Axiom Oil and Gas Inc.	2016-07-15	4 200 000 \$
Banque de Montréal	2016-07-20	10 000 000 \$
BonTerra Resources Inc.	2016-07-07	5 021 970 \$
Ceapro inc.	2016-07-08 au 2016-07-13	10 000 000 \$
CMCC Capital Fund Limited Partnership	2016-07-15	26 350 000 \$
Corporation Capital Quinto Real	2016-07-13	50 000 \$
EEstor Corporation	2016-07-11 et 2016-07-12	1 114 447 \$
Equicapita Income L.P.	2016-07-11	291 \$
Equicapita Income Trust	2016-07-11	662 200 \$
Farallon Asia Special Situations III, L.P.	2016-07-12	287 328 200 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Fideicomiso P.A. Costera	2016-07-08	10 251 010 \$
Fiducie de placement immobilier Fronsac	2016-07-14	5 000 000 \$
Firm Capital Private Mortgage Trust	2016-07-15	2 000 000 \$
Georgian Partners Growth Fund III, LP	2016-07-05	3 595 290 \$
Gold Reach Resources Ltd.	2016-07-19	700 000 \$
Great Bear Resources Ltd.	2016-07-18	450 895 \$
Immobilier HayesCor inc.	2016-07-18	1 375 000 \$
Kapuskasing Gold Corp.	2016-07-11	246 600 \$
Landr Audio inc.	2016-06-29	300 038 \$
LendingArch Financial Inc.	2016-07-13 au 2016-07-22	455 000 \$
Les Ressources de la Baie d'Uragold inc.	2016-07-11	1 060 340 \$
Molson Coors International LP	2016-07-07	903 095 298 \$
Petrolia Inc.	2016-07-15	1 250 015 \$
Ressources Beaufield inc.	2016-07-14	537 500 \$
Revolver Resources Inc.	2016-06-21	341 500 \$
Rockspring Capital Texas Real Estate Trust III	2016-06-30	100 008 \$
Rockspring Capital Texas Real Estate Trust III	2016-06-30	3 723 624 \$
Rockspring Capital Texas Real Estate Trust III	2016-06-30	860 453 \$
Rogue Resources Inc.	2016-07-13 au 2016-07-22	886 000 \$
Société Financière Daimler Canada Inc.	2016-07-08	250 000 000 \$
Société Financière Daimler Canada Inc.	2016-07-08	499 860 000 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Strongbow Exploration Inc.	2016-07-15 au 2016-07-19	490 375 \$
Thérapeutique Knight Inc.	2016-07-15	1 846 402 \$
Trez Capital Yield Trust US	2016-05-30 au 2016-06-02	384 400 \$
Unicoop Cooperative Agricole	2016-06-14	3 000 000 \$
VirtualArmor International Inc.	2016-07-11	415 440 \$
Walton AB Southridge LP	2016-07-14	25 000 \$
Walton FLA Seaton Oaks Investment Corporation	2016-07-14	211 150 \$
Walton FLA Seaton Oaks Investment Corporation	2016-07-21	269 600 \$
Walton FLA Seaton Oaks LP	2016-07-21	196 320 \$

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Bridging Private Debt Institutional LP	2016-06-01	1 000 000 \$
Burgundy U.S. Money Market Fund	2015-01-10 au 2015-12-31	43 627 818 \$
Catégorie de société à court terme CI	2015-05-13 au 2015-09-29	5 320 288 \$
Catégorie de société Alpha d'actions américaines	2015-01-02 au 2015-12-31	23 099 836 \$
Catégorie de société Alpha d'actions canadiennes	2015-01-02 au 2015-12-31	32 008 023 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Catégorie de société Alpha d'actions internationales	2015-01-02 au 2015-12-31	14 321 787 \$
Catégorie de société d'actions américaines à petite capitalisation	2015-01-02 au 2015-12-31	8 583 346 \$
Catégorie de société d'actions canadiennes à petite capitalisation	2015-01-02 au 2015-12-31	8 842 370 \$
Catégorie de société d'actions de marchés émergents	2015-01-02 au 2015-12-31	11 501 905 \$
Catégorie de société de croissance d'actions américaines	2015-01-02 au 2015-12-31	5 592 449 \$
Catégorie de société de croissance d'actions canadiennes	2015-01-02 au 2015-12-31	7 123 506 \$
Catégorie de société de croissance d'actions internationales	2015-01-02 au 2015-12-31	4 888 429 \$
Catégorie de société de revenu amélioré	2015-01-02 au 2015-12-31	30 599 148 \$
Catégorie de société de revenu fixe canadien	2015-01-02 au 2015-12-31	62 744 225 \$
Catégorie de société de revenu fixe international	2015-01-02 au 2015-12-31	29 067 386 \$
Catégorie de société de valeur d'actions américaines	2015-01-02 au 2015-12-31	17 906 577 \$
Catégorie de société de valeur d'actions canadiennes	2015-01-02 au 2015-12-31	14 705 652 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Catégorie de société de valeur d'actions internationales	2015-01-02 au 2015-12-31	19 079 576 \$
Catégorie de société immobilier	2015-01-02 au 2015-12-31	19 942 467 \$
Catégorie de société marchés nouveaux Signature	2015-01-02 au 2015-12-31	1 282 767 \$
Catégorie de société mondiale de dividendes Signature	2015-01-19 au 2015-12-31	4 743 824 \$
Catégorie de société mondiale Select Signature	2015-01-02 au 2015-12-31	3 761 261 \$
Catégorie de société obligations canadiennes Signature	2015-01-02 au 2015-12-31	917 575 \$
Catégorie de société obligations de sociétés Signature	2015-01-06 au 2015-12-31	3 283 871 \$
Catégorie de sociétés canadiennes Select Signature	2015-01-02 au 2015-12-31	4 456 955 \$
Fonds de dividendes américains en dollars US Cambridge	2015-12-21	777 016 \$
Fonds de rendement diversifié II Signature	2015-01-02 au 2015-12-31	1 442 442 \$
Fonds d'obligations à rendement élevé II Signature	2015-06-01	850 000 \$
Fonds marché monétaire C.I.	2015-01-15 au 2015-12-15	462 283 \$
Fonds mondial de dividendes Signature	2015-05-13 au 2015-12-31	437 556 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Fonds mondial Select Signature	2015-01-06 au 2015-12-31	424 126 \$
GE Asset Management Canada Fund II - Canadian Company Equity	2015-01-02 au 2015-12-31	16 912 593 \$
Signature Canadian Bond Class	2015-01-06 au 2015-12-31	131 722 \$
Signature Select Canadian Class	2015-01-06 au 2015-12-31	671 434 \$
TD Emerald 20+ Strip Bond Pooled Fund Trust	2015-01-01 au 2015-12-31	15 200 000 \$
TD Emerald Active Canadian Corporate Bond Pooled Fund Trust	2015-01-01 au 2015-12-31	2 083 278 \$
TD Emerald Canadian Bond Pooled Fund Trust	2015-01-01 au 2015-12-31	121 934 593 \$
TD Emerald Canadian Core Plus Bond Pooled Fund Trust	2015-01-01 au 2015-12-31	5 884 676 \$
TD Emerald Canadian Government Bond Pooled Fund Trust	2015-01-01 au 2015-12-31	21 913 949 \$
TD Emerald Canadian Long Bond Broad Market Pooled Fund Trust	2015-01-01 au 2015-12-31	244 478 199 \$
TD Emerald Canadian Long Bond Pooled Fund Trust	2015-01-01 au 2015-12-31	30 371 878 \$
TD Emerald Canadian Real Return Bond Pooled Fund Trust	2015-01-01 au 2015-12-31	1 200 000 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
TD Emerald Global Equity Pooled Fund Trust	2015-01-01 au 2015-12-31	20 099 002\$
TD Emerald Global Equity Shareholder Yield Pooled Fund Trust 1	2015-01-01 au 2015-12-31	31 107 000 \$
TD Emerald Hedged Synthetic International Equity Pooled Fund Trust	2015-01-01 au 2015-12-31	11 472 919 \$
TD Emerald Hedged U.S. Equity Pooled Fund Trust II	2015-01-01 au 2015-12-31	73 787 814 \$
TD Emerald Long Bond Overlay Pooled Fund Trust	2015-01-01 au 2015-12-31	47 393 695 \$
TD Emerald Low Volatility All World Equity Pooled Fund Trust	2015-01-01 au 2015-12-31	61 011 009 \$
TD Emerald Low Volatility Canadian Equity Pooled Fund Trust	2015-01-01 au 2015-12-31	98 064 751 \$
TD Emerald Low Volatility Global Equity Pooled Fund Trust	2015-01-01 au 2015-12-31	22 925 000 \$
TD Emerald Low Volatility Plus All World Equity Pooled Fund Trust	2015-01-01 au 2015-12-31	1 500 000 \$
TD Emerald Low Volatility U.S. Equity Pooled Fund Trust	2015-01-01 au 2015-12-31	143 150 266 \$
TD Emerald Pooled U.S. Fund	2015-01-01 au 2015-12-31	11 752 341 \$
TD Emerald Provincial Long Bond Pooled Fund Trust	2015-01-01 au 2015-12-31	135 648 446 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
TD Emerald Real Return Bond Overlay Pooled Fund Trust	2015-01-01 au 2015-12-31	23 789 135 \$
TD Lancaster Fixed Income Fund II	2015-01-01 au 2015-12-31	53 545 550 \$

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Alcoa Inc.

Le 23 septembre 2016

**DANS L'AFFAIRE DE
LA LÉGISLATION EN VALEURS MOBILIÈRES DU
QUÉBEC ET DE L'ONTARIO
(les « territoires »)**

ET

**DU TRAITEMENT DES DEMANDES DE DISPENSE
DANS PLUSIEURS TERRITOIRES**

ET

**DE ALCOA INC.
(le « déposant »)**

DÉCISION

Contexte

L'autorité en valeurs mobilières ou l'agent responsable de chaque territoire (les « décideurs ») ont reçu du déposant une demande en vue d'obtenir une décision en vertu de la législation en valeurs mobilières des territoires (la « législation ») lui accordant une dispense (la « dispense demandée ») des obligations de prospectus prévues par la législation dans le cadre du placement proposé (la « scission ») par le déposant des actions ordinaires d'une société nouvellement constituée qui sera renommée « Alcoa Corporation » (SpinCo), filiale en propriété exclusive directe du déposant, au moyen d'une distribution en nature auprès des porteurs (les « actionnaires du déposant ») d'actions ordinaires du déposant (les « actions du déposant ») qui résident au Canada (les « actionnaires canadiens du déposant »).

Dans le cadre du traitement des demandes de dispense dans plusieurs territoires (demandes sous régime double) :

- a) l'Autorité des marchés financiers est l'autorité principale pour la présente demande (l'« autorité principale »);
- b) le déposant a donné avis qu'il compte se prévaloir du paragraphe 1 de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime de passeport* (le « Règlement 11-102 ») dans tous les autres territoires du Canada, sauf l'Ontario;
- c) la décision est celle de l'autorité principale et fait foi de la décision de l'autorité en valeurs mobilières ou de l'agent responsable en Ontario.

Interprétation

Les expressions définies dans le *Règlement 14-101 sur les définitions*, le *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* (le « Règlement 45-106 ») et le Règlement 11-102 ont le même sens dans la présente décision lorsqu'elles y sont employées, sauf si elles y reçoivent une autre définition.

Déclarations

La présente décision est fondée sur les déclarations de faits suivantes du déposant.

1. Le déposant est une société par actions constituée en Pennsylvanie et dont les principaux bureaux de sa direction sont situés à New York, dans l'État de New York, aux États-Unis. Le déposant est une multinationale qui se spécialise dans la conception et la fabrication de métaux légers, dont la bauxite, l'alumine et l'aluminium, et la production de produits moulés et laminés à valeur rajoutée.
2. Le déposant n'est pas un émetteur assujéti et, à l'heure actuelle, n'a pas l'intention de devenir un émetteur assujéti selon la législation en valeurs mobilières d'un territoire du Canada.
3. Le capital autorisé du déposant se compose de 660 000 actions privilégiées en série (valeur nominale par action de 100 \$ US), de 10 millions d'actions privilégiées en série de catégorie B (valeur nominale par action de 1 \$ US) et de 1,8 milliard d'actions du déposant (valeur nominale par action de 1 \$ US). En date du 3 août 2016, il y avait 546 024 actions privilégiées en série, 2 500 000 actions privilégiées en série de catégorie B et 1 315 379 801 actions du déposant en circulation. Le déposant prévoit actuellement tenir une assemblée extraordinaire des actionnaires avant la scission afin d'obtenir l'approbation d'un regroupement des actions du déposant à raison de une pour trois et de ramener proportionnellement à 600 millions le nombre d'actions du déposant autorisées. La participation ou les droits de vote proportionnels rattachés aux actions du déposant ne changeront pas en conséquence, sauf que les fractions d'actions seront réglées en espèces.
4. Les actions du déposant sont inscrites à la cote de la New York Stock Exchange (la « NYSE ») et se négocient sous le symbole « AA »; les actions du dépositaire, qui représentent une participation financière dans 1/10e d'actions privilégiées en série de catégorie B, sont inscrites à la cote de la NYSE et se négocient sous le symbole « AA.PR.B »; les actions privilégiées à dividendes cumulatifs à 3,75 \$ (soit une série des actions privilégiées en série) sont inscrites à la cote de la NYSE MKT sous le symbole « AA-P »; et les titres de dépôt Chess qui représentent des actions du déposant sont inscrites à l'*Australian Securities Exchange* (« ASX ») sous le symbole « AAI ». À l'exception des inscriptions susmentionnées à la NYSE, à la NYSE MKT et à l'ASX, aucun titre du déposant n'est inscrit ou affiché aux fins de négociation à la cote d'une bourse ou d'un marché au Canada ou à l'extérieur du Canada. À l'heure actuelle, le déposant n'a pas l'intention d'inscrire ses titres à la cote d'une bourse canadienne.
5. Le déposant est assujéti à la Loi de 1934 ainsi qu'aux règles, règlements et ordonnances promulgués en vertu de celle-ci.

6. Selon un rapport fourni par Computershare Investor Services LLC (l'agent des transferts du déposant), en date du 3 août 2016, il y avait 74 actionnaires canadiens du déposant inscrits qui détenaient 33 151 actions du déposant, soit environ 0,395 % des actionnaires du déposant inscrits à l'échelle mondiale qui détenaient environ 0,0025 % des actions du déposant en circulation. Le déposant estime que ces nombres n'ont pas changé de façon importante depuis cette date.
7. Selon une « étude géographique » des actionnaires véritables préparée par Broadridge Financial Services, Inc. pour le déposant, en date du 3 août 2016, il y avait 15 697 actionnaires canadiens du déposant véritables, soit environ 3,220 % des porteurs véritables d'actions du déposant à l'échelle internationale qui détenaient environ 37 816 486 actions du déposant, soit environ 2,875 % des actions du déposant en circulation. Le déposant estime que ces nombres n'ont pas changé de façon importante depuis cette date.
8. Selon les renseignements susmentionnés, le nombre d'actionnaires canadiens du déposant inscrits et véritables ainsi que la proportion d'actions du déposant qu'ils détenaient sont de minimis.
9. Le déposant propose de scinder ses entreprises en amont à l'échelle internationale, notamment ses unités opérationnelles mondiales de produits primaires (bauxite, alumine, aluminium, produits coulés et énergie) ainsi que certaines activités commerciales récurrentes (les « entreprises de SpinCo ») dans une société indépendante nouvellement constituée, soit SpinCo, au moyen d'une série d'opérations. On prévoit que ces opérations donneront lieu à la scission par le déposant, sur une base proportionnelle pour ses actionnaires, d'au moins 80,1 % des actions de SpinCo en circulation.
10. SpinCo est une société du Delaware dont les bureaux principaux de sa direction sont situés à New York, dans l'État de New York, aux États-Unis. Elle est actuellement une filiale en propriété exclusive directe du déposant et, au moment de la scission, détiendra les entreprises de SpinCo du déposant.
11. Le capital-actions autorisé de SpinCo se compose actuellement de 1 000 actions ordinaires, d'une valeur nominale de 1,00 \$. SpinCo fera croître son capital-actions autorisé afin de permettre au déposant de faciliter la scission. À la date des présentes, la totalité des actions de SpinCo émises et en circulation, soit 1 000 actions de SpinCo, sont détenues directement par le déposant, et aucune autre action ou catégorie d'actions de SpinCo n'est émise et en circulation.
12. Aucune fraction d'actions de SpinCo ne sera attribuée dans le cadre de la scission. L'agent chargé du placement regroupera en actions entières les fractions d'actions qui auraient par ailleurs été attribuées, vendra ces actions entières sur le marché libre au prix du marché et distribuera le produit en espèces global (déduction faite des escomptes et des commissions) proportionnellement aux actionnaires du déposant qui auraient par ailleurs eu le droit de recevoir des fractions d'actions. Les destinataires des montants en espèces en remplacement de fraction d'actions, s'il y a lieu, n'auront pas droit à une participation correspondant au montant du paiement effectué en remplacement de fraction d'actions.
13. Les actionnaires du déposant ne seront pas tenus de verser une contrepartie pour les actions de SpinCo, ni de déposer ou d'échanger des actions du déposant ou de prendre d'autres mesures pour recevoir leurs actions de SpinCo. La scission se fera automatiquement sans que les actionnaires du déposant aient à prendre de décisions d'investissement.
14. Sous réserve du respect de certaines conditions, on prévoit actuellement que la scission prendra effet dans la seconde moitié de 2016.
15. Après la scission, SpinCo cessera d'être une filiale du déposant (mais le déposant pourrait conserver jusqu'à 19,9 % des actions de SpinCo en circulation).
16. SpinCo demandera que les actions de SpinCo soient inscrites à la cote de la NYSE avant la scission.
17. Après la réalisation de la scission, les titres du déposant continueront d'être inscrits et négociés à la cote de la NYSE.

18. SpinCo n'est pas un émetteur assujéti dans aucun des territoires du Canada et ses titres ne sont inscrits à la cote d'aucune bourse au Canada. À la connaissance du déposant, SpinCo n'a pas actuellement l'intention de devenir un émetteur assujéti dans un territoire du Canada ni d'inscrire ses titres à la cote d'une bourse au Canada après la réalisation de la scission.
19. La scission sera effectuée conformément aux lois de l'État de la Pennsylvanie.
20. Étant donné que la scission sera effectuée sous forme de distribution d'actions de SpinCo aux actionnaires du déposant, l'approbation des actionnaires n'est pas nécessaire (ni recherchée) à l'égard de l'opération proposée selon les lois de la Pennsylvanie.
21. Dans le cadre de la scission, SpinCo a déposé auprès de la SEC une déclaration d'inscription sur Formulaire 10 en vertu de la Loi de 1934, qui décrit la scission proposée. SpinCo a initialement déposé la déclaration d'inscription auprès de la SEC le 29 juin 2016 et a déposé la modification no. 1 au Formulaire 10 le 12 août 2016, la modification no. 2 au Formulaire 10 le 1er septembre 2016, et déposera toute autre modification à la déclaration d'inscription (la « déclaration d'inscription ») plus près de la date de la scission.
22. Après que la SEC aura complété son examen de la déclaration d'inscription, les actionnaires du déposant recevront un exemplaire (ou un avis concernant la possibilité de le consulter sur internet) d'un document d'information (le « document d'information ») qui précise les modalités de la scission et qui fait partie de la déclaration d'inscription. La totalité des documents portant sur la scission qui ont été envoyés par le déposant et SpinCo, ou pour leur compte, aux États-Unis (y compris le document d'information) seront envoyés parallèlement aux actionnaires canadiens du déposant.
23. Le document d'information comportera des renseignements à l'égard de SpinCo du niveau de ceux prescrits pour un prospectus.
24. Les actionnaires canadiens du déposant qui reçoivent des actions de SpinCo dans le cadre de la scission bénéficieront des mêmes droits et recours à l'égard du document d'information reçu dans le cadre de la scission que ceux qui sont conférés aux actionnaires du déposant qui résident aux États-Unis.
25. Après la réalisation de la scission, SpinCo sera assujéti aux exigences de la Loi de 1934 et, si ses actions sont inscrites à la cote de la NYSE, à ses règles et règlements. SpinCo enverra parallèlement aux porteurs d'actions de SpinCo qui résident au Canada la même documentation d'information devant être transmise aux porteurs d'actions de SpinCo qui résident aux États-Unis selon la législation fédérale américain en valeurs mobilières applicable.
26. Il n'existera aucun marché pour les actions de SpinCo au Canada après la scission et on ne prévoit pas qu'un marché se développera. Par conséquent, on prévoit que toute revente d'actions de SpinCo attribuée dans le cadre de la scission se fera par l'intermédiaire de la NYSE ou d'une autre bourse ou d'un autre marché situé à l'extérieur du Canada auquel les actions de SpinCo pourraient être cotées ou affichées au moment de la négociation ou avec une personne située à l'extérieur du Canada.
27. Le déposant a l'intention de disposer des actions de SpinCo qu'il conserve après la scission, ce qui pourrait comprendre des dispositions dans le cadre d'un ou plusieurs échanges subséquents contre des titres d'emprunt ou des titres de participation ou d'une vente de ses actions contre une somme en espèces, au cours de la période de 18 mois qui suit la scission, sous réserve de la conjoncture des marchés. Les actions de SpinCo dont le déposant n'a pas disposé au cours de cette période de 18 mois seront vendues ou feront autrement l'objet d'une disposition en fonction des motifs commerciaux invoqués pour conserver ces actions, mais au plus tard cinq ans après la scission.
28. Le placement auprès des actionnaires canadiens du déposant dans le cadre de la scission aurait été dispensé des obligations de prospectus en vertu du paragraphe 2 de l'article 2.31 du Règlement 45-106

n'eut été du fait que SpinCo n'est pas un émetteur assujéti aux termes de la législation en valeurs mobilières d'un territoire du Canada.

29. Ni le déposant ni SpinCo n'est en défaut d'une obligation aux termes de la législation en valeurs mobilières d'un territoire du Canada.

Décision

Les décideurs estiment que la décision respecte les critères prévus par la législation qui leur permettent de la prendre.

La décision des décideurs en vertu de la législation est d'accorder la dispense demandée pourvu que la première opération visée effectuée sur les actions de SpinCo acquises en vertu de la scission constitue un placement, à moins que les exigences de l'article 2.6 ou du paragraphe 1 de l'article 2.14 du *Règlement 45-102 sur la revente de titres* soient satisfaites.

Lucie J. Roy
Directrice principale du financement des sociétés

Décision n°: 2016-FS-0110

Energy Credit Opportunities Income Fund

Vu la demande présentée par Energy Credit Opportunities Income Fund (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 19 septembre 2016 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus*, RLRQ, c. v-1-1, r.14 (le « Règlement 41-101 »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, RLRQ, c. A-33.2;

Vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française de la notice annuelle datée du 31 décembre 2015 (la « notice annuelle ») qui sera intégrée par renvoi dans le prospectus préalable de base provisoire que l'émetteur entend déposer le ou vers le 22 septembre 2016 (la « dispense demandée ») :

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que la notice annuelle soit traduite en français et que la version française soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus préalable de base se rapportant au prospectus préalable de base provisoire.

Fait à Montréal, le 21 septembre 2016.

Jacinthe Des Marchais
Directrice des fonds d'investissement

Décision n°: 2016-FI-0100

Milestone Apartments Real Estate Investment Trust

Vu la demande présentée par Milestone Apartments Real Estate Investment Trust (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 19 septembre 2016 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

Vu le *Règlement 14-101 sur les définitions* et les termes définis suivants :

« annexes visées » : l'annexe B de la circulaire intitulée « Second Amended & Restated Unit Option Plan » et l'annexe D de la circulaire intitulée « Second Amended & Restated Deferred Unit Incentive Plan »;

« circulaire » : la circulaire de sollicitation de procurations de l'émetteur datée du 1er avril 2016, laquelle sera intégrée par renvoi dans le prospectus;

« dispense permanente » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des annexes visées;

« prospectus » : le prospectus préalable de base simplifié provisoire que l'émetteur prévoit déposer auprès de l'Autorité le ou vers le 21 septembre 2016, le prospectus préalable de base simplifié s'y rapportant, ainsi que tout supplément au prospectus préalable de base simplifié et toute version modifiée de ceux-ci;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, RLRQ, c. A-33.2;

Vu la demande visant à obtenir la dispense permanente;

Vu les considérations suivantes :

1. l'émetteur est un émetteur assujéti dans chacun des territoires du Canada;
2. l'émetteur compte déposer le prospectus dans chacun des territoires du Canada;
3. les annexes visées n'ont été jointes à la circulaire que pour des motifs de convenance et de clarté afin d'éviter des répétitions indues dans celle-ci;
4. la circulaire contient un résumé des annexes visées;
5. l'inclusion des annexes visées dans la circulaire n'est pas exigée par la législation en valeurs mobilières du Québec;
6. tout document intégré par renvoi dans un prospectus fait partie intégrante de celui-ci;
7. tous les autres documents pour lesquels une version française est exigée par la législation en valeurs mobilières du Québec seront traduits;

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense permanente.

Fait à Montréal, le 20 septembre 2016.

Gilles Leclerc
Surintendant des marchés de valeurs

Décision n°: 2016-SMV-0042

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.7 AGRÉMENTS ET AUTORISATIONS DE MISE EN MARCHÉ DE DÉRIVÉS

The Royal Bank of Scotland plc et National Westminster Bank plc

Le 26 septembre 2016

DANS L'AFFAIRE

Intéressant la législation en valeurs mobilières des territoires suivants :

Ontario
Québec
Manitoba
 (les « territoires »)

et le traitement des demandes de dispense dans plusieurs territoires

et

The Royal Bank of Scotland plc et National Westminster Bank plc
 (les « demandeurs »)

DÉCISION**Contexte**

L'autorité en valeurs mobilières ou l'agent responsable (un « décideur ») de chacun des territoires a reçu des demandeurs une demande de décision, au Québec en vertu de l'article 86 de la *Loi sur les instruments dérivés*, RLRQ, chapitre I-14.01, en Ontario en vertu de la partie 6 de la *Rule 91-507 – Trade Repositories and Derivatives Data Reporting* de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario et au Manitoba en vertu de la partie 6 de la *Rule 91-507 – Trade Repositories and Derivatives Data Reporting* de la Commission des valeurs mobilières du Manitoba (la « dispense demandée »), de dispense des exigences suivantes de déclaration de données sur les dérivés, découlant d'opérations, nouvelles et existantes, conformément au chapitre 3 du *Règlement 91-507 sur les référentiels centraux et la déclaration de données sur les dérivés* de l'Autorité des marchés financiers, à la partie 3 de la *Rule 91-507 – Trade Repositories and Derivatives Data Reporting* de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario et à la partie 3 de la *Rule 91-507 – Trade Repositories and Derivatives Data Reporting* de la Commission des valeurs mobilières du Manitoba (collectivement, les « dispositions de déclaration locales ») :

- a) l'exigence pour une contrepartie déclarante de déclarer, mettre à jour, modifier ou compléter (collectivement, « déclarer ») l'identifiant pour les entités juridiques (« LEI ») d'une contrepartie à une opération dans le cas où, en raison de la déclaration, la contrepartie déclarante risquerait de contrevenir à des lois applicables dans son territoire ou dans celui de la contrepartie à l'opération qui interdisent, restreignent ou limitent la divulgation de renseignements concernant l'opération ou une contrepartie, ou qui exigent que la contrepartie à l'opération consente à cette divulgation dans des circonstances où ce consentement n'a pas été obtenu ou dans les cas où un tel consentement ne l'emporte pas sur l'interdiction, la restriction ou la limitation;
- b) l'exigence pour une contrepartie déclarante (i) de déclarer des données sur les événements intrajournaliers du cycle de vie et (ii) de remplir les champs de données « type d'accord-cadre » et « version de l'accord-cadre », dans le cas où la contrepartie déclarante n'aurait pas établi des systèmes et des procédures de déclaration lui permettant de déclarer ces renseignements;

- c) l'exigence pour une contrepartie déclarante de déclarer certains renseignements (décrits en détails ci-après) se rapportant à une contrepartie à l'opération ou qui en dépendent, lesquels renseignements n'ont pas été fournis à la contrepartie déclarante par la contrepartie à l'opération ou n'ont pas été obtenus par ailleurs par la contrepartie déclarante au moment de la déclaration.

Dans le cadre du traitement des demandes de dispense dans plusieurs territoires (demandes sous examen coordonné) :

1. la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (la « CVMO ») est l'autorité principale pour la demande;
2. la présente décision est celle de l'autorité principale et fait foi de la décision de chacun des autres décideurs.

Interprétation

Les termes définis dans le *Règlement 14-101 sur les définitions* et dans le *Règlement 11-102 sur le régime de passeport* s'appliquent, le cas échéant, à la présente décision sauf indication contraire.

Les définitions qui suivent s'appliquent à la présente décision :

« date de mise en œuvre » Eu égard à une opération de change qui n'est pas une option de change, le 22 février 2015, et eu égard à une option de change, le 19 avril 2015, soit, dans chaque cas, la date à laquelle le demandeur a commencé l'utilisation de son système modifié de déclaration d'opérations afin de déclarer ces opérations conformément à la réglementation européenne;

« disposition d'interdiction » Un acte, une loi, une édicition, une règle, une ordonnance, un jugement, une pratique, une ligne directrice ou un décret qui restreindrait ou limiterait l'information divulguée par la personne visée quant à l'opération visée ou à la contrepartie à une opération visée;

« données sur les événements intrajournaliers du cycle de vie » Eu égard à une opération dans le cadre de laquelle un ou plusieurs événements du cycle de vie se produisent le même jour, l'ensemble des données relatives à tous les événements du cycle de vie qui se produisent ce jour-là, à l'exclusion des données sur le dernier événement du cycle de vie ce jour-là;

« événement à déclarer » Eu égard à une opération de change, tout événement ou toute modification qui correspond à un changement dans les systèmes utilisés en salle des marchés des demandeurs qui déclenche une déclaration à un référentiel central reconnu;

« exigence de consentement » Un acte, une loi, une édicition, une règle, une ordonnance, un jugement, une pratique, une ligne directrice ou un décret qui exigerait qu'une contrepartie à une opération visée consente à la divulgation par une personne visée d'information ayant trait à l'opération visée ou à la contrepartie;

« exigence propre à une opération » Exigence découlant d'une disposition d'interdiction ou se rapportant à une exigence de consentement qui nécessiterait la prise de mesures pour en assurer le respect dans le cadre et au moment de l'opération visée, et ce pour chaque opération;

« opération de change » Toute opération de change qui est une opération visée;

« opération expirée » Une opération de change qui est échue, à laquelle il a été mis fin ou qui a fait l'objet d'une novation ou d'une cession, de telle sorte qu'aucune obligation ne subsiste aux termes de l'opération au 31 août 2016;

« opération visée » Une opération devant être déclarée conformément aux dispositions de déclaration locales;

« rapport trimestriel sur la conformité » Un rapport semblable pour l'essentiel au modèle joint à la présente décision à titre d'annexe A.

Déclarations

Les demandeurs ont fait les déclarations suivantes :

1. The Royal Bank of Scotland plc (« RBS ») est une filiale détenue à 100% par The Royal Bank of Scotland Group plc (« Groupe RBS »), et National Westminster Bank plc (« NatWest ») est une filiale détenue à 100% par RBS;
2. Groupe RBS est une grande entreprise de services bancaires et financiers qui est contrôlée par l'État du Royaume-Uni (le « Royaume-Uni ») agissant par l'entremise du Trésor de Sa Majesté le ministère de l'Économie et des Finances du Royaume-Uni, et qui exerce ses activités principalement par l'intermédiaire de RBS et de NatWest;
3. Aux termes de la *Loi sur les banques (Canada)*, RBS est une succursale de banque étrangère à services complets qui exerce ses activités au Canada sous la dénomination La Banque RBS plc (« RBS Canada »), et, en cette qualité, elle figure à l'annexe III de la *Loi sur les banques (Canada)*;
4. Le bureau principal de RBS Canada est situé à Toronto, en Ontario;
5. RBS Canada procède actuellement à la cessation de ses activités de succursale de banque étrangère à services complets au Canada, sous réserve de l'approbation du Bureau du surintendant des institutions financières;
6. NatWest a été constituée en société en Angleterre et au Pays de Galles, et son siège est situé à Londres, en Angleterre;
7. RBS exerce ses activités de dérivés de gré à gré par l'intermédiaire de ses quatre carrefours de négociation principaux situés à Londres, Stamford, Singapour et Tokyo, et n'exerce pas de telles activités par l'intermédiaire de RBS Canada;
8. Les activités de NatWest comprennent la négociation et la vente de dérivés de gré à gré essentiellement à partir du Royaume-Uni pour ses clients britanniques existants. Un nombre limité d'opérations est effectué entre NatWest et des filiales canadiennes de ses clients existants. NatWest n'a pas de bureaux au Canada;
9. Le 29 octobre 2014, la CVMO et la Commission des valeurs mobilières du Manitoba, et le 30 octobre 2014, l'Autorité des marchés financiers, ont chacune publié un communiqué (collectivement, les « communiqués ») afin, entre autres choses, de donner des indications visant la situation où une contrepartie déclarante peut être tenue de déclarer le LEI d'une contrepartie à une opération malgré le fait que ce LEI n'a pas été obtenu par la contrepartie à l'opération ni fourni par celle-ci à une contrepartie déclarante;
10. Dans la mesure où les communiqués donnent des indications en matière de conformité ayant trait au défaut d'une contrepartie à une opération d'obtenir un LEI ou de fournir son LEI aux demandeurs, les demandeurs entendent faire preuve de leur compréhension de ces directives en se conformant aux dispositions de déclaration locales applicables;
11. Les demandeurs ont mis en place ou se sont procuré une technologie, des systèmes et des procédures internes qui, selon eux, devraient leur permettre de donner effet aux dispositions de déclaration locales, à l'exception de leur capacité a) à déclarer des données sur les événements intrajournaliers du cycle de vie et b) à renseigner les champs de données « type d'accord-cadre » et « version de l'accord-cadre » se rapportant à une opération;

12. Pour se conformer aux dispositions de déclaration locales applicables à une opération, les demandeurs pourraient devoir: a) si la loi applicable l'exige, obtenir le consentement de la contrepartie afin de permettre à la contrepartie déclarante de divulguer des informations concernant l'opération ou la contrepartie et b) recevoir certains renseignements propres à une contrepartie, y compris son LEI (ou son équivalent), ou des renseignements suffisants pour permettre aux demandeurs d'établir si la contrepartie est une contrepartie locale (collectivement, eu égard à une contrepartie à une opération, l'« information exigée de la contrepartie »);
13. Les demandeurs ont fait des efforts diligents pour obtenir l'information exigée de la contrepartie au moyen de contacts directs avec leurs clients et de démarches au sein du secteur; toutefois, malgré ces efforts, de nombreuses contreparties canadiennes des demandeurs ont omis de fournir soit une partie soit la totalité de l'information exigée de la contrepartie;
14. Le refus d'accorder la dispense demandée pourrait se solder par la déclaration inégale ou interrompue des données sur les dérivés par les demandeurs, ou les empêcher de conclure de nouvelles opérations sur dérivés avec des contreparties à l'opération concernée, ce qui pourrait avoir des répercussions négatives pour les demandeurs, le système financier canadien et l'économie canadienne dans son ensemble;
15. Si la dispense demandée est accordée, les demandeurs poursuivront leurs efforts diligents pour obtenir l'information exigée de la contrepartie;
16. Les demandeurs ne sont pas en défaut aux termes de la législation en valeurs mobilières de quelque territoire que ce soit.

Décision

Chacun des décideurs estime que la décision respecte les critères prévus par la législation qui leur permettent de la prendre.

Chaque décideur rend la décision accordant la dispense demandée et ordonne ce qui suit à l'égard de chaque opération visée :

1. Dispense liée aux dispositions d'interdiction – Chaque demandeur est dispensé de la déclaration des données à communiquer à l'exécution aux termes des exigences de déclaration prévues à l'article 26, au paragraphe a) de l'article 27 et aux articles 28, 31, 32, 34 et 35 des dispositions de déclaration locales (collectivement, les « dispositions de déclaration ») uniquement dans la mesure où il serait tenu de déclarer les données à communiquer à l'exécution prévues à l'Annexe A des dispositions de déclaration locales applicables sous le champ de données « identifiant de la contrepartie non déclarante » à l'égard d'une opération visée, dans les circonstances suivantes :
 - a) le demandeur détermine que sa contrepartie à l'opération ou l'opération visée est assujettie à une disposition d'interdiction;
 - b) le demandeur n'a pas encore déterminé ou ayant fait des efforts raisonnables n'a pas été en mesure de déterminer, si sa contrepartie à l'opération ou l'opération visée est assujettie à une disposition d'interdiction.

Toutefois, le demandeur doit prendre les mesures suivantes:

- i) soit (x) déclarer un code d'identifiant interne pour sa contrepartie à l'opération, soit (y) s'il n'est pas possible ou pratique pour le demandeur de déclarer un tel code d'identifiant interne pour sa contrepartie à l'opération conformément à la disposition d'interdiction applicable, déclarer que le LEI de la contrepartie à l'opération est non divulgué;

- ii) préparer et fournir à la CVMO dans les 45 jours suivant la fin de chaque trimestre un rapport trimestriel sur la conformité contenant (x) une liste de tous les territoires qui, à son avis raisonnable, sont assujettis à une disposition d'interdiction; et (y) une liste des territoires à l'égard desquels le demandeur n'a pas encore déterminé, ou faisant des efforts raisonnables n'a pas été en mesure de déterminer, si une disposition d'interdiction applicable existe;
- iii) faire preuve de diligence pour déterminer si des dispositions d'interdiction existent dans le territoire où sa contrepartie à l'opération se trouve;
- iv) faire preuve de diligence, au besoin, pour corriger toute déclaration qu'il a faite concernant l'opération visée en se fondant sur les dispenses qui précèdent, en temps opportun après qu'une disposition d'interdiction auparavant applicable cesse de s'appliquer pour limiter ou restreindre la divulgation par le demandeur de renseignements ayant trait à l'opération visée ou à la contrepartie à l'opération.

En outre, il est entendu que la dispense qui précède continuera de s'appliquer à l'égard de l'opération visée durant une période maximale de trois mois après la date à laquelle le demandeur prend connaissance qu'une disposition d'interdiction auparavant applicable cesse de s'appliquer pour limiter ou restreindre la divulgation par le demandeur de renseignements ayant trait à l'opération visée ou à la contrepartie à l'opération.

2. Dispense liée aux exigences de consentement – Chaque demandeur est dispensé de la déclaration des données à communiquer à l'exécution aux termes des dispositions de déclaration uniquement dans la mesure où il serait tenu de déclarer les données à communiquer à l'exécution prévues à l'Annexe A des dispositions de déclaration locales sous le champ de données « identifiant de la contrepartie non déclarante » à l'égard d'une opération visée, dans les circonstances suivantes :
 - a) le demandeur détermine que sa contrepartie à l'opération ou l'opération visée est assujettie à une exigence de consentement, lequel consentement n'a pas été fourni au demandeur par la contrepartie à l'opération;
 - b) le demandeur n'a pas encore déterminé, ou ayant fait des efforts raisonnables n'a pas été en mesure de déterminer, si sa contrepartie à l'opération ou l'opération visée est soumise à une exigence de consentement.

Toutefois, le demandeur doit prendre les mesures suivantes :

- i) soit (x) déclarer un code d'identifiant interne pour sa contrepartie à l'opération, soit (y) si le demandeur a tous les processus nécessaires pour identifier en interne sa contrepartie à l'opération et s'il n'est pas possible ou pratique pour le demandeur de déclarer un tel code d'identifiant interne pour la contrepartie à l'opération conformément à l'exigence de consentement applicable, déclarer que le LEI de la contrepartie à l'opération est non divulgué;
- ii) préparer et fournir à la CVMO dans les 45 jours suivant la fin de chaque trimestre un rapport trimestriel sur la conformité contenant (x) une liste de tous les territoires qui à son avis raisonnable, sont des territoires où il existe une exigence de consentement; et (y) une liste des territoires à l'égard desquels le demandeur n'a pas encore déterminé, ou faisant des efforts raisonnables n'a pas été en mesure de déterminer, si une exigence de consentement applicable existe;
- iii) faire preuve de diligence pour obtenir auprès de la contrepartie à l'opération tout consentement exigé, sauf consentement qui découlerait d'une exigence propre à une opération;
- iv) faire preuve de diligence, au besoin, pour corriger toute déclaration qu'il a faite concernant l'opération visée en se fondant sur les dispenses qui précèdent, en temps opportun après

avoir obtenu tous les consentements exigés pour remplir une exigence de consentement à l'égard d'une opération visée.

En outre, il est entendu que la dispense qui précède continuera de s'appliquer à l'égard de l'opération visée durant une période maximale de trois mois suivant la plus tardive des dates suivantes : (x) la date à laquelle la contrepartie à l'opération a fourni au demandeur tous les consentements exigés ou, (y) la date à laquelle le demandeur prend connaissance du fait qu'une exigence de consentement auparavant applicable cesse de s'appliquer pour limiter ou restreindre la divulgation, par le demandeur, de renseignements ayant trait à l'opération visée ou à la contrepartie à l'opération.

3. Information exigée de la contrepartie – Chaque demandeur est dispensé de la déclaration des données à communiquer à l'exécution aux termes des dispositions de déclaration uniquement dans la mesure où il serait tenu de déclarer les données à communiquer à l'exécution prévues à l'Annexe A des dispositions de déclaration locales applicables sous le champ de données « territoire de la contrepartie non déclarante » à l'égard d'une opération visée, dans les circonstances suivantes :
 - a) Statut de la contrepartie en tant que contrepartie locale – si la contrepartie à l'opération n'a pas fourni au demandeur l'information exigée de la contrepartie suffisante pour permettre au demandeur de déterminer si la contrepartie à l'opération est une « contrepartie locale » dans le territoire, aux termes des dispositions de déclaration locales du territoire, à la condition que le demandeur déclare l'opération visée à l'autorité compétente du territoire où se trouve son établissement principal et, dans la mesure du possible, le demandeur fait preuve de diligence pour utiliser l'information tirée de ses propres systèmes pour déclarer l'opération visée dans le territoire de la contrepartie à l'opération, dans chaque cas et dans la mesure où l'opération peut être déclarée par le demandeur dans ce territoire;
 - b) Existence d'une caution membre du même groupe – si la contrepartie à l'opération n'a pas fourni au demandeur l'information exigée de la contrepartie suffisante pour permettre au demandeur de déterminer si la contrepartie à l'opération a un membre du même groupe qui est constitué sous le régime des lois d'un territoire ou dont le siège ou le principal établissement se trouve dans l'un des territoires et qui est responsable des passifs de la contrepartie à l'opération (une « caution membre du même groupe »), à la condition que le demandeur déclare l'opération visée si la contrepartie à l'opération est par ailleurs une « contrepartie locale » aux termes des dispositions de déclaration locales.

Toutefois, le demandeur doit prendre les mesures suivantes:

- i) préparer et fournir à la CVMO dans les 45 jours suivant la fin de chaque trimestre un rapport trimestriel sur la conformité indiquant les efforts qu'il a déployés pour obtenir l'information exigée de la contrepartie;
- ii) faire preuve de diligence, au besoin, pour corriger toute déclaration qu'il a faite concernant l'opération visée en se fondant sur les dispenses qui précèdent, en temps opportun après avoir obtenu l'information exigée de la contrepartie.

En outre, il est entendu que les dispenses qui précèdent continueront de s'appliquer à l'égard de l'opération visée durant une période maximale de trois mois suivant la date à laquelle l'information exigée de la contrepartie auparavant inconnue ou non disponible a été fournie au demandeur par la contrepartie à l'opération.

4. Type d'accord-cadre/version de l'accord-cadre – Chaque demandeur est dispensé jusqu'au 29 juillet 2016, de la déclaration des données à communiquer à l'exécution aux termes des dispositions de déclaration uniquement dans la mesure où il serait tenu de déclarer les données à communiquer à l'exécution prévues à l'Annexe A des dispositions de déclaration locales applicables sous les champs de données « type d'accord-cadre » et « version de l'accord-cadre » à l'égard d'une opération de change, à la condition que le demandeur fasse preuve de diligence pour corriger toute déclaration qu'il

a faite concernant l'opération de change en se fondant sur les dispenses qui précèdent, en temps opportun et au plus tard le 31 janvier 2017, sous réserve de la dispense liée à l'obligation de déclarer des corrections faisant l'objet du paragraphe 6 ci-dessous.

5. Dispense liée aux données sur les événements intrajournaliers du cycle de vie – Chaque demandeur est dispensé jusqu'au 29 juillet 2016, de la déclaration des données sur les événements intrajournaliers du cycle de vie prévue par les dispositions de déclaration, à l'égard d'une opération de change, à la condition que le demandeur fasse preuve de diligence pour déclarer, en temps opportun, et au plus tard le 31 janvier 2017, toutes les données sur les événements intrajournaliers du cycle de vie qui n'ont pas été déclarées auparavant en se fondant sur les dispenses qui précèdent, sous réserve de la dispense liée à l'obligation de déclarer des corrections faisant l'objet du paragraphe 6 ci-dessous.
6. Dispense liée à l'obligation de déclarer des corrections – Chaque demandeur est dispensé de l'obligation de déclarer des corrections aux données sur les événements intrajournaliers du cycle de vie ainsi qu'aux champs de données « type d'accord-cadre » et « version de l'accord-cadre » prévue par les dispositions de déclaration locales à l'égard d'une opération de change qui :
 - i) est une opération expirée, mais seulement à l'égard d'événements à déclarer survenant avant la date de mise en œuvre;
 - ii) n'est pas une opération expirée et dont la date est antérieure à la date de mise en œuvre applicable, mais seulement à l'égard d'événements à déclarer survenant avant la date de mise en œuvre.
7. Effet de la décision – Les dispenses prévues aux termes des paragraphes 1, 2 et 3 cesseront de s'appliquer un an après la date des présentes.

Derek West
Directeur principal de l'encadrement des dérivés

Annexe A Rapport trimestriel sur la conformité

a) Définitions

Contrepartie : Pour les besoins du présent rapport sur la conformité, une contrepartie s'entend de toute contrepartie à une opération sur dérivés qui agit pour son propre compte (et non pour le compte d'autrui - p. ex. lorsqu'un gestionnaire de fonds exécute des opérations pour un certain nombre de fonds sous-jacents, chaque fond doit être inclus dans le calcul du taux de conformité).

Toutes les contreparties : Les contreparties à des opérations à déclarer conformément au *Règlement 91-507 sur les référentiels centraux et la déclaration de données sur les dérivés* ou à la *Rule 91-507 -Trade Repositories and Derivatives Data Reporting* (l'« Instrument 91-507 »).

Nouvelles contreparties : Les contreparties à des opérations à déclarer conformément à l'Instrument 91-507 conclues pendant la période visée, mais avec lesquelles la contrepartie déclarante n'a auparavant jamais conclu d'opération à déclarer.

Contreparties conformes : Les contreparties qui ont fourni l'information exigée de la contrepartie (au sens attribué à ce terme dans la dispense) pour permettre à la contrepartie déclarante de respecter ses obligations aux termes de l'Instrument 91-507. Cela comprend le consentement de la contrepartie (si la législation applicable l'exige) et le LEI de la contrepartie, le LEI du courtier (s'il y a lieu) et les renseignements permettant d'établir s'il s'agit d'une contrepartie locale.

b) Progrès en matière de conformité

Voir l'appendice A.

c) Territoires dans lesquels il existe des exigences de consentement ou des dispositions d'interdiction

Veillez fournir au minimum l'information demandée ci-dessous.

Liste des territoires dans lesquels il existe des exigences de consentement (au sens attribué à ce terme dans la dispense); veuillez indiquer quels territoires ont été ajoutés à cette liste ou retirés de celle-ci depuis la dernière déclaration.	•
Liste des territoires dans lesquels il existe des dispositions d'interdiction (au sens attribué à ce terme dans la dispense); veuillez indiquer quels territoires ont été ajoutés à cette liste ou retirés de celle-ci depuis la dernière déclaration.	•
Liste des territoires dans lesquels l'existence de dispositions d'interdiction ou d'exigences de consentement n'ont pas encore été déterminées; veuillez indiquer quels territoires ont été ajoutés à cette liste ou retirés de celle-ci depuis la dernière déclaration.	•

d) Efforts déployés pour obtenir l'information exigée de la contrepartie

Veillez décrire les efforts que vous avez déployés pour obtenir l'information exigée de la contrepartie.

Veillez décrire les efforts que vous avez déployés pour obtenir l'information exigée des nouvelles contreparties et préciser les politiques internes relatives à l'acceptation de nouvelles contreparties qui ne sont pas des contreparties conformes.

Veillez décrire les efforts que vous avez déployés pour obtenir l'information exigée des contreparties non conformes existantes.

Veillez décrire les efforts que vous avez déployés pour corriger toute déclaration au sujet d'une opération après avoir obtenu l'information exigée de la contrepartie, notamment le délai nécessaire pour reporter et déclarer cette information une fois que les renseignements jusque-là indisponibles ont été obtenus.

e) Renseignements supplémentaires

Veillez fournir tout autre renseignement pouvant contribuer à expliquer les taux de non-conformité. Notamment, le type de contrepartie (p. ex. sa complexité et le fait qu'elle serve des clients institutionnels ou de détail/commerciaux), l'emplacement géographique de la contrepartie ou la catégorie d'actifs (p. ex. des devises) peuvent avoir une incidence sur les taux de conformité.

Veillez fournir tout autre renseignement qui, à votre avis, pourrait nous aider à mieux comprendre les entraves à la conformité.

Appendice A : Progrès en matière de conformité

	Contreparties canadiennes				Contreparties étrangères			
	T1 2017	T2 2017	T3 2016	T4 2016	T1 2017	T2 2017	T3 2016	QT4 2016
Toutes les contreparties								
Toutes les contreparties à la fin de la période		•	•	•		•	•	•
Toutes les contreparties conformes à la fin de la période		•	•	•		•	•	•
Taux de conformité à la fin de la période		•	•	•		•	•	•
Dispositions d'interdiction et exigences de consentement								
Nombre d'opérations à déclarer pour lesquelles les LEI ont été masqués en raison de l'existence de dispositions d'interdiction ou d'exigences de consentement (au sens attribué à ces termes dans la dispense)						•	•	•

Décision n°: 2016-EDERI-0007

6.8 OFFRES PUBLIQUES

6.8.1 Avis

Aucune information.

6.8.2 Dispenses

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.8.3 Refus

Aucune information.

6.8.4 Divers

Aucune information.

6.9 INFORMATION SUR LES VALEURS EN CIRCULATION

6.9.1 Actions déposées entre les mains d'un tiers

Aucune information.

6.9.2 Dispenses

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.9.3 Refus

Aucune information.

6.9.4 Révocations de l'état d'émetteur assujetti

Aucune information.

6.9.5 Divers

Aucune information.

6.10 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

6.11 ANNEXES ET AUTRES RENSEIGNEMENTS

ANNEXE 1 DÉPÔTS DE DOCUMENTS D'INFORMATION

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
ADVANTECH MARKETING INTERNATIONAL INC.	2015-12-31
BANQUE DE MONTREAL	2016-01-31
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2016-01-31
BANQUE ROYALE DU CANADA	2016-01-31
CAPITAL KNOWLTON INC.	2015-12-31
DIAGNOS INC.	2015-12-31
EXPLORATION MIDLAND INC.	2015-12-31
FIDUCIE D'ACTIFS BNC	2016-01-31
FIDUCIE DE BILLETS SECONDAIRE BMO	2016-01-31
FIDUCIE DE CAPITAL BNC	2016-01-31
FIDUCIE DE CAPITAL RBC	2016-01-31
FIRST TRUST SHORT DURATION HIGH YIELD BOND ETF (CAD-HEDGED)	2015-12-31
FONDS CENTRAL DU CANADA LIMITEE	2016-01-31
MACLOS CAPITAL INC.	2015-12-31
NEWCO BANCORP INC.	2015-12-31
OCEANIC IRON ORE CORP.	2015-12-31
PANGOLIN DIAMONDS CORP.	2015-12-31
RESSOURCES SIRIOS INC.	2015-12-31
URBANIMMERSIVE INC.	2015-12-31
YOHO RESOURCES INC.	2015-12-31
27 RED CAPITAL INC.	2015-06-30
27 RED CAPITAL INC.	2015-09-30
4 TOUCHDOWNS CAPITAL INC.	2015-06-30
4 TOUCHDOWNS CAPITAL INC.	2015-09-30

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
ADVANCED MICRO DEVICES, INC.	2015-12-26
AIMIA INC.	2015-12-31
ALGOMA CENTRAL CORPORATION	2015-12-31
ALTUS GROUP LIMITED	2015-12-31
AURQUEST RESOURCES INC.	2015-10-31
BIG 8 SPLIT INC.	2015-12-15
BOARDWALK REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2015-12-31
CANFOR CORPORATION	2015-12-31
CANFOR PULP PRODUCTS INC.	2015-12-31
CAPITAL POWER CORPORATION	2015-12-31
CENTERRA GOLD INC.	2015-12-31
CHEMTRADE LOGISTICS INCOME FUND	2015-12-31
CHORUS AVIATION INC.	2015-12-31

<i>ÉTATS FINANCIERS ANNUELS</i>	
	Date du document
CIPHER PHARMACEUTICALS INC.	2015-12-31
CLARKE INC.	2015-12-31
COLLIERS INTERNATIONAL GROUP INC.	2015-12-31
COMPAGNIE MINIERE NORTH AMERICAN PALLADIUM	2015-12-31
DEVON ENERGY CORPORATION	2015-12-31
DUNDEE ENERGY LIMITED	2015-12-31
E*TRADE FINANCIAL CORPORATION	2015-12-31
ENBRIDGE GAS DISTRIBUTION INC.	2015-12-31
ENBRIDGE INC.	2015-12-31
ENBRIDGE INCOME FUND	2015-12-31
ENBRIDGE INCOME FUND HOLDINGS INC.	2015-12-31
ENERPLUS CORPORATION	2015-12-31
EXCHANGE INCOME CORPORATION	2015-12-31
FIDUCIE D'ACTIFS DURABLES NON TRADITIONNELS DREAM	2015-12-31
FIDUCIE DE PLACEMENT IMMOBILIER DE BUREAUX DREAM	2015-12-31
FINNING INTERNATIONAL INC.	2015-12-31
FIRST QUANTUM MINERALS LTD.	2015-12-31
FIRSTSERVICE CORPORATION	2015-12-31
FONDS D'OBLIGATIONS CANADIEN GBC (LE) (#8981)	2015-12-31
FONDS DE CROISSANCE AMERICAIN GBC INC. (LE) (#8981)	2015-12-31
FONDS DE CROISSANCE CANADIEN GBC (LE) (#8981)	2015-12-31
FONDS DE CROISSANCE ET DE REVENU GBC (LE) (#8981)	2015-12-31
FONDS DE CROISSANCE INTERNATIONAL GBC (LE) (#8981)	2015-12-31
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER CROMBIE	2015-12-31
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER RIOCAN	2015-12-31
FONDS MARCHE MONETAIRE GBC (LE) (#8981)	2015-12-31
FORTIS INC.	2015-12-31
FORTISALBERTA INC.	2015-12-31
FORTISBC ENERGY INC.	2015-12-31
FORTISBC INC.	2015-12-31
GENESIS TRUST II	2015-10-31
GOLDEN STAR RESOURCES LTD.	2015-12-31
HECLA MINING COMPANY	2015-12-31

<i>ÉTATS FINANCIERS ANNUELS</i>	
	Date du document
HORIZON NORTH LOGISTICS INC.	2015-12-31
HUBBAY MINERALS INC.	2015-12-31
IMAX CORPORATION	2015-12-31
IMMEUBLES DE BUREAUX BROOKFIELD (CANADA)	2015-12-31
INNERGEX ENERGIE RENOUVELABLE INC.	2015-12-31
INTER PIPELINE LTD.	2015-12-31
LAKE SHORE GOLD CORP.	2015-12-31
LUCARA DIAMOND CORP.	2015-12-31
LUNDIN MINING CORPORATION	2015-12-31

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
MACDONALD DETTWILER AND ASSOCIATES LTD	2015-12-31
MANULIFE FINANCE (DELAWARE), L.P.	2015-12-31
MINES RICHMONT INC.	2015-12-31
NEWFOUNDLAND POWER INC.	2015-12-31
NEXJ SYSTEMS INC.	2015-12-31
NGEX RESOURCES INC.	2015-12-31
NOVADAQ TECHNOLOGIES INC.	2015-12-31
OCEANAGOLD CORPORATION	2015-12-31
PENGROWTH ENERGY CORPORATION	2015-12-31
PIPELINES ENBRIDGE INC.	2015-12-31
PRIMERO MINING CORP.	2015-12-31
PROGRESSIVE WASTE SOLUTIONS LTD.	2015-12-31
SECOND CUP LTD. (THE)	2015-12-26
SHIRE PLC	2015-12-31
SIENNA SENIOR LIVING INC.	2015-12-31
SLEEP COUNTRY CANADA HOLDINGS INC.	2015-12-31
SOCIETE AURIFERE BARRICK	2015-12-31
SOCIETE CANADIAN TIRE, LIMITEE (LA)	2016-01-02
SOCIETE DH	2015-12-31
SOCIETE FINANCIERE FIRST NATIONAL	2015-12-31
SOCIETE FINANCIERE MANUVIE	2015-12-31
SUPREMEX INC.	2015-12-31
TASEKO MINES LIMITED	2015-12-31
THERATECHNOLOGIES INC.	2015-11-30
THOMPSON CREEK METALS COMPANY INC.	2015-12-31
TIMBERCREEK SENIOR MORTGAGE INVESTMENT CORPORATION	2015-12-31
TRANSALTA CORPORATION	2015-12-31
TREE ISLAND STEEL LTD.	2015-12-31
XEROX CORPORATION	2015-12-31
5BANC SPLIT INC.	2015-12-15
5N PLUS INC.	2015-12-31

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
ADVANCED MICRO DEVICES, INC.	2015-12-26
AIMIA INC.	2015-12-31
ALGOMA CENTRAL CORPORATION	2015-12-31
ALTUS GROUP LIMITED	2015-12-31
AURQUEST RESOURCES INC.	2015-10-31
BIG 8 SPLIT INC.	2015-12-15
BOARDWALK REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2015-12-31
CANFOR CORPORATION	2015-12-31
CANFOR PULP PRODUCTS INC.	2015-12-31
CAPITAL POWER CORPORATION	2015-12-31
CENTERRA GOLD INC.	2015-12-31

<i>RAPPORTS ANNUELS</i>	
	Date du document
CHEMTRADE LOGISTICS INCOME FUND	2015-12-31
CHORUS AVIATION INC.	2015-12-31
CIPHER PHARMACEUTICALS INC.	2015-12-31
CLARKE INC.	2015-12-31
COLLIERS INTERNATIONAL GROUP INC.	2015-12-31
COMPAGNIE MINIERE NORTH AMERICAN PALLADIUM	2015-12-31
COMPAGNIE PETROLIERE IMPERIALE LTEE	2015-12-31
DEVON ENERGY CORPORATION	2015-12-31
DUNDEE ENERGY LIMITED	2015-12-31
E*TRADE FINANCIAL CORPORATION	2015-12-31
ENBRIDGE GAS DISTRIBUTION INC.	2015-12-31
ENBRIDGE INC.	2015-12-31
ENBRIDGE INCOME FUND	2015-12-31
ENBRIDGE INCOME FUND HOLDINGS INC.	2015-12-31
ENERPLUS CORPORATION	2015-12-31
EXCHANGE INCOME CORPORATION	2015-12-31
FIDUCIE D'ACTIFS DURABLES NON TRADITIONNELS DREAM	2015-12-31
FIDUCIE DE PLACEMENT IMMOBILIER DE BUREAUX DREAM	2015-12-31
FINNING INTERNATIONAL INC.	2015-12-31
FIRST QUANTUM MINERALS LTD.	2015-12-31
FIRSTSERVICE CORPORATION	2015-12-31
FONDS D'OBLIGATIONS CANADIEN GBC (LE) (#8981)	2015-12-31
FONDS DE CROISSANCE AMERICAIN GBC INC. (LE) (#8981)	2015-12-31
FONDS DE CROISSANCE CANADIEN GBC (LE) (#8981)	2015-12-31
FONDS DE CROISSANCE ET DE REVENU GBC (LE) (#8981)	2015-12-31
FONDS DE CROISSANCE INTERNATIONAL GBC (LE) (#8981)	2015-12-31
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER CROMBIE	2015-12-31
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER RIOCAN	2015-12-31
FONDS MARCHE MONETAIRE GBC (LE) (#8981)	2015-12-31
FORTIS INC.	2015-12-31
FORTISALBERTA INC.	2015-12-31
FORTISBC ENERGY INC.	2015-12-31
FORTISBC INC.	2015-12-31
GENESIS TRUST II	2015-10-31
GOLDEN STAR RESOURCES LTD.	2015-12-31

<i>RAPPORTS ANNUELS</i>	
	Date du document
HECLA MINING COMPANY	2015-12-31
HORIZON NORTH LOGISTICS INC.	2015-12-31
HUDBAY MINERALS INC.	2015-12-31
IMAX CORPORATION	2015-12-31
IMMEUBLES DE BUREAUX BROOKFIELD (CANADA)	2015-12-31
INNERGEX ENERGIE RENOUVELABLE INC.	2015-12-31
INTER PIPELINE LTD.	2015-12-31

<i>RAPPORTS ANNUELS</i>	
	Date du document
LAKE SHORE GOLD CORP.	2015-12-31
LUCARA DIAMOND CORP.	2015-12-31
LUNDIN MINING CORPORATION	2015-12-31
MACDONALD DETTWILER AND ASSOCIATES LTD	2015-12-31
MANULIFE FINANCE (DELAWARE), L.P.	2015-12-31
MINES RICHMONT INC.	2015-12-31
NEWFOUNDLAND POWER INC.	2015-12-31
NEXJ SYSTEMS INC.	2015-12-31
NGEX RESOURCES INC.	2015-12-31
NOVADAQ TECHNOLOGIES INC.	2015-12-31
OCEANAGOLD CORPORATION	2015-12-31
PENGROWTH ENERGY CORPORATION	2015-12-31
PIPELINES ENBRIDGE INC.	2015-12-31
PRIMERO MINING CORP.	2015-12-31
PROGRESSIVE WASTE SOLUTIONS LTD.	2015-12-31
SECOND CUP LTD. (THE)	2015-12-26
SHIRE PLC	2015-12-31
SIENNA SENIOR LIVING INC.	2015-12-31
SLEEP COUNTRY CANADA HOLDINGS INC.	2015-12-31
SOCIETE AURIFERE BARRICK	2015-12-31
SOCIETE CANADIAN TIRE, LIMITEE (LA)	2016-01-02
SOCIETE DH	2015-12-31
SOCIETE FINANCIERE FIRST NATIONAL	2015-12-31
SOCIETE FINANCIERE MANUVIE	2015-12-31
SUPREMEX INC.	2015-12-31
TASEKO MINES LIMITED	2015-12-31
THERATECHNOLOGIES INC.	2015-11-30
THOMPSON CREEK METALS COMPANY INC.	2015-12-31
TIMBERCREEK SENIOR MORTGAGE INVESTMENT CORPORATION	2015-12-31
TRANSALTA CORPORATION	2015-12-31
TREE ISLAND STEEL LTD.	2015-12-31
XEROX CORPORATION	2015-12-31
5BANC SPLIT INC.	2015-12-15
5N PLUS INC.	2015-12-31

<i>CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION</i>	
	Date du document
BANQUE TORONTO-DOMINION (LA)	
CORPORATION DE CAPITAL DE RISQUE WODEN	
FIDUCIE DE CAPITAL TD III	
FIDUCIE DE CAPITAL TD IV	
FONDS DE CROISSANCE AMERICAIN GBC INC. (LE) (#8981)	
HP INC.	
LAMELEE MINERAIS DE FER LTEE.	
RDM CORPORATION	

CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION

	Date du document
RESSOURCES THREEGOLD INC. (LES)	
RESSOURCES THREEGOLD INC. (LES)	
VALENER INC.	

NOTICE ANNUELLE

	Date du document
ADVANCED MICRO DEVICES, INC.	2015-12-26
ALGOMA CENTRAL CORPORATION	2015-12-31
BIG 8 SPLIT INC.	2015-12-15
BOARDWALK REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2015-12-31
CANFOR CORPORATION	2015-12-31
CANFOR PULP PRODUCTS INC.	2015-12-31
CLARKE INC.	2015-12-31
COLLIERS INTERNATIONAL GROUP INC.	2015-12-31
COMPAGNIE PETROLIERE IMPERIALE LTEE	2015-12-31
DEVON ENERGY CORPORATION	2015-12-31
DUNDEE ENERGY LIMITED	2015-12-31
E*TRADE FINANCIAL CORPORATION	2015-12-31
ENBRIDGE GAS DISTRIBUTION INC.	2015-12-31
ENBRIDGE INC.	2015-12-31
ENBRIDGE INCOME FUND	2015-12-31
ENBRIDGE INCOME FUND HOLDINGS INC.	2015-12-31
ENERPLUS CORPORATION	2015-12-31
FINNING INTERNATIONAL INC.	2015-12-31
FIRSTSERVICE CORPORATION	2015-12-31
FORTIS INC.	2015-12-31
GENESIS TRUST II	2015-10-31
HECLA MINING COMPANY	2015-12-31
HORIZON NORTH LOGISTICS INC.	2015-12-31
IMAX CORPORATION	2015-12-31
MACDONALD DETTWILER AND ASSOCIATES LTD	2015-12-31
MANULIFE FINANCE (DELAWARE), L.P.	2015-12-31
NEXJ SYSTEMS INC.	2015-12-31
PENGROWTH ENERGY CORPORATION	2015-12-31
PIPELINES ENBRIDGE INC.	2015-12-31
SHIRE PLC	2015-12-31
SLEEP COUNTRY CANADA HOLDINGS INC.	2015-12-31
SOCIETE CANADIAN TIRE, LIMITEE (LA)	2016-01-02
SOCIETE FINANCIERE MANUVIE	2015-12-31
THERATECHNOLOGIES INC.	2015-11-30
THOMPSON CREEK METALS COMPANY INC.	2015-12-31
TIMBERCREEK SENIOR MORTGAGE INVESTMENT CORPORATION	2015-12-31
TRANSALTA CORPORATION	2015-12-31
TREE ISLAND STEEL LTD.	2015-12-31
XEROX CORPORATION	2015-12-31

<i>NOTICE ANNUELLE</i>	Date du document
5BANC SPLIT INC.	2015-12-15
5N PLUS INC.	2015-12-31

ANNEXE 2 DÉCLARATIONS D'INITIÉS (FORMAT ÉLECTRONIQUE - SEDI)

Liste des symboles employés pour les déclarations en format SEDI (Système électronique de déclaration des initiés)

RELATIONS AVEC L'ÉMETTEUR ASSUJETTI	45 : Contrepartie d'un bien
1 : Émetteur assujetti ayant acquis ses propres titres	46 : Contrepartie de services
2 : Filiale de l'émetteur assujetti	47 : Acquisition ou aliénation par don
3 : Porteur de titres qui détient en propriété véritable ou contrôle plus de 10 % des titres d'un émetteur assujetti (<i>Loi sur les valeurs mobilières</i> du Québec – 10 % d'une catégorie d'actions) comportant le droit de vote ou droit de participer, sans limite, au bénéfice et au partage en cas de liquidation	48 : Acquisition par héritage ou aliénation par legs
4 : Administrateur d'un émetteur assujetti	Dérivés émis par l'émetteur
5 : Dirigeant d'un émetteur assujetti	50 : Attribution d'options
6 : Administrateur ou dirigeant d'un porteur de titres visé en 3	51 : Levée d'options
7 : Administrateur ou dirigeant d'un initié à l'égard de l'émetteur assujetti ou d'une filiale de l'émetteur assujetti, autre que 4, 5 et 6	52 : Expiration d'options
8 : Initié présumé – six mois avant de devenir initié	53 : Attribution de bons de souscription
NATURE DE L'OPÉRATION	54 : Exercice de bons de souscription
Généralités	55 : Expiration de bons de souscription
00 : Solde d'ouverture – Déclaration initiale format SEDI	56 : Attribution de droits de souscription
10 : Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	57 : Exercice de droits de souscription
11 : Acquisition ou aliénation effectuée privément	58 : Expiration de droits de souscription
15 : Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	59 : Exercice au comptant
16 : Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	Dérivés émis par un tiers
22 : Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, un regroupement ou une acquisition	70 : Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers
30 : Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	71 : Exercice d'un dérivé émis par un tiers
35 : Dividende en actions	72 : Autre règlement d'un dérivé émis par un tiers
36 : Conversion ou échange	73 : Expiration d'un dérivé émis par un tiers
37 : Division ou regroupement d'actions	Divers
38 : Rachat – annulation	90 : Changements relatifs à la propriété
40 : Vente à découvert	97 : Autres
	99 : Correction d'information
	NATURE DE L'EMPRISE
	D : Propriété directe
	I : Propriété indirecte
	C : Contrôle
	AUTRES MENTIONS
	O : Opération originale
	M : Première modification
	M' : Deuxième modification
	M'' : Troisième modification, etc.
	R : Opération déclarée hors délai (en retard).

AVIS

L'information publiée dans cette annexe provient du Système électronique de déclaration des initiés (SEDI). Les initiés assujettis doivent déclarer leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujetti dans un délai de **cinq jours**, sauf dans certains cas précis.

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
ACTENERGY Income Fund								
<i>Parts de fiducie</i>								
ACTENERGY Income Fund	1	O	2016-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	4.4660	AB
		O	2016-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	4.4760	AB
		O	2016-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	500	4.5700	AB
		O	2016-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	600	4.5100	AB
Agellan Commercial Real Estate Investment Trust								
<i>Parts</i>								
Perry, Robert	6							
NAREP Canadian REIT Holdings I L.P.	PI	O	2013-01-25	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		M	2012-11-13	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
NAREP Canadian REIT Holdings II L.P.	PI	O	2013-01-25	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		M	2012-11-13	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
NAREP II Canadian REIT Holdings I L.P.	PI	O	2013-01-25	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		M	2012-11-13	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
NAREP II Canadian REIT Holdings II L.P.	PI	O	2013-01-25	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		M	2012-11-13	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Agrium Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Dyer, Stephen G.	5	O	2016-09-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	90.3400	AB
Alberta Oilsands Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Smoothwater Capital Corporation	3	O	2016-09-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.1250	AB
		O	2016-09-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	155 000	0.1250	AB
		O	2016-09-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	104 000	0.1200	AB
Algoma Central Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Rowe, Clive	4	O	2016-09-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	11.8000	ON
Alimentation Couche-Tard Inc.								
<i>Actions à droit de vote subalterne Catégorie B</i>								
Bouchard, Alain	4, 7, 6, 5							
Fondation Sandra et Alain Bouchard	PI	O	2016-09-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200 600)	65.2964	QC
D'Amours, Jacques	4	O	2016-09-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	65.2500	QC
		O	2016-09-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(125 800)	65.2612	QC
		O	2016-09-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 200)	65.3572	QC
Davis, Darrell J.	7	O	2016-09-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	36 000	8.5230	QC
		O	2016-09-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(31 276)	64.9560	QC
		O	2016-09-20	D	97 - Autre	(4 724)	64.9560	QC
Plourde, Réal	4, 7, 6, 5							
Fondation Ariane Riou et Réal Plourde	PI	O	2016-09-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 000)	65.5100	QC
<i>Options</i>								
Davis, Darrell J.	7	O	2016-09-20	D	51 - Exercice d'options	(36 000)	8.5230	QC
<i>Unité d'action différée</i>								
Bourque, Nathalie	4	O	2016-09-20	D	46 - Contrepartie de services	31	64.0200	QC
		O	2016-09-23	D	35 - Dividende en actions	19	64.6700	QC
D'Amours, Jacques	4	O	2016-09-23	D	35 - Dividende en actions	5	64.6700	QC
Élie, Jean André	4	O	2016-09-23	D	35 - Dividende en actions	37	64.6700	QC
Fortin, Richard	4, 7, 6, 5	O	2016-09-20	D	46 - Contrepartie de services	31	64.0200	QC
		O	2016-09-23	D	35 - Dividende en actions	20	64.6700	QC
Kau, Mélanie	4	O	2016-09-20	D	46 - Contrepartie de services	31	64.0200	QC
		O	2016-09-23	D	35 - Dividende en actions	75	64.6700	QC
Leroux, Monique F.	4	O	2016-09-20	D	46 - Contrepartie de services	31	64.0200	QC
		O	2016-09-23	D	35 - Dividende en actions	2	64.6700	QC

Emetteur	Relation	État opé-	Date de	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre		ration	l'opération					
Initié								
Porteur inscrit								
Plourde, Réal	4, 7, 6, 5	O	2016-09-20	D	46 - Contrepartie de services	31	64.0200	QC
		O	2016-09-23	D	35 - Dividende en actions	4	64.6700	QC
Rabinowicz, Daniel	5	O	2016-09-20	D	46 - Contrepartie de services	15	64.0200	QC
		O	2016-09-23	D	35 - Dividende en actions	5	64.6700	QC
Turmel, Jean	4	O	2016-09-20	D	46 - Contrepartie de services	32	64.0200	QC
		O	2016-09-23	D	35 - Dividende en actions	115	64.6700	QC
AltaGas Ltd.								
<i>Droits Deferred Share Unit (DSU)</i>								
Best, Catherine May	4	O	2016-09-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	890	33.6900	AB
Calvert, Victoria Anne	4	O	2016-09-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	890	33.6900	AB
Edgeworth, Allan Leslie	4	O	2016-09-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	445	33.6900	AB
Hodgins, Robert Bruce	4	O	2016-09-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	445	33.6900	AB
Knoll, Phillip R.	4	O	2016-09-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	445	33.6900	AB
Mackie, David French	4	O	2016-09-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	890	33.6900	AB
McCrank, Michael Neil	4	O	2016-09-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	890	33.6900	AB
AltaGas Services Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
TD Capital Group Limited	3	O	2003-01-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000 000)	15.2500	AB
		M	2004-01-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000 000)	15.2500	AB
		M'	2004-01-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000 000)	15.2500	AB
American Core Sectors Dividend Fund								
<i>Parts de fiducie</i>								
American Core Sectors Dividend Fund	1	O	2016-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	9.7836	AB
Andrew Peller Limitée (auparavant Les Vins Andrés Ltée.)								
<i>Actions sans droit de vote Class A</i>								
BERTI, GREGORY JOHN	5	O	2016-09-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	34.0000	ON
ATCO LTD.								
<i>Actions sans droit de vote Class I</i>								
Kiefer, Siegfried W.	7, 5	O	2016-09-26	D	51 - Exercice d'options	12 000	24.8800	AB
		O	2016-09-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2)	46.9100	AB
		O	2016-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	46.7600	AB
		O	2016-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	46.7500	AB
		O	2016-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	46.8600	AB
		O	2016-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	46.7300	AB
		O	2016-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	46.5100	AB
		O	2016-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	46.5500	AB
		O	2016-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	46.6600	AB
		O	2016-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(129)	46.8100	AB
		O	2016-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	46.7900	AB
		O	2016-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	46.8300	AB
		O	2016-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	46.4000	AB
		O	2016-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	46.3900	AB
		O	2016-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	46.3700	AB
		O	2016-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	46.5300	AB
		O	2016-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	46.5600	AB
		O	2016-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	46.5000	AB
		O	2016-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	46.4500	AB
		O	2016-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	46.6200	AB
		O	2016-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	46.7100	AB
		O	2016-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	46.7400	AB
		O	2016-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	46.8700	AB
		O	2016-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	46.9450	AB
		O	2016-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	46.9100	AB
		O	2016-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	46.8800	AB
		O	2016-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	46.8400	AB

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2016-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	46.8900	AB
		O	2016-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	46.9000	AB
		O	2016-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	46.9900	AB
		O	2016-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	46.9750	AB
		O	2016-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	46.9500	AB
		O	2016-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	46.9300	AB
		O	2016-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	46.9600	AB
		O	2016-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	46.8500	AB
		O	2016-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	46.8200	AB
<i>Droits 49.77 (SAR)</i>								
Kiefer, Siegfried W.	7,5	O	2016-09-25	D	59 - Exercice au comptant	(12 000)	24.8800	AB
<i>Options 49.77</i>								
Kiefer, Siegfried W.	7,5	O	2016-09-26	D	51 - Exercice d'options	(12 000)		AB
Atlantic Gold Corporation (previously Spur Ventures Inc.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Atkinson, Robert George	4,5	O	2016-09-22	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	50 000	1.0500	BC
Beedie, Ryan K	4,3							
Beedie Investments Ltd.	PI	O	2016-09-21	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	300 000	1.0600	BC
Black, W. David	4							
David Black Alter Ego Trust	PI	O	2016-09-22	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	75 000	1.0500	BC
Dean, Steven G	4,5	O	2016-09-22	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	47 620	1.0500	BC
Morgan, John Robert	4,5	O	2016-09-22	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	19 500	1.0500	BC
AuRico Metals Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Richter, Christopher Hans	4,5	O	2016-09-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 800	0.9900	ON
		O	2016-09-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 200	1.0300	ON
		O	2016-09-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	1.0200	ON
Aurinia Pharmaceuticals Inc.								
<i>Options</i>								
Huizinga, Robert	5	O	2016-09-16	D	52 - Expiration d'options	(1 000)		BC
Aurora Cannabis Inc. (formerly Prescient Mining Corp.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Booth, Terry	4							
Lola Ventures Inc.	PI	O	2016-09-22	I	97 - Autre	(1 000 000)		BC
		M	2016-09-22	I	97 - Autre	(1 000 000)		BC
		M'	2016-09-22	I	97 - Autre	(1 000 000)		BC
Avigilon Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Fernandes, Alexander	4,5	O	2016-09-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	8 285		BC
Gill, Manjinder	5	O	2016-09-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 381		BC
Henderson, James	5	O	2016-09-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 667		BC
Leong, Dick (Ric)	5	O	2016-09-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 142		BC
Saptharishi, Mahesh	5	O	2016-09-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 500		BC
Schuster, Joel	5	O	2016-09-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 142		BC
Tevlin, Murray	4	O	2016-09-16	D	51 - Exercice d'options	60 000	4.0000	BC
Withers, Frederick George	4							
Ruby Shoes Investments Inc.	PI	O	2016-09-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	9.1400	BC
<i>Options</i>								
Tevlin, Murray	4	O	2016-09-16	D	51 - Exercice d'options	(60 000)	4.0000	BC
<i>Restricted Share Units</i>								
Fernandes, Alexander	4,5	O	2016-09-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	(8 285)		BC
Gill, Manjinder	5	O	2016-09-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 381)		BC

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale	
Emetteur									
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Henderson, James	5	O	2016-09-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 667)		BC	
Leong, Dick (Ric)	5	O	2016-09-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 142)		BC	
Saptharishi, Mahesh	5	O	2016-09-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 500)		BC	
Schuster, Joel	5	O	2016-09-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 142)		BC	
Ballard Power Systems Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
HILLIER, KERRY BRENT	5	O	2016-09-27	D	51 - Exercice d'options	16 667	1.2200	BC	
		O	2016-09-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(16 667)	2.9000	BC	
Murray, Jay Francis	5	O	2016-09-27	D	51 - Exercice d'options	5 000	1.2200	BC	
		O	2016-09-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	2.9500	BC	
Osenar, Paul	7	O	2016-09-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 700)	2.1610USD	BC	
		O	2016-09-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 300)	2.1650USD	BC	
<i>Options</i>									
HILLIER, KERRY BRENT	5	O	2016-09-27	D	51 - Exercice d'options	(16 667)	1.2200	BC	
Murray, Jay Francis	5	O	2016-09-27	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	1.2200	BC	
Banque Royale du Canada									
<i>Actions ordinaires</i>									
McKay, David Ian	4, 5	O	2016-09-22	D	51 - Exercice d'options	1 446	54.9900	QC	
		O	2016-09-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 446)	82.0065	QC	
Tory, Jennifer Anne	5	O	2016-09-22	D	51 - Exercice d'options	1 033	54.9900	QC	
		O	2016-09-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(809)	82.0100	QC	
<i>Options</i>									
McKay, David Ian	4, 5	O	2016-09-22	D	51 - Exercice d'options	(1 446)	54.9900	QC	
Tory, Jennifer Anne	5	O	2016-09-22	D	51 - Exercice d'options	(1 033)	54.9900	QC	
Bellatrix Exploration Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Smith, Raymond George	4	O	2016-09-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	80 000	1.2600	AB	
BlackBerry Limited (formerly Research In Motion Limited)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Fairfax Financial Holdings Limited	3								
US Fire	PI	O	2016-09-26	I	90 - Changements relatifs à la propriété	1 259 400	7.9400USD	ON	
Zenith Insurance	PI	O	2016-09-26	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(1 259 400)	7.9400USD	ON	
Bonavista Energy Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
MacPhail, Keith A.J. 1136050 Alberta Ltd.	4, 5	O	2016-09-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	4.0200	AB	
Brookfield Asset Management Inc.									
<i>Actions ordinaires Class A Limited Voting</i>									
Kingston, Brian William	5	O	2016-09-27	D	51 - Exercice d'options	39 799	26.0222	ON	
		O	2016-09-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(39 799)	46.4521	ON	
<i>Options</i>									
Kingston, Brian William	5	O	2016-09-27	D	51 - Exercice d'options	(135 000)	26.0222	ON	
Brookfield Property Partners L.P.									
<i>Parts de société en commandite</i>									
Brookfield Asset Management Inc. BPG Holdings Group (US) Holdings Inc.	3	PI	O	2016-09-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	18 300	30.8400	ON
		O	2016-09-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	19 125	23.3400USD	ON	
		O	2016-09-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	18 200	30.8300	ON	
		O	2016-09-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	19 125	23.3900USD	ON	
		O	2016-09-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	18 390	30.9100	ON	
		O	2016-09-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	19 125	23.7100USD	ON	
		O	2016-09-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	18 300	31.1300	ON	
		O	2016-09-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	19 125	23.6600USD	ON	
		O	2016-09-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	18 390	30.7500	ON	
		O	2016-09-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	17 826	23.3100USD	ON	
		O	2016-09-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	18 100	30.3000	ON	

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i> Initié Porteur inscrit								
		O	2016-09-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	17 826	22.8800USD	ON
Brookfield Renewable Partners L.P. <i>Unit Appreciation Rights of BPUSHA</i> DEEDY, THOMAS EDWARD	7	O	2016-09-27	D	59 - Exercice au comptant	(10 920)	40.7396	ON
BRP Inc. <i>Actions à droit de vote subalterne</i> Villemure, Alain	5	O	2016-09-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	26.5000	QC
Caldwell U.S. Dividend Advantage Fund <i>Parts</i> Caldwell US Dividend Advantage Fund	1	O	2016-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	9.4400	ON
		O	2016-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	800	9.4700	ON
		O	2016-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	500	9.4980	ON
		O	2016-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	400	9.5050	ON
		O	2016-09-27	D	38 - Rachat ou annulation	400	9.4700	ON
Callidus Capital Corporation <i>Deferred Share Units (DSUs)</i> Ashley, Bradley Wayne	4	O	2016-09-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	1		ON
Donath, Tibor	4	O	2016-09-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	25		ON
sutin, david earl	4	O	2016-09-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	25		ON
<i>Options</i> Nohdomi, Dan	5	O	2016-09-21	D	50 - Attribution d'options	3 470		ON
Reese, David Michael	5	O	2016-09-21	D	50 - Attribution d'options	3 282		ON
Canaccord Genuity Group Inc. <i>Options</i> Kotush, Bradley William	5	O	2016-08-31	D	52 - Expiration d'options	(117 318)		BC
MacFayden, Donald Duncan	7	O	2016-08-31	D	52 - Expiration d'options	(58 660)		BC
Canadian Utilities Limited <i>Actions sans droit de vote Class A</i> Kiefer, Siegfried W.	7,5	O	2016-09-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2)	37.0000	AB
		O	2016-09-26	D	51 - Exercice d'options	28 000	23.9200	AB
		O	2016-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	36.8900	AB
		O	2016-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	37.0100	AB
		O	2016-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	37.0000	AB
		O	2016-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	36.9500	AB
		O	2016-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	37.0200	AB
		O	2016-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	36.9100	AB
		O	2016-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	36.9600	AB
		O	2016-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	36.9900	AB
		O	2016-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	36.9700	AB
		O	2016-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	36.9200	AB
		O	2016-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	36.9800	AB
		O	2016-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	37.0900	AB
		O	2016-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	37.1100	AB
		O	2016-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	36.8000	AB
		O	2016-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	36.7600	AB
		O	2016-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	36.8500	AB
		O	2016-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	36.9000	AB
		O	2016-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	36.7800	AB
		O	2016-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	36.7700	AB
		O	2016-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	36.8600	AB
		O	2016-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	36.9400	AB
		O	2016-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	36.8800	AB
		O	2016-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	36.8700	AB
		O	2016-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	37.0300	AB
		O	2016-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	37.0500	AB
		O	2016-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	37.0500	AB

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
		M	2016-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	37.0600	AB
		O	2016-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	37.0800	AB
		O	2016-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	37.1200	AB
		O	2016-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	37.1700	AB
		O	2016-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	37.0400	AB
		O	2016-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	36.8100	AB
		O	2016-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(524)	36.8400	AB
		O	2016-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	36.8200	AB
		O	2016-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	36.8300	AB
Policicchio, Sett F.	5	O	2016-09-23	D	51 - Exercice d'options	5 000	23.9200	AB
		O	2016-09-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	37.3100	AB
		O	2016-09-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	37.3000	AB
		O	2016-09-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 600)	37.2900	AB
		O	2016-09-27	D	51 - Exercice d'options	5 000	23.9200	AB
		O	2016-09-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	37.0200	AB
		O	2016-09-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	37.0100	AB
		O	2016-09-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 700)	37.0000	AB
<i>Droits 47.84 (SAR)</i>								
Kiefer, Siegfried W.	7, 5	O	2016-09-25	D	59 - Exercice au comptant	(28 000)	23.9200	AB
Policicchio, Sett F.	5	O	2016-09-27	D	59 - Exercice au comptant	(10 000)	23.9200	AB
<i>Options 47.84</i>								
Kiefer, Siegfried W.	7, 5	O	2016-09-26	D	51 - Exercice d'options	(28 000)		AB
Policicchio, Sett F.	5	O	2016-09-23	D	51 - Exercice d'options	(5 000)		AB
		O	2016-09-27	D	51 - Exercice d'options	(5 000)		AB
Canso Credit Income Fund								
<i>Parts Class A Units</i>								
Canso Investment Counsel Ltd.	7							
Canso Partners Fund	PI	O	2016-09-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	10.7200	ON
		O	2016-09-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	10.6700	ON
		O	2016-09-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 200	10.6829	ON
CanWel Building Materials Group Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Jenks, Michael David	7	O	2016-05-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		M	2016-05-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Cascades inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Femet, Maryse	5	O	2016-09-20	D	40 - Vente à découvert	(9 900)	11.8000	QC
		O	2016-09-20	D	40 - Vente à découvert	(2 400)	11.8100	QC
		O	2016-09-20	D	40 - Vente à découvert	(1 489)	11.8200	QC
		O	2016-09-21	D	40 - Vente à découvert	(2 000)	11.8000	QC
		O	2016-09-22	D	51 - Exercice d'options	15 789	4.4600	QC
Jobin, Jean	7	O	2016-09-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(16 200)	12.1500	QC
		O	2016-09-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	12.1600	QC
		O	2016-09-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	12.1700	QC
		O	2016-09-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	12.1800	QC
		O	2016-09-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(330)	12.1900	QC
<i>Options options d'achat d'actions ordinaires</i>								
Femet, Maryse	5	O	2016-09-22	D	51 - Exercice d'options	(15 789)	4.4600	QC
Cequence Energy Ltd.								
<i>Options</i>								
Crone, Howard James	4, 5	O	2016-09-14	D	52 - Expiration d'options	(150 000)		AB
Gillis, David A.	5	O	2016-09-14	D	52 - Expiration d'options	(150 000)		AB
Robinson, David Priaux	5	O	2016-09-14	D	52 - Expiration d'options	(150 000)		AB
Soby, Christopher Clark	5	O	2016-09-14	D	52 - Expiration d'options	(150 000)		AB
Ceres Global Ag Corp.								
<i>Droits</i>								

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Emetteur								
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
Bracken, Patrick Hamilton	4	O	2016-09-21	D	50 - Attribution d'options	72 000	5.8400	ON
Day, Robert William	5	O	2016-09-21	D	50 - Attribution d'options	339 551	5.8400	ON
Kucala, Mark	5	O	2014-09-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2016-09-21	D	50 - Attribution d'options	169 775	5.8400	ON
Chesswood Group Limited								
<i>Actions ordinaires</i>								
Prenzlow, Michael Eric	7							
Michael E Prenzlow and Linda S Prenzlow JTEN	PI	O	2016-09-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 600)	8.9100	ON
		O	2016-09-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	8.9800	ON
		O	2016-09-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 525)	8.9500	ON
Clearwater Seafoods Incorporated								
<i>Deferred Share Units</i>								
PITTMAN, MICHAEL	7	O	2016-09-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	(103 729)	13.9100	NS
		M	2016-09-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	(103 729)	13.9073	NS
Compagnie des Chemins de Fer Nationaux du Canada								
<i>Actions ordinaires</i>								
Finn, Sean	5	O	2016-09-22	D	51 - Exercice d'options	14 460	47.1800USD	QC
		O	2016-09-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 460)	84.8076	QC
Ruest, Jean-Jacques	5	O	2016-09-21	D	51 - Exercice d'options	78 600	34.7050USD	QC
		O	2016-09-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(78 600)	63.6001USD	QC
<i>Options</i>								
Finn, Sean	5	O	2016-09-22	D	51 - Exercice d'options	(14 460)	47.1800USD	QC
Ruest, Jean-Jacques	5	O	2016-09-21	D	51 - Exercice d'options	(78 600)	34.7050USD	QC
Constellation Software Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
McFeeters, Paul Joseph	4	O	2015-03-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	23	441.1200	ON
		M	2015-03-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	23	441.1200	ON
Copper North Mining Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Meade, Harlan Donnley	4, 5	O	2016-09-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	0.2250	BC
		O	2016-09-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	0.1850	BC
		O	2016-09-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.1900	BC
		O	2016-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 500	0.1700	BC
		O	2016-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.1900	BC
Corporation Cameco								
<i>Droits Deferred Share Units</i>								
Bruce, Ian	4	O	2016-09-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 394		SK
Camus, Daniel Robert	4	O	2016-09-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 424		SK
Clappison, John	4	O	2016-09-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	305		SK
Deranger, Donald Hearl Felix	4	O	2016-09-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 225		SK
Gignac, Catherine	4	O	2016-09-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 159		SK
Gowans, James Kitchener	4	O	2016-09-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	409		SK
Kayne, Donald Blair	4	O	2016-09-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 383		SK
McLellan, A. Anne	4	O	2016-09-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 309		SK
McMillan, Neil	4	O	2016-09-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	465		SK
Corporation Minière Cyprium (anciennement Ressources Freyja Inc.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
ARZOLA, CARLOS	4	O	2016-07-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		M	2016-07-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2016-09-26	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	500 000	0.1400	QC
		O	2016-09-26	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	500 000	0.0650	QC
		O	2016-09-26	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	192 308	0.0650	QC
Keenan, Ronald	4, 5	O	2016-09-26	D	46 - Contrepartie de services	186 923	0.0650	QC

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
Lambert, Alain	4, 5	O	2016-09-26	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	738 462	0.0650	QC
Corporation Minière Golden Share								
<i>Actions ordinaires</i>								
Guilbaud, Christian	4	O	2016-09-19	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	40 000	0.2500	ON
<i>Bons de souscription</i>								
Guilbaud, Christian	4	O	2016-09-19	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	20 000	0.3500	ON
<i>Options</i>								
Guilbaud, Christian	4	O	2016-09-19	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.3500	ON
Corporation Pétrolière Perisson								
<i>Options</i>								
Nichol, Bradley Clifford	4	O	2016-09-22	D	51 - Exercice d'options	(312 500)	0.1300	AB
		O	2016-09-22	D	51 - Exercice d'options	312 500	0.1300	AB
Corus Entertainment Inc.								
<i>Actions sans droit de vote Class B</i>								
Shaw, Heather Ann	4	O	2015-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	302	17.2300	ON
DAVIDsTEA INC.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Toutant, Sylvain	4, 5	O	2016-09-20	D	51 - Exercice d'options	10 000	4.2500	QC
		O	2016-09-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	12.3898USD	QC
		O	2016-09-19	D	51 - Exercice d'options	10 000	4.2500	QC
		O	2016-09-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	12.2169USD	QC
<i>Droits (Restricted Share Units)</i>								
Tousson, Maurice	4, 5	O	2016-09-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 855		QC
<i>Options</i>								
Toutant, Sylvain	4, 5	O	2016-09-20	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	4.2500	QC
		O	2016-09-19	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	4.2500	QC
Delphi Energy Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
SANDMEYER, DAVID JAMES	4	O	2016-09-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.9700	AB
Denison Mines Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Cates, David Daniel	5	O	2016-09-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.6300	ON
Diagnos Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
therien, Jean-Yves	4	O	2016-09-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	76 000	0.0450	QC
		O	2016-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	124 000	0.0450	QC
<i>Options</i>								
Coffin, Tristram	4	O	2016-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2016-09-24	D	50 - Attribution d'options	600 000	0.0700	QC
		M	2016-09-24	D	50 - Attribution d'options	600 000	0.0700	QC
Fontaine, Michel	5	O	2016-09-24	D	50 - Attribution d'options	500 000	0.0700	QC
Larente, André	4, 5	O	2016-09-24	D	50 - Attribution d'options	1 000 000	0.0700	QC
Massue, Marc-André	5	O	2016-09-24	D	50 - Attribution d'options	400 000	0.0700	QC
Moreno Robles, Guillermo	5	O	2016-09-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2016-09-24	D	50 - Attribution d'options	500 000	0.0700	QC
Renaud, Philip	4	O	2016-09-24	D	50 - Attribution d'options	800 000		QC
therien, Jean-Yves	4	O	2016-05-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2016-09-24	D	50 - Attribution d'options	600 000	0.0700	QC
Dollarama Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Assaly, John	7	O	2014-04-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2016-09-19	D	51 - Exercice d'options	3 755	21.7500	QC
		O	2016-09-19	D	51 - Exercice d'options	7 672	36.0650	QC

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Porteur inscrit								
		O	2016-09-19	D	51 - Exercice d'options	35 417	40.9700	QC
		O	2016-09-19	D	51 - Exercice d'options	376	71.0300	QC
		O	2016-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 000)	101.0000	QC
Robillard, Geoffrey Peter	5	O	2016-09-16	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(250)		QC
		M	2016-09-16	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(250)		QC
Options								
Assaly, John	7	O	2016-09-19	D	51 - Exercice d'options	(4 800)	21.7500	QC
		O	2016-09-19	D	51 - Exercice d'options	(12 000)	36.0650	QC
		O	2016-09-19	D	51 - Exercice d'options	(60 000)	40.9700	QC
		O	2016-09-19	D	51 - Exercice d'options	(1 300)	71.0300	QC
DragonWave Inc.								
Options								
Allen, Peter	4, 5	O	2016-09-23	D	50 - Attribution d'options	25 000	3.6600	ON
Cesaratto, Cesar	4	O	2016-09-23	D	50 - Attribution d'options	4 500	3.6600	ON
Dahan, Barry	5	O	2016-09-23	D	50 - Attribution d'options	14 000	3.6600	ON
Farrar, David Russell	7, 5	O	2016-09-23	D	50 - Attribution d'options	16 000	3.6600	ON
Friesen, Greg	5	O	2016-09-23	D	50 - Attribution d'options	20 000	3.6600	ON
Haw, Claude, Carman	4	O	2016-09-23	D	50 - Attribution d'options	4 500	3.6600	ON
Houston, Patrick Belanger	5	O	2016-09-23	D	50 - Attribution d'options	20 000	3.6600	ON
Mag, Ingrid	5	O	2016-09-23	D	50 - Attribution d'options	20 000	3.6600	ON
O'Neill, Lori	4	O	2016-09-23	D	50 - Attribution d'options	4 500	3.6600	ON
Thomas, McLellan	5	O	2016-09-23	D	50 - Attribution d'options	8 000	3.6600	ON
Dream Office Real Estate Investment Trust								
Droits deferred trust units								
GAVAN, JANE	5	O	2016-09-21	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 550)		ON
		O	2016-09-21	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 032)		ON
Parts de fiducie Series A								
GAVAN, JANE	5	O	2016-09-21	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 550		ON
		O	2016-09-21	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 032		ON
		O	2016-09-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 285)	17.2598	ON
Jane Gavan - RSP	PI	O	2016-09-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 285	17.3994	ON
Eastmain Resources Inc.								
Actions ordinaires								
Schultz, Blair	4	O	2016-09-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	65 000	0.8300	ON
Blair Schultz Investco Inc.	PI	M	2016-09-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	65 000	0.8300	ON
Eldorado Gold Corporation								
Actions ordinaires								
Chubbs, Fabiana Elizabeth	5	O	2016-09-23	D	36 - Conversion ou échange	36 856	5.4400	BC
Eldorado Gold Corporation	1							
Computershare Trust Company of Canada	PI	O	2016-09-23	C	36 - Conversion ou échange	(36 856)		BC
Restricted Share Units								
Chubbs, Fabiana Elizabeth	5							
Computershare Trust Company of Canada	PI	O	2016-09-23	I	38 - Rachat ou annulation	(36 856)		BC
Electrovaya Inc.								
Options								
Das Gupta, Sankar	4, 5, 3	O	2015-12-22	D	52 - Expiration d'options	(175 000)		ON
Enbridge Income Fund Holdings Inc.								
Actions ordinaires								
Enbridge Inc.	3	O	2016-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	31 648	32.2600	AB
		O	2016-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	35	32.9200	AB
Encana Corporation								
Actions ordinaires								
Suttles, Douglas James	4, 5	O	2016-09-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	11.9900	AB
Equitable Group Inc.								
Actions ordinaires								
Kukulowicz, Kimberly	7	O	2016-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	59.0000	ON

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Emetteur								
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
Sperling, Jody Lynn	5	O	2016-09-22	D	51 - Exercice d'options	3 000	24.7500	ON
		O	2016-09-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	60.0600	ON
<i>Options Options granted</i>								
Sperling, Jody Lynn	5	O	2016-09-22	D	51 - Exercice d'options	(3 000)	24.7500	ON
Eros Resources Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
MacNeill, Tom	4							
49 North Resources Inc.	PI	O	2016-09-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	40 000	0.2100	BC
		O	2016-09-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	40 000	0.2100	BC
Exploration Knick inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Brunelle, Jacques	4, 5	O	2016-09-15	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	100 000	0.0500	QC
		M	2016-09-15	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	200 000	0.0500	QC
		M'	2016-09-15	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	200 000	0.0500	QC
<i>Bons de souscription</i>								
Brunelle, Jacques	4, 5	O	2016-09-15	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	100 000	0.0800	QC
		M	2016-09-15	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	200 000	0.0800	QC
Exploration Midland Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Valliant, Robert Irwin	4	O	2016-09-21	D	51 - Exercice d'options	25 000	0.6000	QC
<i>Options</i>								
Valliant, Robert Irwin	4	O	2016-09-21	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	0.6000	QC
Exploration Orex inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Levesque, Jacques	4, 5, 3							
2541-8203 Québec inc.	PI	O	2016-09-27	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	1 534 818	0.0400	QC
Fiducie de placement immobilier mondiale Dream								
<i>Droits Deferred Trust Units</i>								
GAVAN, JANE	4, 5	O	2016-09-21	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 770)		ON
		O	2016-09-21	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 528)		ON
<i>Parts</i>								
GAVAN, JANE	4, 5	O	2016-09-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 770		ON
		O	2016-09-21	D	57 - Exercice de droits de souscription	6 528		ON
		O	2016-09-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(21 940)	9.0386	ON
Jane Gavan - RSP	PI	O	2016-09-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	21 940	9.0641	ON
Filo Mining Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Carmichael, Robert Gordon	5	O	2016-08-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Ngo, Joyce	5	O	2016-08-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2016-09-23	D	51 - Exercice d'options	10 000	0.7400	BC
		O	2016-09-23	D	51 - Exercice d'options	37 500	0.6500	BC
		O	2016-09-23	D	51 - Exercice d'options	12 500	0.5000	BC
		O	2016-09-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	1.4300	BC
		O	2016-09-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(37 500)	1.4300	BC
		O	2016-09-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 500)	1.4300	BC
		O	2016-09-26	D	51 - Exercice d'options	2 500		BC
<i>Options</i>								
Carmichael, Robert Gordon	5	O	2016-08-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2016-09-26	D	52 - Expiration d'options	(7 500)		BC
Ngo, Joyce	5	O	2016-09-20	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	0.7400	BC

Emetteur	Relation	État opé-	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2016-09-26	D	51 - Exercice d'options	(2 500)	1.3900	BC
Finning International Inc.								
<i>Parts Deferred Share Units</i>								
Awad, Marcelo	4	O	2016-09-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 147	23.9900	BC
Carter, James Edward Clark	4	O	2016-09-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 366	23.9900	BC
Cote, Jacynthe	4	O	2016-09-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 209	23.9900	BC
Hartery, Nicholas	4	O	2016-09-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 209	23.9900	BC
Levenick, Stuart L.	4	O	2016-09-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 209	23.9900	BC
Neveu, Kevin A.	4	O	2016-09-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 209	23.9900	BC
O'Neill, Kathleen M.	4	O	2016-09-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 860	23.9900	BC
Patterson, Christopher William	4	O	2016-09-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 251	23.9900	BC
Reid, John McDonald	4	O	2016-09-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 251	23.9900	BC
Whitehead, Douglas William Geoffrey	4, 5	O	2016-09-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 251	23.9900	BC
Wilson, Michael M.	4	O	2016-09-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 647	23.9900	BC
First Majestic Silver Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Anthony, Todd Olson	5	O	2016-09-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	14.0500	BC
		O	2016-09-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	13.9300	BC
Fonds de placement immobilier Cominar								
<i>Parts de fiducie</i>								
Dallaire, Michel	4, 5							
REER	PI	O	2016-09-23	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	3 000	15.6500	QC
Fonds de placement immobilier d'immeubles résidentiels Canadien								
<i>Parts de fiducie</i>								
Kenney, Mark	5	O	2016-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	30.0300	ON
		O	2016-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	30.0450	ON
FONDS D'OBLIGATIONS CANADIENNES DE QUALITÉ SUPÉRIEURE RIDGEWOOD								
<i>Parts</i>								
Ridgewood Capital Asset Management Managed Accounts	3							
	PI	O	2016-09-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 760	14.5000	ON
		O	2016-09-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 242)	14.7500	ON
		O	2016-09-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 855	14.7500	ON
		O	2016-09-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 770)	14.7500	ON
		O	2016-09-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 154	14.7500	ON
		O	2016-09-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 600	14.5000	ON
		O	2016-09-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(36 907)	14.5000	ON
Global Dividend Growers Income Fund								
<i>Parts de fiducie</i>								
Global Dividend Growers Income Fund	1	O	2016-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	10.9427	AB
		O	2016-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	900	10.9678	AB
Global Real Estate Dividend Growers Corp.								
<i>Actions ordinaires Equity Shares</i>								
Global Real Estate Dividend Growers Corp.	1	O	2016-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	700	8.2100	AB
Globalance Dividend Growers Corp.								
<i>Actions ordinaires Equity Shares</i>								
Globalance Dividend Growers Corp.	1	O	2016-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	600	7.7200	AB
		O	2016-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	600	7.8000	AB
Great Canadian Gaming Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
barbour, bruce	5	O	2016-09-21	D	51 - Exercice d'options	5 833	13.6400	BC
		O	2016-09-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	22.7500	BC
		O	2016-09-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(833)	22.8100	BC
		O	2016-09-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	22.8200	BC
		O	2016-09-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	22.8000	BC
		O	2016-09-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	22.7000	BC

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2016-09-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	22.6500	BC
		O	2016-09-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	22.7600	BC
		O	2016-09-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	22.7400	BC
		O	2016-09-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	22.7300	BC
		O	2016-09-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	22.7200	BC
Meredith, Peter	4	O	2016-09-21	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(15 000)	22.6600	BC
Options								
barbour, bruce	5	O	2016-09-21	D	51 - Exercice d'options	(5 833)	13.6400	BC
Group Forage Major Drilling Group International Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Tennant, David Buchanan	4							
David B Tennant Professional Corporation	PI	O	2016-09-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	6.4800	NB
		O	2016-09-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	6.4300	NB
		O	2016-09-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	6.4900	NB
		O	2016-09-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	6.4400	NB
		O	2016-09-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	6.4600	NB
		O	2016-09-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 800	6.4700	NB
		O	2016-09-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	6.4200	NB
Groupe Stingray Digital Inc.								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
Boyko, Éric	4, 5, 3	O	2015-05-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2016-09-23	D	51 - Exercice d'options	14 035	2.2600	QC
Options								
Boyko, Éric	4, 5, 3	O	2016-09-23	D	51 - Exercice d'options	(14 035)	2.2600	QC
Guyana Goldfields Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Wagenaar, Jacqueline	5	O	2016-09-16	D	51 - Exercice d'options	41 100	3.0000	ON
		O	2016-09-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(41 100)	9.0000	ON
Options								
Wagenaar, Jacqueline	5	O	2016-09-16	D	51 - Exercice d'options	(41 100)	9.0000	ON
Home Capital Group Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Home Capital Group Inc.	1	O	2016-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	37 700	28.2868	ON
		O	2016-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	(37 700)	28.2868	ON
		O	2016-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	46 000	28.5713	ON
		O	2016-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	(46 000)	28.5713	ON
		O	2016-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	47 300	28.0768	ON
		O	2016-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	(47 300)	28.0768	ON
		O	2016-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	29 700	28.0071	ON
		O	2016-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	(29 700)	28.0071	ON
		O	2016-09-27	D	38 - Rachat ou annulation	60 000	27.4861	ON
		O	2016-09-27	D	38 - Rachat ou annulation	(60 000)	27.4861	ON
HPQ-Silicon Resources Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Fancamp Exploration Ltd.	3	O	2016-09-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(19 000)	0.2000	QC
		O	2016-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	0.1900	QC
Options								
Hodges, Daryl	4	O	2016-08-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		M	2016-08-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2016-09-08	D	50 - Attribution d'options	400 000		QC
Hydro One Limited								
<i>Droits (PSU)</i>								
Kiraly, Gregory	5	O	2016-09-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<i>Droits (RSU)</i>								
Kiraly, Gregory	5	O	2016-09-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
IMAX Corporation								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Emetteur								
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
<i>Actions ordinaires</i>								
IMAX Corporation	1	O	2016-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	50 000		ON
		M	2016-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	50 000		ON
		O	2016-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)		ON
		O	2016-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	50 000		ON
		O	2016-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)		ON
		O	2016-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	50 000		ON
		O	2016-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)		ON
		O	2016-09-27	D	38 - Rachat ou annulation	50 000		ON
		O	2016-09-27	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)		ON
Inca One Gold Corp.								
<i>Options</i>								
Bui, Van Phu	4	O	2016-09-22	D	50 - Attribution d'options	160 000		BC
Foeste, Oliver	4	O	2016-09-22	D	50 - Attribution d'options	700 000		BC
Kelly, Edward John	4	O	2016-09-22	D	50 - Attribution d'options	700 000		BC
Wright, Mark St. John	5	O	2016-09-22	D	50 - Attribution d'options	125 000		BC
Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Chabot, René	5	O	2016-09-22	D	51 - Exercice d'options	10 200	35.6400	QC
		O	2016-09-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 200)	48.0000	QC
		O	2016-09-22	D	51 - Exercice d'options	18 000	37.3700	QC
		O	2016-09-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(18 000)	48.0000	QC
Parent, Jacques	5	O	2016-09-21	D	51 - Exercice d'options	7 500	35.6400	QC
		O	2016-09-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 500)	48.0562	QC
<i>Options</i>								
Chabot, René	5	O	2016-09-22	D	51 - Exercice d'options	(10 200)	35.6400	QC
		O	2016-09-22	D	51 - Exercice d'options	(18 000)	37.3700	QC
Parent, Jacques	5	O	2016-09-21	D	51 - Exercice d'options	(7 500)	35.6400	QC
Innergex énergie renouvelable Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Trudel, Jean	5	O	2016-09-23	D	51 - Exercice d'options	94 000	11.0000	QC
<i>Options</i>								
Trudel, Jean	5	O	2016-09-23	D	51 - Exercice d'options	(94 000)	11.0000	QC
INTEGRATED ASSET MANAGEMENT CORP.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Felkai, Tom	8	O	2016-09-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	1.1300	ON
		O	2016-09-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 500	1.1300	ON
		O	2016-09-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	88 495	1.1300	ON
IntelGenx Technologies Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Durham, John Edward	5	O	2015-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2016-09-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	1.0920	QC
Inter Pipeline Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Chappell, David Michael	5	O	2016-09-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
<i>Droits Performance Share Units</i>								
Chappell, David Michael	5	O	2016-09-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
<i>Droits Restricted Share Units</i>								
Chappell, David Michael	5	O	2016-09-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
InterRent Real Estate Investment Trust								
<i>Deferred Units</i>								
Awrey, Brian	5	O	2016-09-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 837)		ON
		O	2016-09-20	D	59 - Exercice au comptant	(1 528)		ON
<i>Parts de fiducie</i>								
Awrey, Brian	5	O	2016-09-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 837		ON
IOU Financial Inc.								

Emetteur	Relation	État de l'opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
<i>Actions ordinaires</i>								
Kouzmine, Serguei	6	O	2015-09-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2016-02-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.4500	QC
		O	2016-02-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	21 000	0.4375	QC
		O	2016-03-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	0.4500	QC
		O	2016-03-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	21 000	0.4900	QC
		O	2016-03-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.5000	QC
		O	2016-03-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 000	0.4900	QC
		O	2016-03-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	19 000	0.4900	QC
		O	2016-03-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	0.4800	QC
		O	2016-03-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 500	0.4566	QC
		O	2016-03-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.4650	QC
		O	2016-03-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	29 500	0.4650	QC
		O	2016-03-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	0.4600	QC
		O	2016-03-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.4550	QC
		O	2016-03-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	42 000	0.4550	QC
		O	2016-04-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 500	0.4600	QC
		O	2016-04-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	16 000	0.4600	QC
		O	2016-04-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	37 500	0.4700	QC
		O	2016-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.4700	QC
		O	2016-04-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	26 000	0.4650	QC
		O	2016-04-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 500	0.4600	QC
		O	2016-04-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 500	0.4700	QC
		O	2016-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	89 000	0.4820	QC
		O	2016-05-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000	0.4750	QC
		O	2016-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	21 000	0.4750	QC
		O	2016-05-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 500	0.4700	QC
		O	2016-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.4700	QC
Just Energy Group Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
BROWN, JAMES	5	O	2016-09-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<i>Droits 2010 Restricted Share Grant Plan</i>								
BROWN, JAMES	5	O	2016-09-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Kerr Mines Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Clavarella, Claudio	4	O	2016-09-22	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	3 800 000		ON
Braydon Capital Corporation	PI	O	2016-09-22	I	36 - Conversion ou échange	18 500 000	0.8100	ON
		O	2016-09-22	I	36 - Conversion ou échange	(3 800 000)		ON
Killam Apartment Real Estate Investment Trust								
<i>Droits Restricted Units</i>								
Banks, Timothy	4	O	2016-09-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 677)	12.2000	NS
Karine, MacIndoe	4	O	2016-09-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	(670)	12.2000	NS
Lloyd, Arthur G.	4	O	2016-09-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 433)	12.2000	NS
WALT, MANFRED	4	O	2016-09-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 598)	12.2000	NS
Watson, Wayne	4	O	2016-09-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	(541)	12.2000	NS
<i>Parts de fiducie</i>								
Banks, Timothy	4							
Scotia McLeod	PI	O	2016-09-22	I	57 - Exercice de droits de souscription	816	12.2000	NS
Karine, MacIndoe	4							
RRSP	PI	O	2016-09-22	I	57 - Exercice de droits de souscription	469	12.2000	NS
Lloyd, Arthur G.	4	O	2016-09-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 433	12.2000	NS
WALT, MANFRED	4							
Walt & Co	PI	O	2016-09-22	I	57 - Exercice de droits de souscription	1 598	12.2000	NS
Watson, Wayne	4	O	2016-09-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	289	12.2000	NS
kneat.com, inc.								

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
<i>Actions ordinaires</i>								
Ainsworth, Ian	4	O	2016-06-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NS
		O	2016-09-26	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	20 000	0.7500	NS
Breen, Paul	3	O	2016-09-22	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	20 000	0.7500	NS
Dawe, Wade K.	5	O	2016-09-28	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	20 000	0.7500	NS
La Banque de Nouvelle - Ecosse								
<i>Actions ordinaires</i>								
Aufreiter, Nora Anne	4	O	2016-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	220	70.4300	ON
Jentsch, Dieter Werner	5	O	2016-09-21	D	51 - Exercice d'options	34 876	52.5700	ON
		O	2016-09-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(34 876)	70.6383	ON
		O	2016-09-21	D	51 - Exercice d'options	20 000	47.7500	ON
		O	2016-09-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	70.5585	ON
<i>Options</i>								
Jentsch, Dieter Werner	5	O	2016-09-21	D	51 - Exercice d'options	(34 876)	52.5700	ON
		O	2016-09-21	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	47.7500	ON
La Banque Toronto-Dominion								
<i>Actions ordinaires CUSIP 891160 50 9</i>								
Campbell, Norie Clare	5	O	2016-09-21	D	99 - Correction d'information	700	54.8700	ON
		M	2016-09-21	D	99 - Correction d'information	700	54.8700	ON
The English Family Trust	PI	O	2013-04-15	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2016-09-21	I	99 - Correction d'information	310	55.2500	ON
La Compagnie de la Baie d'Hudson								
<i>Actions ordinaires</i>								
Baker, Robert C.	4	O	2016-09-21	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(500 000)		ON
Mr. and Mrs. Robert Baker Family Foundation	PI	O	2016-09-21	C	47 - Acquisition ou aliénation par don	500 000		ON
L&T B (Cayman) Inc.	3							
Mr. & Mrs. Robert Baker Family Foundation	PI	O	2016-09-21	C	47 - Acquisition ou aliénation par don	500 000		ON
Robert Baker	PI	O	2016-09-21	C	47 - Acquisition ou aliénation par don	(500 000)		ON
La Societe Canadian Tire Limitee								
<i>Actions sans droit de vote Class A</i>								
Canadian Tire Corporation, Limited	1	O	2016-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	15 000	132.8036	ON
		O	2016-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	(15 000)		ON
		O	2016-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	15 000	133.7717	ON
		O	2016-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	(15 000)		ON
		O	2016-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	15 000	132.9449	ON
		O	2016-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	(15 000)		ON
		O	2016-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	15 000	134.2718	ON
		O	2016-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	(15 000)		ON
		O	2016-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	15 000	134.3593	ON
		O	2016-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	(15 000)		ON
La Societe de Gestion AGF Limitee								
<i>Actions ordinaires Deferred Share Units</i>								
Camilli, Kathleen Mary	4	O	2016-08-31	D	46 - Contrepartie de services	1 008	4.9600	ON
Davis, Sarah Ruth	4	O	2016-08-31	D	46 - Contrepartie de services	2 923	4.9600	ON
Derry, Douglas	4	O	2016-08-31	D	46 - Contrepartie de services	3 352	4.9600	ON
Smith Jr., Winthrop	4	O	2006-05-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2016-02-29	D	46 - Contrepartie de services	1 042	4.8000	ON
		O	2016-04-18	D	46 - Contrepartie de services	16	5.1800	ON
		O	2016-05-31	D	46 - Contrepartie de services	952	5.1600	ON
		M	2016-05-31	D	46 - Contrepartie de services	952	5.2500	ON
		O	2016-07-18	D	46 - Contrepartie de services	31	5.1600	ON
		O	2016-08-31	D	46 - Contrepartie de services	1 008	4.9600	ON
Squibb, Geoffrey Wayne	4	O	2016-08-31	D	46 - Contrepartie de services	5 494	4.9600	ON
Le Groupe Intertape Polymer Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Beil, Robert	4	O	2016-09-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 600)	17.1400USD	QC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2016-09-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	17.1200USD	QC
Droits SARs								
Blockowitz, Dean	5	O	2016-09-27	D	59 - Exercice au comptant	(40 000)	7.5600	QC
Nalette, Douglas	5	O	2016-09-26	D	59 - Exercice au comptant	(40 000)	7.5600	QC
Les Métaux Niobay inc. (anciennement MDN INC.)								
Actions ordinaires								
Bonneau, Jacques	4	O	2016-09-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(1 710 251)		QC
David, Jean-Sébastien	4	O	2016-09-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(713 248)		QC
Dufresne, Claude	4, 5	O	2016-09-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(743 320)		QC
4425502 Canada Inc	PI	O	2016-09-21	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(965 600)		QC
		O	2016-09-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	1.0400	QC
Camet Métallurgie Inc.	PI	O	2016-09-21	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(84 000)		QC
Krushnisky, Alain	5	O	2016-09-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(192 000)		QC
Legault, Raymond	4	O	2016-09-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(225 288)		QC
Chantal Cyr	PI	O	2016-09-21	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(34 000)		QC
Gestion Lemontal Ltée	PI	O	2016-09-21	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(371 056)		QC
REER	PI	O	2016-09-21	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(16 000)		QC
REER - Chantal Cyr	PI	O	2016-09-21	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(12 000)		QC
Rainville, Jean	4	O	2016-09-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(40 000)		QC
Savard, Serge	4	O	2016-09-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(1 341 265)		QC
C.R.I. Serge Savard	PI	O	2016-09-21	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(400)		QC
Fiducie Paulette Savard	PI	O	2016-09-21	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(8 370)		QC
Les Entreprises Serge Savard Inc.	PI	O	2016-09-21	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(952 832)		QC
REER Cédric Savard	PI	O	2016-09-21	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(2 000)		QC
REER Francis Savard	PI	O	2016-09-21	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(2 000)		QC
REER Marc Savard	PI	O	2016-09-21	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(5 333)		QC
REER Selia Savard	PI	O	2016-09-21	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(7 020)		QC
REER Catherine Savard	PI	O	2016-09-21	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(31 989)		QC
REER Marc Savard	PI	O	2016-09-21	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(15 094)		QC
REER Paulette Savard	PI	O	2016-09-21	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(109 996)		QC
REER Serge Savard	PI	O	2016-09-21	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(50 367)		QC
Société Immobilière TMSH inc.	PI	O	2016-09-21	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(106 080)		QC
Options								
Bonneau, Jacques	4	O	2016-09-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(380 000)		QC
David, Jean-Sébastien	4	O	2016-09-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(380 000)		QC
Dufresne, Claude	4, 5	O	2016-09-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(600 000)		QC
Camet Métallurgie Inc.	PI	O	2016-09-21	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(560 000)		QC
Krushnisky, Alain	5	O	2016-09-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(160 000)		QC
Legault, Raymond	4	O	2016-09-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(380 000)		QC
Rainville, Jean	4	O	2016-09-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(160 000)		QC
Savard, Serge	4	O	2016-09-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(380 000)		QC
Les Producteurs Affinor inc.								
Actions ordinaires								
Brown, Mark Thomas	5							
Mark T. Brown - RRSP	PI	O	2016-09-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	0.0600	BC
Les Ressources Komet Inc.								
Actions ordinaires								
Bégin, Roby	4							
9181-3469 Qc Inc.	PI	O	2016-09-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.4750	QC
Gagne, Andre	4, 5							
2846-2059 Québec inc.	PI	O	2016-09-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	24 000	0.4720	QC
LIONS GATE ENTERTAINMENT CORP.								
Actions ordinaires								
Barge, James	5	O	2016-09-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(3 261)	20.3400USD	BC
		O	2016-09-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5 625		BC
		O	2016-09-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(2 935)	21.5900USD	BC

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2016-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	(4 348)	20.9700USD	BC
Options								
Barge, James	5	O	2016-09-16	D	50 - Attribution d'options	39 375		BC
Lithium Americas Corp.								
Actions ordinaires								
Deak, David	5	O	2016-09-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	45 000	0.9000	BC
Kanellitsas, John	4	O	2016-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.9000	BC
Logistec Corporation								
Actions ordinaires Class A								
LOGISTEC CORPORATION	1	O	2016-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	200	39.9900	QC
		O	2016-09-27	D	38 - Rachat ou annulation	100	39.0000	QC
MacDonald, Dettwiler and Associates Ltd.								
(DSUs, DRSUs, SARs)								
Osborne, Donald	7	O	2016-08-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	40 000	85.7500	BC
Magna International Inc.								
Actions ordinaires								
Walker, Donald James	4, 5	O	2016-09-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(49 400)	54.8990	ON
		O	2016-09-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(80 600)	54.6160	ON
Mason Graphite Inc.								
Actions ordinaires								
Marcotte, Simon	5	O	2016-09-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	1.2500	QC
		O	2016-09-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	1.2400	QC
		O	2016-09-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	1.3080	QC
Ressources Québec inc.	3	O	2016-09-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2016-09-27	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	9 090 909	1.1000	QC
MBN Corporation								
Parts								
MBN Corporation	1	O	2016-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	800	5.6500	AB
		O	2016-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	(800)		AB
MEG Energy Corp.								
Options								
ANDERSON, Arnold Boyd	4	O	2016-09-21	D	52 - Expiration d'options	(20 000)	24.0000	AB
BOYD, Grant William	5	O	2016-09-21	D	52 - Expiration d'options	(30 000)	24.0000	AB
BUJOR, Sorin	5	O	2016-09-21	D	52 - Expiration d'options	(15 000)	24.0000	AB
EDIGER, John Kenneth	5	O	2016-09-21	D	52 - Expiration d'options	(30 000)	24.0000	AB
McCAFFREY, William Joseph	4, 5	O	2016-09-21	D	52 - Expiration d'options	(20 000)	24.0000	AB
SENDALL, Richard Frederick	5	O	2016-09-21	D	52 - Expiration d'options	(30 000)	24.0000	AB
YEE, Chi-Tak	5	O	2016-09-21	D	52 - Expiration d'options	(20 000)	24.0000	AB
Melcor Real Estate Investment Trust								
Parts de fiducie								
Kirby, Frank Patrick	4							
RRSP	PI	O	2016-09-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 400	8.5200	AB
Metaux Russel Inc.								
Actions ordinaires								
Jeremiah, Barbara	4	O	2016-09-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	20.8700	ON
Metro inc.								
Unités d'actions différées/Deferred Stock Units								
Bertrand, Maryse	4	O	2016-09-24	D	35 - Dividende en actions	11	43.5300	QC
		O	2016-09-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	594	43.7180	QC
Coyles, Stephanie	4	O	2016-09-24	D	35 - Dividende en actions	11	43.5300	QC
		O	2016-09-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	507	43.7180	QC
DESERRES, MARC	4	O	2016-09-24	D	35 - Dividende en actions	123	43.5300	QC
		O	2016-09-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	324	43.7180	QC
Dussault, Claude	4	O	2016-09-24	D	35 - Dividende en actions	108	43.5300	QC
		O	2016-09-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	145	43.7180	QC

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Initié								
Porteur inscrit								
Ferland, Serge	4	O	2016-09-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	501	43.7180	QC
		O	2016-09-24	D	35 - Dividende en actions	177	43.5300	QC
Goodman, Russell Andrew	4	O	2016-09-24	D	35 - Dividende en actions	23	43.5300	QC
		O	2016-09-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	165	43.7180	QC
GUAY, Marc	4	O	2016-09-24	D	35 - Dividende en actions	3	43.5300	QC
		O	2016-09-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	421	43.7180	QC
HAUB, Christian W.E.	4	O	2016-09-24	D	35 - Dividende en actions	146	43.5300	QC
		O	2016-09-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	554	43.7180	QC
Labonté, Michel	4	O	2016-09-24	D	35 - Dividende en actions	100	43.5300	QC
		O	2016-09-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	337	43.7180	QC
Magee, Christine	4	O	2016-09-24	D	35 - Dividende en actions	3	43.5300	QC
		O	2016-09-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	487	43.7180	QC
Nadeau, Marie-Jose	4	O	2016-09-24	D	35 - Dividende en actions	109	43.5300	QC
		O	2016-09-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	168	43.7180	QC
Raymond, Réal	4	O	2016-09-24	D	35 - Dividende en actions	92	43.5300	QC
		O	2016-09-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	698	43.7180	QC
Rivard, Line	4	O	2016-09-24	D	35 - Dividende en actions	25	43.5300	QC
		O	2016-09-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	567	43.7180	QC
MFC Bancorp Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Miller, III, Lloyd I.	3							
AMIL	PI	O	2016-09-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	2.0700USD	BC
Milfam II L.P.	PI	O	2016-09-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 030	1.9800USD	BC
		O	2016-09-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 112	2.0594USD	BC
		O	2016-09-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 888	2.0600USD	BC
		O	2016-09-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	1.9800USD	BC
		O	2016-09-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	35 440	2.0000USD	BC
		O	2016-09-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	64 560	2.0000USD	BC
Middlefield Can-Global REIT Income Fund								
<i>Parts de fiducie</i>								
Middlefield Can-Global REIT Income Fund	1	O	2016-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	600	11.0200	AB
Mines Agnico Eagle Limitée								
<i>Actions ordinaires</i>								
Blackburn, Alain	5	O	2016-09-22	D	51 - Exercice d'options	3 000	28.9200	ON
		O	2016-09-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	73.8706	ON
Datta, Picklu	5	O	2016-09-22	D	51 - Exercice d'options	3 000	52.1300	ON
		O	2016-09-22	D	51 - Exercice d'options	1 000	28.0300	ON
		O	2016-09-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	73.8000	ON
		O	2016-09-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	73.8170	ON
<i>Options</i>								
Blackburn, Alain	5	O	2016-09-22	D	51 - Exercice d'options	(3 000)	28.9200	ON
Datta, Picklu	5	O	2016-09-22	D	51 - Exercice d'options	(3 000)	52.1300	ON
		O	2016-09-22	D	51 - Exercice d'options	(1 000)	28.0300	ON
Mines Richmond inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Pesner, Michael	4	O	2016-09-21	D	51 - Exercice d'options	6 500	1.2900	QC
		O	2016-09-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 500)	14.4948	QC
Veilleux, Nicole	5	O	2016-09-21	D	51 - Exercice d'options	3 500	12.0300	QC
		O	2016-09-21	D	51 - Exercice d'options	1 400	3.7300	QC
		O	2016-09-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	14.0000	QC
		O	2016-09-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	13.9600	QC
		O	2016-09-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	14.0000	QC
		O	2016-09-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	14.4900	QC
		O	2016-09-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	14.4900	QC
		O	2016-09-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	14.9011	QC
<i>Options</i>								

Émetteur	Relation	État	Date	Emp-	Opération	Nombre de	Prix	Autorité
Titre	tion	opé-	de	rise	Description	titres ou	unitaire	principale
Initié	ration		l'opération		de l'opération	valeur nominale		
Porteur inscrit								
Pesner, Michael	4	O	2016-09-21	D	51 - Exercice d'options	(6 500)	1.2900	QC
Veilleux, Nicole	5	O	2016-09-21	D	51 - Exercice d'options	(3 500)	12.0300	QC
		O	2016-09-21	D	51 - Exercice d'options	(1 400)	3.7300	QC
Miniere Osisko Inc. (formerly Oban Mining Corporation)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bertrand, Françoise	6	O	2015-08-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2016-09-27	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	3 600	2.7500	ON
Burzynski, John Feliks	4, 5	O	2016-09-27	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	200 000	2.7500	ON
Coates, Bryan A.	6	O	2016-09-27	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	18 000	2.7500	ON
Ferstman, Joanne Shari	6	O	2016-09-27	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	20 000	2.7500	ON
Gaumont, André	6							
9163 9971 Québec inc.	PI	O	2016-09-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 350)	3.3503	ON
		O	2016-09-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(45 000)	3.3343	ON
Hayes, John Philip	5	O	2016-06-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2016-09-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	2.7500	ON
Lévesque, Elif	6	O	2016-09-27	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	14 500	2.7500	ON
Njegovan, Donald Robert	5	O	2016-09-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 500	2.7500	ON
OSISKO GOLD ROYALTIES LTD	3	O	2016-09-27	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	1 650 682	2.7500	ON
Roosen, Sean	4, 3	O	2016-09-27	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	50 000	2.7500	ON
Wares, Robert	4	O	2016-09-27	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	100 000	2.7500	ON
Mobi724 Global Solutions Inc. (Formerly Hybrid Paytech World Inc.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Beauchemin, David-Lee	7							
9199-5886 Québec Inc.	PI	O	2016-08-31	I	45 - Contrepartie d'un bien	58 916	0.0550	QC
		M	2016-08-31	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	58 916	0.0550	QC
Léger, Claude	7							
8601283 Canada Inc.	PI	O	2016-08-31	I	45 - Contrepartie d'un bien	42 419	0.0550	QC
		M	2016-08-31	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	42 419	0.0550	QC
Fiducie Léger	PI	O	2016-08-31	I	45 - Contrepartie d'un bien	35 349	0.0550	QC
		M	2016-08-31	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	35 349	0.0550	QC
Rosenhek, Allan	4	O	2016-08-31	D	45 - Contrepartie d'un bien	262 088	0.0550	QC
		M	2016-08-31	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	262 088	0.0550	QC
Tardif, Daniel	7							
Cyberpro Stratégie Conseil Inc.	PI	O	2016-08-31	I	45 - Contrepartie d'un bien	98 978		QC
		M	2016-08-31	I	45 - Contrepartie d'un bien	98 978	0.0550	QC
		M'	2016-08-31	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	98 978	0.0550	QC
Vienneau, Marcel	5, 3							
FIDUCIE NT	PI	O	2016-08-31	I	45 - Contrepartie d'un bien	2 227 386	0.0550	QC
		M	2016-08-31	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	2 227 386	0.0550	QC
<i>Bons de souscription</i>								
Charbonneau, Luc	5	O	2016-08-31	D	53 - Attribution de bons de souscription	100 000		QC
		M	2016-08-31	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de	100 000		QC

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2016-08-31	D	prospectus			
		M	2016-08-31	D	97 - Autre	467 971		QC
Nadeau, André	4				36 - Conversion ou échange	467 971		QC
3712141 Canada Inc	PI	O	2016-08-31	I	53 - Attribution de bons de souscription	1 454 545		QC
		M	2016-08-31	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	1 454 545		QC
		O	2016-08-31	I	53 - Attribution de bons de souscription	1 422 507		QC
		M	2016-08-31	I	36 - Conversion ou échange	1 422 507		QC
Vienneau, Marcel	5, 3	O	2016-08-31	D	53 - Attribution de bons de souscription	373 361		QC
		M	2016-08-31	D	36 - Conversion ou échange	373 361		QC
Morneau Shepell Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Chamberland, Pierre	5	O	2016-09-21	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(1 000)	18.6900	ON
Murchison Minerals Ltd.								
<i>Options</i>								
Hasabumutima, Joseph	4	O	2016-09-27	D	50 - Attribution d'options	50 000		ON
Johnson, Donald Kenneth	4, 3	O	2016-09-27	D	50 - Attribution d'options	50 000		ON
Martin, Erik H.	5	O	2016-09-27	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.3000	ON
Nemaska Lithium Inc.								
<i>Options achat d'actions</i>								
Dagenais, Marc	5	O	2016-09-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2016-09-16	D	50 - Attribution d'options	500 000		QC
New Flyer Industries Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Marcopolo S.A.	3							
Marcopolo Canada Holdings Corp.	PI	O	2013-06-21	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2013-06-21	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	6 162 304	10.5000	ON
		O	2016-09-22	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	(4 500 000)	40.4000	ON
NGEx Resources Inc.								
<i>Options</i>								
Carmichael, Robert Gordon	5	O	2016-08-22	D	52 - Expiration d'options	(30 000)		BC
		M	2016-08-22	D	52 - Expiration d'options	(30 000)		BC
		O	2016-09-16	D	97 - Autre	(30 000)		BC
		O	2016-09-16	D	97 - Autre	30 000		BC
		O	2016-09-16	D	97 - Autre	(175 000)		BC
		O	2016-09-16	D	97 - Autre	175 000		BC
		O	2016-09-16	D	97 - Autre	(250 000)		BC
		O	2016-09-16	D	97 - Autre	250 000		BC
		O	2016-09-26	D	52 - Expiration d'options	(30 000)		BC
Vitaller, Alfredo Omar	5	O	2016-09-16	D	97 - Autre	(30 000)		BC
		O	2016-09-16	D	97 - Autre	30 000		BC
		O	2016-09-16	D	97 - Autre	(175 000)		BC
		O	2016-09-16	D	97 - Autre	175 000		BC
		O	2016-09-16	D	97 - Autre	(250 000)		BC
		O	2016-09-16	D	97 - Autre	250 000		BC
		O	2016-09-26	D	52 - Expiration d'options	(30 000)		BC
North American Energy Partners Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
North American Energy Partners	1	O	2016-09-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 500	3.3000	AB
		O	2016-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	(7 500)		AB
		O	2016-09-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 500	3.3460	AB
		O	2016-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	(7 500)		AB
		O	2016-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 500	3.3317	AB

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2016-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	(7 500)		AB
		O	2016-09-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 500	3.3120	AB
		O	2016-09-27	D	38 - Rachat ou annulation	(7 500)		AB
		O	2016-09-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 500	3.2700	AB
		O	2016-09-28	D	38 - Rachat ou annulation	(7 500)		AB
Oehmig, William C.	4	O	2016-09-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	22 161	2.4710USD	AB
		O	2016-09-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 839	2.5860USD	AB
Northern Empire Resources Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Sundar, Jeffrey Rohit	4	O	2016-09-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.1500	BC
		O	2016-09-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.1500	BC
		O	2016-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.1900	BC
		O	2016-09-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	0.1700	BC
		O	2016-09-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	0.1600	BC
Northern Superior Resources Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Lake Shore Gold Corp.	3	O	2016-09-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(656 000)	0.0400	ON
		O	2016-09-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 660 000)	0.0373	ON
		O	2016-09-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(351 000)	0.0350	ON
		O	2016-09-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(24 587 000)	0.0301	ON
		O	2016-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 568 515)	0.0350	ON
NorthWest Healthcare Properties Real Estate Investment Trust								
<i>Class B Limited Partnership Units</i>								
NorthWest Value Partners Inc.	3	O	2010-03-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2016-09-23	D	97 - Autre	12 378 898		ON
NorthWest Real Estate Investment Trust	PI	O	2010-03-17	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2016-09-23	I	97 - Autre	6 619 166		ON
<i>Deferred Units</i>								
Chande, Shailen	5	O	2016-09-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<i>Parts de fiducie</i>								
Chande, Shailen	5	O	2016-09-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Cozzi, Vincent	5	O	2016-09-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	10.6175	ON
NorthWest Value Partners Inc.	3	O	2010-03-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2016-09-23	D	97 - Autre	1 755 190		ON
NWVP Acquisition LP	PI	O	2010-03-17	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2016-09-23	I	97 - Autre	5 114 737		ON
<i>Special Voting Units</i>								
NorthWest Value Partners Inc.	3	O	2010-03-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2016-09-23	D	97 - Autre	18 998 065		ON
Novadaq Technologies Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Deck, Roger	5							
Marie-Josée Remillard	PI	O	2016-09-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(167)	16.0100	ON
		O	2016-09-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	16.0900	ON
		O	2016-09-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 833)	15.8900	ON
		O	2016-09-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	16.1000	ON
		O	2016-09-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 418)	15.8400	ON
		O	2016-09-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(520)	16.0400	ON
		O	2016-09-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 274)	15.7300	ON
		O	2016-09-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 188)	15.7700	ON
		O	2016-09-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	15.7500	ON
Nutritional High International Inc. (formerly, Sonoma Capital Inc.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Rizas, Statis	3							
Helki Holdings INc.	PI	O	2016-09-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.0700	ON
		O	2016-09-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(185 000)	0.0650	ON

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
OcéanaGold Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Myckatyn, William Harry	4	O	2016-09-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 003	3.9900	ON
		O	2016-09-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200 000)	0.0650	ON
		O	2016-09-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300 000)	0.0650	ON
<i>Options</i>								
Myckatyn, William Harry	4	O	2016-09-22	D	51 - Exercice d'options	(2 003)	3.9900	ON
ONEX CORPORATION								
<i>Options</i>								
Copeland, David Wayne	5	O	2016-09-26	D	59 - Exercice au comptant	(10 000)	35.2000	ON
Daly, Andrea Elizabeth	5	O	2016-09-27	D	59 - Exercice au comptant	(5 000)	35.2000	ON
Govan, Christopher Allan	5	O	2016-09-27	D	59 - Exercice au comptant	(10 000)	35.2000	ON
Popatia, Tawfiq	5	O	2016-09-12	D	38 - Rachat ou annulation	(7 500)	35.2000	ON
		M	2016-09-12	D	59 - Exercice au comptant	(7 500)	35.2000	ON
Opsens inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Duplain, Gaétan	4, 5	O	2016-09-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(80 000)		QC
Mackin, James Patrick	4	O	2016-09-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2016-09-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	1.1090USD	QC
		O	2016-09-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	39 100	1.1105USD	QC
Orbit Garant Drilling Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Carmel, Paul Raymond	4	O	2016-09-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	1.7000	QC
		O	2016-09-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 800	1.7200	QC
		O	2016-09-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 800	1.7200	QC
OrganiGram Holdings Inc. (formerly, Inform Exploration Corp.)								
<i>Débitures convertibles</i>								
Arsenault, Denis Joseph Robert	4, 5, 3	O	2014-08-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NB
		M	2014-08-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NB
Papiers Tissu KP Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Angel, David	6	O	2016-09-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	14.2500	ON
Paramount Resources Ltd.								
<i>Billets 7.625 Senior Unsecured Notes due December 2019</i>								
Riddell, Clayton H. Managed Account	4, 5, 3 PI	O	2016-09-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 500 000.00	103.2500	AB
Park Lawn Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Powers, Timothy Ashton 8809500 Canada Inc.	4 PI	O	2015-01-15	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2016-09-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	325	15.2000	ON
Partners Real Estate Investment Trust								
<i>Parts</i>								
Tawse, Moray 801420 Ontario Limited	3 PI	O	2016-09-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	9 708	3.4660	ON
Bunky Holdings Limited	PI	O	2016-09-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4 952	4.6600	ON
Joanne Tawse RSP	PI	O	2016-09-16	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	559	3.4660	ON
Moray Tawse RSP	PI	O	2016-09-16	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	741	3.4660	ON
Webcom Inc.	PI	O	2016-09-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	15 645	3.4660	ON
Webcom Pension Plan	PI	O	2016-09-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	171 300	3.5000	ON
		O	2016-09-16	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 238	3.4660	ON
Pason Systems Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Smith, Russell	5	O	2016-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	12.9600USD	AB

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Pathfinder Income Fund								
<i>Parts de fiducie</i>								
Pathfinder Convertible Debenture Fund	1	O	2016-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	8.7364	AB
		O	2016-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	800	8.7500	AB
		O	2016-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	800	8.7425	AB
		O	2016-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	8.7200	AB
Performance Sports Group Ltd. (formerly, Bauer Performance Sports Ltd.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Brookfield Capital Partners Ltd. 251091708 Delaware LP	3	PI	2016-09-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	150 000	3.6800USD	ON
		O	2016-09-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	971 050	4.0300USD	ON
PHX Energy Services Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Buker, Michael Leslie	5	O	2016-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	3.4500	AB
<i>Retention Awards (Cash-based Only)</i>								
Buker, Michael Leslie	5	O	2016-09-21	D	57 - Exercice de droits de souscription	(12 629)	3.4000	AB
Pinetree Capital Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Fox, Susan Elizabeth	5	O	2016-09-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1	4.3900	ON
Points International Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Lockhard, Peter	5	O	2016-09-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 241)	10.8863	ON
		O	2016-09-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 213)	8.3756USD	ON
Potash Corporation of Saskatchewan Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
DeMonte, Jessica	7	O	2015-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			SK
		O	2016-03-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	290	17.0100USD	SK
Viyella de Paliza, Elena	4							
Canadian Development Corporation Limited	PI	O	2003-05-08	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			SK
		O	2015-12-09	C	48 - Acquisition par héritage ou aliénation par legs	8 970		SK
Dorada Resources Inc.	PI	O	2003-05-08	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			SK
		O	2015-12-09	C	48 - Acquisition par héritage ou aliénation par legs	1 224		SK
Dynasties Group, S.A.	PI	O	2003-05-08	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			SK
		O	2016-06-01	C	48 - Acquisition par héritage ou aliénation par legs	19 935		SK
		O	2016-06-09	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 874)	17.5600USD	SK
		O	2016-06-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 775)	17.2400USD	SK
<i>Options Employee Stock Options</i>								
DeMonte, Jessica	7	O	2015-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			SK
		O	2016-05-11	D	50 - Attribution d'options	6 330	16.1500USD	SK
<i>Performance Share Units</i>								
DeMonte, Jessica	7	O	2015-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			SK
		O	2016-05-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 510		SK
Prairie Provident Resources Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Goldman Sachs Asset Management, L.P. Goldman Sachs BDC, Inc.; Lone Pine Luxembourg A Sarl; Goldman Sachs Long Short Credit Strategies Fund	3	PI	2016-09-13	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2016-09-13	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	49 433 242		AB
Goldman, Sachs & Co.	3	O	2016-09-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2016-09-13	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	14 791 375		AB
Petrie, Derek	4	O	2016-09-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
Darlene Petrie	PI	O	2016-09-12	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
RRSP	PI	O	2016-09-12	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
RRSP (spouse)	PI	O	2016-09-12	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
<i>Initié</i>								
<i>Porteur inscrit</i>								
TFSA	PI	O	2016-09-12	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
TFSA (spouse)	PI	O	2016-09-12	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
Taylor, Gjoa	5	O	2016-09-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
van Winkoop, Anthony Robert	5	O	2016-09-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2016-09-20	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	495 636		AB
<i>Restricted Share Units</i>								
Fitzpatrick, David Michael	4	O	2016-09-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
Flynn, Terence	4	O	2016-09-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
Granger, Timothy S.	4, 5	O	2016-09-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
Lai, Mimi	5	O	2016-09-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
McDonald, Patrick	4	O	2016-09-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
Sabherwal, Ajay	4	O	2016-09-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
Wonnacott, Robert	4	O	2016-09-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
Primero Mining Corp.								
<i>Droits Phantom Share Units</i>								
Jennings, Kevin Patrick	5	O	2016-09-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2016-09-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	138 889		ON
<i>Options</i>								
Jennings, Kevin Patrick	5	O	2016-09-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2016-09-23	D	50 - Attribution d'options	256 410	2.2000	ON
ProMetic Sciences de la Vie inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Wendel, Bruce	4							
IRA	PI	O	2016-09-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 225	2.2547USD	QC
Pure Industrial Real Estate Trust								
<i>Trust Units</i>								
Gorrie, Kevan Stuart	5	O	2016-09-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	5.6500	BC
PYROGENÈSE CANADA INC.								
<i>Options</i>								
Curleigh, Alan Robert	4, 5	O	2016-09-25	D	50 - Attribution d'options	500 000	0.1800	QC
Pascali, Photis Peter	4, 5, 3	O	2016-09-25	D	50 - Attribution d'options	5 000 000	0.1800	QC
Radin, Robert Michael	4	O	2016-09-25	D	50 - Attribution d'options	375 000	0.1800	QC
Twigge Molecey, Christopher Francis Michael	4	O	2016-09-25	D	50 - Attribution d'options	375 000	0.1800	QC
Vlasopoulos, Angelos	4	O	2015-05-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2016-09-25	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.1800	QC
Ressources Algold Itée								
<i>Actions ordinaires</i>								
RISTIC, DEJAN	5	O	2016-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.3900	QC
		O	2016-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.3950	QC
Ressources Pershimco inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Robitaille, Jean	4	O	2016-09-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 700 000	0.2692	QC
Ressources Sphinx Itée								
<i>Actions ordinaires</i>								
Biron, François	4	O	2016-07-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2016-09-22	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	100 000	0.0500	QC
Champigny, Normand	4, 5	O	2016-09-22	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	100 000	0.0500	QC
MARTIN, INGRID	4, 5	O	2016-09-22	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	100 000	0.0500	QC
<i>Bons de souscription</i>								
Biron, François	4	O	2016-07-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2016-09-22	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	100 000	0.0800	QC

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Champigny, Normand	4, 5	O	2016-09-22	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	100 000	0.0800	QC
MARTIN, INGRID	4, 5	O	2016-09-22	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	100 000	0.0800	QC
Ressources Teck Limitée								
<i>Class B Subordinate Voting Shares</i>								
Joudrie, Colin	5	O	2016-09-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	23.8900	BC
Resverlogix Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Lebioda, Kenneth Eugene								
RRSP - Ken Lebioda	5	PI						
		O	2016-09-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	1.6300	AB
		O	2016-09-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	1.6500	AB
		O	2016-09-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 400	1.6600	AB
		O	2016-09-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 100	1.6700	AB
		O	2016-09-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 600	1.6800	AB
RIOCAN REAL ESTATE INVESTMENT TRUST								
<i>Options</i>								
Gitlin, Jonathan	5	O	2016-09-28	D	51 - Exercice d'options	(8 000)	19.0600	ON
Tang, Qi	5	O	2016-09-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	20 000	27.0154	ON
<i>Parts de fiducie</i>								
Davloor, Raghunath	5	O	2016-04-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	73	26.7900	ON
		O	2016-05-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	72	27.2660	ON
		O	2016-06-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	71	27.4620	ON
		O	2016-07-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	67	29.5660	ON
		O	2016-08-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	69	28.4760	ON
		O	2016-09-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	71	27.8580	ON
Joint Account	PI	O	2016-04-07	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	339	26.7900	ON
		O	2016-05-06	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	335	27.2660	ON
		O	2016-06-07	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	334	27.4620	ON
		O	2016-07-08	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	311	29.5660	ON
		O	2016-08-08	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	325	28.4760	ON
		O	2016-09-08	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	333	27.8580	ON
Gitlin, Jonathan	5	O	2016-09-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	514		ON
		O	2016-09-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 000)	27.4655	ON
		O	2016-09-28	D	51 - Exercice d'options	8 000	19.0600	ON
Jonathan Gitlin and Stacey Gitlin	PI	O	2016-09-23	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	314		ON
Kissoon, Daneshwar	5	O	2016-06-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	142	27.4620	ON
		O	2016-09-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	140	27.8580	ON
		M	2016-09-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	132	27.8580	ON
RRSP	PI	O	2016-06-07	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	27	27.4620	ON
		O	2016-08-08	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	25	28.4760	ON
		O	2016-09-08	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	26	27.8580	ON
		M	2016-09-08	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	25	27.8580	ON
Sallows, Sharon	4	O	2016-06-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	108	27.4620	ON
		O	2016-07-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	101	29.5660	ON
		O	2016-08-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	105	28.4760	ON
		O	2016-09-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	108	27.8580	ON
Darleen Duchesne	PI	O	2016-06-07	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	11	27.4620	ON
		O	2016-07-08	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	11	29.5660	ON
		O	2016-08-08	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	11	28.4760	ON
		O	2016-09-08	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	11	27.8580	ON
Mackie Research in trust for Sharon Sallows	PI	O	2016-06-07	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	225	27.4620	ON
		O	2016-07-08	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	209	29.5660	ON
		O	2016-08-08	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	218	28.4760	ON
		O	2016-09-08	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	224	27.8580	ON
Mackie Research in trust for SMH Holdings	PI	O	2016-06-07	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	112	27.4620	ON

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2016-06-08	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	104	29.5660	ON
		O	2016-08-08	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	109	28.4760	ON
		O	2016-09-08	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	111	27.8580	ON
Route1 Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Busseri, Tony P	4	O	2016-09-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	21 000	0.0500	ON
Royal Nickel Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
2176423 Ontario Ltd.	3	O	2016-09-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2016-09-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 000 000	0.3400	ON
Sprott, Eric S.	3							
2176423 Ontario Ltd.	PI	O	2016-09-23	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2016-09-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 000 000	0.3400	ON
<i>Bons de souscription</i>								
2176423 Ontario Ltd.	3	O	2016-09-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Sprott, Eric S.	3							
2176423 Ontario Ltd.	PI	O	2016-09-23	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Sandvine Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Caputo, David	4	O	2016-09-21	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	630	2.8600	ON
Donnelly, Tom	5	O	2016-09-21	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	138	2.8600	ON
Hamilton, Scott	4	O	2016-09-21	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	65	2.8600	ON
Siiim, Brad	5	O	2016-09-21	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	307	2.8600	ON
Savanna Energy Services Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Strong, Christopher Davis	4, 5	O	2016-09-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 800	1.3000	AB
SECTION ROUGE MEDIA INC								
<i>Bons de souscription</i>								
Bergeron, Luc	4							
FIDUCIE FAMILIALE BERGERON	PI	O	2016-09-28	I	55 - Expiration de bons de souscription	(200 000)		QC
Keenan, Ronald	4	O	2016-09-28	D	58 - Expiration de droits de souscription	(100 000)	0.0750	QC
Seven Generations Energy Ltd.								
<i>Actions ordinaires Class A</i>								
Brunner, Kyle	5	O	2015-08-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2016-09-19	D	51 - Exercice d'options	6 667	17.7900	AB
		O	2016-09-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 667)	30.8003	AB
		O	2016-09-19	D	51 - Exercice d'options	8 623	12.1100	AB
		O	2016-09-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 623)	30.8003	AB
		O	2016-09-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 061		AB
		O	2016-09-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 061)	30.9010	AB
Newmarch, Brian John	5	O	2016-07-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2016-09-20	D	51 - Exercice d'options	11 110	18.0000	AB
		O	2016-09-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 110)	30.9988	AB
<i>Droits Restricted Share Units</i>								
Brunner, Kyle	5	O	2016-09-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 061)		AB
<i>Options</i>								
Brunner, Kyle	5	O	2016-09-19	D	51 - Exercice d'options	(6 667)	17.7900	AB
		O	2016-09-19	D	51 - Exercice d'options	(8 623)	12.1100	AB
<i>Options Pre-IPO</i>								
Newmarch, Brian John	5	O	2016-09-20	D	51 - Exercice d'options	(11 110)	18.0000	AB
SHAW COMMUNICATIONS INC.								
<i>Options</i>								
Culmone, Vito	5	O	2016-09-26	D	50 - Attribution d'options	40 000	26.2300	AB
English, Trevor	5	O	2016-09-26	D	50 - Attribution d'options	30 000	26.2300	AB
Johnson, Peter	5	O	2016-09-26	D	50 - Attribution d'options	30 000	26.2300	AB
Krstajic, Alek	5	O	2016-09-26	D	50 - Attribution d'options	30 000	26.2300	AB

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Kucharski, Chris	5	O	2016-09-26	D	50 - Attribution d'options	30 000	26.2300	AB
Little, James	5	O	2016-09-26	D	50 - Attribution d'options	30 000	26.2300	AB
McKenzie, Ronald E.	5	O	2016-09-26	D	50 - Attribution d'options	20 000	26.2300	AB
MEHR, JEFFREY	5	O	2016-09-26	D	50 - Attribution d'options	50 000	26.2300	AB
Shaw, Bradley	4, 5	O	2016-09-26	D	50 - Attribution d'options	60 000	26.2300	AB
Stakic, Zoran	5	O	2016-09-26	D	50 - Attribution d'options	30 000	26.2300	AB
ShawCor Ltee								
<i>Actions ordinaires</i>								
Tabak, Joseph	5	O	2016-09-26	D	51 - Exercice d'options	1 000	15.5100	ON
		O	2016-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	32.5000	ON
<i>Options</i>								
Tabak, Joseph	5	O	2016-09-26	D	51 - Exercice d'options	(1 000)	15.5100	ON
Shopify Inc.								
<i>Actions à droit de vote subalterne Class A Subordinate Voting Shares</i>								
Finkelstein, Harley Michael	5	O	2016-09-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(10 000)	45.0013USD	ON
Lutke, Tobias Albin	4, 5							
7910240 Canada Inc.	PI	O	2016-09-19	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(9 000)	42.8623USD	ON
Silver Wheaton Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Brack, George Leslie	4	O	2016-09-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	37.8130	BC
Charpentier, Bettina Joan	5	O	2016-09-22	D	51 - Exercice d'options	40 000	26.0700	BC
		O	2016-09-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 000)	38.0000	BC
<i>Options</i>								
Charpentier, Bettina Joan	5	O	2016-09-22	D	51 - Exercice d'options	(40 000)	26.0700	BC
SILVERCORP METALS INC.								
<i>Actions ordinaires without par value</i>								
Simpson, Stephen Paul	4	O	2016-09-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	4.2400	BC
Sleep Country Canada Holdings Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Gunn, Stephen	4	O	2016-09-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(53 000)	33.3900	ON
		O	2016-09-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(17 800)	33.5100	ON
SouthGobi Resources Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Turquoise Hill Resources Ltd.	3	O	2016-09-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(375 000)	0.2780	BC
Spectral Medical Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
WALKER, PAUL M.	5	O	2016-09-22	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(348 250)		ON
1464672 ONTARIO LTD.	PI	O	2005-03-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 154)		ON
		O	2016-09-22	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(1 015 846)		ON
2537716 Ontario Inc.	PI	O	2001-03-08	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2016-09-22	I	90 - Changements relatifs à la propriété	1 364 096		ON
Spin Master Corp.								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
Harrs, Chris	5	O	2016-09-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	31.0000	ON
		O	2016-09-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 600)	31.0000	ON
		O	2016-09-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 000)	32.0000	ON
Sprott Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
George, Whitney	7	O	2016-09-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	239 000	1.8134USD	ON
Stella-Jones Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Ritchie, Glen	7	O	2016-09-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	46.0500	QC
		O	2016-09-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	46.0545	QC
		O	2016-09-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	46.2830	QC
		O	2016-09-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	46.3100	QC
		O	2016-09-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	46.5000	QC

Emetteur	Relation	État opé-	Date de	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre		ration	l'opération					
Initié								
Porteur inscrit Webster, Mary	4	O	2016-09-21	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(1 200)		QC
Stellar OrAfrique Inc.								
<i>Débutures convertibles 10</i>								
Nicoletti, Martin Corporation Financière SKTM Ltée.	5 PI	O	2009-12-15	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2016-09-21	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	\$ 10 000.00		QC
STELMINE CANADA LTÉE								
<i>Actions ordinaires</i>								
Gagné, Hugo REER BMO	4 PI	O	2016-09-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2016-09-13	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Suncor Energie Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Cowan, Alister	5	O	2016-09-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 275	34.3768	AB
		O	2016-09-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	850	34.3894	AB
Taseko Mines Limited								
<i>Actions ordinaires</i>								
Morrison, Alexander	4	O	2016-09-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.4900USD	BC
Technologies Interactives Mediagrif Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Les Services de gestion Claude Roy Inc.	3	O	2016-09-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 600	18.9000	QC
		O	2016-09-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 100	18.8000	QC
		O	2016-09-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	18.8500	QC
		O	2016-09-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 700	18.9500	QC
		O	2016-09-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 800	19.0000	QC
Roy, Claude Les Services de gestion Claude Roy Inc.	4, 5, 3 PI	O	2016-09-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 600	18.9000	QC
		O	2016-09-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 100	18.8000	QC
		O	2016-09-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	18.8500	QC
		O	2016-09-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 700	18.9500	QC
		O	2016-09-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 800	19.0000	QC
TECHNOLOGIES ORTHO RÉGÉNÉRATIVES INC.								
<i>Options</i>								
Allard, Guy Paul	5	O	2016-09-22	D	50 - Attribution d'options	28 200	0.5000	QC
Ten Peaks Coffee Company Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Close, Barry	5	O	2016-09-21	D	36 - Conversion ou échange	5 915	6.9571	BC
Dennis, Frank Anthony	4	O	2016-09-21	D	36 - Conversion ou échange	10 626	6.9571	BC
Kastle, David George Waldman	5	O	2016-09-21	D	36 - Conversion ou échange	3 200	6.9571	BC
Tryssenaar, Sherry Diane	5	O	2016-09-21	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	5 400	6.9571	BC
<i>Parts Restricted Share Units</i>								
Close, Barry	5	O	2016-09-21	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	241		BC
		O	2016-09-21	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(5 916)		BC
Dennis, Frank Anthony	4	O	2016-09-21	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	847		BC
		O	2016-09-21	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(21 251)		BC
Kastle, David George Waldman	5	O	2016-09-21	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	247		BC
		O	2016-09-21	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(6 203)		BC
Tryssenaar, Sherry Diane	5	O	2016-09-21	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	426		BC
		O	2016-09-21	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(10 683)	6.9571	BC
TeraGo Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Ciciretto, Antonio	4	O	2016-09-23	D	46 - Contrepartie de services	1 442		ON
Gerber, Matthew	4	O	2016-09-23	D	46 - Contrepartie de services	1 682		ON
German, Nicole	4	O	2016-09-23	D	46 - Contrepartie de services	1 682		ON
GRAFSTEIN, Jerahmiel Samson	4	O	2016-09-23	D	46 - Contrepartie de services	1 803		ON
Martin, Michael James	4	O	2016-09-23	D	46 - Contrepartie de services	1 442		ON

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
<i>Initié</i>								
Porteur inscrit								
Nikopoulos, Jim	4	O	2016-09-23	D	46 - Contrepartie de services	5 047		ON
Second Alpha Partners I(A), L.P.	4	O	2016-09-23	D	46 - Contrepartie de services	2 772		ON
Second Alpha Partners I(B), L.P.	4	O	2016-09-23	D	46 - Contrepartie de services	1 074		ON
Sherlock, Gary Neil	4	O	2016-09-23	D	46 - Contrepartie de services	2 163		ON
The Intertain Group Limited								
<i>Actions ordinaires</i>								
Danziger, David	4	O	2011-09-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2016-09-22	D	51 - Exercice d'options	5 350	4.0000	ON
Pathak, Sumesh Paul	4	O	2016-09-21	D	51 - Exercice d'options	5 350	4.0000	ON
<i>Options</i>								
Danziger, David	4	O	2016-09-22	D	51 - Exercice d'options	(5 350)		ON
Pathak, Sumesh Paul	4	O	2016-09-21	D	51 - Exercice d'options	(5 350)		ON
Thérapeutique Knight Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Goodman, Jonathan Ross	4, 6, 5	O	2016-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	538	9.0000	QC
Kadanoff, Jeffrey Lorne	5	O	2016-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	404	9.0000	QC
Khouri, Amal	5	O	2016-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	404	9.0000	QC
<i>Options</i>								
Sakhia, Samira	4, 5	O	2016-08-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2016-09-21	D	50 - Attribution d'options	225 000	9.6000	QC
theScore, Inc.								
<i>Actions à droit de vote subalterne - Class A</i>								
Levy, Benjamin David	4, 5							
In Trust for Ella Levy	PI	O	2016-07-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	39 000	0.2600	ON
		M	2016-07-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	38 500	0.2600	ON
Torex Gold Resources Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Stanford, Frederick McLae	4, 5	O	2016-09-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(42 700)	32.3900	ON
Total Energy Services Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Total Energy Services Inc	1	O	2016-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	(35 000)		AB
Transcontinental inc.								
<i>Actions à droit de vote subalterne Catégorie A</i>								
Transcontinental inc.	1	O	2016-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	2 600	17.4027	QC
Trevall Mining Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Keller, Paul David	5	O	2016-09-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	1.0300	BC
		O	2016-09-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 000)	1.0700	BC
Trez Capital Mortgage Investment Corporation								
<i>Class A Shares</i>								
George, Zachary R.	4							
Concerned MIC Shareholders Fund	PI	O	2016-09-22	C	38 - Rachat ou annulation	(196 211)	8.5000	BC
FrontFour Master Fund, Ltd.	PI	O	2016-09-22	C	38 - Rachat ou annulation	(28 853)	8.5000	BC
FrontFour Opportunity Fund	PI	O	2016-09-22	C	38 - Rachat ou annulation	(2 242)	8.5000	BC
Greene, Morley	3							
Trez Capital Group Limited Partnership	PI	O	2016-09-22	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(5 800)	8.5000	BC
Lai, Kenty Hin-Fai	3							
Trez Capital Group Limited Partnership	PI	O	2016-09-22	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(5 800)	8.5000	BC
Manson, Alexander Maxwell	4, 5, 3							
Trez Capital Group Limited Partnership	PI	O	2016-09-22	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(5 800)	8.5000	BC
Nisker, Michael John Richard	4, 5, 3							
Trez Capital Group Limited Partnership	PI	O	2016-09-22	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(5 800)	8.5000	BC
Perkins, Robert Derek	3							
Trez Capital Group Limited Partnership	PI	O	2016-09-22	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(5 800)	8.5000	BC
Samuel, Gary	4	O	2016-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	(2 782)	8.5000	BC
Alvin Zivot	PI	O	2016-09-22	I	38 - Rachat ou annulation	(1 669)	8.5000	BC

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale	
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
		M	2016-09-22	C	38 - Rachat ou annulation	(1 669)	8.5000	BC	
Paula Zivot	PI	O	2016-09-22	I	38 - Rachat ou annulation	(1 122)	8.5000	BC	
		M	2016-09-22	C	38 - Rachat ou annulation	(1 122)	8.5000	BC	
Tricon Capital Group Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Francis, Wissam	5								
RRSP Account	PI	O	2016-09-23	I	57 - Exercice de droits de souscription	5 372	9.5500	ON	
<i>Deferred Share Units</i>									
Francis, Wissam	5	O	2016-09-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 372)	9.5500	ON	
Trinidad Drilling Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Halford, David William	4	O	2016-09-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 200		AB	
Tucows Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ralls, Rawleigh Hazen	4	O	2016-09-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 305)	28.8511USD	ON	
		O	2016-09-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(22 695)	29.3857USD	ON	
Woroch, David John	5	O	2016-09-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	28.6740USD	ON	
U.S. Dividend Growers Income Corp.									
<i>Actions ordinaires Equity Shares</i>									
U.S. Dividend Growers Income Corp.	1	O	2016-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	700	8.2500	AB	
		O	2016-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	700	8.2500	AB	
		O	2016-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	8.3500	AB	
		O	2016-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	2 300	8.2887	AB	
United Corporations Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
E-L Financial Corporation Limited	3	O	2016-09-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	93.6000	ON	
		O	2016-09-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	94.4800	ON	
Uranium Valley Mines Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Mullan, Glenn J	4, 6, 5	O	2016-09-23	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	166 666	0.1200	QC	
		O	2016-09-23	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	666 666	0.0750	QC	
Pepper, Andrew Turcotte	4	O	2011-07-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC	
		O	2016-09-23	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	125 000	0.1200	QC	
<i>Bons de souscription</i>									
Mullan, Glenn J	4, 6, 5	O	2011-07-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC	
		O	2016-09-23	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	83 333		QC	
		O	2016-09-23	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	666 666		QC	
Pepper, Andrew Turcotte	4	O	2011-07-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC	
		O	2016-09-23	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	62 500		QC	
West Fraser Timber Co. Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
West Fraser Timber Co. Ltd.	1	O	2016-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	(90 000)		BC	
Westshore Terminals Investment Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Pattison, James A. Great Pacific Capital Corp.	3	PI	O	2016-09-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	304 000	24.0000	BC
Whistler Blackcomb Holdings Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
KSL Capital Partners III GP, LLC Monroe CA BC (Alternative), LP	3	PI	O	2016-09-26	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(336 228)	36.3800	BC

Emetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Emetteur								
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
Monroe CA BC II (Alternative), LP	PI	O	2016-09-26	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(1 172 313)	36.3800	BC
Monroe CA BC Investment II, LP	PI	O	2016-09-26	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(1 219 209)	36.3800	BC
Wi-LAN Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Wi-LAN Inc.	1	O	2016-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	(210 000)		ON
		O	2016-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	(418 200)		ON
Wildcat Exploration Ltd.								
<i>Options</i>								
HELLWARTH, JAMES	4	O	2016-09-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2016-09-28	D	50 - Attribution d'options	500 000	0.0600	BC
LOEWEN, RON	3	O	2016-09-28	D	50 - Attribution d'options	1 250 000	0.0600	BC
MCCANN, TESS	3	O	2016-09-28	D	50 - Attribution d'options	1 250 000	0.0600	BC
Whyte, Tina	5	O	2016-03-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2016-09-28	D	50 - Attribution d'options	900 000	0.0600	BC
wilson, richard	4	O	2016-03-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2016-09-28	D	50 - Attribution d'options	500 000	0.0600	BC
Yieldplus Income Fund								
<i>Parts de fiducie</i>								
YIELDPLUS Income Fund	1	O	2016-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	7 428 741	6.1900	AB
Zargon Oil & Gas Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Burden, Leslie Edward	5	O	2016-08-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	663	0.9653	AB
L Burden RRSP	PI	O	2016-08-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	994	0.9653	AB
Doetzel, Randolph John	5	O	2016-09-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	0.8100	AB
		O	2016-08-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 881	0.9653	AB
		O	2016-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 155	0.8426	AB
		O	2016-09-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 500)	0.8100	AB
Hansen, Craig Henry	4, 5	O	2016-08-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 375	0.9653	AB
		O	2016-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 575	0.8426	AB
C Hansen - Registered	PI	O	2016-08-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	740	0.9653	AB
		O	2016-09-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	848	0.8426	AB
Hustad, Christopher Michael	5	O	2016-08-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 721	0.9653	AB
		O	2016-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 971	0.8426	AB
Janjua, Pete Hardeep Singh	5	O	2016-08-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 772	0.9653	AB
		O	2016-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 029	0.8426	AB
Kergan, Brian	5	O	2016-08-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 191	0.9653	AB
		O	2016-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 365	0.8426	AB
B Kergan - Registered	PI	O	2016-08-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	794	0.9653	AB
		O	2016-09-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	910	0.8426	AB
Post, Jeffrey Nicholas	5	O	2016-08-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	742	0.9653	AB
Jeffrey Post - RRSP	PI	O	2016-08-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	742	0.9653	AB

ANNEXE 3 LISTE DES OPÉRATIONS D'INITIÉS DÉCLARÉES HORS DÉLAI (FORMAT ÉLECTRONIQUE - SEDI)

L'information publiée dans cette annexe provient du Système électronique de déclaration des initiés (SEDI). Vous y trouverez une liste des opérations d'initiés assujettis déclarées hors délai pour lesquels l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») agit à titre d'autorité principale. Ces opérations sont codifiées « R ». Veuillez accéder à SEDI (www.sedi.ca) pour consulter les opérations d'initiés assujettis déclarées hors délai pour lesquels l'Autorité n'agit pas à titre d'autorité principale.

L'Autorité rappelle aux initiés assujettis qu'ils doivent, en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (« LVM »), déclarer en format SEDI leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujetti de façon exacte et claire, et ce, dans un délai de **cinq jours**, sauf dans certains cas précis.

L'initié assujetti qui ne respecte pas le délai prescrit pour déposer une déclaration d'initié peut être tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire. La sanction administrative pécuniaire est prévue à l'article 274.1 de la LVM et à l'article 271.14 du *Règlement sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1, r. 50. Une sanction administrative pécuniaire est imposée aux initiés assujettis pour lesquels l'Autorité agit à titre d'autorité principale.

L'Autorité rappelle qu'elle prendra les mesures appropriées envers les initiés récidivistes, notamment au moyen de poursuites pénales à l'égard de ces derniers. Un initié qui ne dépose pas sa déclaration en temps opportun commet une faute grave, puisqu'il prive ainsi les investisseurs de renseignements pouvant influencer leur décision d'investissement.

Opérations d'initiés déclarées hors délai				
Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
Gagné, Hugo	STELMINE CANADA LTÉE	2016-09-13	2016-09-28	QC
Hodges, Daryl	HPQ-Silicon Resources Inc.	2016-09-08	2016-09-26	QC
Kouzmine, Serguei	IOU Financial Inc.	2016-02-26	2016-09-27	QC
	IOU Financial Inc.	2016-02-29	2016-09-27	QC
	IOU Financial Inc.	2016-03-01	2016-09-27	QC
	IOU Financial Inc.	2016-03-03	2016-09-27	QC
	IOU Financial Inc.	2016-03-07	2016-09-27	QC
	IOU Financial Inc.	2016-03-09	2016-09-27	QC
	IOU Financial Inc.	2016-03-10	2016-09-27	QC
	IOU Financial Inc.	2016-03-11	2016-09-27	QC
	IOU Financial Inc.	2016-03-14	2016-09-27	QC
	IOU Financial Inc.	2016-03-22	2016-09-27	QC
	IOU Financial Inc.	2016-03-23	2016-09-27	QC
	IOU Financial Inc.	2016-03-24	2016-09-27	QC
	IOU Financial Inc.	2016-03-29	2016-09-27	QC
	IOU Financial Inc.	2016-03-31	2016-09-27	QC
	IOU Financial Inc.	2016-04-04	2016-09-27	QC
	IOU Financial Inc.	2016-04-05	2016-09-27	QC
	IOU Financial Inc.	2016-04-06	2016-09-27	QC
	IOU Financial Inc.	2016-04-07	2016-09-27	QC
	IOU Financial Inc.	2016-04-11	2016-09-27	QC
	IOU Financial Inc.	2016-04-12	2016-09-27	QC
	IOU Financial Inc.	2016-04-22	2016-09-27	QC
	IOU Financial Inc.	2016-05-10	2016-09-27	QC
	IOU Financial Inc.	2016-05-11	2016-09-27	QC
	IOU Financial Inc.	2016-05-16	2016-09-27	QC
	IOU Financial Inc.	2016-05-18	2016-09-27	QC
	IOU Financial Inc.	2016-05-20	2016-09-27	QC
Toutant, Sylvain	DAVIDsTEA INC.	2016-09-19	2016-09-26	QC

**ANNEXE 4 - LISTE DES TITRES POUVANT CONSTITUER DES ACTIONS VALIDES POUR
L'APPLICATION DU RÉGIME D'ÉPARGNE-ACTIONS II**

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Date maximale d'admissibilité
Acasti Pharma Inc.	Actions inscrites	2014-01-24	Actions ordinaires	2017-12-31
Clifton Star Resources Inc.	Actions inscrites	2013-11-22	Actions ordinaires	2016-12-31
CO ₂ Solution inc.	Actions inscrites	2014-11-03	Actions ordinaires	2017-12-31
DEQ Systèmes Corp.	Actions inscrites	2013-06-17	Actions ordinaires	2016-12-31
Diagnocure Inc.	Actions inscrites	2014-01-01	Actions ordinaires	2017-12-31
DIAGNOS inc.	Actions inscrites	2013-12-05	Actions ordinaires	2016-12-31
Groupe d'Alimentation MTY Inc.	Actions inscrites	2013-01-14	Actions ordinaires	2016-12-31
Groupe CVTech inc.	Actions inscrites	2014-08-12	Actions ordinaires	2017-12-31
H ₂ O Innovation inc.	Actions inscrites	2013-09-25	Actions ordinaires	2016-12-31
Intema Solutions inc.	Actions inscrites	2013-12-20	Actions ordinaires	2016-12-31
Junex inc.	Actions inscrites	2014-10-16	Actions ordinaires	2017-12-31
Les Technologies Clemex Inc.	Actions inscrites	2013-04-17	Actions ordinaires	2016-12-31
Manac Inc.	Actions inscrites	2013-11-20	Actions ordinaires	2016-12-31
Lumenpulse inc.	Actions inscrites	2014-03-19	Action ordinaires	2017-12-31
Medicago Inc.	Actions inscrites	2013-02-28	Actions ordinaires	2016-12-31
Mines Richmond Inc.	Actions inscrites	2014-04-10	Actions ordinaires	2017-12-31
Mines Virginia inc.	Actions inscrites	2013-11-29	Actions ordinaires	2016-12-31
Neptune Technologies et Bioressources Inc.	Actions inscrites	2014-01-01	Actions ordinaires	2017-12-31
Novik inc.	Actions inscrites	2013-12-01	Actions ordinaires	2016-12-31
Opsens inc.	Actions inscrites	2014-01-21	Actions ordinaires	2017-12-31
Orbite Aluminae Inc.	Actions inscrites	2013-07-19	Actions ordinaires	2016-12-31

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Date maximale d'admissibilité
Pediapharm inc.	Actions inscrites	2013-11-26	Actions ordinaires	2016-12-31
Pétrolia Inc.	Actions inscrites	2014-02-21	Actions ordinaires	2017-12-31
ProMetic Sciences de la Vie inc.	Actions inscrites	2013-09-27	Actions ordinaires	2016-12-31
Technologies D-Box inc.	Placement privé	2013-12-04	Actions ordinaires	2016-12-31

7.

Bourses, chambres de compensation, organismes d'autorégulation et autres entités réglementées

- 7.1 Avis et communiqués
 - 7.2 Réglementation de l'Autorité
 - 7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées
 - 7.4 Autres consultations
 - 7.5 Autres décisions
-

7.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

7.2 RÉGLEMENTATION DE L'AUTORITÉ

Aucune information.

7.3. RÉGLEMENTATION DES BOURSES, DES CHAMBRES DE COMPENSATION, DES OAR ET D'AUTRES ENTITÉS RÉGLEMENTÉES

7.3.1 Consultation

Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse ») – Modifications aux articles 6394, 6605 et 6606 de la Règle Six de la Bourse – Introduction et radiation de classes et de séries d'options

L'Autorité des marchés financiers publie le projet, déposé par la Bourse, de modifications aux articles 6394, 6605 et 6606 de la Règle Six. La Bourse a entrepris ce projet afin de clarifier les conditions applicables à l'introduction et la radiation de classes et de séries d'options.

Commentaires

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires peuvent en transmettre une copie, au plus tard le 31 octobre 2016, à :

M^e Anne-Marie Beaudoin
 Secrétaire générale
 Autorité des marchés financiers
 800, square Victoria, 22^e étage
 C.P. 246, tour de la Bourse
 Montréal (Québec) H4Z 1G3
 Télécopieur : 514 864-6381
 Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Information complémentaire

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Corinne Lemire
 Analyste expert aux OAR
 Direction des bourses et des OAR
 Autorité des marchés financiers
 Téléphone : 514 395-0337, poste 4334
 Numéro sans frais : 1 877 525-0337, poste 4334
 Télécopieur : 514 873-7455
 Courrier électronique : corinne.lemire@lautorite.qc.ca

Roland Geiling
 Analyste en produits dérivés
 Direction des bourses et des OAR
 Autorité des marchés financiers
 Téléphone : 514 395-0337, poste 4323
 Numéro sans frais : 1 877 525-0337, poste 4323
 Télécopieur : 514 873-7455
 Courrier électronique : roland.geiling@lautorite.qc.ca



<input checked="" type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/> Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/> Technologie
<input checked="" type="checkbox"/> Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/> Réglementation

CIRCULAIRE 118-16

Le 28 septembre 2016

SOLLICITATION DE COMMENTAIRES

INTRODUCTION ET RADIATION DE CLASSES ET DE SÉRIES D'OPTIONS MODIFICATIONS AUX ARTICLES 6394, 6605 ET 6606 DE LA RÈGLE SIX DE BOURSE DE MONTRÉAL INC.

Le Comité de règles et politiques de Bourse de Montréal Inc. (la « **Bourse** ») a approuvé des modifications aux articles 6394, 6605 et 6606 de la Règle Six afin de clarifier les conditions applicables à l'introduction et la radiation de classes et de séries d'options et d'aligner les Règles avec les pratiques d'autres bourses.

Les commentaires relatifs aux modifications proposées doivent nous être présentés au plus tard le **31 octobre 2016**. Prière de soumettre ces commentaires à :

M^e Jean-Philippe Joyal
Conseiller juridique, Affaires juridiques, produits dérivés
Bourse de Montréal Inc.
Tour de la Bourse
C.P. 61, 800, square Victoria
Montréal (Québec) H4Z 1A9
Courriel : legal@m-x.ca

Ces commentaires devront également être transmis à l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») à l'attention de :

M^e Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire générale
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, Tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Courriel : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Tour de la Bourse
C. P. 61, 800, square Victoria, Montréal (Québec) H4Z 1A9
Téléphone : 514 871-2424
Sans frais au Canada et aux États-Unis : 1 800 361-5353
Site Web : www.m-x.ca

Veillez noter que les commentaires reçus par un de ces destinataires seront transmis à l'autre destinataire et que la Bourse pourrait publier un résumé des commentaires qu'elle aura reçus dans le cadre du processus d'autocertification du présent projet.

Annexes

Les personnes intéressées trouveront en annexe le document d'analyse des modifications proposées ainsi que le texte des modifications proposées. La date d'entrée en vigueur des modifications proposées sera déterminée par la Bourse, conformément au processus d'autocertification, tel que prévu par la *Loi sur les instruments dérivés* (RLRQ, chapitre I-14.01).

Processus d'établissement de règles

La Bourse est autorisée à exercer l'activité de bourse et est reconnue à titre d'organisme d'autoréglementation (OAR) par l'Autorité. Le Conseil d'administration de la Bourse a délégué au Comité de règles et politiques l'approbation des règles et procédures. Les règles de la Bourse sont soumises à l'Autorité conformément au processus d'autocertification, tel que prévu par la *Loi sur les instruments dérivés* (RLRQ, chapitre I-14.01).



INTRODUCTION ET RADIATION DE CLASSES ET DE SÉRIES D'OPTIONS

MODIFICATIONS DES ARTICLES 6394, 6605 ET 6606 DE LA RÈGLE SIX DE LA BOURSE

TABLE DES MATIÈRES

I.	RÉSUMÉ	2
II.	ANALYSE	2
	a. Contexte.....	2
	b. Description et analyse des incidences sur le marché.....	2
	c. Analyse comparative	3
	d. Modifications proposées.....	3
III.	PROCESSUS DE MODIFICATION.....	3
IV.	INCIDENCES SUR LES SYSTÈMES TECHNOLOGIQUES.....	3
V.	OBJECTIFS DES MODIFICATIONS PROPOSÉES	3
VI.	INTÉRÊT PUBLIC.....	4
VII.	EFFICIENCE.....	4
VIII.	PROCESSUS	4
IX.	DOCUMENTS EN ANNEXE	4

I. RÉSUMÉ

Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse ») a entrepris le projet de mettre à jour et moderniser ses Règles. Ce projet vise à réviser la structure des Règles, intégrer les procédures dans les Règles, abroger les articles désuets, aligner les Règles avec les pratiques actuelles et recommander des modifications de fond afin d'adapter les Règles à l'évolution du marché. Le présent document vise les modifications que la Bourse prévoit apporter afin de clarifier les Règles et les aligner avec les pratiques actuelles. Les modifications proposées sont basées sur un examen interne des Règles mené par la Bourse et sont nécessaires afin de s'assurer que les Règles sont claires et reflètent adéquatement les pratiques actuelles.

II. ANALYSE

a. Contexte

Les modifications proposées font partie du projet de modernisation des Règles. Jusqu'à présent, la Bourse a abrogé des articles désuets, harmonisé les Règles avec les pratiques actuelles, intégré les spécifications des produits dans les Règles et apporté des modifications de fond en consultation avec les participants au marché. Les modifications proposées faisant l'objet de la présente analyse visent à mettre à jour les Règles et les aligner avec les pratiques actuelles de la Bourse.

Chacune des modifications proposées est analysée ci-dessous, et de plus amples renseignements sont fournis en annexe.

b. Description et analyse des incidences sur le marché

- **6605 (Inscription et radiation de classes et de séries d'options)**
- **6394 (Inscription et radiation de classes et de séries d'options)**

Les articles 6394 et 6605 visent l'inscription et la radiation de classes et de séries d'options sur la Bourse. Le contenu de ces deux articles est pratiquement le même à l'exception d'exigences additionnelles prévues aux paragraphes a)ii), c), d) ii) et iii) de l'article 6605. Cependant, aucun de ces articles ne mentionne le type d'options auquel ils s'appliquent, ce qui peut causer de la confusion. Afin d'éviter la redondance et la confusion à savoir lequel de ces articles s'applique aux différents types d'options, la Bourse propose de combiner ces articles en un seul et de clairement spécifier les conditions applicables aux différents types d'options. L'article 6605 vise les options sur actions et sur fonds négociés en bourse, tandis que l'article 6394 vise tous les autres types d'options. L'article 6605 sera donc abrogé et l'article 6394 sera mis à jour pour ajouter et spécifier les conditions applicables aux options sur actions et fonds négociés en bourse.

- **6606 (Introduction de nouvelles séries)**

L'article 6606 prévoit que de nouvelles séries d'options peuvent être inscrite à la négociation lorsque le prix de la valeur sous-jacente a fluctué sensiblement. Afin que la Bourse ait l'autorisation d'inscrire de nouvelles séries d'options selon la demande des clients ou lorsqu'approprié selon les conditions du marché, la Bourse propose de modifier l'article 6606 pour clarifier que la Bourse peut, à sa discrétion, de temps à autre, inscrire de nouvelles séries

d'options dans une classe d'option approuvée pour la négociation par la Bourse. Cette modification va aligner les pratiques de la Bourse avec celles d'autres bourses de dérivés.

L'inscription de nouvelles séries d'options restera sujette aux conditions prévues à l'article 6394, lequel mentionne que la liquidité du marché des options ne doit pas être réduite indûment par cette nouvelle addition.

Analyse comparative:

- CBOE ([Rule 5.5](#))
- NYSE Arca ([Rule 6.4](#))
- Nasdaq OMX ([Section 6, Chapter IV](#))

c. Analyse comparative

À l'exception des modifications à l'article 6606 visant l'introduction de nouvelles séries d'options, la Bourse ne modifie pas ses pratiques actuelles et n'a pas effectuée une analyse comparative.

d. Modifications proposées

Veillez vous référer à l'annexe 1 qui détaille les modifications proposées.

III. PROCESSUS DE MODIFICATION

La Bourse a entrepris ce projet afin de mettre à jour et clarifier ses Règles afin d'éviter toute confusion quant à leur application. Les modifications proposées vont permettre aux Règles de refléter adéquatement les pratiques actuelles de la Bourse et de clarifier la portée de certains articles.

IV. INCIDENCES SUR LES SYSTÈMES TECHNOLOGIQUES

Aucune des modifications proposées n'a d'incidence sur les systèmes technologiques de la Bourse ou de ses participants agréés.

V. OBJECTIFS DES MODIFICATIONS PROPOSÉES

Les modifications proposées visent à :

- clarifier les Règles pour les participants au marché;
- éviter les redondances dans les Règles;
- harmoniser les Règles avec les pratiques actuelles de la Bourse.

VI. INTÉRÊT PUBLIC

Il est dans l'intérêt public que les Règles de la Bourse reflètent adéquatement les pratiques actuelles de la Bourse. Les modifications proposées visent à rendre les Règles plus claires et à éliminer toute ambiguïté quant à leur application.

VII. EFFICIENCE

Les modifications proposées n'auront aucune incidence sur l'efficacité du marché.

VIII. PROCESSUS

Les modifications proposées seront soumises au Comité de règles et politiques de la Bourse aux fins d'approbation. Elles seront également soumises à l'Autorité des marchés financiers conformément à la procédure d'autocertification et à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario à titre informatif.

IX. DOCUMENTS EN ANNEXE

- Modifications proposées aux articles 6394, 6605 et 6606 de la Règles Six.

6394 Inscription et radiation de classes et de séries d'options(29.10.01, 00.00.00)**a) ~~Inscription.~~ INSCRIPTION**

~~a)~~ Avant de soumettre une demande officielle à la corporation de compensation pour l'inscription d'une classe d'options, la Bourse doit être satisfaite que les conditions suivantes sont remplies :

1) la liquidité du marché des options à la Bourse n'est pas réduite indûment par cette nouvelle addition;

2) le symbole de l'option a été déterminé;

3) la date à laquelle les négociations débiteront a été déterminée; et

4) Exigences supplémentaires applicables aux options sur actions et sur fonds négociés en bourse. Les conditions suivantes, en sus des conditions prévues aux paragraphes 1), 2) et 3), s'appliquent à l'inscription d'options sur actions et sur fonds négociés en bourse :

i) :

~~b)~~ Lors de l'inscription d'une nouvelle classe d'options, la Bourse détermine :

i) _____ le symbole ;

ii) la date à laquelle les négociations débiteront. l'inscription des nouvelles séries se fera de manière à permettre le bon fonctionnement des positions composées à l'intérieur de la classe; et

ii) la Bourse doit introduire au moins deux séries pour chaque mois d'échéance, de façon à ce que le prix de levée d'une série soit supérieur, et celui de l'autre inférieur, au prix d'une unité de la valeur sous-jacente; toutefois, la Bourse peut, à sa discrétion, introduire plus de deux séries pour un mois d'échéance si elle juge que cela peut être avantageux pour le marché.

b) Radiation de classes et de séries d'options. ~~RADIATION~~

~~L~~ Lorsque la Bourse établit qu'une valeur sous-jacente, préalablement approuvée à la négociation d'options en bourse, ne satisfait plus les exigences d'approbation ou que pour toute autre raison elle ne devrait plus être approuvée, elle peut décider, à sa discrétion, de ne plus inscrire de nouvelles séries d'options couvrant la valeur sous-jacente et d'interdire les achats initiaux portant sur les séries existantes de cette classe. Lorsqu'elle évalue la situation, la Bourse doit notamment tenir compte des facteurs suivants :

~~b)~~ La Bourse peut radier une option sur action lorsque l'émetteur ne s'est pas conformé aux exigences de divulgation prévues par la réglementation où se transige la valeur sous-jacente.

- c) ~~1) De telle mesure ne seront pas prises sans tenir compte de~~ la nécessité de maintenir un marché équitable et ordonné et d'assurer la protection des acheteurs et des vendeurs de contrats d'options;

~~2) :~~

- d) ~~La Bourse peut retirer le fait que~~ certaines séries de toute classe d'options ~~lorsque les séries~~ n'ont pas d'intérêt ~~options~~ en cours; ~~et~~

~~3) Exigences supplémentaires applicables aux options sur actions et sur fonds négociés en bourse. Les facteurs suivants, en sus des facteurs prévus aux paragraphes 1) et 2) s'appliquent à la radiation d'options sur actions et sur fonds négociés en bourse :~~

~~i) l'émetteur ne s'est pas conformé aux exigences de divulgation prévues par la réglementation où se transige la valeur sous-jacente;~~

~~ii) s'il y a des options d'achat et des options de vente inscrites à la négociation, les options d'achat et de vente correspondantes répondent aux critères de retrait; et~~

~~iii) la série est substantiellement en jeu ou substantiellement hors jeu et il n'existe aucune autre série qui soit aussi substantiellement en jeu ou hors jeu, dont la date d'échéance est subséquente et pour laquelle il y a des options en cours.~~

6605 Inscription et radiation de classes et de séries d'options

(10.11.92, 07.09.99, ~~abr.00.00.00~~)

INSCRIPTION

- a) ~~Avant de soumettre une demande officielle à la corporation de compensation pour l'inscription d'une classe d'options, la Bourse doit être satisfaite que :~~

~~i) la liquidité du marché des options à la Bourse n'est pas réduite indûment par cette nouvelle addition;~~

~~ii) l'addition des nouvelles séries se fera de manière à permettre le bon fonctionnement des positions composées à l'intérieur de la classe.~~

- b) ~~Lors de l'inscription d'une nouvelle classe d'options, la Bourse détermine :~~

~~i) le symbole ;~~

~~ii) la date à laquelle les négociations débiteront.~~

- c) ~~Lors de l'inscription d'une classe d'options, la Bourse doit introduire au moins deux séries pour chaque mois d'échéance, de façon à ce que le prix de levée d'une série soit supérieur, et celui de l'autre inférieur, au prix d'une unité de la valeur sous jacente. La Bourse peut, cependant, introduire plus de deux séries pour un mois d'échéance si elle juge que cela peut être avantageux pour le marché.~~

RADIATION

- ~~a) Lorsque la Bourse établit qu'une valeur sous-jacente, préalablement approuvée à la négociation d'options en bourse, ne satisfait plus les exigences d'approbation ou que pour toute autre raison elle ne devrait plus être approuvée, elle peut décider de ne plus inscrire de nouvelles séries d'options couvrant la valeur sous-jacente et d'interdire les achats initiaux portant sur les séries existantes de cette classe.~~
- ~~b) Si, dans le cas d'options sur actions, l'émetteur ne s'est pas conformé aux exigences de divulgation prévues aux articles 9153 à 9171 des Règles de la Bourse.~~
- ~~c) De telles mesures ne seront pas prises sans tenir compte de la nécessité de maintenir un marché équitable et ordonné et d'assurer la protection des acheteurs et des vendeurs de contrats d'options.~~
- ~~d) Sans limiter la portée du présent article, la Bourse peut retirer certaines séries de toute classe d'options lorsque :
 - ~~i) les séries n'ont pas d'options en cours ;~~
 - ~~ii) s'il y a des options d'achat et des options de vente, une série d'options d'achat ne peut être retirée que lorsque la série d'options de vente correspondante répond aux critères de retrait, et vice versa ;~~
 - ~~iii) la série est substantiellement en jeu ou substantiellement hors jeu et il n'existe aucune autre série qui soit aussi substantiellement en jeu ou hors jeu, dont la date d'échéance est subséquente et pour laquelle il y a des options en cours.~~~~

6606 Introduction de nouvelles séries
(10.11.92, 00.00.00)

Lorsqu'une classe d'options a été approuvée par la Bourse pour l'inscription et la négociation, la Bourse peut, de temps à autre, à sa discrétion, De nouvelles séries d'une classe d'options peuvent être inscrites à la négociation des nouvelles séries d'options, par la Bourse lorsque le prix de la valeur sous-jacente a fluctué sensiblement.

6394 Inscription et radiation de classes et de séries d'options

(29.10.01, 00.00.00)

a) Inscription. Avant de soumettre une demande officielle à la corporation de compensation pour l'inscription d'une classe d'options, la Bourse doit être satisfaite que les conditions suivantes sont remplies :

1) la liquidité du marché des options à la Bourse n'est pas réduite indûment par cette nouvelle addition;

2) le symbole de l'option a été déterminé;

3) la date à laquelle les négociations débuteront a été déterminée; et

4) Exigences supplémentaires applicables aux options sur actions et sur fonds négociés en bourse. Les conditions suivantes, en sus des conditions prévues aux paragraphes 1), 2) et 3), s'appliquent à l'inscription d'options sur actions et sur fonds négociés en bourse :

i) l'inscription des nouvelles séries se fera de manière à permettre le bon fonctionnement des positions composées à l'intérieur de la classe; et

ii) la Bourse doit introduire au moins deux séries pour chaque mois d'échéance, de façon à ce que le prix de levée d'une série soit supérieur, et celui de l'autre inférieur, au prix d'une unité de la valeur sous-jacente; *toutefois*, la Bourse peut, à sa discrétion, introduire plus de deux séries pour un mois d'échéance si elle juge que cela peut être avantageux pour le marché.

b) Radiation. Lorsque la Bourse établit qu'une valeur sous-jacente, préalablement approuvée à la négociation d'options en bourse, ne satisfait plus les exigences d'approbation ou que pour toute autre raison elle ne devrait plus être approuvée, elle peut décider, à sa discrétion, de ne plus inscrire de nouvelles séries d'options couvrant la valeur sous-jacente et d'interdire les achats initiaux portant sur les séries existantes de cette classe. Lorsqu'elle évalue la situation, la Bourse doit notamment tenir compte des facteurs suivants :

1) la nécessité de maintenir un marché équitable et ordonné et d'assurer la protection des acheteurs et des vendeurs de contrats d'options;

2) le fait que certaines séries de toute classe d'options n'ont pas d'intérêt en cours; et

3) Exigences supplémentaires applicables aux options sur actions et sur fonds négociés en bourse. Les facteurs suivants, en sus des facteurs prévus aux paragraphes 1) et 2) s'appliquent à la radiation d'options sur actions et sur fonds négociés en bourse :

i) l'émetteur ne s'est pas conformé aux exigences de divulgation prévues par la réglementation où se transige la valeur sous-jacente;

ii) s'il y a des options d'achat et des options de vente inscrites à la négociation, les options d'achat et de vente correspondantes répondent aux critères de retrait; et

iii) la série est substantiellement en jeu ou substantiellement hors jeu et il n'existe aucune autre série qui soit aussi substantiellement en jeu ou hors jeu, dont la date d'échéance est subséquente et pour laquelle il y a des options en cours.

6605 Inscription et radiation de classes et de séries d'options

(10.11.92, 07.09.99, abr.00.00.00)

6606 Introduction de nouvelles séries

(10.11.92, 00.00.00)

Lorsqu'une classe d'options a été approuvée par la Bourse pour l'inscription et la négociation, la Bourse peut, de temps à autre, à sa discrétion, inscrire à la négociation des nouvelles séries d'options.

7.3.2 Publication

Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières Modification concernant la transparence des opérations effectuées sur les marchés de titres de créance canadiens

Vu la demande complétée le 2 juin 2016 par l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (l'« OCRCVM ») afin d'obtenir l'approbation par l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») du projet de modifications apportées à l'article 1 ainsi qu'au paragraphe 4(d) de la *Règle 2100 sur les systèmes de courtage sur le marché obligataire entre courtiers* (la « Règle 2100 ») concernant la transparence des opérations effectuées sur les marchés de titres de créance canadiens (la « modification »);

Vu la cessation des activités de CanPX Inc. à titre d'agence de traitement de l'information sur les titres de créance privés à compter du 3 juillet 2016, à minuit;

Vu la déclaration de l'OCRCVM selon laquelle la modification a été dûment approuvée par son conseil d'administration le 18 mai 2016;

Vu l'article 74 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, RLRQ, c. A-33.2 (la « Loi »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la Loi;

Vu l'harmonisation proposée de la Règle 2100 avec le *Règlement 21-101 sur le fonctionnement du marché*, RLRQ, c. V-1.1, r. 5;

Vu l'analyse effectuée par la Direction principale de l'encadrement des structures de marché et sa recommandation d'approuver la modification du fait qu'elle n'est pas contraire à l'intérêt public;

En conséquence, l'Autorité approuve la modification.

Fait à Montréal, le 31 août 2016.

Gilles Leclerc
Surintendant des marchés de valeurs

Décision n°: 2016-SMV-0036

7.4 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

7.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

8.

Entreprises de services monétaires et Contrats publics

- 8.1 Avis et communiqués
 - 8.2 Réglementation
 - 8.3 Permis d'exploitation d'entreprises de services monétaires
 - 8.4 Autorisation de contracter / sous-contracter avec un organisme public
 - 8.5 Autres décisions
-

8.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

8.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

8.3 PERMIS D'EXPLOITATION D'ENTREPRISES DE SERVICES MONÉTAIRES

Aucune information.

8.4 AUTORISATION DE CONTRACTER / SOUS-CONTRACTER AVEC UN ORGANISME PUBLIC

Aucune information.

8.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

9.

Régimes volontaires d'épargne-retraite

- 9.1 Avis et communiqués
 - 9.2 Réglementation
 - 9.3 Autorisation d'agir comme administrateur d'un régime volontaire
d'épargne-retraite
 - 9.4 Autres décisions
-

9.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

9.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

9.3 AUTORISATION D'AGIR COMME ADMINISTRATEUR D'UN RÉGIME VOLONTAIRE D'ÉPARGNE-RETRAITE

Aucune information.

9.4 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.